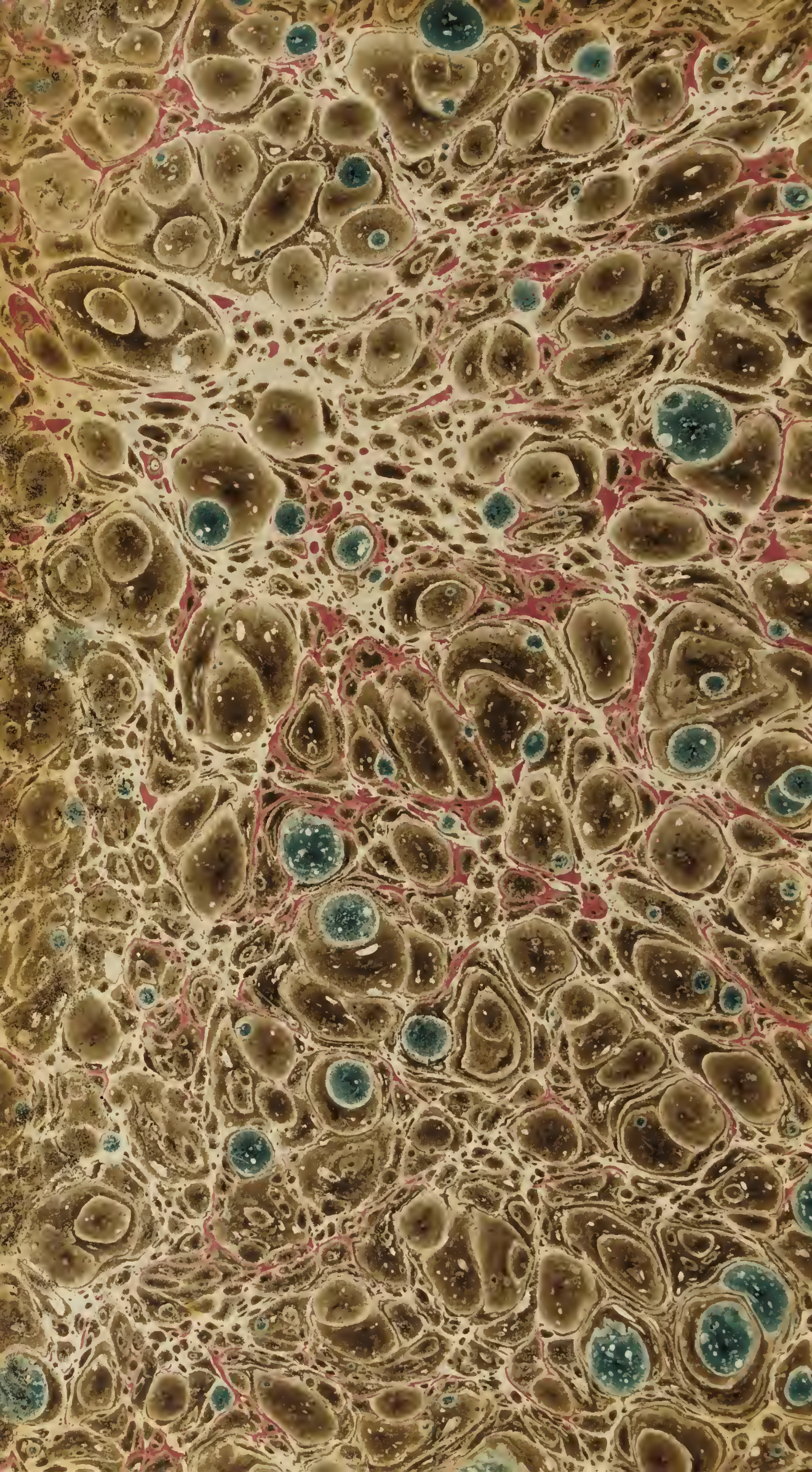

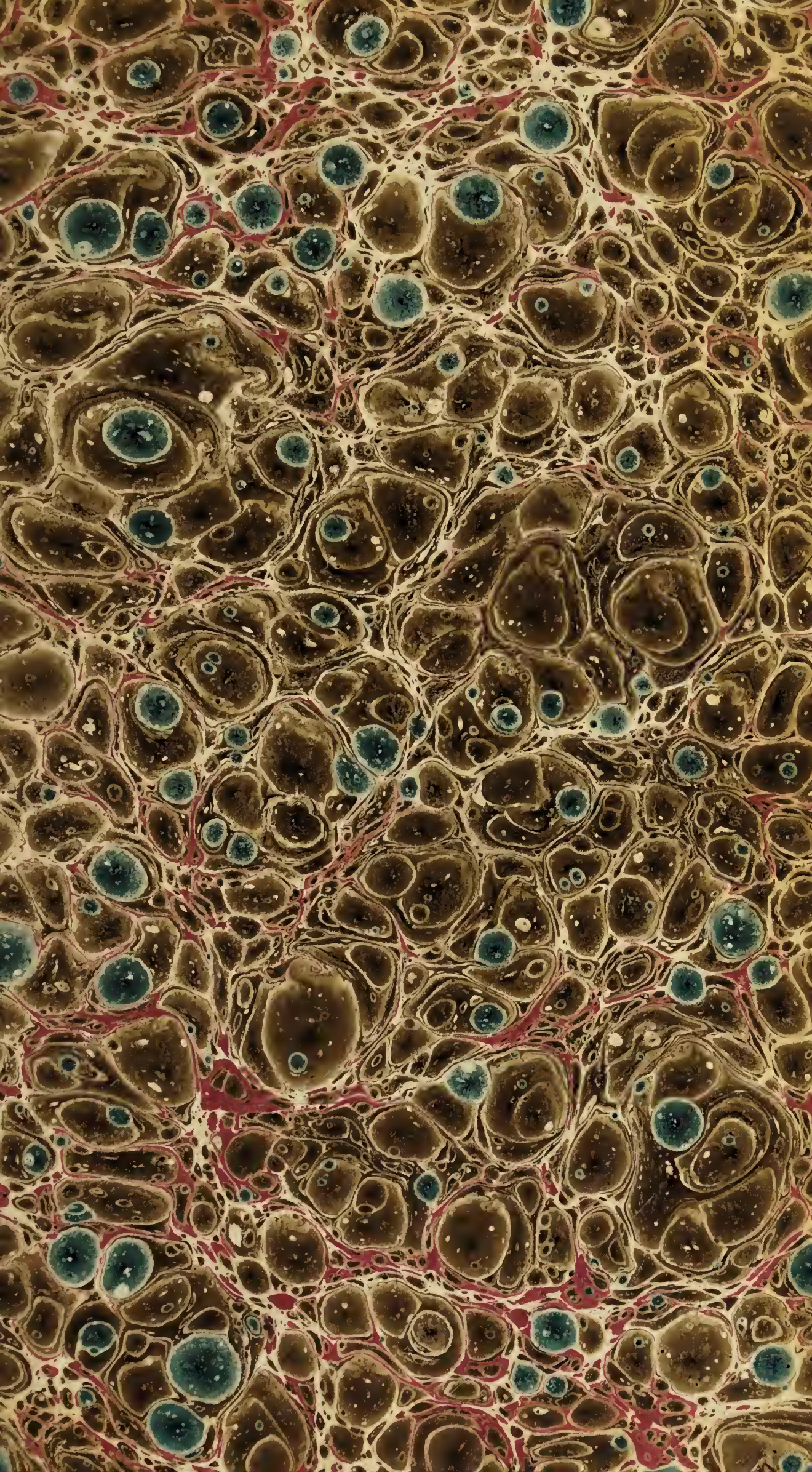

1973 B

Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b28746053_0005

HISTOIRE

NATURELLE

DES REPTILES.

TOME CINQUIÈME.

ON SOUSCRIT

A PARIS,

Chez { DUFART, Imprimeur-Libraire et éditeur, rue des Noyers, N° 22 ;
BERTRAND, Libraire, quai des Augustins, N° 35.

A ROUEN,

Chez VALLÉE, frères, Libraires, rue Beffroi, N° 22.

A STRASBOURG,

Chez LEVRAULT, frères, Imprimeurs-Libraires.

A LIMOGES,

Chez BARGEAS, Libraire.

A MONTPELLIER,

Chez VIDAL, Libraire.

A MONS,

Chez HOYOIS, Libraire.

Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

4255

HISTOIRE NATURELLE,

GÉNERALE ET PARTICULIÈRE

DES REPTILES;

OUVRAGE faisant suite aux Œuvres de LECLERC DE BUFFON, et partie du Cours complet d'Histoire naturelle rédigé par C. S. SONNINI, membre de plusieurs Sociétés savantes.

PAR F. M. DAUDIN,

MEMBRE DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE NATURELLE ET PHILOMATIQUE DE PARIS.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE F. DUFART.

AN XI.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

Pour remplir le but que je me suis proposé en commençant la publication de cette Histoire générale et particulière des reptiles, et pour rendre mon travail le plus complet qu'il est possible, je me suis adressé à M. Lacépède, dont j'ai obtenu alors la permission d'étudier la collection des tortues, des sauriens et des batraciens du museum national d'histoire naturelle, qui est confiée à ses soins ; mais lorsque j'ai sollicité de lui la même faveur pour examiner les serpens qui s'y trouvent renfermés, M. Lacépède me l'a refusée. Je joins ici la copie de sa lettre (1), afin de prouver aux Souscripteurs de cet ouvrage que je n'ai rien

(1) « Mon cher confrère ; vous savez combien je m'estimerai heureux toutes les fois que je pourrai vous donner une preuve de mon dévouement et de

voulu négliger pour leur procurer les observations les plus nombreuses; et si j'ai eu le regret de ne pouvoir jouir d'une aussi belle collection que celle que le museum d'histoire naturelle de Paris possède, j'en ai été dédommagé par l'offre obligeante de plusieurs savans naturalistes qui ont bien voulu me confier leurs collections. Je les prie d'accepter ici l'expression de ma reconnoissance. Je me suis particulièrement servi pour mon travail de celles de Beauvois, de Bosc, du voyageur Levaillant, etc. J'ai

---

mon estime, et vous procurer quelque moyen d'accélérer la publication de vos importans travaux. Ce seroit donc avec bien de l'empressement que j'aurois l'honneur de vous envoyer le consentement que vous desirez, si je n'avois depuis long-tems commencé et assez avancé un grand travail sur la collection des serpens du museum, et si je ne devois pas terminer cet ouvrage d'abord après la fin de l'impression du cinquième et dernier volume in-4° de l'histoire des poissons, lequel paroîtra bientôt. Agréez mes regrets, mon cher confrère, et l'envie que j'ai de trouver bientôt une occasion de me dédommager de la privation que j'éprouve ». *Signé*, B. G. E. L. Lacépède.

Le 22 vindémiaire, an 11.

moi-même une collection de reptiles assez nombreuse, et riche sur-tout en espèces très-rares. J'ai reçu plusieurs serpens de Surinam qui m'ont été envoyés par M. Debaize; enfin j'ai ajouté à toutes les observations que j'ai pu faire celles que j'ai puisées dans plusieurs ouvrages modernes très-précieux, tels que les suivans.

1°. Blasius Merrem : Beytræge zur geschichte der amphibien, heft 1 et 2, in-4°, Duisbourg et Leipsick, 1790. Cet ouvrage renferme vingt-quatre espèces de serpens étrangers, bien figurés et soigneusement enluminés.

2°. Patrick Russel : An account of Indian serpents of Coromandel, with experiments on their several poisons; in-folio; Londres, 1796.

Cet ouvrage et son Supplément contiennent cinquante-six planches très-bien exécutées.

3°. J. Gottlob Schneider : Historia

amphibiorum, fasciculus I et II, in-8°; Iena, 1801.

Dans le premier il a fait connoître le genre *hydrus*; dans le second il a décrit plusieurs serpens qu'il a rangés dans des genres particuliers nommés par lui *boa*, *pseudo-boa*, *elaps*, *anguis*, *amphibœna* et *cœcilia*.

Les recherches insérées par mon collègue Latreille dans l'ouvrage sur les reptiles, qu'il a publié il y a un an, conjointement avec C. S. Sonnini, sont très-précieuses pour les naturalistes. Il y a traité l'histoire des serpens d'une manière très-satisfaisante. J'annonce ici que j'ai adopté sa classification des serpens, et que je n'y ai fait quelques changemens qu'avec beaucoup de circonspection. On lui doit la découverte de plusieurs espèces nouvelles.

La troisième Classe du Règne Animal, divisée en Ordres et en Genres, par F. M. DAUDIN.

LES REPTILES.

ANIMAUX VERTÉBRÉS, ayant le sang froid; le cœur à un ventricule; des poumons, accompagnés quelquefois de branchies. — Femelle ovipare ou ovovivipare, ayant deux ovaires et deux oviductus.

Ier ORDRE.

LES CHÉLONIENS.

CHELONII; (*testudines* L.)

Corps enveloppé dans une boîte osseuse, recouverte de plaques écailleuses ou d'un cuir, et terminé par une queue.

Des mâchoires tranchantes et cornées, sans dents ni gencives.

Quatre pieds munis de doigts et d'ongles. Un sternum.

Petits, ne subissant aucune métamorphose après qu'ils sont éclos.

Ier Genre. TORTUE.

Testudo.

Corps renfermé dans une boîte osseuse, recouverte d'un cuir ou de plaques écailleuses. Quatre pieds pourvus de doigts, tous ou presque tous onguiculés.

Ire Section.

CHÉLONES OU TORTUES MARINES.

Pieds et doigts aplatis en nageoires écailleuses.

6 *Espèces.*

2e Section.

TORTUES D'EAU DOUCE.

Pieds ayant leurs doigts distincts.

36 *Espèces.*

3e Section.

TORTUES TERRESTRES.

Pieds ayant leurs doigts réunis en un moignon écailleux.

16 *Espèces.*

SECOND ORDRE.

LES SAURIENS.

SAURI; (*lacertæ, exceptis salamandris* L.)

Corps enveloppé dans une peau couverte d'écailles ou de plaques, et terminé par une queue.

Des gencives, avec des mâchoires munies de dents enchâssées.

Quatre ou deux pieds munis de doigts onguiculés. Un sternum.

Petits, ne subissant aucune métamorphose après qu'ils sont éclos.

II. CROCODILE.

Crocodilus.

Dos et ventre couverts de rangées de grandes plaques. Langue courte, adhérente. Queue très-comprimée en nageoire, et munie en dessus d'une crête dentelée. Quatre pieds robustes; les postérieurs à cinq doigts, dont trois seulement onguiculés.

7 *Espèces.*

III. DRAGONE.

Dracœna.

Dos et ventre couverts de rangées de plaques. Langue longue, extensible et fourchue. Queue comprimée en nageoire, crêtée en devant, et couverte d'écailles réticulées en arrière. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

1 *Espèce.*

IV. TUPINAMBIS.

Tupinambis.

Dos et ventre couverts de petites écailles placées sur des lignes transversales. Langue longue, extensible et fourchue. Queue allongée, plus ou moins comprimée sur les côtés, légèrement verticillée, sans carène, ou munie d'une petite carène double. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

14 *Espèces.*

V. LÉZARD.

Lacerta.

Corps allongé, couvert en dessus de très-petites écailles disposées en travers. Six à dix rangées longitudinales de plaques lisses, carrées et nombreuses. Langue longue, extensible et fourchue. Queue longue, cylindrique et verticillée. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

32 *Espèces.*

VI. TAKYDROME.

Takydromus.

Corps long, mince, cylindrique et verticillé, ainsi que la queue, qui est très-longue. Langue allongée, extensible et fourchue. Quatre pieds allongés, peu distans, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

2 *Espèces.*

VII. IGUANE.

Iguana.

Corps gros, allongé, couvert, ainsi que le ventre, de rangées transversales de petites écailles nombreuses; une crête écailleuse et pectinée sur le dos et la queue; un goitre comprimé et pectiné sous la gorge. Langue épaisse, courte et peu fendue. Queue longue et légèrement verticillée. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

3 *Espèces.*

VIII. DRAGON.

Draco.

Corps couvert d'écailles réticulées; une large membrane en forme d'aile, extensible et plissable sur chaque flanc, à l'aide de sept côtes; un goitre long et pointu sous le cou. Langue épaisse, courte et peu fendue. Queue longue, cylindrique. Quatre pieds aplatis, allongés, à cinq doigts minces, séparés et onguiculés.

3 *Espèces.*

IX. BASILIC.

Basiliscus.

Corps gros, allongé, entièrement couvert de petites écailles; gorge se gonflant en forme de goitre. Langue épaisse, courte et non fendue. Queue longue, comprimée sur ses côtés, surmontée par une haute membrane écailleuse et radiée. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

2 *Espèces.*

X. AGAME.

Agama.

Corps oblong, épaissi, entièrement couvert d'écailles rhomboïdales et réticulées, ainsi que sur la queue, qui est longue, cylindrique ou aplatie; gorge se gonflant en forme de goitre. Langue courte, épaisse et peu fendue. Quatre pieds amincis, allongés, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

26 *Espèces.*

XI. STELLION.

Stellio.

Corps oblong, épaissi, entièrement couvert d'écailles réticulées ou disposées en travers. Langue épaisse, courte et peu fendue; gorge se gonflant en forme de goitre. Queue déprimée, verticillée et composée de grandes écailles pointues.

9 *Espèces.*

XII. ANOLIS.

Anolis.

Corps mince, allongé, entièrement couvert de petites écailles, ainsi que la queue, qui est longue, cylindrique, ou comprimée et légèrement crêtée en dessus. Langue épaisse et peu fendue; tête alongée; cou et gorge se gonflant en forme de goitre. Quatre pieds amincis, tous à cinq doigts séparés, onguiculés, munis sous la dernière phalange de stries transversales.

8 *Espèces.*

XIII. GECKO.

Gecko.

Corps épais, un peu déprimé, entièrement revêtu de très-petites écailles et de grains ronds et pointus. Langue épaisse, courte et peu fendue; cou et gorge se gonflant en forme de goitre. Queue cylindrique ou déprimée. Quatre pieds robustes, tous à cinq doigts séparés, onguiculés, munis sous la dernière phalange plus large de stries transversales.

15 *Espèces.*

XIV. CAMÉLÉON.

Chamæleo.

Corps alongé, comprimé sur les côtés, et couvert de petits grains écailleux, disposés irrégulièrement. Langue vermiforme, extensible; tête bombée en capuchon en dessus; gorge se gonflant en forme de goitre. Queue prenante et granulée. Quatre pieds robustes, aplatis, tous à cinq doigts séparés en deux paquets et onguiculés.

4 *Espèces.*

XV. SCINQUE.

Scincus.

Corps alongé, couvert d'écailles imbriquées. Langue un peu épaisse, courte et échancrée. Queue longue ou courte, et revêtue d'écailles imbriquées. Quatre pieds robustes, amincis, un peu courts, tous à cinq doigts séparés et onguiculés.

21 *Espèces.*

XVI. SEPS.

Seps.

Corps, cou et queue très-longs, minces, cylindriques et couverts d'écailles imbriquées. Langue un peu épaisse, courte et échancrée. Quatre ou deux pieds infiniment courts, minces, ayant un, deux, trois, quatre ou cinq doigts peu distincts, et onguiculés ou sans ongles.

6 *Espèces.*

XVII. CHALCIDE.

Chalcides.

Corps, cou et queue très-longs, minces, cylindriques, et verticillés ou annelés. Langue un peu épaisse, courte et échancrée. Quatre ou deux pieds infiniment courts, minces, ayant un, deux, trois, quatre ou cinq doigts peu distincts, et onguiculés ou sans ongles.

4 *Espèces.*

TROISIÈME ORDRE.

LES OPHIDIENS.

OPHIDII; (*serpentes* L.)

Corps enveloppé dans une peau couverte d'écailles ou de plaques, ou nue, terminé par une queue, et anguilliforme.

Des gencives, avec des mâchoires munies de dents enchâssées.

Pas de pieds, ni de sternum.

Petits, ne subissant aucune métamorphose après qu'ils sont éclos.

XVIII. BOA.

Boa.

Des plaques entières sous le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple, muni sur chaque côté d'un ergot. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

18 *Espèces.*

XIX. PYTHON.

Python.

Des plaques entières sous le corps et la queue; celle-ci munie quelquefois de doubles plaques, et cylindrique. Anus bordé d'écailles et muni sur chaque côté d'un ergot. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

5 *Espèces.*

XX. CORALLE.

Corallus.

Des plaques entières sous le corps et la queue, qui est cylindrique; des doubles plaques sous le cou. Anus simple, muni sur chaque côté d'un ergot. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

1 *Espèce.*

XXI. BONGARE.

Bungarus.

Des plaques entières sous le corps et la queue; celle-ci munie aussi vers son milieu de doubles plaques, et cylindrique. Anus simple et sans ergots. Une rangée longitudinale de grandes écailles sur le dos. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

2 *Espèces.*

XXII. HURRIAH.

Hurria.

Des plaques entières sous le corps et la queue; celle-ci terminée aussi de doubles plaques, et cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

3 *Espèces.*

XXIII. ACANTHOPHIS.

Acanthophis.

Des plaques entières sous le corps et le dessus de la queue; des doubles plaques sous l'extrémité de la queue, qui est cylindrique et terminée par un ergot. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux?

1 *Espèce.*

XXIV. CROTALE.

Crotalus.

Des plaques entières sous le corps et la queue, qui est cylindrique et terminée par des grelots mobiles et sonores. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

7 *Espèces.*

XXV. SCYTALE.

Scytale.

Des plaques entières sous le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

5 *Espèces.*

XXVI. LACHÉSIS.

Lachesis.

Des plaques entières sous le corps et la queue, qui est cylindrique et terminée par plusieurs rangées d'écailles pointues. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

2 *Espèces.*

XXVII. CENCHRIS.

Cenchris.

Des plaques entières sous le corps et la queue; celle-ci munie de doubles plaques sous sa partie antérieure, et cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

1 *Espèce.*

XXVIII. VIPÈRE.

Vipera.

Des plaques entières sous le corps; des doubles plaques sous la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

52 *Espèces.*

XXIX. COULEUVRE.

Coluber.

Des plaques entières sous le corps; des doubles plaques sous la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

150 *Espèces* (environ).

XXX. PLATURE.

Platurus.

Des plaques entières sous le corps; des doubles plaques sous la queue, qui est très-déprimée. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Des crochets venimeux.

4 *Espèces.*

XXXI. ENHYDRE.

Enhydris.

Des plaques entières sous le corps; des doubles plaques sous la queue, qui est très-déprimée. Anus simple et sans ergots. Langue longue, extensible et fourchue. Pas de crochets venimeux.

5 *Espèces* (environ).

XXXII. LANGAHA.

Langaha.

Des plaques entières sous la partie antérieure du corps, et des anneaux écailleux vers l'anus, qui est simple et sans ergots; des écailles sous la queue, qui est cylindrique. Langue . . . . . Des crochets venimeux.

1 *Espèce.*

XXXIII. ERPÉTON.

Erpeton.

Une rangée longitudinale d'écailles plus larges sous le corps; des petites écailles sous la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue épaisse, adhérente. Pas de crochets venimeux.

1 *Espèce.*

XXXIV. ÉRYX.

Eryx.

Des écailles sur toute la peau; une rangée longitudinale d'écailles plus larges sous le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse et échancrée. Pas de crochets venimeux.

4 *Espèces.*

XXXV. CLOTHONIE.

Clothonia.

Des écailles sur toute la peau; une rangée longitudinale d'écailles plus larges sous le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échaucrée. Des crochets venimeux.

2 *Espèces.*

XXXVI. ORVET.

Anguis.

Des écailles revêtant entièrement le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échancrée. Pas de crochets venimeux.

16 *Espèces* (environ).

XXXVII. OPHISAURE.

Ophisaurus.

Des écailles revêtant entièrement le corps et la queue, qui est cylindrique; des oreilles externes; un sillon longitudinal sur chaque côté du ventre. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échancrée. Pas de crochets venimeux.

2 *Espèces.*

XXXVIII. PÉLAMIDE.

Pelamis.

Des écailles revêtant le corps et la queue, qui est très-déprimée. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échancrée. Pas de crochets venimeux.

3 *Espèces.*

XXXIX. HYDROPHIS.

Hydrophis.

Des écailles revêtant le corps et la queue, qui est très-déprimée. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échaucrée. Des crochets venimeux.

6 *Espèces.*

XL. ACROCHORDE.

Acrochordus.

Des tubercules écailleux, écartés, revêtant entièrement le corps et la queue, qui est cylindrique. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échancrée. Pas de crochets venimeux.

1 *Espèce.*

XLI. AMPHISBÈNE.

Amphisbæna.

Le corps et la queue cylindriques, et entièrement entourés d'anneaux nombreux, à compartimens écailleux. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse, échancrée. Pas de crochets venimeux.

2 *Espèces.*

XLII. CÉCILIE.

Cæcilia.

Une rangée longitudinale de plis sur chaque côté du corps et de la queue, qui sont cylindriques. Anus simple et sans ergots. Langue courte, épaisse. Pas de crochets venimeux.

4 *Espèces.*

QUATRIÈME ORDRE.

LES BATRACIENS.

BATRACHII; (*ranæ, salamandræ, siren* L.)

Corps enveloppé dans une peau nue, verruqueuse, ou parsemée de tubercules; sans queue, ou terminé par une queue.

Des gencives, avec des mâchoires munies de dents à la plupart.

Quatre ou deux pieds, munis de doigts sans ongles; pas de sternum.

Petits, subissant plusieurs métamorphoses, et ayant des branchies externes et frangées en sortant de l'œuf.

XLIII. RAINETTE.

Hyla.

Corps un peu comprimé, alongé, sans queue. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à quatre doigts, tous sans ongles, et terminés par des pelottes lenticulaires.

26 *Espèces.*

XLIV. GRENOUILLE.

Rana.

Corps épais, un peu comprimé, alongé, sans queue. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à quatre doigts, et les postérieurs à cinq doigts, tous sans ongles, et pointus.

17 *Espèces.*

XLV. CRAPAUD.

Bufo.

Corps épais, un peu élargi, trapu, plus ou moins garni de verrues, et sans queue. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à quatre doigts, et les postérieurs à cinq doigts, tous sans ongles, et obtus.

32 *Espèces.*

XLVI. SALAMANDRE.

Salamandra.

Corps alongé et terminé par une queue cylindrique ou comprimée en nageoire. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à trois ou quatre doigts, et les postérieurs à cinq doigts, tous sans ongles, et obtus.

20 *Espèces* (environ).

XLVII. PROTÉ.

Proteus.

Corps alongé et terminé par une queue comprimée en nageoire. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à trois doigts, et les postérieurs à deux doigts sans ongles. Des branchies persistantes.

1 *Espèce.*

XLVIII. SIRÈNE.

Siren.

Corps alongé et terminé par une queue comprimée en nageoire. Langue courte, épaisse. Pieds antérieurs à doigts sans ongles; pas de pieds postérieurs. Des branchies persistantes.

1 *Espèce.*

TOTAL.

4 ORDRES.
48 GENRES.
610 ESPÈCES.

HISTOIRE

NATURELLE

DES REPTILES.

ORDRE TROISIÈME.

LES OPHIDIENS.

CARACTÈRES ESSENTIELS. Corps long, anguilliforme, flexible, revêtu d'écailles et de plaques, ou nu, dépourvu de pieds et de nageoires, et terminé par une queue; des dents enchâssées.

Ces reptiles, vulgairement connus sous le nom de *serpens*, sont en quelque sorte des sauriens privés de pattes. Selon les remarques d'Alexandre Brongniart, ils ont, comme les animaux des deux premiers ordres, les chéloniens et les sauriens,

1°. Des os solides.

2°. Des côtes arquées et longues.

3°. Un larynx et une trachée-artère propres à produire un léger sifflement dans la plupart.

4°. Un organe extérieur de génération aux mâles.

5°. Un accouplement réel et qui a lieu intérieurement : la femelle pond ensuite des œufs à coquille calcaire, qu'elle dépose dans des trous remplis de feuilles, sous des racines d'arbres, dans des lieux chauds et un peu humides.

6°. Des petits qui, au sortir de l'œuf, sont parfaitement semblables à leurs parens.

Ils diffèrent ensuite des chéloniens et des sauriens par les caractères suivans :

1°. Ils ont tous le corps flexible, long, anguilliforme, non enveloppé dans une boîte osseuse, recouvert d'une peau garnie d'écailles, de plaques, ou nue, dépourvu de pattes, et terminé par une queue souvent fort longue.

2°. Leur colonne vertébrale est munie de côtes nombreuses, longues et arquées, qui ne se réunissent pas, le squelette étant dépourvu de sternum.

3°. Leur mâchoire inférieure a ses deux branches non soudées, et susceptibles de s'écarter antérieurement.

4°. Leur mâchoire supérieure a quatre branches, savoir : deux marginales et deux palatales.

5°. Les dents sont simples, aiguës et nombreuses sur les quatre branches de la mâchoire supérieure, dans les serpens innocens. Ces dents n'existent que sur les deux branches palatales, et il y a deux ou trois crochets venimeux longs, tubulés et arqués en avant de chaque branche marginale, dans les serpens venimeux. Le crochet le plus grand est antérieur et fixé après la branche osseuse; les autres crochets sont mobiles, et sont destinés à remplacer le grand crochet lorsqu'il est tombé; alors ils grossissent et ne sont plus mobiles.

6°. Ils rampent sur le sol par des ondulations, par le moyen des plaques abdominales et caudales, ou des écailles, ou des plis de la peau.

7°. Ils sont privés de trous auditifs externes, excepté les ophisaures, vulgairement connus en Amérique sous le nom de *serpens de verre*.

8°. Ils n'ont qu'une oreillette au cœur.

9°. Les mâles ont une verge double (1):

(1) Il ne faut pas regarder cette verge double des serpens comme semblable à celle des tupinambis, qui est longue et très-fourchue; je crois même que la verge des cécilies n'est pas double, et qu'elle ressemble plutôt à celle des lézards et des scinques.

les femelles pondent des œufs à coquille calcaire molle.

Nous avons déjà donné quelques détails sur l'organisation et les habitudes des ophidiens dans le premier volume de cette Histoire naturelle des reptiles, et nous nous sommes principalement attachés à faire connoître tous les faits qui pouvoient contribuer à les distinguer invariablement des autres ordres; mais, comme j'ai reçu un certain nombre de renseignemens neufs et très-curieux sur les ophidiens depuis la publication du premier volume de cet ouvrage, j'ai cru qu'il seroit essentiel, pour l'intérêt et la satisfaction des lecteurs, d'insérer ici plusieurs articles détachés qui les mettront facilement au niveau des découvertes faites depuis peu sur l'organisation et les habitudes des serpens.

Pour donner une description complette des caractères physiques qui sont propres à chaque espèce d'ophidien, il est nécessaire d'examiner successivement et avec soin les détails suivans :

1°. La longueur de la tête, du corps et de la queue. — Ces trois parties des ophidiens sont très-différentes dans leurs dimensions selon les espèces; les unes ont la queue

très-courte, d'autres l'ont très-longue par rapport au corps. J'ai eu soin, dans mon travail, d'indiquer à la fin de la phrase spécifique la longueur comparative de la queue par une fraction.

2°. La grande et la plus petite circonférence de la tête, du cou, du corps et de la queue.

3°. La forme de la tête. — Elle est alongée en forme de pyramide à quatre faces dans les uns, courte et grosse sur-tout vers l'occiput dans la plupart des espèces venimeuses.

4°. La forme et la position des yeux, des narines, des oreilles qui sont cachées sous la peau.

5°. La forme de la langue. — Elle est extensible, fourchue et un peu cartilagineuse dans les couleuvres, etc; courte, charnue, et non extensible ni fourchue dans les orvets, etc.

7°. La forme des mâchoires; le nombre et la forme des dents.

8°. L'absence ou la présence des crochets venimeux; leur nombre et leur forme; l'absence ou la présence des vésicules à venin.

9°. Le nombre, la forme et la disposition

des écailles ou des plaques qui recouvrent la tête, le cou, le dos, etc.

10°. Le nombre et la forme des plaques gulaires, ventrales et caudales, dans les boas, les crotales, les couleuvres, etc.; le nombre des anneaux transversaux des amphisbènes, des cécilies; le nombre des rangées transversales d'écailles des orvets.

11°. La forme de l'anus, et des plaques ou des écailles qui l'entourent.

12°. L'indication des couleurs de l'animal vivant, et de l'altération qu'elles subissent après son immersion dans l'esprit de vin.

J'ai fait remarquer, dans le courant de cet ouvrage, que l'esprit de vin et les autres liqueurs spiritueuses altèrent les couleurs les plus brillantes des animaux, sur-tout lorsqu'elles ne sont pas mélangées d'eau. La vipère hæmachate, par exemple, y perd sa belle couleur rouge qui se convertit en un brun foncé. Cette partie si intéressante de la chimie animale n'a pas encore été examinée avec soin, et personne ne s'est même occupé de recueillir les faits principaux qui en dépendent; c'est pourquoi je me permets ici une courte digression afin d'en indiquer quelques-uns.

1°. Les écailles blanches, brunes, noires, violettes, nacrées, ou métalliques, ne sont pas altérables.

2°. Les écailles d'un verd clair ou d'un bleu clair pâlissent un peu dans les couleuvres boiga, verte, nasique, etc.

3°. Les écailles d'un verd clair deviennent peu à peu d'un bleu clair dans les lézards verds.

4°. Le verd pomme des rainettes communes, flanc rayé, etc., se rembrunit, ou bien quelquefois il disparoît et devient blanchâtre.

5°. Les couleurs bleues et de laque ne sont pas altérées dans la rainette bicolore.

6°. Le jaune blanchit toujours.

7°. L'orangé s'altère, roussit et pâlit.

8°. Le rouge se rembrunit ordinairement; quelquefois il pâlit comme dans l'orvet rouge; et il colore toujours la liqueur en un rouge terne. Ce dernier effet est très-remarquable lorsqu'on laisse pendant plusieurs jours des poissons rouges dans de l'esprit de vin.

J'ai fait de nombreux essais sur les moyens de conserver les couleurs des reptiles sans aucune altération, et j'ai reconnu que les

liqueurs altèrent toutes plus ou moins les couleurs tendres, et que celle qui paroît les conserver le mieux consiste dans la recette suivante:

Prenez de l'eau bien pure et de source; saturez-la d'alun (ou sulfate d'alumine), puis mêlez-y un cinquième environ de son volume d'esprit de vin bien limpide; passez ensuite le tout dans un filtre de papier, et conservez la liqueur dans des bouteilles bien fermées; elle résiste aux gelées, et doit être placée à l'ombre dans un endroit frais. Lorsque vous voudrez conserver un animal, vous commencerez par le laisser tremper pendant vingt-quatre heures dans un vase plein de cette liqueur, afin de l'imbiber et de lui faire dégorger tout ce qui pourroit troubler la limpidité de la liqueur clarifiée. Ce vase et la liqueur où l'on aura fait cette première opération devront toujours être réservés pour cet usage. Vous mettrez ensuite l'animal dans un bocal de beau verre blanc à large goulot, que vous couvrirez d'un rond de verre, après l'avoir rempli environ jusqu'aux trois quarts de sa hauteur avec la liqueur indiquée ci-dessus. Vous luterez ensuite le couvercle avec du mastic des vîtriers

vîtriers mêlé d'un peu de sain-doux : vous poserez alors le bocal avec précaution sur une planche à l'abri du soleil et de la chaleur, puis au bout de deux mois, vous peindrez en couleur à l'huile grasse le dessus du mastic, s'il est assez sec. Ce lut au mastic n'est bon que lorsqu'on n'est pas obligé de déboucher fréquemment le bocal; mais dans le cas contraire, il faut n'employer que du sain-doux sans aucun mélange.

Pour conserver les reptiles hors des liqueurs, on peut les empailler d'après les procédés connus, en enduisant le dedans de la peau avec du préservatif de bécœur; ou bien il faut employer le moyen indiqué par Chaussier depuis quelques années (1), et mis par lui en usage avec infiniment de succès, pour la conservation des pièces anatomiques. Ce procédé consiste à faire tremper pendant plusieurs jours, dans de l'eau distillée, saturée de muriate suroxigéné de mercure, le reptile non vuidé qu'on veut conserver. Il doit être convenablement bourré de coton; et lorsqu'il est suffisamment im-

(1) Bulletin des sciences, par la société philomathique; prairial an 10, n° 63, pag. 118 et 119.

bibé dans toutes ses parties de la dissolution saline, on le laisse sécher lentement dans un lieu aéré, à l'abri du soleil et de la poussière. Toutes les parties de l'animal se durcissent, et ne craignent ni la voracité des insectes ni aucune corruption.

Mais au reste, tous les procédés connus jusqu'à présent ne paroissent pas propres à conserver toutes les couleurs de la peau des serpens. Les voyageurs sont donc les seuls qui puissent contribuer plus efficacement à completter cette partie de l'Histoire naturelle des reptiles. On doit leur recommander expressément d'indiquer, non seulement les diverses couleurs dont la peau des reptiles vivans est ornée, mais encore la disposition et la forme des taches, ainsi que la place qu'elles occupent.

Jusqu'à ce jour on a regardé comme très-peu importante, pour la distinction des espèces, l'indication des couleurs, car Linnæus n'en a pas fait mention dans ses phrases spécifiques; et cependant il est bien certain que la disposition des taches, ainsi que les couleurs, sont beaucoup moins sujettes à varier dans chaque espèce que le nombre des plaques et des rangées transversales d'écailles. Je pense donc que Lin-

næus auroit mieux fait de ranger parmi les caractères principaux l'indication des couleurs, et de ne regarder que comme un caractère spécifique secondaire, le nombre des plaques et des rangées d'écailles. Il y a une autre considération sur laquelle il importe d'insister avec d'autant plus de raison, que les naturalistes paroissent jusqu'à ce jour l'avoir un peu trop dédaignée, puisqu'elle offre un moyen assez constant de séparer entre elles des espèces de serpens confondus ensemble par plusieurs observateurs, d'ailleurs profonds et éclairés. On a long-tems supposé que la queue des serpens est toujours proportionnellement plus courte dans les jeunes individus que dans les adultes et les vieux; mais cette opinion, toute vraisemblable qu'elle puisse paroître, n'est pas conforme avec les faits suivans.

1°. Une vipère cherséa nouvellement née avoit trois pouces de longeur totale, et sa queue occupoit exactement la cinquième partie de cette longueur. J'ai aussi trouvé que la queue de la mère de ce vipereau étoit d'un cinquième, sans la plus légère différence dans la proportion comparative. J'ai déjà vu sept vipères cherséa de différens

âges et de taille également différente, mais j'ai toujours observé les mêmes proportions.

2°. La couleuvre à collier, jeune ou adulte, a toujours sa queue d'un sixième de la longueur totale.

3°. La couleuvre boiga, longue d'un pied et demi, a sa queue longue de huit pouces six lignes; et lorsqu'elle a trois pieds de longueur totale, sa queue a un pied cinq pouces de longueur, ce qui fait toujours près de la moitié de la longueur totale.

4°. L'orvet commun, jeune ou vieux, a toujours sa queue aussi longue que le reste; de sorte qu'elle a deux pouces quand la longueur totale est de quatre, et qu'elle a huit pouces quand la longueur totale est d'un pied quatre pouces.

5°. Enfin il est prouvé que quelques plaques ou vertèbres de plus ou de moins à la queue d'un serpent ne peuvent jamais faire une différence facilement appréciable dans les proportions comparatives entre plusieurs individus d'une même espèce. Les personnes qui ont prétendu que la queue des serpens augmente avec l'âge plus à proportion que le corps, et que le nombre des plaques ventrales et sous-caudales varie dans chaque individu par les mues et par l'âge, se trompent

réellement, et je crois qu'il faut regarder comme autant de variétés distinctes de la même espèce tous les individus qui ne diffèrent que par quelques plaques ou par quelques rangées d'écailles de plus ou de moins, et qui se ressemblent d'ailleurs par la disposition des couleurs, par les dimensions comparatives, par la forme des tégumens, et par l'organisation extérieure et intérieure.

Quelques modernes ont cru qu'il seroit plus avantageux de former les genres principalement d'après les différences que présentent la forme et la disposition des dents et des mâchoires, indépendamment de la présence ou de l'absence des crochets venimeux; mais il résulte de mes observations que l'organisation extérieure est absolument la même dans plusieurs ophidiens, qui n'ont pas d'ailleurs les dents et les mâchoires disposées de la même manière. Le genre hétérodon, proposé d'abord par Palisot Beauvois, et adopté ensuite par Latreille dans son Histoire des reptiles, ne doit être regardé maintenant, et de leur propre aveu, que comme une espèce de couleuvre dont je donnerai la description sous le nom de *couleuvre hétérodon*, quoique ses mâchoires et

ses dents ne soient pas exactement semblables à celles des couleuvres.

Je crois au contraire, avec Laurenti, Daubenton et Latreille, que la présence et l'absence des crochets venimeux doivent servir à constituer des genres dans l'ordre des ophidiens, sur-tout lorsqu'on peut réunir à ce premier caractère d'autres différences prises dans la forme et la disposition des écailles et des plaques.

On trouve des crochets venimeux dans tous les genres de la première colonne, et pas de crochets venimeux dans ceux de la seconde.

Crochets venimeux. ♂	*Pas de crochets venimeux.* ♀
GENRES.	GENRES.
4. Bongare.	1. Boa.
6. Acanthure ?	2. Python.
7. Crotale.	3. Coralle.
8. Scytale.	5. Hurriah.
9. Lachésis.	12. Couleuvre.
10. Cenchris.	14. Enhydre.
11. Vipère.	16. Erpéton.
13. Plature.	17. Eryx.
15. Langaha.	19. Orvet.
18. Clothonie.	20. Ophisaure.
22. Hydrophis.	21. Pélamide.
	23. Acrochorde.
	24. Amphisbène.
	25. Cœcilie.

Les travaux des naturalistes sur les reptiles ont été assez nombreux vers la fin du dernier siècle, et ils ont offert sinon des découvertes importantes, au moins les moyens d'élever cette branche de la zoologie au niveau des autres. Les ouvrages de Merrem et de Russel ont prouvé que la considération des tégumens doit être regardée comme présentant des caractères très-importans, ainsi que l'avoient annoncé Linnæus, Daubenton et Lacépède. La présence ou l'absence des écailles, des plaques et des doubles plaques sur la peau du corps et de la queue doivent invariablement servir à l'établissement des genres, et leur nombre approximatif peut offrir quelquefois un moyen auxiliaire de distinguer les espèces qui ont entre elles quelque analogie par leurs dimensions et par la disposition des couleurs dont elles sont ornées. Il est bien prouvé cependant qu'il ne faut pas avoir une trop grande confiance dans le nombre des plaques, parce qu'il est sujet à varier dans les individus d'une même espèce, et parce qu'on ne pourra parvenir à circonscrire d'une manière précise la quantité des plaques et des doubles plaques que lorsqu'on aura observé un nombre suffisant d'individus; d'ailleurs il

est aussi certain que quelquefois on rencontre des anomalies par rapport à ces plaques; tel est entre autres celle d'une couleuvre à collier (*coluber natrix*) qui a deux plaques entières sous le milieu de la queue : elle est placée dans la collection de Bosc. Tel est encore le boa devin, figuré dans l'ouvrage de Merrem, fascicule 2, page 12, dont les plaques sont irrégulièrement entremêlées de petites écailles lisses qui paroissent être séparées de l'extrémité de ces plaques par un vice d'organisation. Ces anomalies n'empêchent cependant pas qu'on ne puisse employer avec avantage la présence des plaques et des doubles plaques sous le corps et sous la queue. C'est ainsi que les naturalistes modernes ont observé des plaques entières sous le corps et la queue des boas, des scytales, des éryx; des plaques entières sous le corps, et des doubles plaques sous la queue des vipères, des couleuvres, des platures, des enhydres; c'est aussi par le même motif que j'ai établi récemment les genres coralle, bongare, hurriah, python, cenchris, clothonie.

Les plaques qui sont moins sujettes à varier, soit par le nombre, soit par la forme, sont celles qui recouvrent le dessus de la

tête et qui bordent les mâchoires de la plupart des serpens ; elles doivent être également désignées sous le nom de *lames*. Nous verrons dans nos recherches sur les serpens que beaucoup de ces animaux, entre autres les couleuvres, ont beaucoup de rapports par la forme de leur tête et par les plaques qui la recouvrent avec les sauriens qui constituent le genre des lézards. Merrem a donné dans son ouvrage sur les amphibies une vignette représentant la tête d'un serpent vue en dessus et en dessous, et il a indiqué, par des numéros placés sur les différentes plaques, les noms qu'il a employés pour désigner chacune d'elles. Son travail sur cette partie n'est peut-être pas suffisamment précis, et présente par conséquent peu de clarté (1). Sans être obligé de recourir à

(1) Voici comment Merrem a désigné les différentes plaques qui recouvrent la tête des serpens dessus et dessous :

A. La plaque du sommet de la tête.
B. Les plaques de la partie postérieure de la tête.
C. Les plaques des paupières.
D. Les plaques des tempes.
E. Les plaques du front.
F. Les plaques au dessus des narines.
G. La plaque du museau.

une figure, il est possible de désigner toutes ces plaques par la région qu'elles occupent.

1°. La plaque rostrale est placée au bout du museau; elle est ordinairement un peu échancrée sur le bord qui est tourné vers la mâchoire inférieure. Cette échancrure indique en quelque sorte les espèces dangereuses ou voraces; c'est le caractère

---

H. Les plaques de derrière les yeux.
I. Les plaques de devant les yeux.
K. Les plaques des côtés du front.
L. Les plaques des narines.
M. Les plaques des bords de la mâchoire supérieure.
N. La plaque de la lèvre de la mâchoire inférieure.
O. Les plaques latérales de la même mâchoire.
P. Les grandes plaques antérieures du dessous de la mâchoire inférieure.
Q. Les grandes plaques postérieures de la même mâchoire.
R. Les plaques du bord de la mâchoire inférieure.
S. Les écailles qui environnent les plaques postérieures du bord de cette mâchoire.
T. Les plaques de la gorge.
V. Une grande écaille entre les plaques de derrière la tête.
X. Quelques autres grandes écailles derrière et à côté de ces mêmes plaques.
Y. Une grande plaque sur l'occiput à gauche, qui manque à droite.

de la férocité : il est plus senti dans les crotales, les vipères et les scytales.

2°. Les plaques labiales. — Elles sont à peu près carrées, et pliées en deux pour border les lèvres.

3°. La plaque ou la paire de plaques frontales.

4°. La paire de plaques nasales. — C'est au milieu d'elles que sont percées les narines.

5°. La plaque intra-nasale. — Elle est entre les deux narines.

6°. La plaque anté-nasale. — Elle est située entre la narine et la plaque rostrale.

7°. La plaque post-nasale. — Elle est placée derrière la narine.

8°. La plaque sus-orbitaire. — Elle recouvre le dessus de l'œil.

9°. La plaque intra-orbitaire. — Elle est entre les deux yeux; c'est ordinairement la plus grande de toutes, et sa forme est pentagone.

10°. La plaque post-orbitaire est derrière les yeux.

11°. Les plaques sous-maxillaires. — On les voit sous la mâchoire inférieure; elles sont communément au nombre de quatre.

12°. Les plaques cervicales. — Elles sont

placées sur le sommet de la tête, derrière la grande plaque intra-orbitaire.

13°. Les plaques temporales sont situées sur les tempes.

14°. Les plaques polygones ou les lames sont toutes celles qui recouvrent le milieu de la tête en dessus, et le milieu du dessous de la mâchoire inférieure ; elles sont décrites séparément aux numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

15°. Les plaques transversales sont placées sous le ventre et la queue des boas, des couleuvres, etc. etc. Elles sont entières ou doubles, gutturales, abdominales ou sous-caudales.

16°. Les plaques entières (*scutæ* Lin.) sont placées sous le ventre et la queue des boas, des scytales, des crotales, des coralles: on les nomme quelquefois les *grandes plaques*.

17°. Les doubles plaques (*scutellæ* Lin.) s'engrainent les unes dans les autres sous la gorge des coralles, sous la queue des vipères, des couleuvres, etc. etc.

18°. La plaque ou les plaques anales. — Elles sont situées en avant de l'anus, et servent à le recouvrir. Elles forment ensemble un demi-cercle.

Les écailles, ainsi que je l'ai déjà dit (tome IV, page 360), sont : 1° de petits ongles de substance cornée; 2° ou des plaques osseuses adhérentes à la peau; 3° ou bien des compartimens durs et réguliers de la peau. Les écailles des ophidiens sont encore plus variées dans leurs formes que celles des sauriens, et l'examen approfondi que j'en ai fait m'a fourni les observations suivantes :

1°. Les écailles proprement dites sont petites, nombreuses, rhomboïdales ou hexagones, lisses ou carénées, et toujours disposées entre elles sur des lignes transversales, obliques ou réticulées. Elles sont réparties sur toute la peau du corps et de la queue dans les orvets et les hydrophis; elles sont placées sur la tête et sous la gorge de quelques scytales et vipères. Elles garnissent le dessus du dos, de la queue, et les flancs des serpens munis en dessous de plaques transversales. Elles se prolongent sous la queue des langahas et des erpétons.

2°. Les écailles en forme de tubercules écailleux sont placées sur la peau des acrochordes.

3°. Les écailles en forme de compartimens écailleux sont disposées sur des anneaux

très-nombreux autour du corps et de la queue des amphisbènes.

4°. Les écailles scutellaires ressemblent beaucoup à de petites plaques courtes et transversales; elles sont situées sur une seule rangée sous le ventre et la queue des éryx.

5°. Les écailles latérales ou des flancs sont un peu plus grandes que les dorsales, lisses et disposées sur une ou deux rangées contre les plaques abdominales et sous-caudales des crotales, des vipères, des couleuvres, etc.

6°. Les écailles sus-vertébrales sont hexagones, lisses, un peu plus grandes que les autres dorsales, et situées sur une seule rangée au dessus de la colonne vertébrale dans les bongares.

7°. Les écailles circa-anales entourent la partie postérieure de l'anus dans les pythons.

8°. Enfin dans les serpens qui sont revêtus d'écailles, on peut désigner les écailles d'après la région du corps où elles sont placées, de la même manière que je l'ai précédemment fait pour les plaques.

Afin de rendre plus intelligibles, pour les naturalistes qui voudront s'occuper de l'histoire des serpens, les caractères que présente la tête des ophidiens les plus remarquables, j'ai eu soin de joindre ici trois

planches que j'ai fait peindre avec une grande exactitude, et sous mes yeux. J'ai fait dessiner au moins une espèce de chaque genre d'après nature, afin d'offrir dans un court espace un moyen simple de faire sur ces animaux de nouvelles recherches. Un travail soigné et complet sur la disposition que ces plaques et les écailles ont sur la tête et sous la mâchoire inférieure, présenteroit un moyen certain de former des sections très-naturelles dans chacun des genres, et ce seroit rendre un grand service à la science que de pouvoir s'en occuper. Ce moyen ne peut cependant pas être regardé comme convenable pour former des genres, mais il seroit sans doute avantageux pour offrir des caractères génériques secondaires.

Voici l'explication des trois planches ci-jointes; planches LIX, LX et LXI.

Figure 1. Tête d'un jeune boa aboma vue en dessus, représentant les petites plaques polygones très-nombreuses, avec les cinq traits longitudinaux plus foncés.

Fig. 2. La même tête vue en dessous, indiquant la forme de la plaque marginale

antérieure de la lèvre inférieure; le sillon longitudinal sous le menton ; les petites écailles qui la recouvrent ; l'échancrure du bas de la plaque rostrale, et les premières plaques abdominales qui se prolongent sur le milieu de la gorge presque jusqu'au sillon.

Fig. 3. Tête du boa devin recouverte entièrement de petites écailles, avec des petites plaques très-nombreuses au bord des lèvres; la langue fourchue paroît un peu au dehors; et sur la tête sont indiquées les trois traits longitudinaux plus foncés ; on voit le commencement des plaques abdominales; le dessous de la tête ressemble à la fig. 2.

Fig. 4. Tête du python tigre vue en dessus, couverte de grandes plaques très-nombreuses, dont plusieurs carrées, sont disposées comme des rayons sur le derrière et les côtés d'une paire de plaques cervicales ; les petites écailles du cou se prolongent sur l'occiput, et derrière chaque œil on voit un trait brun ; la tache qui est fendue antérieurement paroît aussi sur le dessin.

Observation. Les boas et les pythons sont parmi

parmi les ophidiens de même que les tupinambis parmi les sauriens. Il y a entre ces animaux une grande analogie relativement à la forme de leur tête, aux tégumens dont elle est garnie, et même à leurs habitudes.

Fig. 5. Tête du coralle à tête obtuse ; elle est revêtue de petites écailles, avec des plaques sur le devant du museau, entre l'œil et la narine, et sur le bord des lèvres ; les mâchoires sont munies de dents aiguës.

Fig. 6. La même vue en dessous, couverte de petites écailles ; sans sillon comme aux boas ; avec plusieurs plaques abdominales, dont les deux antérieures doubles.

Fig. 7. L'hurriah à deux lignes vu en dessus ; ses plaques sont nombreuses, et sa tête est petite.

Fig. 8. L'hurriah faux-boiga ; sa tête est grosse ; le dessus est couvert de grandes plaques peu nombreuses ; les lèvres sont bordées d'autres plaques ; l'occiput est couvert de petites écailles qui se prolongent jusques derrière chaque œil.

Fig. 9. La même tête vue en dessous ; la mâchoire inférieure bordée de plaques,

garnie de six grandes plaques et d'un sillon en devant, a sur les côtés de petites écailles; les plaques abdominales se prolongent jusqu'au milieu de la gorge contre le sillon.

Fig. 10. L'acanthure cérastin ; ses plaques de la tête sont disposées de même qu'à l'hurriah faux-boiga fig. 8; il a de plus une place bombée dessus chaque orbite, et deux longues plaques derrière les yeux ; son occiput est garni de petites écailles.

Fig. 11. La même tête vue en dessous; elle ressemble un peu à celle de l'hurriah faux-boiga fig. 9; elle n'a seulement pas de sillon, et ses plaques intermédiaires sont bordées d'autres grandes plaques.

Fig. 12. La couleuvre bleue à deux raies; sa tête est longue, couverte de très-grandes plaques peu nombreuses. Elle a beaucoup de rapports avec les couleuvres boiga et nasique, qui sont infiniment longues et très-minces, et qui ont la faculté de ramper avec une vîtesse extrême sur les branches d'arbres et parmi les feuillages.

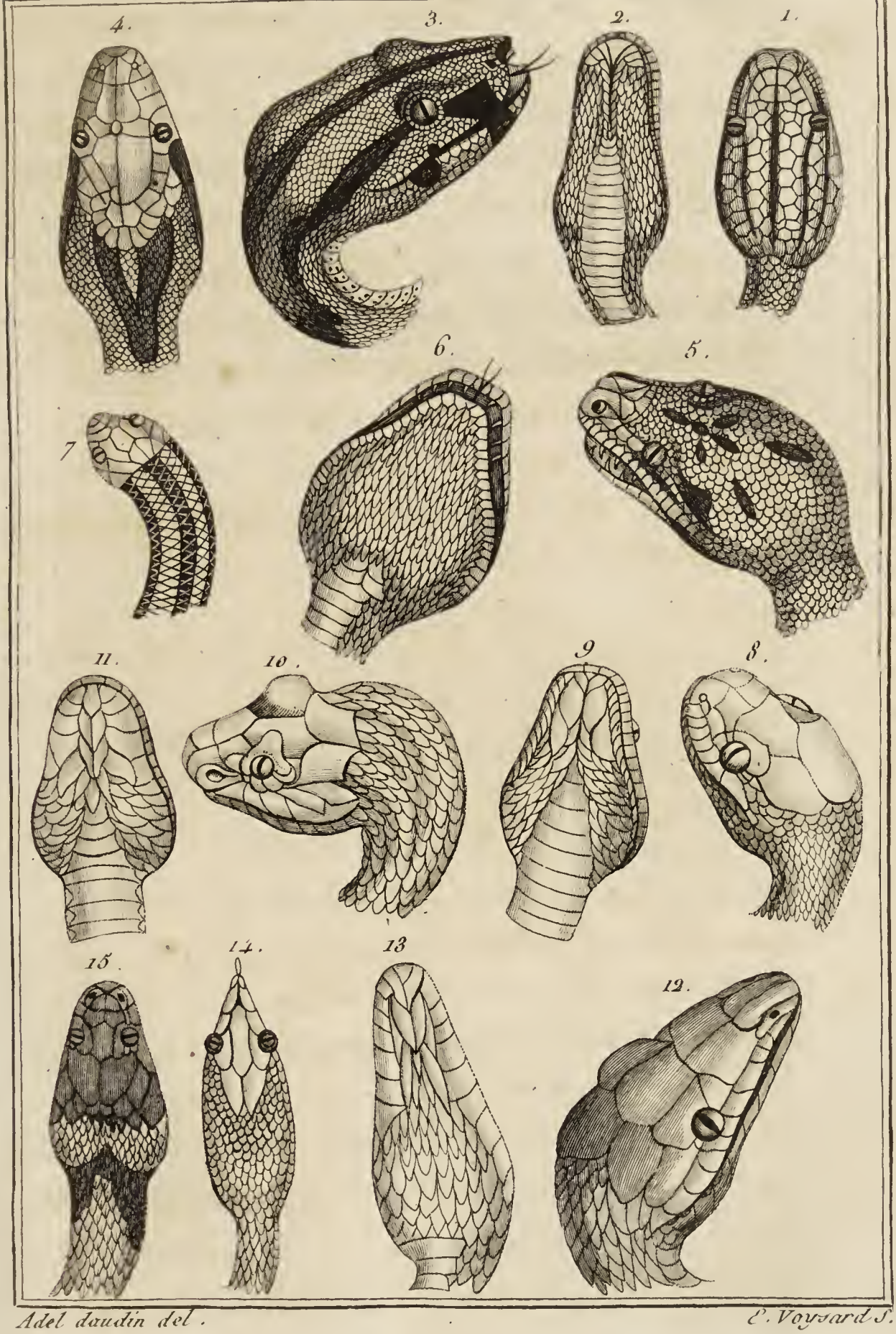

Adel daudin del. C. Voysard S.

Fig. 13. Dessous de la même tête ; outre les plaques des lèvres, il y en a quelques autres alongées sous la moitié antérieure de la gorge ; l'autre moitié est revêtue de petites écailles, en sorte que les plaques abdominales ne commencent que sous l'origine du cou qui est vu de côté dans le dessin.

Fig. 14. La tête de la couleuvre nasique vue en dessus ; elle est revêtue de plaques disposées de même que dans la couleuvre bleue à deux raies, mais elles sont plus étroites, et ne recouvrent que la moitié antérieure du sommet de la tête ; on ne voit pas une petite plaque triangulaire devant chaque œil comme à la fig. 12 ; et en avant du museau il y a une petite excroissance pointue et molle ; toute la partie postérieure de la tête est couverte de petites écailles qui s'étendent sur les côtés jusques derrière les yeux ; la tête de la couleuvre nasique est très-longue, et à peu près une fois plus large que le cou.

Fig. 15. La tête de la couleuvre à collier est ici représentée vue en dessus, avec ses plaques qui sont à peine plus nom-

breuses que celles des couleuvres bleue à deux raies et nasique ; elles garnissent même la partie antérieure de la région occipitale; l'autre partie est couverte d'écailles carénées, semblables à celles du dos; la tache noire de la nuque qui borde le derrière du collier jaune, est indiquée dans cette figure.

Observation. Les couleuvres innocentes dont la tête est couverte de grandes plaques peu nombreuses, ont assez de rapports avec les lézards et les takydromes.

Fig. 16. La tête de la vipère commune vue en dessus ; on a indiqué les plaques qui recouvrent la moitié antérieure de la tête; l'autre partie est garnie d'écailles très-petites et nombreuses qui s'étendent sur les tempes jusques derrière les yeux; les taches placées sur la tête de la vipère commune sont représentées sur cette figure.

Fig. 17. La même tête vue en dessous; outre les plaques labiales, il y en a deux grandes sur le menton; les côtés sont couverts de petites écailles entre lesquelles sont placées les premières plaques abdominales, ou plutôt les plaques gutturales qui vont jusqu'au près du menton.

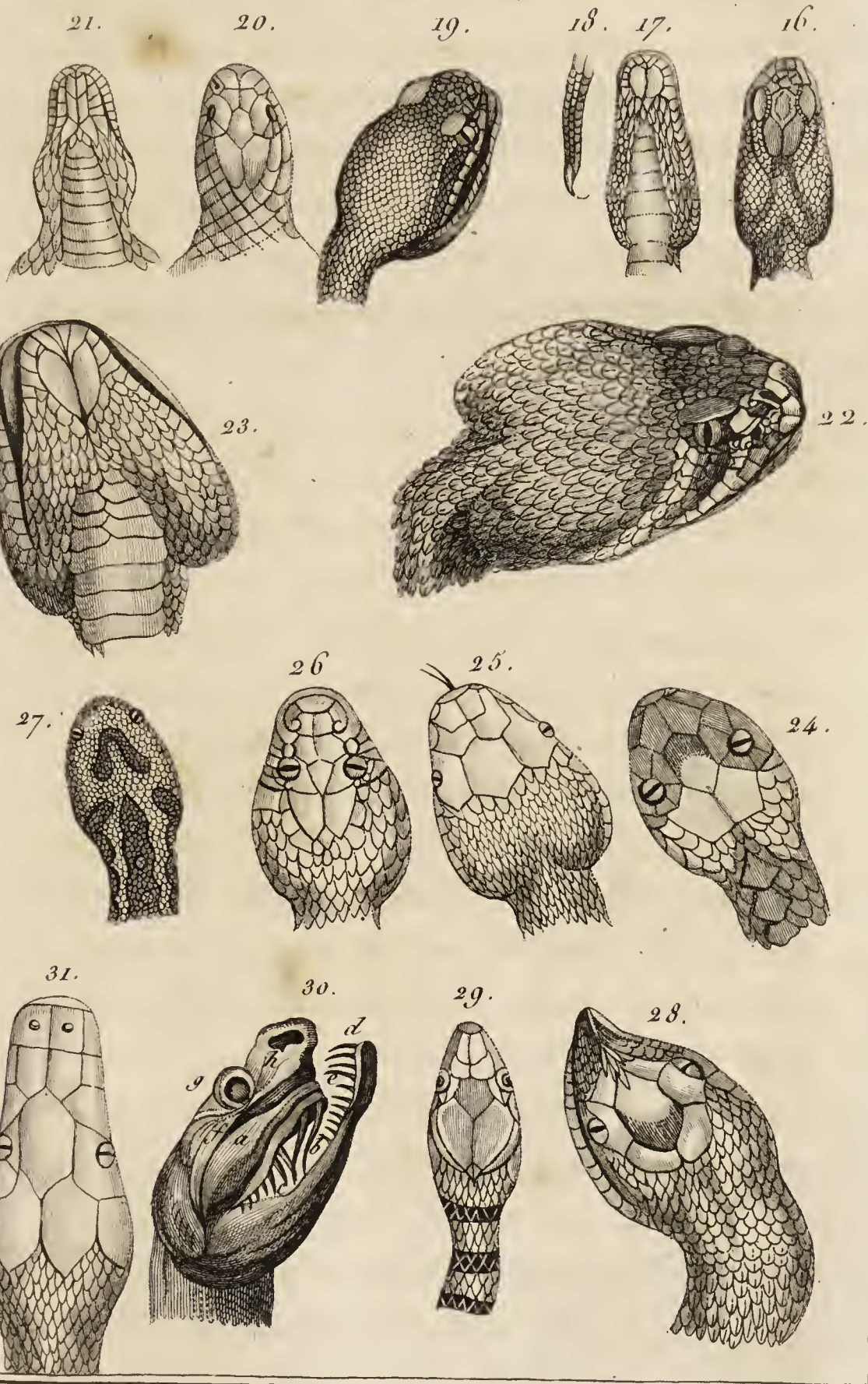

Adel. daudin del.

C. Voysard s.

Fig. 18. On voit ici l'extrémité de la queue de la vipère commune; elle est placée de profil, et terminée par un petit ergot corné un peu courbé; on retrouve cet ergot au bout de la queue de l'acanthure cérastin, de la couleuvre noire et blanche, etc. etc.

Fig. 19. La tête de la vipère fer-de-lance; on voit les plaques des lèvres; de très-petites plaques dessus le museau; une grande plaque sur chaque œil; tout le reste est garni de petites écailles; le trait placé derrière l'œil est indiqué.

Fig. 20. La tête de la vipère à lunette vue en dessus est couverte de plaques assez grandes, disposées comme dans l'acanthure cérastin; mais leur forme est différente; les écailles du cou se prolongent derrière chaque œil.

Fig. 21. La tête de la même vipère vue en dessous; outre les plaques labiales il y en a six autres en devant de la mâchoire inférieure d'où partent les plaques gutturales et abdominales. Ces dernières plaques sont bordées d'écailles sur les côtés.

Fig. 22. La tête du crotale à losange vue de profil ; elle a beaucoup de rapports avec celle de la vipère fer-de-lance, fig. 19; la plaque sus-oculaire est un peu ridée; au dessous de l'ouverture des narines il y a un petit trou, qui est regardé par Lacépède comme devant être l'ouverture des oreilles.

Fig. 23. Le dessus de la tête du crotale à losange ressemble beaucoup à celle du coralle à tête obtuse, fig. 6, par ses plaques labiales, par quatre doubles plaques gutturales suivies de plaques abdominales entières, et par ses nombreuses écailles. On voit de plus sous ce menton deux grandes plaques entre lesquelles est placé un petit sillon qui semble être produit par l'élasticité de la peau, et par la faculté que les deux branches de la mâchoire inférieure ont de s'écarter au gré de l'animal.

Fig. 24. La tête du bongare à anneaux jaunes ; les plaques sont grandes, peu nombreuses, un peu élargies, bordées postérieurement, et jusques derrière les yeux, de petites écailles; on voit, outre la tache du cou, le commencement de

la rangée longitudinale d'écailles plus grandes, à peu près hexagones, qui s'étendent sur toute la colonne vertébrale.

Fig. 25. La tête du cenchris mokeson des États-Unis d'Amérique vue en dessus; les plaques sont peu nombreuses, assez grandes, et elles recouvrent la moitié antérieure de la tête; l'autre moitié est couverte d'écailles nombreuses, plus apparentes en devant, et plus petites en arrière; la langue fourchue paroît au dehors de la bouche.

Fig. 26. La tête du bongare bleu vue en dessus; elle est revêtue de plaques peu nombreuses devant les yeux, entre eux et sur son sommet; ces plaques sont bordées postérieurement d'autres petites plaques en demi-cercle, ce qui lui donne quelque ressemblance avec le python tigre ou pedda-poda, fig. 4; les écailles de l'occiput et du cou s'étendent jusques derrière les yeux.

Fig. 27. La tête du scytale zig-zag vue en dessus; elle est entièrement couverte de très-petites écailles, avec des plaques sur les lèvres; on a indiqué le commencement des taches qui caractérisent cette espèce.

Fig. 28. La couleuvre hétérodon. Sa tête vue en dessus a sa plaque rostrale un peu trigone, relevée en pointe et aplatie en devant. Il y a une grande plaque hexagone entre les yeux, une plaque sur chaque œil, une plaque en devant et une autre en arrière de chaque côté; les écailles du derrière de la tête s'étendent aussi derrière les yeux. Cette couleuvre a l'apparence d'une vipère, mais elle n'est pas venimeuse.

Fig. 29. L'hydrophis annelé. Sa tête est oblongue, amincie en devant, avec des plaques peu nombreuses qui la recouvrent en partie; les écailles de l'occiput sont petites et carénées, ainsi que celles du cou; le cou a des anneaux alternativement d'un noir bleuâtre et d'un jaune légèrement verd.

Fig. 30. La tête d'un serpent venimeux (la vipère élégante), vue de profil, écorchée, afin de montrer la vésicule à venin *a*, qui communique aux crochets venimeux *b*, et qui, pressée par le muscle post-oculaire *f*, laisse sortir son venin par les crochets *b*, qui sont tubulés. Ces crochets sont placés à l'extrémité antérieure des

branches marginales de la mâchoire supérieure ; et les dents simples *c*, qu'on voit à la même mâchoire, sont situées sur les branches palatales. On découvre l'œil *g*, et l'ouverture de la narine *h*. La mâchoire inférieure n'a que deux branches marginales, munies de longues dents simples et antérieures *d*, et de petites dents simples postérieures *e*. Cette figure doit suffire pour faire connoître la principale disposition des dents et des crochets, ainsi que la manière dont le venin est chassé de la vésicule par le crochet creux dans la plaie, lorsqu'on est mordu par un serpent venimeux.

Fig. 31. La pélamide bicolore. Sa tête vue en dessus est très-alongée, obtuse en devant, élargie près de l'occiput, couverte en dessus de grandes plaques peu nombreuses. La région occipitale est revêtue de petites écailles semblables à celles du cou et du dos.

Cet ophidien habite dans les Indes. Forster dit qu'on le trouve dans la mer auprès d'O-Taïti. Il diffère des orvets par sa queue comprimée, et des hydrophis parce qu'il n'a pas de crochets venimeux, mais seule-

ment deux rangées marginales et deux palatales de petites dents à sa mâchoire supérieure.

Fig. 32. La tête du boa élégant, vue en dessus. Les lèvres sont bordées de petites plaques; il y en a une au bout du museau, et deux autres assez grandes dans sa partie antérieure. Tout le reste est couvert de petites écailles nombreuses, ce qui lui donne beaucoup de rapports avec le coralle à tête obtuse, fig. 5. Le cou est plus étroit que la tête, qui est un peu en forme d'un cœur, dont le museau seroit la pointe.

Fig. 33. La tête du même, vue en dessous, et ne différant de celle du coralle, fig. 6, que par sa forme, par un sillon longitudinal en devant sous la mâchoire inférieure, par les plaques de la base de la lèvre supérieure un peu enfoncées derrière les yeux, et par les plaques du dessous du cou toutes entières et transversales.

Fig. 34. La tête de l'éryx turc, vue en dessus. Elle est couverte de petites écailles, avec quelques plaques disposées par paires dessus le museau; les lèvres sont bordées

Adol. dandin del

J.B. Racine S.

TÊTES DE SERPENS.

de petites plaques; la bouche est peu fendue; les yeux sont petits, avec les narines peu distinctes.

Fig. 35. La même tête vue en dessous. On voit le dessous du museau qui est muni d'une petite plaque enfoncée, large et étroite. Sous la gorge et le cou paroissent les petites plaques hexagones et transversales qui servent à séparer les éryx des orvets.

Fig. 36. L'orvet rouge vu en dessus. Il a des écailles imbriquées, de petites plaques sur les bords des lèvres, quelques plaques un peu grandes et par paire en avant des yeux, qui sont petits.

Fig. 37. Le dessous de la tête du même. On voit trois plaques en devant sur le bord de la mâchoire inférieure; les écailles sont assez distinctes et imbriquées. Sous le cou il y a une rangée d'écailles hexagones à peine plus grandes que les autres, et qui servent à rapprocher les éryx des orvets. Peut-être même seroit-il convenable de placer l'orvet rouge parmi les éryx.

Observation. Dans cet ouvrage j'ai comparé quelque part les scinques aux orvets, et les chalcides aux amphisbènes à cause

de leurs tégumens. Je crois qu'on peut en outre comparer aux éryx les scinques, qui ont sous la queue de larges écailles hexagones, assez semblables à des plaques, tels que le scinque rembruni.

Fig. 38. L'orvet fragile. Sa tête vue en dessus est couverte de plaques peu nombreuses ; le reste est couvert d'écailles imbriquées très-petites. On reconnoît les deux bandes longitudinales d'un blanc argenté, qui sont rapprochées et situées sur tout le dos ; les yeux sont très-petits, et sur-tout les narines.

Fig. 39. La même vue en dessous. Ses écailles sont infiniment petites, imbriquées, et disposées sous le cou et le corps sur plusieurs rangées longitudinales.

Fig. 40. La tête de l'ophisaure ventral, vue en dessus. Elle est revêtue de grandes plaques peu nombreuses, et prolongées en pointe vers l'occiput, qui est couvert d'écailles imbriquées qui s'étendent jusqu'auprès des yeux ; les yeux sont petits, et les narines peu apparentes. On aperçoit l'ouverture des oreilles derrière la tête sur chaque côté du cou.

Fig. 41. La même vue en dessous. Les écailles sont assez grandes, imbriquées, et disposées sur plusieurs rangées longitudinales sous le cou.

Fig. 42. La tête de l'acrochorde de Java. Les lèvres sont bordées de petites plaques; les yeux sont petits. Sur la tête il y a en devant de petites écailles qui s'imbriquent derrière les yeux, et qui se séparent comme des ronds un peu bombés et à trois carênes dessus le cou.

Je regrette que cette figure ait été copiée d'après un dessin; l'animal n'existe dans aucun cabinet à Paris.

Fig. 43. La tête de l'amphisbène blanchet, vue en dessus. Elle est revêtue de plaques et d'anneaux entiers, formés de petits carrés oblongs, qui sont des compartimens écailleux de la peau; les yeux sont très-petits, et on les aperçoit au centre d'une petite plaque.

Fig. 44. La même vue en dessous. Elle est en grande partie revêtue de plaques. Il y a des anneaux sous le cou.

Fig. 45 et dernière. La tête de la cœcilie à ventre blanc. La peau est lisse, très-fine-

ment grenue çà et là; les yeux sont très-petits, ainsi que les narines; celles-ci n'ont pas de tentacules. La bouche est peu fendue, garnie de petites dents; sa lèvre inférieure est plus courte. Immédiatement derrière la tête on découvre des plis ou anneaux au nombre de trois; ensuite viennent les plis latéraux qui servent aux mêmes fonctions que les anneaux entiers des amphisbènes.

Observation. On a donné aux cœcilies ou ibiares comme caractères génériques d'avoir, outre ces plis latéraux, deux petits tentacules auprès des narines; cependant j'en possède deux espèces dans de l'esprit de vin, qui n'ont pas la plus légère apparence de tentacules.

OBSERVATIONS

SUR LES SERPENS (1).

La répugnance qu'inspirent généralement les serpens; la forte horreur dont la plupart des hommes sont frappés à leur approche et à leur aspect; telles sont sans doute les causes du peu de connoissances que nous avons recueillies sur ces animaux vraiment curieux et intéressans, et trop peu connus cependant jusqu'à ce jour.

Leurs mœurs et leurs habitudes, la manière et les procédés qu'ils emploient pour saisir leurs proies, parmi lesquelles se trouvent des animaux si supérieurs à eux par d'autres facultés, telles que le vol et la course, et qui leur servent cependant de principale nourriture; le nombre, la différence et la qualité de leurs dents; les moyens d'éviter leur morsure ou de se garantir de

(1) J'ai ajouté des notes à ce Mémoire très-intéressant, qui m'a été communiqué par Palisot Beauvois, membre associé de l'Institut national.

ses effets; enfin leurs différentes habitudes, soit en été lorsqu'ils sont répandus dans les bois et dans les plaines, soit en hyver dans leur retraite, sont autant de points essentiels qui nous restent à constater, sur lesquels nous n'avons que des notions bien imparfaites, et qui manquent à l'histoire de ces reptiles.

Douze années consécutives de voyages, tant en Afrique, dans les royaumes d'Oware et de Bénin, que dans l'île de Saint-Domingue et dans les Etats-Unis d'Amérique, m'ont fourni de nombreuses observations sur les diverses branches de l'histoire naturelle; je me bornerai dans ce Mémoire à rapporter quelques faits aussi nouveaux que singuliers, relatifs aux serpens.

L'Amérique est une partie du monde très-abondante en ces reptiles; on en rencontre de presque tous les genres connus, et un grand nombre d'espèces de chacun. La partie septentrionale de ce nouveau continent, où les chaleurs sont si excessives en été, et le froid en hyver plus vif, plus pénétrant, et d'une durée plus longue qu'en France, n'en est pas même exempte; j'en ai rapporté trois espèces nouvelles, et reconnues telles par M. Lacépède, à qui nous

sommes

sommes redevables d'une histoire intéressante et précieuse sur les serpens. Une de ces trois espèces, extrêmement curieuse par la forme et la disposition particulière de ses dents, différentes de celles de tous les serpens connus, m'a paru mériter sur-tout de fixer l'attention des observateurs (1).

Depuis New-Yorck jusqu'à Savannah et au delà, et depuis les bords de la mer jusques très-avant dans l'ouest et le nord-ouest, on trouve abondamment des serpens à sonnettes (ou crotales) au nombre de trois espèces bien distinctes. Celle à qui Linnæus a donné le surnom d'*horridus*, si dangereuse dans le sud, dont on exagère si fort les effets de la morsure dans le nord, et que l'on connoît si susceptible d'être saisie par le froid et par la gelée, présente à l'œil de l'observateur dégagé de tout préjugé des particularités aussi nouvelles qu'intéressantes, et entièrement opposées à toutes les fables qu'on s'est plû à débiter sur son compte.

Quelqu'effrayant que ce reptile paroisse aux yeux du vulgaire, il est constant qu'il est peu d'animal d'un naturel plus doux que le serpent à sonnettes. Jamais il n'attaque

(1) Couleuvre hétérodon, *coluber heterodon.*

les animaux dont il ne fait pas sa nourriture; et jamais il ne mord, à moins qu'il ne soit effrayé ou touché. Il m'est arrivé nombre de fois de passer dans un sentier, à la distance d'un pied d'un *boiquira* ou serpent à sonnettes, sans qu'il ait témoigné la plus légère envie de mordre : j'ai toujours été averti de sa présence par le bruit de ses grelots; et en m'éloignant sans trop de précipitation, il ne remuoit pas, ne changeoit pas de position, et me laissoit tout le tems de couper une baguette pour le tuer. Quelque dangereuse que l'on suppose que soit sa morsure, et qui l'est en effet dans certains mois de l'année, si sur-tout il introduit son crochet dans une artère (alors sa morsure est presque incurable), on peut sans aucun danger le prendre à la main, lorsqu'il est dans sa retraite. On ne l'y rencontre cependant pas toujours engourdi et dans l'inaction : ce n'est qu'au milieu de l'hyver seulement, et pendant les fortes gelées, qu'on voit ces animaux entrelacés par pelotons, et sans aucun mouvement dans leur retraite; mais aux approches du printems, époque où, si j'ose m'exprimer ainsi, les serpens reparoissent au nombre des êtres vivans, le boiquira commence à se mou-

voir; d'abord pour se dégourdir et pour essayer ses forces, il se traîne lentement entre les racines des arbres; il s'anime peu à peu, à mesure qu'il sent approcher le terme de sa captivité; on en a même vu quelquefois par un beau jour devancer momentanément cette époque, sortir de leur trou, s'alonger et s'étendre au soleil; mais alors ils ne mordent jamais; surchargés de leur ancienne peau, dont ils attendent le moment de se dépouiller, ils ne voient que foiblement comme tous les autres serpens, et je suis très-porté à croire qu'ils sont alors dans un état maladif, qui leur ôte tout desir et tout pouvoir de nuire. En février 1797, nous allâmes, Péale de Philadelphie et moi, à la chasse des serpens à sonnettes, qui sont assez nombreux dans le New-Jersey : nous en prîmes neuf, et presque tous à la main, dans l'espace de deux heures. Quoiqu'ils commençassent déjà à faire résonner leurs sonnettes, aucun d'eux ne témoigna la plus légère envie de mordre.

En été, ce reptile est plus dangereux; mais comme je l'ai déjà dit, ce n'est jamais qu'après avoir été effrayé, ou touché, ou frappé, qu'aussitôt se repliant sur lui-même,

il fait entendre par ses sifflemens et le bruit très-accéléré de ses grelots, l'envie qu'il a de se venger. Alors, malheur à l'homme ou à l'animal qui se trouve à sa portée! Jamais il n'attaque s'il n'est provoqué; avec un naturel doux et pacifique, il semble que la Nature ne lui ait donné des armes si terribles et si dangereuses que pour pourvoir à sa subsistance uniquement, et pour se défendre. Sa morsure, depuis le moment qu'il paroît au grand jour jusqu'en juillet, ne produit pas des accidens bien funestes. On a remarqué, et cette observation n'a pas échappé aux indiens qui me l'ont confirmée, que depuis juillet jusqu'au moment où il est prêt d'entrer dans son quartier d'hyver, tems de l'année où il mange le plus, elle est terrible et quelquefois mortelle.

On sait que tous les serpens en général se retirent aux approches de l'hyver, suivant la nature du sol ou la température des lieux qu'ils habitent, ou sous des amas de grosses pierres, ou dans des trous pratiqués en terre par d'autres animaux, dans le voisinage du courant d'une source (1). Le boiquira pré-

(1) Quelquefois ils hyvernent aussi dans des trous d'arbres comme les loirs, ou sous des racines et dans des souches en partie réduites en terreau. F. M. D.

fère les lieux voisins des eaux de source. On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici une description des différens sites où nous en avons rencontré. Nous fouillâmes plusieurs trous pratiqués sur les bords de la rivière Maurice; tous étoient tortueux et correspondoient à une chambre distante de l'entrée de six à huit pieds; c'est là qu'immédiatement posés au dessus de l'eau courante, on les voit en pelotons et entrelacés ensemble sans mouvement. Notre conducteur nous mena ensuite dans un fond marécageux, et couvert d'une quantité prodigieuse de *sphagnum palustre*, espèce de mousse dont les tiges avoient dix à douze pouces d'élévation. Ayant soulevé cette mousse, dont l'extrémité étoit saisie par la gelée, qui étoit si forte, qu'elle avoit pénétré la terre nue jusqu'à la profondeur de douze à quinze pouces, nous aperçûmes plusieurs boiquiras qui rampoient lentement entre les racines des arbres, immédiatement au dessous de la mousse et sur un terrain fangeux, arrosé d'une eau courante, et nullement attaquée par la gelée. J'observerai en passant que ce fait me paroît susceptible d'être recueilli par les hommes qui s'occupent de la culture : ils pourroient faire usage de cette mousse

pour la conservation des plantes délicates et sujettes à être atteintes par les gelées.

La Nature semble avoir assigné aux serpens le même tems de repos que celui auquel sont assujettis les arbres et les plantes des climats froids et tempérés. Il est bon d'observer que c'est toujours avant l'équinoxe d'automne qu'ils se réfugient dans leur retraite hyémale, après avoir changé de peau; et qu'ils n'en sortent qu'après l'équinoxe du printems. Alors, semblables aux végétaux qui se dépouillent en automne des feuilles et des fleurs dont ils étoient parés au printems, et qui, après avoir passé ce tems de nullité auquel ils sont condamnés, n'en reparoissent que plus beaux et plus brillans pour remplir la loi universelle de la Nature, la reproduction; ils se dépouillent de nouveau. C'est encore à l'une, et peut-être à chacune de ces deux époques, que les serpens vivipares, à crochets percés et venimeux, renouvellent ces sortes de dents canines, si on peut les appeler ainsi : j'en juge par la quantité de ces dents que nous avons trouvées. J'ai même lieu de présumer que leurs sonnettes tombent non pas tous les ans, mais au bout de plusieurs années. En effet, dans le nombre des boi-

quiras que nous avons vus, il s'en est trouvé de très-gros qui n'avoient que deux ou trois anneaux à la queue; d'autres beaucoup plus petits qui en portoient sept à huit, et nous avons ramassé plusieurs de ces sonnettes isolées qui indiquent assez qu'elles sont les dépouilles de ces reptiles.

On a beaucoup, et très-diversement écrit sur la manière dont les serpens se saisissent de leur proie; les uns leur attribuent une sorte de pouvoir magique, dont l'effet est de charmer et d'enchanter les animaux qu'ils fixent; d'autres, moins partisans du merveilleux, prétendent qu'ils leur inspirent une frayeur excessive, et que ceux-ci, comme étourdis et ne sachant plus ce qu'ils font, vont, viennent de côté et d'autre, fuient, reviennent, et finissent par se précipiter dans le goufre qui les engloutit (1); d'autres

(1) On donne en général l'épithète de *merveilleux* à tous les faits dont on ne peut se rendre compte par aucun raisonnement satisfaisant, et à tous les phénomènes qui sont trop extraordinaires pour qu'on puisse en connoître la cause; tout le monde sait qu'il existe un très-grand nombre de faits qu'on ne peut expliquer dans toutes les sciences naturelles. Il me paroît à peu près prouvé, d'après un grand nombre d'observations faites par des voyageurs éclairés, que les serpens peuvent

enfin ont imaginé que les serpens répandent autour d'eux une odeur fétide, à l'aide de laquelle ils suffoquent les oiseaux, les écureuils, les lapins et les différens animaux

---

charmer les animaux plus foibles qu'eux, et dont ils se nourrissent. Je crois qu'il est même possible d'expliquer cette faculté particulière aux serpens d'une manière assez plausible, sans être obligé de la considérer comme une puissance magique.

Lorsque nous apercevons auprès de nous un animal dont la férocité nous est connue, et que nous nous voyons exposés à un danger pressant, la première sensation que nous éprouvons est l'effroi, et cette sensation est tellement violente dans les individus foibles et timorés, qu'elle leur ôte momentanément toute autre faculté, et qu'ils ne peuvent ni crier ni s'enfuir. L'effroi produit en eux une sorte de délire ou de stupeur qui ne leur permet pas de pourvoir à leur conservation. C'est cette sensation portée à un très-haut dégré qui fait sans doute que les plus foibles animaux, tels que les petits quadrupèdes et les petits oiseaux, deviennent si facilement la proie des serpens. A cette cause on peut encore joindre, mais comme secondaire, celle que Palisot Beauvois a indiquée ci-après. F. M. D.

« Lorsque je voyois à mes pieds un serpent à sonnettes roulé en spirale et prêt à s'élancer, dit Bartram, je m'éloignois précipitamment, à moins que l'horreur, m'engourdissant les membres, ne m'enchaînât sur la place, et ne m'ôtât pour quelques momens la force de

dont ils se nourrissent. Il seroit difficile sans doute de déterminer quels sont les moyens que ces animaux, dans l'état de liberté, emploient pour attirer leur proie; je pense même que ce seroit s'exposer à errer, que de les admettre uniformes pour toutes les espèces. En effet, pouvons-nous croire, par exemple, que la couleuvre noire (*coluber constrictor*), qui rampe avec une promptitude surprenante, qui grimpe sur les arbustes, et qui n'est nullement venimeuse (1),

---

fuir ». (W. Bartram, Voyage dans la Caroline, tom. II, pag. 2.)

Francis Rowe, de Philadelphie (*), allant voir un de ses amis, son cheval s'arrêta tout-à-coup, épouvanté par un énorme serpent à sonnettes qui barroit la route. Rowe, qui avoit entendu parler du prétendu pouvoir de *charmer* attribué à l'animal de cette espèce, mit pied à terre pour détourner son cheval; mais le serpent s'étant entortillé pendant ce tems, fit entendre le son effrayant de sa queue, et fixa l'homme avec des yeux si pleins de feu, que celui-ci se crut attaché à la terre, et qu'une sueur froide lui coula de la tête aux pieds. Mais bientôt le courage l'emportant sur la peur, Rowe s'avança contre le serpent, et le tua d'un coup de fouet. F. M. D.

(1) Rien de plus doux et de plus innocent que ce reptile: j'en ai pris avec la main nombre de fois, et

(*) Voyage de Stedman à Surinam, in-8°, tom. III, p. 193.

se serve des mêmes moyens que le boiquira, animal lent, qui ne grimpe jamais sur la plus petite plante (1), et qui est armé, comme tous

---

dans tous les tems de l'année; souvent, à force de les agacer, j'en ai été mordu, et je n'ai jamais éprouvé d'autre accident que celui qu'occasionne une piquure d'épingle. Peale, dont j'ai déjà parlé, en conserve continuellement en vie; lui et ses enfans les prennent et les mettent dans leur sein : il s'en sert pour faire la chasse aux rats, dont ils paroissent être de puissans ennemis. P. B.

(1) C'est mal à propos et par erreur que quelques naturalistes ont prétendu que le serpent à sonnettes grimpoit après les arbres : il ne quitte jamais la terre, sur laquelle il rampe très-lentement. P. B.

William Bartram, qu'on peut regarder comme l'apologiste des animaux en général, et qui leur accorde une disposition naturelle à la bienveillance les uns avec les autres lorsqu'ils ne sont pas tourmentés par quelques besoins absolus, prétend prouver, à l'aide de plusieurs exemples cités dans la Relation de son voyage, que les crotales ne sont pas malfaisans, à moins qu'on ne les provoque. Je ne ferai connoître ici que l'une de ces preuves. « Etant sur les côtes maritimes de la Géorgie, je fis, dit-il, avec quelques amis, une partie de chasse et de pêche sur Sapello, l'une des îles qui bordent la côte. Nous descendîmes en conséquence l'Alatamaha, traversâmes le détroit, et prîmes terre sur l'extrémité nord de l'île près du canal. Nous fixâmes notre camp dans

les serpens venimeux, de deux crochets funestes à tous les individus qui en sont frappés? Cependant si l'on peut juger de ce

---

une jolie position, à l'ombre d'un bosquet de chênes verds et de lauriers, sur les bords élevés d'un ruisseau qui avoit sa source dans l'intérieur de l'île. Nous dominions ainsi un beau et vaste paysage; nos travaux ne furent pas sans succès, et nous nous trouvâmes pourvus abondamment de gibier, d'huîtres et de poissons pour notre souper. Il y avoit à environ cent toises de notre camp une source d'eau douce et fraîche qu'ombrageoit un petit bois de myrica odorant. Le sentier qui conduisoit à cette fontaine serpentoit au travers d'une verte savanne. Plusieurs fois pendant la nuit j'allai visiter la fontaine, mais je ne me doutois pas, non plus que mes compagnons endormis, que chaque fois que nous en approchions nous courions le plus grand danger. Le matin, de bonne heure, excité par une soif ardente, je me levai pour aller à la source. J'avois presque passé la vallée lorsqu'à six pouces du sentier j'aperçus tout à coup un énorme serpent à sonnettes roulé en spirale, dont les cercles s'élevoient l'un au dessus de l'autre aussi haut que mon genou. Aussitôt que je pus revenir de ma surprise, je reculai précipitamment hors de sa portée, et je restai là pour le considérer; il resta constamment tranquille pendant que je l'examinois, ne paroissant nullement inquiet, et fixant sur moi ses yeux à moitié fermés; mon imagination étoit partagée entre la reconnoissance pour l'Etre suprême qui m'avoit pré-

que sont ces reptiles dans l'état de liberté, par ce qui se passe dans l'état de captivité, il est certain qu'ils n'inspirent aux autres animaux qu'une frayeur ordinaire et égale à celle que ressent tout être empressé à fuir et à échapper à son ennemi; que ces animaux n'éprouvent aucun enchantement, ni aucun accès de folie dont on prétend qu'ils sont saisis dès l'instant qu'un serpent les a fixés; accès de folie bien singuliers, et qui, s'ils existent, ne peuvent être que l'effet du venin introduit par une morsure précédemment faite; enfin qu'ils ne répandent aucune mauvaise odeur (du moins tous ceux sur lesquels nous avons fait des expériences), encore moins une vapeur fétide capable de suffoquer les animaux qui se trouvent dans leur atmosphère.

Les nombreuses expériences faites par Peale depuis long-tems, et dont plusieurs ont été répétées conjointement avec moi,

---

servé d'un si grand péril, et l'admiration pour le caractère de ce noble et terrible animal qui nous avoit tous laissé passer tant de fois durant la nuit sans nous faire le moindre mal, quoique nous eussions dû le toucher presque avec nos pieds ». (W. Bartram, Voyage dans la Caroline et la Floride, in-8°, tom. II, pag. 5 et suiv.) F. M. D.

prouvent encore que le boiquira mange indistinctement tous les oiseaux morts qui lui sont présentés ; qu'il n'emploie aucun moyen surnaturel pour attraper et saisir les animaux destinés à devenir victimes de ses besoins ; qu'il ne mange point de grenouilles, dont le serpent noir, au contraire, semble faire ses délices. Toute idée de fascination, de charme et d'enchantement répugne à notre raison ; il n'y a pas plus de sorciers et de magiciens parmi ces animaux, qu'il ne s'en trouve parmi les hommes ; l'astuce, l'adresse et la force, voilà, pour les uns comme pour les autres, les seuls charmes et le seul pouvoir qui rendent toujours le plus foible tributaire et victime du plus fort.

On me saura gré, je pense, de rapporter quelques expériences faites avec Peale sur un boiquira qu'il a conservé cinq ans en vie et sur un serpent noir.

Un oiseau en vie, le commandeur (*icterus phœniceus*), a été mis dans la cage du boiquira; il y a resté deux jours, pendant lequel tems le reptile n'a pas cherché à le mordre. L'oiseau n'a nullement paru inquiet. L'air qu'il respiroit, à en juger du moins par sa contenance, n'étoit pas différent de celui qui circule dans une cage ordinaire

et fermée. Dans cet intervalle de deux jours ce reptile a mangé un oiseau mort, de la même espèce que celui qui y étoit vivant, et auquel il n'a pas touché.

Un autre oiseau également vivant, le cardinal (*loxia cardinalis*), loin d'être effrayé de se trouver en compagnie du boiquira, s'amusoit à becqueter dans la cage et à ramasser les grains de millet qu'on y avoit jetés; il changeoit souvent de place : nous l'avons même vu se reposer sur le dos du reptile; mais au bruit des grelots il s'est retiré.

On a présenté au même serpent des grenouilles de plusieurs espèces, mortes et vivantes : il n'a touché à aucune. Il n'en est pas de même du serpent noir; ce dernier se précipitoit sur les grenouilles, et il nous a paru préférer les rainettes. Le même serpent se jetoit aussi sur les mouches et les insectes.

Enfin un rat commun a été mis vivant dans la même cage avec le boiquira; à peine y a-t-il été introduit que le reptile a paru s'animer; le rat, un peu effrayé, fuyoit du côté opposé au serpent. Cette chasse a duré l'espace d'environ quarante secondes, avec beaucoup de sang-froid de la part du boi-

quira et beaucoup de promptitude à fuir de la part du rat. Au bout de ce tems, le reptile, trouvant le moment favorable, s'est élancé sur sa proie et l'a mordue. Le rat alors a couru inconsidérément autour de la cage : le boiquira ne se remuoit plus. Au bout d'une minute environ, le rat étant prodigieusement enflé tomba dans des convulsions, mourut, et fut avalé par son ennemi. Ces convulsions sont sans doute ce que quelques observateurs anciens ont pris pour l'effet de l'enchantement ou d'une frayeur extraordinaire ; mais elles ne sont que l'effet de la douleur et de l'agonie.

Ces expériences ne suffisent peut-être pas pour résoudre entièrement et pour déterminer le moyen dont les serpens font usage pour saisir leur proie, si facile à leur échapper par la course ou par le vol; mais elles me paroissent suffisantes pour faire rejeter toute idée de fascination, d'enchantement, de frayeur surnaturelle et de vapeur suffocante. Quant à ce dernier article, je ne dois pas oublier de dire que les neuf boiquiras que nous avons pris avec Peale sont restés près de trois semaines dans la même boîte; que l'ayant ouverte au bout de ce tems, nous

n'avons reconnu aucune odeur particulière et capable de produire l'effet qu'on suppose.

Je terminerai cet aperçu par une observation des plus curieuses, des plus importantes, et qui nous explique un ancien préjugé aussi injurieux à la Nature qu'il est incroyable, et démenti par la propagation et par la régénération constante et non interrompue de tous les êtres vivans. Les habitans de la Martinique (1), et ceux des

---

(1) Dans un Mémoire que j'ai envoyé de Philadelphie à l'Institut national, j'avois consigné l'observation dont je vais faire mention. Elle avoit rencontré quelques incrédules, quoique j'assurasse avoir vu. J'étois résolu d'attendre que le tems et des observations d'autres voyageurs travaillassent à ma justification en convertissant l'incertitude en réalité. Mais le hasard m'ayant servi plus promptement que je ne comptois, je me suis empressé de communiquer à l'Institut national la confirmation d'un fait aussi extraordinaire; voici à cet égard la lettre que m'écrivit à son arrivée d'Amérique Moreau Saint-Méry, conseiller d'état envoyé à Palerme, homme avantageusement connu dans la république des lettres, et digne de foi.

« J'ai repassé mes notes, mon cher confrère, et j'y trouve bien positivement, comme dans ma mémoire, qu'à la Martinique, ma patrie, qui est aussi celle des serpens par milliers, il passe pour constant que la lieux

lieux où l'on rencontre des vipères sont aujourd'hui même encore imbus de ce préjugé. Ils croient que les femelles des serpens mangent leurs petits lorsqu'ils sont très-jeunes, et à une époque voisine de celle où elles leur ont donné le jour. Ce préjugé, tout incroyable qu'il est, parce que s'il en étoit ainsi la race des serpens seroit éteinte depuis long-tems, tire cependant son origine d'un fait faussement interprété. Cette erreur est d'autant plus facilement accréditée que la répugnance irréfléchie qu'inspirent tous les serpens, prête à toutes les idées défavorables qu'on peut présenter contre eux. L'observation suivante rétablit le fait dans toute son intégrité. Dans le premier voyage

---

femelle de cet animal mange ses petits lorsqu'ils sont très-jeunes, et sur-tout à une époque voisine de celle où elle leur a donné le jour. Je regarde cette opinion universelle comme le même fait que celui de votre observation sur la retraite que la femelle du serpent à sonnettes donne dans sa gueule à ses petits, retraite d'où elle les laisse sortir lorsqu'elle les croit affranchis de tout danger.

» Quant à votre observation même, M. Guillemart m'a dit qu'il l'avoit vérifiée depuis vous, et que vous n'assuriez qu'un fait vrai ». P. B.

que j'ai fait parmi la nation indienne Tcharlokée, appelée par corruption *Chérochée*, et par quelques-uns *Chéroquoise*, j'ai eu l'occasion de voir, dans un sentier que je suivois en herborisant, un boiquira ou serpent à sonnettes. L'ayant aperçu de loin, je m'approchai le plus doucement possible; mais quelle fut ma surprise quand au moment où j'avois levé le bras pour pouvoir le frapper, après avoir fait quelques pas de plus, je le vis s'agiter en faisant résonner ses sonnettes, au même moment ouvrir une large bouche et y recevoir cinq petits serpens de la grosseur à peu près d'un tuyau de plume. Surpris de ce spectacle inattendu, je me retirai de quelques pas et me cachai derrière un arbre. Au bout de quelques minutes, l'animal se croyant, ainsi que sa progéniture, à l'abri de tout danger, ouvrit de nouveau sa bouche, et en laissa sortir les petits qui s'y étoient cachés. Je me remontrai : les petits rentrèrent dans leur retraite, et la mère, emportant son précieux trésor, s'échappa à la faveur des herbes dans lesquelles elle se cacha. Ce fait m'avoit été assuré par plusieurs planteurs d'Amérique. J'avoue que je n'y avois pas ajouté une

grande confiance; mais depuis mon départ d'Amérique il a été de nouveau vérifié, ainsi que le porte la note précédente, par Guillemart, voyageur anglais.

Ce fait important est sans aucun doute le même que celui si mal interprété par les anciens, et qu'on voudroit encore nous présenter comme une exception monstrueuse à la loi générale que subissent impérieusement tous les êtres vivans. Il se trouve aujourd'hui constaté d'une manière positive, et nous avons lieu de croire que de nouvelles observations et les recherches des voyageurs lui donneront bientôt une authenticité complette, s'il en avoit besoin. Alors renonçant au merveilleux et à la prévention pour se rapprocher des causes simples et naturelles, on cessera de croire que, sciemment et volontairement, des femelles puissent dévorer leurs petits; en vain citera-t-on des exemples de quelques chattes ou d'autres animaux qui, dans l'état de domesticité, mangent le fruit de leurs amours. Ces exceptions extra-naturelles, dont nous ne soupçonnons peut-être pas même encore la vraie cause, ne pourroient jamais être mises en opposition avec cette tendre sollicitude,

cette vive affection maternelle qui domine si impérieusement dans le cœur des femelles de tous les animaux : affection qui fournit tant d'exemples de traits de force, de courage, de grandeur d'ame parmi l'espèce humaine ; affection qui entraîne les mères de tous les animaux, qui les porte à s'exposer aux plus grands dangers, à combattre, à braver même des ennemis beaucoup plus forts et plus puissans qu'elles ; affection enfin qui chez elles ne connoît d'autre borne, d'autre frein, d'autre loi que le salut et la conservation des êtres foibles, innocens et sans défense à qui elles ont donné le jour.

Pendant mes différentes courses dans les Etats-Unis, j'ai rencontré presque tous les serpens qui habitent toute cette partie de l'Amérique ; je les ai étudiés avec soins, et j'ai reconnu :

1°. Que l'espèce appelée dans le pays *mokeson*, parce qu'elle est de la couleur de la chaussure des indiens qui porte ce nom, est ou mal ou point du tout décrite. J'y ai reconnu tous les caractères de la vipère ; mais les écailles doubles au dessous de l'anus étoient suivies de plaques entières comme celles du ventre. Si ce caractère est constant,

ce serpent doit faire sans aucun doute un genre particulier (1).

2°. Que le serpent à sonnettes, dont le dos est garni de losanges régulières et blanches, est une espèce distincte qui jusqu'à présent a été mal à propos confondue avec le crotale boiquira (*crotalus horridus* Lin.), et que j'ai appelée *crotale à losanges* (*crotalus rhombifer.*)

3°. Que le serpent appelé *hog-nose* (nez de cochon) n'est pas le scytale à groin, mais la couleuvre que j'ai nommée *hétérodon*, et qui m'a d'abord paru devoir faire un genre nouveau à cause de la forme et de la disposition de ses dents.

4°. Que les serpens à crochets venimeux sont tous vivipares (2), et ne doivent pas rester par conséquent dans les mêmes genres que les serpens qui ne sont pas venimeux, et qui pondent des œufs.

---

(1) J'ai fait des genres de plusieurs serpens qui ne diffèrent des boas et des scytales que parce qu'ils ont des doubles plaques sous leur queue ; j'en ai nommé un *cenchris*. L'espèce dont parle ici Palisot Beauvois est le *cenchris mokeson*. F. M. D.

(2) Ou plutôt vipères. (Voyez tom. I, pag. 210.) F. M. D.

5°. Que les espèces des différens genres peuvent être distinguées par le nombre des dents qui n'est pas le même dans chacune, au lieu de faire usage uniquement du nombre des plaques ou lames très-souvent incertain.

6°. Enfin j'ai reconnu la sorte de nourriture propre à plusieurs espèces, et dont je me suis assuré en les ouvrant.

C'est d'après ces observations que j'ai formé le tableau ci-joint. Je le présente plutôt comme un modèle que je propose que comme un travail achevé.

Je finirai ce Mémoire par un état des remèdes employés par les indiens contre la morsure des serpens venimeux, sans cependant donner aucune certitude de leur efficacité.

Les américains de la Caroline se servent avec succès, à ce qu'ils prétendent, du suc exprimé d'une plante dont la vertu a été découverte par un nègre, à qui pour récompense on donna la liberté. On la nomme en anglais *plantain*. J'ai long-tems pensé que c'étoit une espèce de plantain, *plantago*; mais d'après l'inspection de la plante qui m'a été montrée par plusieurs américains planteurs, je puis affirmer qu'elle n'appartient pas au genre *plantago* de Linnæus. On

TABLEAU COMPARATIF

DES DENTS DE PLUSIEURS SERPENS DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, PAR P. BEAUVOIS (1).

NOMS des ESPÈCES.	MACHOIRE SUPÉRIEURE. BRANCHE EXTÉRIEURE. DENTS A CROCHETS de chaque côté.	MACHOIRE SUPÉRIEURE. BRANCHE EXTÉRIEURE. DENTS ORDINAIRES de chaque côté.	MACHOIRE SUPÉRIEURE. BRANCHE INTÉRIEURE de chaque côté.	MACHOIRE INFÉRIEURE de chaque côté.	TOTAL des DENTS.	LEUR NOURRITURE.
Crotalus durissus L.	1	0	6	5	24	Des écureuils, oiseaux de différentes espèces, rats, souris.
Cr. rhombifer.	1	0				Des lapins, écureuils, oiseaux, rats, souris.
Cr. miliaris L.	1	0				Des sauterelles et autres insectes, des vers.
Vipera berus L.	1	0 (les deux inférieures trois fois plus grosses.)	10	10—12	44—48	A observer.
Colnber heterodon.	0	13	14	12—15	80—86	Des insectes, des vers, mulots, musaraignes.
Col. erythrogrammus.	0	10	15—16	10—12	70—76	Des oiseaux, de petites tortues naissantes, grenouilles, salamandres, le rat amphibie.
Col. constrictor L.	0	12	28—30	16—18	112—120	Comme le précédent; de plus l'écureuil de terre, des lézards, la rainette.
Col. getulus L.	0	8	18—20	10—12	72—80	Des lézards, le serpent à bandes rouges et noires (*an col. fulvius ?*)
Col. fasciatus L.	0	8	20—24	12—15	80—94	Des petits poissons, grenouilles, insectes, vers.
Col. fulvius L.	Les dents sont à observer					Des sauterelles et autres insectes.
Col. sanrita L.	*Idem*					Des rainettes, insectes et vers.
Col. viridis L.	*Idem*					IDEM.

(1) On concevra aisément que ce Tableau imparfait n'est qu'un modèle que je propose, auquel on pourroit joindre d'autres caractères, et notamment, comme l'a fait Lacépède, le nombre des plaques du ventre et des écailles de la queue. Mais je pense que le nombre des dents est le plus sur pour distinguer parfaitement chaque espèce. J'ai souvent donné un nombre indéterminé, non pas qu'il existe dans la nature, mais parce que les mâchoires, que j'ai rapportées avant que d'avoir eu l'idée que je propose maintenant, ont eu plusieurs dents cassées, ce qui en rend le nombre très-incertain.

me l'a toujours fait voir dans un très-jeune âge, n'ayant encore poussé que les premières feuilles; je ne puis donc dire de quel genre elle est ; mais je présume que c'est une espèce d'aster ou d'erigeron. Cette vérification me paroît aussi importante à faire, que des expériences bien répétées sur l'utilité de cette plante, ses vertus bien constatées seroient un bienfait rendu à l'humanité.

Dans les premiers momens de la morsure, les indiens ont trois sortes de remèdes qu'ils emploient indistinctement.

Le premier, et celui que je crois le plus efficace de tous les remèdes connus, est la succion de la plaie, lorsqu'il est possible de l'employer. Le second est le tabac mâché, puis comprimé sur la morsure. Le troisième est la poudre à canon également appliquée sur la plaie après y avoir fait une ou plusieurs incisions, à laquelle ils mettent le feu.

Rendus chez eux, et dans la suite du traitement, ils font usage de plusieurs plantes pilées et écrasées. Celles qu'ils emploient le plus souvent sont plusieurs espèces de *lactuca* et la racine du *prenanthes alba*; ils font également usage de la racine, des tiges et des feuilles d'une espèce d'*helianthus*.

Dans les cas désespérés ils pilent l'écorce de la racine du tulipier; ils m'ont assuré en avoir obtenu des succès surprenans.

Dans le cours du traitement, ils se purgent avec la racine du *spiræa trifoliata*. Ce remède leur procure le double avantage, selon eux, de les purger et de les faire vomir abondamment, et peut-être plus qu'il ne seroit nécessaire pour ne pas altérer les forces et le tempérament.

Soit qu'ils aient voulu me cacher leur vrai remède, soit qu'en effet ils n'en aient pas d'autres que ceux que je viens de citer, ils m'ont paru ne faire aucun cas du *polygala seneca* tant vanté, et que plusieurs anciens voyageurs ont donné comme la plante dont ils faisoient le plus grand usage contre la morsure des serpens. Cette plante croît abondamment dans leur pays; je la leur ai montrée nombre de fois; ils n'ont jamais su me dire le nom d'après lequel ils la distinguent, et m'ont assuré n'en faire aucun usage (1).

---

(1) Indépendamment de ces différens végétaux, les indiens qui habitent dans l'intérieur de la Guiane emploient plusieurs plantes qui leur paroissent avoir quelques vertus, telles sont les suivantes : *sesamum*

Il est bon d'observer que les indiens, dans toutes leurs maladies, font beaucoup d'usage des plantes de la famille des composées (*syngénésie* Lin.), ainsi que de l'écorce du tronc et des racines de plusieurs arbres.

Le gin-zeng, qui croît abondamment dans leur pays, est pour eux une plante d'agrément, dont ils mâchent les racines fraîches uniquement par goût.

Pour rendre plus complet ce Mémoire très-intéressant, que Palisot Beauvois a bien voulu me permettre d'insérer dans mon ouvrage, et afin de faire connoître tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur le venin des serpens, nous croyons devoir ajouter à ce que nous avons déjà dit sur ce sujet (tom. I, pag. 123 et suiv.), que l'alkali volatil, ou l'eau de luce qui est de l'alkali volatil uni à l'huile de succin, sont de tous les remèdes ceux qui ont le mieux réussi

---

orientale, *arum colocasia*, *aristolochia trilobata*, *maranta arundinacea*. Mais l'efficacité de ces remèdes a été contestée avec raison par C. S. Sonnini, dans un recueil d'observations très-instructives sur les serpens de la Guiane, qu'il a publié dans le Journal de physique, année 1776. F. M. D.

jusqu'à ce jour pour guérir de la morsure des vipères et des crotales ou serpens à sonnettes, ainsi qu'il est prouvé par les expériences de Bernard de Jussieu, de Lebeau, de Sonnini et de Bosc; expériences que Latreille a insérées dans son Histoire des reptiles à l'article *de la vipère* (1). Il faut s'empresser de sucer avec force la plaie récente, et d'en faire sortir du sang par le moyen de la scarification : on fait boire au malade six à neuf gouttes d'eau de luce dans un verre d'eau pure; on en frotte plusieurs fois la partie mordue; on fait coucher le malade, et on tâche de provoquer aussitôt des sueurs abondantes; quelquefois on doit réitérer l'emploi de l'eau de luce : au reste, il faut traiter le malade selon l'effet plus ou moins violent du venin, et d'après la disposition de son tempérament. Nous avons vu dans le Mémoire précédent que la morsure des serpens venimeux est regardée comme incurable par les américains lorsqu'elle a pénétré dans une artère; et cette opinion doit être adoptée comme véritable, lorsqu'on n'a pas employé tout

(1) Latreille, Histoire naturelle des reptiles, in-18, tom. III, p. 253.

de suite les moyens curatifs les plus efficaces : si même elle est exacte à la rigueur, on peut supposer alors que les expériences de Fontana et de Russel sur les effets de l'eau de luce et de l'alkali volatil n'ont pas eu de succès, parce que les animaux sur lesquels ils ont opéré avoient été mordus sur une artère. Au reste, il paroît que les moyens curatifs doivent varier selon le dégré d'activité du venin, et selon l'espèce de serpent dont on a été mordu. Dans tous les cas on doit employer la succion sans aucun risque, parce qu'il est prouvé que le venin ne peut nuire que lorsqu'il est mêlé avec du sang, et non pas lorsqu'il est avalé.

EXTRAIT

Des Observations et des Expériences de RUSSEL *sur les serpens venimeux qui habitent au Bengale.*

LE Mémoire précédent est le résultat de nombreuses recherches sur les serpens à sonnettes de l'Amérique septentrionale; et comme il est très-important de pouvoir comparer ces recherches avec celles que Russel vient de faire dans l'Inde sur la côte de Coromandel, l'auteur de ce Mémoire, Palisot Beauvois, s'est chargé avec infiniment de complaisance d'extraire de l'ouvrage sur les serpens, par Russel, tout ce qui peut intéresser les naturalistes, et je présente ici cet extrait auquel j'ai fait de légers changemens.

Sur quarante-trois serpens examinés et décrits par Russel, il n'y en a que sept venimeux; et les expériences qu'il a faites portent principalement sur les quatre suivans, savoir, 1° le gedi paragoudou (bongare bleu); 2° le cobra de capello (vipère à

lunette); 3° le katuka rekula poda (vipère élégante); 4° et le bodrou pam (vipère verte).

Il paroît que le cobra de capello (vipère à lunette) et le katuka rekula poda sont ceux dont le venin est le plus actif. D'après une comparaison faite du venin des serpens indiens et de celui du serpent à sonnettes et de la vipère commune sur les mammifères, il est à remarquer qu'il produit chez tous à peu près les mêmes symptômes, mais que ses effets sont plus ou moins prompts et plus ou moins mortels. La morsure du serpent à sonnettes a donné en Angleterre la mort à un chien en deux minutes, tandis que celle des plus dangereux serpens de l'Inde n'a jamais fait périr un chien qu'au bout de trente-sept minutes, selon Russel; mais cette différence ne prouve pas sans réplique le plus ou moins de force du venin, et ne peut provenir que de la partie attaquée. Russel auroit dû dire à quelle partie l'animal a été mordu, et si la morsure a portée sur une artère ou sur un vaisseau; il passe pour constant en Amérique que, lorsqu'une de ces deux parties est mordue par le crochet venimeux du serpent à sonnettes, il n'y a pas de remède.

Russel pense qu'il seroit téméraire d'affirmer que le venin des serpens produit les mêmes effets sur l'homme et sur les animaux ; mais il observe avec raison que les expériences faites sur les derniers peuvent conduire à des conjectures, fournir des demi-preuves, et jeter quelque lumière sur les suites de la morsure sur les hommes.

Les observations de Russel sont divisées en huit sections.

I. La première section contient quatre expériences, faites avec le gedi paragoudou ou bongare bleu. Deux poulets ont été mordus par le même animal, mais dans des circonstances différentes. Lorsqu'il fit la première expérience, le reptile étoit souffrant et fatigué d'un voyage de sept heures ; ce ne fut qu'avec difficulté qu'on parvint à lui faire mordre un poulet, qui mourut au bout de quarante minutes sans aucunes convulsions. Cinq jours après, le même reptile, ayant changé de peau et paroissant en pleine vigueur, mordit un poulet à l'œil : l'oiseau fut aussitôt saisi de stupeur ; au bout de dix minutes il étoit incapable de se tenir debout ; un quart d'heure après il étoit étendu sur la terre comme s'il dormoit ; il fit quelques efforts pour se relever, en

penchant la tête d'un côté et d'autre ; il entra en convulsions et périt au bout d'une demi-heure.

Un fort chien fut mordu par un serpent de la même espèce à la cuisse ; il cria beaucoup au moment qu'il se sentit piqué, mais marcha librement : au bout d'un quart d'heure il se coucha et cria ; on voulut le contraindre de se lever, mais ses deux cuisses se trouvoient paralysées. Il empira de plus en plus, cessa de crier, et vomit abondamment ; il devint engourdi et resta couché sur le côté. Au bout de deux heures il mourut, après avoir eu très-peu de convulsions.

Une chienne maigre fut mordue près de l'aine. Elle fut quinze minutes sans laisser voir aucune apparence de maladie ; cinquante minutes après la morsure, elle se coucha et parut très-affectée ; on voulut la forcer de se lever, mais ses deux jambes se trouvèrent également paralysées. Elle vomit un peu, et eut des convulsions qui durèrent jusqu'à la mort, laquelle survint soixante-dix minutes après la morsure.

II. La seconde section contient vingt expériences faites avec le serpent à lunette sur des chiens et des poulets ; les résultats

sont au fond les mêmes que dans les expériences précédentes ; mais Russel rapporte un fait curieux et qui me paroît assez intéressant pour être répété plusieurs fois. Il a fait mordre un chien par un serpent à lunette qui avoit perdu ses deux premiers crochets les plus longs, mais qui conservoit les inférieurs. Le chien fut mis en liberté, et se mit à chasser pendant une heure et demie ; on le ramena haletant et très-fatigué ; il refusa l'eau qui lui fut présentée, mais avala quelques morceaux de pain trempés. Un quart d'heure après il devint malade, vomit, hurla et parut inquiet; dix minutes après il vomit une seconde fois ; prit un air menaçant, s'anima contre le pieu auquel il étoit attaché, et ne cessa pas de hurler. Les convulsions se laissèrent apercevoir dans les muscles de la face. Au bout de la troisième heure il devint furieux à un tel point qu'on fut obligé de lui lier les jambes. Depuis ce tems le mal empira; les muscles de la face continuèrent à être convulsifs de plus en plus; il languit ainsi pendant plus d'une heure et expira. La partie mordue noircit de la largeur à peu près d'un petit écu.

Les symptômes de rage observés dans cette

cette expérience sont très-singuliers, et donnent lieu à ces observations. Sont-ils dûs à l'exercice forcé qu'avoit fait le chien; peuvent-ils être la suite d'une morsure faite par les seconds crochets qui sont mobiles et ne sont pas fixés de manière à pouvoir mordre le corps le moins dur?

Dans le nombre des expériences faites par Russel avec le serpent à lunette, il en est une autre qu'il est à regretter qu'il n'ait pas suivie d'une manière plus décisive. Il a observé que les pigeons et les poulets mordus par un serpent dont on a arraché les crochets (1), ne sont point empoisonnés; mais en leur inoculant le poison de ce même serpent, ils éprouvent les mêmes symptômes que ceux dont la morsure est suivie, et souvent la mort.

III. La troisième section a pour objet des expériences qui ont été faites avec le katuka

(1) Cette observation vient à l'appui de notre réflexion sur l'expérience précédente, et prouve ou que le chien est mort de la rage qu'il avoit gagnée par un exercice forcé, ou que les seconds crochets étoient fixes et avoient complettement remplacé les premiers qui étoient tombés naturellement.

rekula poda. Elle contient vingt-trois expériences sur des poulets, des chiens, des lapins et des cochons d'Inde. Les effets du poison ont été à peu près les mêmes; mais ils n'ont pas été suivis de la mort dans plusieurs cas, notamment sur un chien qui avoit été mordu six fois, et une fois inoculé avec le venin.

Ces expériences annoncent assez ce que nous avons dit, que la morsure est plus ou moins dangereuse suivant la partie qui en est affectée.

Un cheval, ayant été mordu aux deux côtés du nez par le katuka rekula poda, enfla prodigieusement et par dégré jusqu'à la gorge, et refusa de la nourriture, vomit ce qu'il avoit dans l'estomac, et parut très-accablé; mais on diminua l'enflure par une fomentation émolliente, et vers le troisième jour l'animal se trouva guéri.

IV. La quatrième section contient onze expériences faites avec le bodrou pam sur différens animaux. Les effets du venin ont été reconnus avoir moins de force, mais ils offrent les mêmes symptômes, c'est-à-dire, enflure, stupeur, vomissemens, paralysie sur les parties mordues, convulsions et la mort. Tels sont en général les résultats plus

ou moins prononcés de toutes les expériences faites par Russel.

V. La section suivante a pour objet trente expériences faites sur différens animaux avec le venin de plusieurs serpens, inoculé soit avec des aiguilles, soit avec des fils, des scalpels ou des sétons.

Six ont été essayées sur des chiens; aucune n'a produit la mort. Des vingt-quatre essayées sur des poulets ou des pigeons, huit seulement ont causé la mort.

Il est bon d'observer que le venin n'a été introduit que dans la peau; il seroit important de vérifier si, étant introduit dans un vaisseau ou une artère, il ne produiroit pas constamment la mort.

VI. Cette section contient des expériences faites avec les remèdes employés contre le venin des serpens. Russel conclut de celles qui sont rapportées dans les sections précédentes:

1°. Que le venin des différens serpens est plus ou moins funeste.

2°. Que les symptômes qu'il produit sur les corps de divers animaux sont à peu de chose près les mêmes.

3°. Que le progrès de ces symptômes, dès

le moment qu'ils ont commencé, suivent à peu près le même cours, mais plus ou moins rapidement.

4°. Que ces symptômes se font quelquefois sentir subitement, en général depuis trois jusqu'à dix minutes après la morsure, mais très-rarement après une demi-heure.

5°. Que lorsqu'un serpent est nouvellement attrapé, sa morsure est plus funeste que lorsqu'il a été conservé pendant quelque tems; mais que la mauvaise qualité du venin, quoique diminuant de force, n'est pas détruite par la captivité, même lorsqu'elle est accompagnée du jeûne; et que lorsque le reptile paroît trop foible pour tuer de grands animaux, il est encore assez puissant pour tuer des oiseaux, quoique moins rapidement.

6°. Que lorsqu'un serpent fait plusieurs morsures dans un jour, la première, toutes circonstances égales d'ailleurs, est en général plus funeste et d'un effet plus prompt.

7°. Que le venin des serpens ne tue pas invariablement tous les animaux, car ils surmontent quelquefois les symptômes dangereux; et qu'en général le danger de la mort est proportionné à la violence et à l'apparition plus subite des symptômes.

8°. Que le tems où ces symptômes sont suivis de la mort, varie considérablement. Les chiens n'ont jamais été tués aussi promptement que les oiseaux; et les époques, dans les uns et dans les autres, ont toujours paru à Russel correspondre à la grosseur de l'animal mordu.

9°. Que l'insertion artificielle du venin ne produit pas les mêmes effets que la morsure de l'animal, mais que les symptômes qui ont lieu sont exactement les mêmes, et l'évènement non moins funeste proportionnellement à la grosseur de l'animal, selon Russel.

Je ne vois dans ce résultat rien qui ne me paroisse avoir été dit par Fontana et autres, si ce n'est l'observation sur l'insertion artificielle ou l'inoculation du venin, dont les expériences n'ont peut-être pas été assez multipliées.

Après avoir observé qu'en Europe on a beaucoup écrit et fait beaucoup d'expériences sur le venin du serpent à sonnettes et de la vipère, Russel représente qu'il a agi d'après les seules inductions dans ses expériences sur le serpent à lunette et le katuka rekula poda; et que ses essais doivent plutôt être envisagés comme les premiers pas faits dans un

plan d'observation qu'il espère devoir être suivi après lui.

« Une multitude d'expériences, dit-il, ont été faites sur le poison de la vipère, et les expériences ayant suffisamment confirmé l'inefficacité des remèdes internes les plus en réputation, j'ai dû donner la préférence par mes essais au remède indien, sanctionné par la plus respectable autorité, celui que l'on emploie avec le plus de sûreté et souvent avec succès. Ce remède est la pillule tanjore (*tanjore pill*) dont je donnerai dans un instant la composition. J'observerai seulement ici que l'arsenic en est un des principaux ingrédiens, et que chaque pillule de six grains est réputée contenir les trois quarts d'un grain d'arsenic. »

Russel rapporte un grand nombre d'expériences faites avec ce remède sur des chiens, des lapins et des poulets mordus, soit par le serpent à lunette, soit par le katuka rekula poda. Ces expériences répétées et variées ont été tentées avec toute la prudence et la sagacité d'un homme entraîné par le desir d'être utile. Il résulte qu'il a souvent réussi avec les pillules de tanjore; mais, prévenu à tort par les essais de Fontana contre les autres remèdes recommandés,

il a négligé de les employer, même l'alkali volatil sur lequel les expériences de Bernard de Jussieu, etc., ne laissent aucun doute. Il paroît aussi, d'après Fontana, faire peu de cas de la succion ; et cependant ce moyen semble devoir produire de bons effets, et mérite d'être essayé avec plus de constance qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Russel a encore fait usage des scarifications, de la brûlure avec un fer chaud, ou de l'application de différens caustiques. Ces moyens ne lui ont pas toujours été infructueux, mais ils lui ont moins souvent réussi que les pillules de tanjore.

Je ne dois pas oublier de dire que ce remède, employé sur des hommes mordus par des chiens enragés, lui a plusieurs fois réussi.

Recette du remède de tanjore.

Egale quantité,

1. D'arsenic blanc.
2. Racine de velli-navi.
3. *Idem* de neri-visham.
4. Amande de Nervalam.
5. Poivre.
6. Vif-argent.

« Mélanger et frotter le vif argent avec le jus du coton sauvage (*asclepias gigantea* Linn.), jusqu'à ce que les globules soient entièrement disparus ; y joindre les autres

ingrédiens et battre le tout, jusqu'à ce qu'ayant acquis une certaine consistance, on puisse le diviser en pillules.

Manière d'en faire usage.

« Si une personne est mordue par un serpent à lunette, donnez une pillule d'une dragme mêlée dans un peu d'eau chaude. Si au bout d'un quart d'heure les symptômes du venin augmentent, donnez deux autres pillules; si cette dose est insuffisante, donnez une quatrième pillule une heure après; cela suffit généralement; mais il faut ouvrir la blessure et appliquer dessus un foie chaud de volaille. Contre la morsure de toutes sortes de vipères donnez deux pillules; et si le venin n'est pas détruit dans l'espace d'une heure, il faut réitérer la dose; si le malade paroît être dans un grand danger, on peut la porter à quatre pillules; dans ce cas il faut faire une incision sur le haut de la tête, frotter une pillule pulvérisée sur la plaie, puis y appliquer un foie de volaille.

» Pour la morsure des autres serpens moins venimeux, il suffit de donner une pillule tous les matins pendant trois jours. Le malade doit observer un régime pendant

six jours, en mangeant seulement du riz et de la bouillie de riz, ou du riz au lait. Il doit s'abstenir de sel et ne boire que de l'eau chaude. Il faut l'empêcher de dormir pendant les premières vingt-quatre heures».

On regrettera que Russel n'ait pas donné les noms botaniques des différentes plantes qui entrent dans la composition de ce remède, avec lequel on auroit pu faire des essais en Europe sur les hommes et autres animaux attaqués de la rage ou mordus par des serpens venimeux; mais il n'est pas resté assez long-tems dans l'Inde pour y recevoir les plantes qu'il attendoit. Tout ce qu'il nous apprend, est que ce qu'il appelle le *coton sauvage* est l'*asclepias gigantea*, et que l'amande du nervalam lui a paru être la graine d'une espèce de croton. Pour suppléer à ce défaut, Beauvois a fait des recherches dans les ouvrages de Reed, Burmann et autres; mais il faut que les noms soient différemment écrits, ou que ces plantes soient inconnues, car il n'a trouvé dans les ouvrages de ces botanistes aucun nom semblable. On y trouve bien les noms de *velli-nari* et *navi*; mais il n'a aucune autorité pour penser que ce soient les mêmes plantes désignées dans Russel.

Quoi qu'il en soit, et dans l'espérance qu'un jour des voyageurs nous éclairciront sur ce point important, le public verra sans doute avec plaisir les expériences faites par Russel sur chacun des ingrédiens séparés qui composent les pillules de tanjore.

« Cinq grains de la racine du velli-navi, dit-il, tuent presque, sans exception, les poulets dans moins d'une heure. Quelquefois ils en ont été visiblement affectés au bout de dix minutes, mais généralement en moins d'une demi-heure. D'abord ils sont purgés deux ou trois fois, deviennent languissans, et se couchent sur le ventre; la gorge est dans un état de tremblement presque continuel, et la tête se penche par intervalle d'une manière convulsive. Le tremblement affectant tout le corps, les convulsions ne tardent pas à se faire sentir dans les jambes, et l'oiseau expire quelquefois dans l'espace de quatre minutes, mais presque jamais au delà d'une heure vingt minutes. Un ou deux poulets qui ont résisté ont été malades pendant plusieurs heures; mais je n'en ai pas vu un échapper après avoir été frappé de convulsions.

» Dans tous, le jabot est devenu très-enflé,

mais je n'ai rien observé de remarquable après la dissection.

» Une demi-dragme du velli-navi mêlée avec un morceau de pain trempé dans du lait, a été donnée à un fort chien le matin avant qu'il eût pris aucune nourriture. Au bout d'une demi-heure il fut malade, devint immobile, la bouche ouverte, haletant et sa langue pendante : cependant il but du lait et de l'eau qu'on lui présenta. La maladie accroissant, il refusa de boire, et hurla considérablement. Il se coucha, ses flancs furent très-agités : au bout d'une heure il vomit et devint encore plus mal. Il resta dans cette situation l'espace de trois heures, pendant lesquelles il but deux fois par intervalle : il ne se vuida que dans l'après-midi ; le soir il fut très-bien.

» Le neri-visham à la dose de cinq grains ne produisit d'autre effet sur des poulets que de les purger doucement une ou deux fois ; porté à dix grains, il fut suivi des mêmes effets, mais plus violens. On donna à deux poulets une infusion de deux dragmes de la racine, un quart à l'un et le reste à l'autre. Le premier ne fut pas plus affecté qu'avec la poudre ; le second parut malade ; il languit pendant une heure ou deux, fut purgé

modérément, et se trouva aussi bien qu'auparavant.

» Le nervalam à la dose de cinq grains n'eut aucun effet visible sur les poulets; à la dose de vingt grains, il les purgea beaucoup et à plusieurs reprises.

» Il résulte de ces expériences qu'aucune des plantes, excepté le velli-navi, n'est mortelle. »

Russel, après avoir essayé chaque ingrédient séparément, a donné à divers animaux un mélange de ces menus ingrédiens, ou, pour me servir de ces expressions, des pillules tanjores. Il en est résulté que quatre pillules n'ont pas fait mourir les chiens, et qu'une seule suffit pour tuer un poulet.

Russel n'a point eu d'occasion d'essayer le remède indien sur les hommes; mais il rapporte les effets que produit sur eux les morsures des serpens, et d'après Duffin, deux cures faites avec les pillules de tanjore, desquelles il résulte que les principaux effets du venin ont été une forte affection sur l'organe de la vue, et une propension au sommeil. L'un des malades avoit été mordu par le serpent à lunette et l'autre par le viryen pambou.

Une troisième personne mordue par le

serpent à lunette fut guérie avec le même remède et de plus avec une bouteille de vin de Madère chaud.

Deux autres circonstances sont citées pour prouver le prompt effet du venin des serpens sur des personnes privées de secours. L'une est morte au bout de six heures, après avoir été mordue au petit doigt du pied droit par un serpent, que par la description on suppose être celui que les naturels appellent *min-nuig-paum*; l'autre mordue au poignet par le même serpent, mourut une heure après son camarade. L'une et l'autre sembloient endormies.

Russel cite un autre cas, dont la cure est vraiment curieuse. Un soldat ayant été mordu à la cheville du pied par un serpent à lunette, on lui appliqua de l'eau de luce sur la blessure, puis on lui fit avaler deux bouteilles de vin de Madère chaud, à la faveur d'un entonnoir, car, étant attaqué de spasme, il avoit les mâchoires fortement serrées. Pendant trois heures on continua d'arroser la plaie avec de l'eau de luce de manière qu'une bouteille entière y fut employée. Il resta pendant douze heures dans une stupeur que Russel attribue au vin de Madère plutôt qu'à l'effet du poison. C'est

aussi à ce spécifique, si communément employé dans toutes sortes de cas et sans distinction, tant en Angleterre que dans l'Amérique septentrionale, que l'auteur attribue la guérison de ce malade (1) plutôt qu'à l'eau de luce.

VII. Dans cette section Russel rend compte des expériences qu'il a faites relativement à l'action du venin sur quelques animaux. Il résulte de ses observations que le nems

---

(1) « Le vin de Madère, dit-il, est un remède interne communément employé par les européens (c'est-à-dire les anglais) dans de semblables occasions, et l'on cite beaucoup de personnes sauvées pour y avoir eu recours ». J'observerai en passant que les anglais et les américains ont une grande confiance dans le vin de Madère; c'est pour eux le remède universel. Je l'ai vu ordonner à Philadelphie dans la fièvre jaune et quelques autres maladies inflammatoires, à Norfolck, à New-Yorck, par tous les médecins américains; aussi n'ont-ils sauvé aucun de leurs malades. Au mépris de l'exemple des médecins français, qui, en ordonnant des remèdes doux et calmans dans une maladie inflammatoire, ont sauvé presque tous les malades *qui les ont consultés dans l'origine de la maladie*, ils ont persisté dans ce remède qui flatte leur palais. Qu'on ne s'étonne donc plus des ravages de la fièvre jaune dans un pays dont le premier fléau est le préjugé et le peu de lumière des médecins. Beauvois.

(*ichneumon mungo*) se jette sur les serpens et les tue en les saisissant par la tête entre ses dents : il sait éviter leur morsure avec adresse, en se jetant de côté, lorsqu'ils s'élancent, puis il fond sur eux avec une impétuosité téméraire ; et s'il en est mordu, il en meurt.

Plusieurs serpens venimeux et innocens ont été présentés au serpent à lunette : celui-ci ne les a mordus que par contrainte, et ils en sont morts, sans oser auparavant se venger contre lui. Il n'en est pas de même des serpens à lunette opposés l'un à l'autre : ils se battent, se mordent, imprègnent leurs plaies de venin, sans mourir cependant de leurs blessures respectives, ainsi que Russel l'a reconnu par plusieurs expériences.

Russel a remarqué que les serpens venimeux ne mangent point les grenouilles, ni même un poulet mort des suites d'une morsure à laquelle ils ont été provoqués. Cette observation est parfaitement d'accord avec les expériences faites aux Etats-Unis par Peale et Beauvois.

VIII. Ce dernier article renferme diverses remarques peu importantes et déjà connues sur le venin des serpens. Comme on a le préjugé de croire dans l'Inde que l'ail et la

racine de l'*aristolochia indica* peuvent servir à chasser les serpens des maisons, parce qu'ils ont pour ces racines une forte antipathie, on est dans l'usage d'en frotter l'entrée des portes et des fenêtres des chambres à coucher, ainsi que les montans des lits. Russel rapporte plusieurs expériences qui servent à prouver que l'opinion des indiens est fausse, parce que les deux racines entières ou pilées n'ont aucune action sur les serpens.

Russel a placé, à la suite de ses expériences sur le venin des serpens du Coromandel, des détails très-curieux sur la disposition des dents de plusieurs de ces animaux, et il y a joint deux planches très-soigneusement gravées (pag. 87, pl. XLV et XLV de son ouvrage). Je présente ici un court extrait de ses observations :

« La couleuvre caténulaire (tar-tutta de Russel) ressemble à toutes les autres espèces innocentes, parce qu'elle a deux rangées marginales de dents simples et deux palatales. La vipère élégante (katuka rekula poda de Russel) a aussi deux rangées de dents palatales, mais pas de rangées marginales. Les dents sont entourées par une membrane frangée qui les cache presqu'en entier. Les pointes paroissent seules lorsque la

la membrane n'est pas abaissée entièrement. L'espace entre les dents de chaque côté et le bord de la partie antérieure de la bouche est occupé par un ample sac membraneux, ridé, qui renferme les crochets venimeux. La vipère à lunette a deux rangées de dents palatales et deux crochets venimeux semblables à ceux du précédent; mais les dents sont plus petites, les crochets plus courts et les sacs membraneux moins apparens. Le bongare à anneaux jaunes et bleus (*bungarum-pamah* de Russel) a deux rangées de dents palatales et deux crochets venimeux encore plus petits que ceux de la vipère à lunette. Il a de plus au bord de la bouche, de chaque côté, à l'orifice du sac où sont renfermés les crochets, trois petites dents qui ne se rencontrent pas dans les autres serpens, et qui peuvent être regardées comme une rangée marginale imparfaite. Dans les serpens ou ophidiens la mâchoire inférieure n'est pas articulée avec la supérieure comme dans les autres animaux, mais elle est attachée à l'occiput par deux os; les extrémités postérieures de la mâchoire supérieure sont placées dans les condyles de la mâchoire inférieure, et y sont attachés lâchement par des ligamens.

D'après ce mécanisme, lorsqu'un serpent ouvre sa bouche, les condyles de la mâchoire inférieure, agissant sur l'occiput par ces os intermédiaires, les portent au dehors, entraînent l'extrémité postérieure de la mâchoire supérieure et dilatent considérablement l'ouverture de la gorge. C'est aussi par ce mouvement de la mâchoire supérieure que les crochets sont redressés.

Dans la vipère élégante les deux rangées de dents sont fixées aux os de la mâchoire supérieure où il n'y a pas d'autres dents. Le crochet venimeux est attaché dans une base ou souche osseuse : entre cette souche et le bord latéral de la bouche se trouve un os mince qui réunit la souche à la mâchoire, et qui correspond avec cette portion de la mâchoire où se trouve la rangée marginale dans les couleuvres et les autres serpens innocens. Dans la mâchoire supérieure de la vipère à lunette on trouve cette différence remarquable, que l'éminence latérale, au lieu d'être immédiatement articulée avec la souche du crochet comme dans la vipère élégante, est jointe avec un prolongement de cette souche presque aussi long que l'autre portion qui va s'unir à l'os principal; c'est-à-dire, que la souche a un prolongement postérieur, qui ne se trouve

pas dans la vipère élégante. Ce prolongement de la souche est encore plus long dans le bongare, et il est remarquable parce qu'il a trois dents crochues et simples qui y sont enchâssées.

Lorsqu'on a enlevé la peau de la tête de la vipère à lunette, on reconnoît, suivant Russel, les détails suivans : la glande venimeuse située entre l'œil et l'angle de la mâchoire inférieure paroît à travers une bande membraneuse demi-transparente. Cette bande correspond aux muscles situés à l'angle de la mâchoire inférieure, et est attachée aux os de la tête en avant de la glande. Le canal du venin s'étend depuis la partie antérieure de la glande, immédiatement au dessous de l'orbite jusqu'à la souche du crochet, puis il entre dans la bouche ; il est recouvert par un muscle dont les fibres sont transversales. La partie supérieure de la glande venimeuse est couverte par un muscle grand, fort et en forme de croissant. Ce muscle prend sa naissance aux os du crâne, et il est confondu avec ceux qui couvrent la glande à sa partie la plus basse. La glande et son canal, étant pressés par ces différens muscles, lancent le venin avec force dans le crochet venimeux.

Effet de la musique sur les serpens.

Les anciens ont beaucoup vanté l'effet de la musique sur les animaux; et s'ils ont un peu exagéré les faits, ils nous en ont au moins transmis de certains; on peut même assurer, à l'aide de plusieurs preuves, que quelques-unes de leurs remarques, qui nous paroissent d'abord invraisemblables, sont cependant appuyées sur des observations quelquefois incontestables. Orphée, suivant les poëtes, pouvoit adoucir et dompter les animaux sauvages et féroces avec les sons mélodieux de sa lyre. Nous avons vu il y a peu d'années, au museum d'histoire naturelle de Paris, deux éléphans s'attendrir aux airs doux et langoureux, et s'animer ensuite par dégrés lorsqu'on jouoit des airs guerriers ou des marches militaires. L'art de charmer les serpens et de les faire sortir des maisons paroît aussi fondé sur ce principe : il est connu depuis long-tems dans la patrie des brames et en Egypte. Nous avons vu, dans le tome premier de cet ouvrage, que les bateleurs de l'Indostan font danser, au son de la flûte, la vipère à lunette et lui font exécuter diverses évolutions au milieu d'une foule de spectateurs, après lui avoir

ôté ses crochets ou le venin qu'ils contiennent. En Egypte, lorsqu'un serpent s'est introduit dans une maison, *l'enchanteur des serpens* est aussitôt appelé, et il les attire au dehors en jouant de la flûte et en imitant avec sa voix le cri de ces animaux lorsqu'ils sont en amour; il accompagne tout ceci de gestes bisarres et de bouffonneries, pour en imposer à la multitude et pour se faire mieux payer de ses services.

Le fait suivant rapporté par Château-Briand prouve que cet art singulier est aussi connu dans quelques contrées de l'Amérique septentrionale : « Au mois de juillet de l'année 1791, dit-il, nous voyagions dans le haut Canada avec quelques familles sauvages de la nation des onnoutagues. Un jour que nous nous étions arrêtés dans une plaine, au bord de la rivière Génésie, un serpent à sonnettes entra dans notre camp. Il y avoit parmi nous un canadien qui jouoit de la flûte : il voulut nous amuser, et s'avança contre le serpent avec son arme d'une nouvelle espèce. A l'approche de son ennemi, le superbe reptile se forme tout à coup en spirale, aplatit sa tête, enfle ses joues, contracte ses lèvres, découvre ses dents envenimées et sa gueule rougie; sa

langue fourchue s'agite rapidement au dehors; ses yeux brillent comme des charbons ardens; son corps gonflé de rage s'abaisse et s'élève comme un soufflet; sa peau dilatée est hérissée d'écailles, et sa queue, en produisant un bruit sinistre, oscille avec tant de rapidité, qu'elle ressemble à une légère vapeur. Alors le canadien commence à jouer sur sa flûte : le serpent fait un mouvement de surprise et retire la tête en arrière; il ferme peu à peu sa gueule enflammée. A mesure que l'effet magique le frappe, ses yeux perdent leur âpreté; les vibrations de sa queue se ralentissent, et le bruit qu'elle fait entendre s'affoiblit et meurt par dégrés. Moins perpendiculaire sur sa ligne spirale, les orbes du serpent charmé s'élargissent, et viennent tour à tour se poser sur la terre en cercles concentriques; les écailles de la peau s'abaissent et reprennent leur éclat; et tournant légèrement la tête, il demeure immobile dans l'attitude de l'attention et du plaisir. Dans ce moment, le canadien marche quelques pas en tirant de sa flûte des sons lents et monotones. Le reptile, baissant son cou, entr'ouvre avec sa tête les herbes fines, et se met à ramper sur les traces du musicien qui l'entraîne, s'arrêtant lors-

qu'il s'arrête, et commençant à le suivre aussitôt qu'il commence à s'éloigner. Il fut ainsi conduit hors de notre camp, au milieu d'une foule de spectateurs, tant sauvages qu'européens, qui en croyoient à peine leurs yeux. A cette merveille de la mélodie, il n'y eut qu'une seule voix dans l'assemblée pour qu'on laissât le merveilleux serpent s'échapper. » (Journal de commerce, n° 100; 10 nivose, an 10.)

Culte rendu aux serpens.

Nous avons déjà fait remarquer, dans le courant du premier volume de cette Histoire naturelle des reptiles (pages 280 et suivantes), que les serpens ont été adorés par divers peuples de l'antiquité; et plusieurs espèces le sont encore à présent, soit en Afrique, soit dans l'Indostan. On ne voit pas avec un moindre étonnement, et sans former des rapprochemens réellement curieux, que les crotales ou serpens à sonnettes sont également vénérés par les indiens de l'Amérique septentrionale, sur-tout par ceux qui vivent dans quelques contrées de la Floride. W. Bartram (1) a remarqué

(1) « Un jour, dit Bartram, on m'annonça que des

qu'ils ne tuent jamais de crotales ni d'autres serpens, parce que, disent-ils, s'ils en tuoient

---

indiens venoient me chercher. Je me levai précipitamment pour me dérober à leurs importunités, lorsque trois d'entre eux, jeunes et richement parés, entrèrent. Ils m'invitèrent d'un air aisé, noble et amical, à les accompagner jusqu'à leur camp pour les débarrasser d'un grand serpent à sonnettes qui s'en étoit emparé. Personne, disoient-ils, n'avoit le courage de le chasser; et comme ils savoient que je recherchois tous les animaux et les productions naturelles de leur pays, ils desiroient que je vinsse avec eux pour prendre celui-ci, qui sans doute me recevroit avec bonté. Ne pouvant résister à leurs vives instances, je consentis à les suivre à leur camp, où je trouvai en effet les indiens très-troublés. Les hommes étoient armés de bâtons et de casse-têtes, les femmes et les enfans, tremblans de peur, étoient groupés dans un coin, tandis que le redoutable et révéré serpent parcouroit en paix tout le camp, visitoit l'un après l'autre tous les endroits où il y avoit eu des feux, ramassoit les parcelles d'alimens tombées par terre, et léchoit les ustensiles. Les hommes se pressèrent autour de moi, et me prioient d'éloigner l'animal. Armé d'une baguette flexible, j'approchai de lui; à l'instant il se roula en une haute spirale, et se tint prêt à se défendre. Je le frappai aussitôt à la tête, et le coup l'étendit mourant à mes pieds; je lui coupai ensuite la tête, puis je me retournai vers les indiens qui me félicitèrent et me comblèrent de caresses et

un, son esprit exciteroit ses parens ou alliés vivans à venger le mal qui lui auroit été fait.

---

d'amitié..... J'étois depuis peu rentré dans mon logis, lorsque je fus de nouveau troublé par l'arrivée imprévue de trois indiens qui venoient pour m'égratigner, parce que j'avois tué le serpent à sonnettes réfugié dans leur camp. Ces indiens se tenoient par le bras et entrèrent en chantant dans ma chambre. Je vis que l'un des trois étoit un jeune prince de mes amis, qui m'avoit promis de risquer sa vie pour défendre la mienne si l'occasion se présentoit. Les deux autres paroissoient animés et mécontens; ils firent voir les instrumens avec lesquels ils prétendoient me taillader; déjà ils tenoient mon bras, et je résistois, lorsque mon ami le jeune prince s'avança, les repoussa, leur dit que j'étois un brave guerrier qu'ils ne devoient pas provoquer : à l'instant ils changèrent de conduite, tous ensemble poussèrent un cri, me serrèrent la main, me frappèrent sur l'épaule, mirent leur main sur leur sein en signe d'amitié sincère, et dirent en riant que j'étois un véritable ami des séminoles, puis ils s'en allèrent. Toute cette scène, à ce qu'il me parut, étoit une farce jouée pour satisfaire leur peuple et pour appaiser les mânes du serpent à sonnettes ». (W. Bartram, Voyage en Floride, in-8°, tom. I, pag. 446 et suiv.)

PREMIER GENRE.

Boa ; *boa.*

Le corps robuste, long, comprimé sur les côtés; la queue alongée, cylindrique; la tête un peu grosse, déprimée et couverte en dessus de plaques polygones, lisses ou carénées, nombreuses (vingt environ); le dessus du corps et de la queue couverts d'écailles rhomboïdales, réticulées entr'elles, et le dessous entièrement revêtu de grandes plaques entières et transversales; l'anus transversal, simple, et muni d'un petit ergot rétractile de chaque côté sous les plaques. Dents des mâchoires aiguës, pas de crochets venimeux.

Les anciens ont fait mention dans leurs écrits de serpens monstrueux. Pline, Hérodote, Diodore de Sicile, Elien et Aristote ont même donné quelques détails sur l'extrême voracité de ces animaux, dont la grandeur démesurée a été contredite par quelques naturalistes modernes, mais sans aucune preuve évidente. Nous lisons dans

Tite-Live que l'armée de Régulus tua, après un combat opiniâtre, un serpent long de cent vingt pieds près du fleuve Bagrada (1). Sans m'arrêter ici à donner des extraits de tout ce que les voyageurs ont écrit, j'observerai seulement qu'il est maintenant prouvé qu'il existe des serpens longs de trente à quarante pieds, et qui peuvent avaler de grands quadrupèdes. Quelques naturalistes ont cru que le nom de *boa* ou de *boua*, donné à ces grands animaux par Pline, vient de ce qu'ils peuvent avaler des bœufs, ou de ce qu'ils tirent le lait des vaches. Quelle que soit la véritable étymologie de ce nom,

---

(1) Voyez ce que j'ai dit sur ce sujet dans le premier volume de cette Histoire naturelle des reptiles, entre autres la note qui est à la page 63.

Croiroit-on, dit Stedman (*), que quatre-vingts soldats, marchant dans une épaisse forêt de la Guiane, montèrent l'un après l'autre sur une sorte d'élévation qui se trouvoit sur leur route, et qu'ils prirent pour un gros arbre tombé; mais qu'ils sentirent ensuite se mouvoir sous leurs pieds, et qui n'étoit pas moins qu'un énorme serpent *aboma*, auquel le colonel Fourgeoud trouva de trente à quarante pieds de long? et cependant le fait est véritable.

(*) Voyage à Surinam, par Stedman, in-8°, tom. III, page 192.

j'ai pensé avec Linnæus qu'il devoit servir à désigner le genre qui renferme les plus grandes espèces connues, et j'ai préféré, à l'exemple de Latreille, conserver le surnom de *devin* à celle qui vit en Afrique et qui paroît y être en grande vénération. Lacépède et Schneider ont donné beaucoup de détails sur ce qui a été dit par les anciens sur les boas. Charles Owen a fait la même chose dans un ouvrage écrit en anglais sur les serpens connus des anciens; en sorte qu'on peut avoir recours à ces divers auteurs pour prendre des renseignemens bibliographiques. Comme ils ne peuvent être bien utile pour mon travail, et qu'ils ne serviroient qu'à le rendre plus volumineux sans lui donner plus d'intérêt, je ne me propose de faire connoître ici que ce qui est purement relatif à leur histoire naturelle.

Les boas de Linnæus, de Daubenton et de Lacépède ont pour principal caractère des plaques entières sous le corps et la queue, sans grelots sonores à l'extrémité de celle-ci. Comme ces auteurs n'ont pas cru devoir attacher une grande importance à la présence ou à l'absence des crochets venimeux, ils ont réuni dans les mêmes genres des animaux innocens et dangereux.

Gronovius a partagé les boas en deux genres, savoir : 1° les cenchris, qui sont munis sur la tête d'écailles semblables à celles du dos; 2° les scytales, dont le dessus de la tête est revêtu de plaques.

Latreille, dans son intéressante Histoire des reptiles, a séparé en deux genres tous les boas de Linnæus. Il a désigné sous le nom de *boa* tous ceux qui n'ont pas de crochets venimeux, et sous le nom de *scytale* ceux qui sont armés de ces crochets. Les recherches que j'ai faites depuis cet auteur sur ces serpens m'ont convaincu qu'il a eu raison d'établir ces deux genres, et je me suis empressé de les adopter, mais en en séparant néanmoins des espèces qui ont des doubles plaques entre les grandes sous la queue, ou qui offrent enfin des caractères assez remarquables pour constituer de nouveaux genres.

C'est ici qu'il convient de parler des travaux de Schneider sur les boas, et de faire remarquer que cet auteur très-érudit a cependant embrouillé en quelque sorte l'histoire de ces animaux. Les boas, suivant lui, ont la tête couverte de petites écailles ou de plaques irrégulières, ou en même tems d'écailles et de plaques; elle a son museau obtus; ses lèvres sont toujours bordées

d'écailles concaves ; la gorge est marquée sur le milieu de sa longueur d'un sillon creusé et glabre, et par-tout ailleurs elle est revêtue de petites écailles ; les yeux, les narines et les dents antérieures de chaque mâchoire sont d'une moyenne grandeur. Le corps est terminé par une queue courte, un peu courbée et plissable : l'un et l'autre sont un peu comprimés. Le ventre est étroit, couvert de plaques étroites ; la queue est munie en dessous de plaques ou de doubles plaques, ou quelquefois des unes et des autres. Sur chaque côté de l'anus on voit un ergot ou éperon courbé qui peut se retirer sous les écailles. Les boas de Schneider comprennent donc des serpens très-différens, tels que la couleuvre molure, les scytales, les coralles, etc. Les éperons cornés et un peu courbés qu'il prétend que ces animaux ont tous contre l'anus ne m'ont paru exister au contraire jusqu'à présent que dans les boas sans venin seulement, ainsi que dans les autres serpens que j'ai d'abord rangés dans le genre appelé *python*. Les véritables boas sont pour moi tous les serpens qui n'ont pas de crochets venimeux, qui n'ont sous le corps et la queue que des plaques entières, avec deux ergots près l'anus, sans doubles plaques sous

le cou, sans grandes plaques sur la tête, et sans écailles pointues, sans grelots sonores à l'extrémité de la queue, ou sans petites écailles nombreuses autour de l'anus.

Les boas sont connus depuis très-longtems; il y a peu de voyageurs, peu de naturalistes qui n'aient observé quelques-uns de ces animaux, et il n'est pas douteux qu'il en existe un certain nombre d'espèces soit en Amérique, soit en Afrique ou en Asie. Cependant leur histoire est encore très-embrouillée, et l'on est souvent exposé à confondre ensemble des espèces assez différentes. Merrem et Russel sont à proprement parler les seuls naturalistes, après Linnæus, qui aient fait connoître d'une manière précise quelques espèces; et avant les travaux de Latreille on étoit toujours contraint de s'en rapporter aux figures souvent fautives de Seba. Je suis encore éloigné sans doute d'avoir donné à ce genre toute la perfection dont il est susceptible, quoique j'aie été secondé par les travaux de mes prédécesseurs et par les collections de mes amis.

Le genre auquel j'ai donné le nom de *python* dans le Magasin encyclopédique (tome V, page 434, n° 3) et dans le Bulletin de la société philomathique renferme

tous les boas dont le dessus de la tête est couvert de grandes plaques, et qui ont l'anus bordé postérieurement de deux rangées de petites écailles. Il ne paroît renfermer que des serpens petits ou de moyenne taille, et seulement de l'ancien continent. Les vrais boas n'ont que des écailles, ou sont munis de plaques sur le devant de la tête; mais leur anus est simple et sans double rangée d'écailles sur son bord postérieur.

Adanson a trouvé au Sénégal un grand serpent que j'ai rapporté au boa devin; mais je ne sais si je dois placer dans le même genre un serpent d'une grosseur extrême que ce savant voyageur rencontra le 30 octobre 1749 sur la rive gauche du Niger, près du Marigot d'Ouasoul. « Je fis, dit-il, avec un nègre bambara une grande demi-lieue dans un marais formé par l'épanchement des eaux du Marigot sur ces terres basses, dont je ne me tirois qu'avec peine, ayant de l'eau jusqu'aux genoux, et rencontrant à chaque pas des serpens de la grande taille, sur-tout de ceux qui ont le corps extraordinairement gros eu égard à sa longueur. Je les évitois d'aussi loin que je les apercevois; mais mon nègre me rassura en me disant qu'ils n'étoient pas mal-faisans.

J'en

J'en tirai un à bout portant qui avoit près d'un pied de diamètre sur huit et demi de longueur. Il le chargea sur ses épaules, comptant en faire bonne chère avec ses camarades (1) ».

Latreille, dans son Histoire naturelle des reptiles, a placé à la fin des boas (2) une note sur les espèces qui ne sont pas suffisamment connues des naturalistes, et dont Seba a donné la figure. Il en a cité cinq, savoir: 1° le *nintipolonga* (Seba, Thes. tome I, planche XXXVII, figure 1). Il a des écailles jaunes sur le devant de la tête, avec le corps brun marbré de cendré clair, et marqué sur toute sa longueur de trois rangs au moins de grandes taches très-irrégulières bordées de noir, de fauve ou de blanc. La queue est fort courte.

Il existe dans les Indes orientales, selon Seba, et diffère du nintipolonga de Ray, qui est un serpent venimeux. Latreille a vu dans la collection du museum national

(1) Adanson, Voyage au Sénégal, in-4°, pag. 71.

(2) Latreille, Hist. natur. des reptiles, tom. III, pag. 155.

d'histoire naturelle de Paris une dépouille mal conservée d'un boa voisin du nintipo-longa de Seba, et assez grand. Sa couleur, d'un gris jaunâtre, un peu mêlée de verd, est ornée sur le dos de grandes taches d'un brun noirâtre, plus foncées sur leurs bords, irrégulières; les taches auprès de la tête sont doubles. Sur les flancs il y a des taches un peu alongées ou des bandes de la même couleur que les dorsales, ayant entre elles une teinte jaunâtre qui règne aussi sur les flancs auprès des plaques abdominales. Le disque de plusieurs taches est également jaunâtre; il y a de plus des points bruns près des plaques. Les écailles sont grandes, légèrement striées, plus grandes sur les côtés.

2°. *Le céraste de Siam*, indiqué par Seba, tome II, planche XIX, n° 1. Je l'ai regardé comme une variété du python tigre.

3°. Latreille croit que le serpent *corallin d'Amboine*, représenté par Seba, tome II, planche XXX, n° 1, dont les couleurs offrent du blanc, du jaune foncé, du rouge et du noir, est un boa.

4°. Il a la même opinion par rapport à la couleuvre *xaxalhua du Mexique*, figurée

par Seba, tome II, planche LXXVII, nos 4 et 5.

5°. Enfin il cite le serpent *ammodyte de Surinam*, de Seba, tome II, pl. LXXVIII, n° 5, et il pense que c'est une variété du boa devin représenté par Seba dans le même tome, pl. XCIX, n° 1.

LE BOA RÉTICULÉ (1).

Les boas n'ont pas toujours sous la queue une seule sorte de plaques, car on leur trouve quelquefois des doubles plaques parmi les entières; c'est ce que présente sur-tout le boa réticulé observé par Schneider dans le museum de Gottingue; c'est aussi ce que nous verrons dans la description des pythons.

Le boa réticulé a devant les yeux des plaques polygones de diverses grandeurs, et derrière les yeux des écailles semblables à celles du dos, quoique plus petites. L'occiput et le sommet de la tête sont arrondis; le museau est ensuite comprimé dès les yeux,

(1) *Boa reticulata; lineâ ex nigro-fuscâ in capite usque suprà collum in maculâ latâ protensâ, alteráque lineâ ab oculis utrinque in dorso et lateribus intextâ; caudâ....*

Scutis abdominalibus 322. — *Scutello subcaudali anticè* 1. — *Scutis subcaudal. in medio* 12. — *Scutellis posticè subcaudalibus* 76-411.

Boa reticulata. Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, pag. 204.

avec sa partie antérieure tronquée, à peine arrondie ; les mâchoires sont d'égale longueur, avec leurs dents antérieures plus longues et couvertes par les gencives; le milieu de la tête est partagé par une ligne d'un brun noir qui s'élargit sur le cou (1); des yeux partent deux raies qui vont se réunir derrière la large tache du cou, et qui forment, en s'entrelaçant ainsi, un réseau d'un brun noir sur le dos et les flancs. Sur chaque côté de la mâchoire inférieure, les plaques deux, trois et quatre des lèvres sont un peu creusées, mais les six dernières sont lisses; les plaques entières du ventre sont au nombre de trois cent vingt-deux. Après l'anus on remarque une double plaque, ensuite viennent douze plaques entières, puis soixante-seize doubles plaques. Sur chaque côté du ventre, près des plaques transversales, il y a trois rangs de grandes écailles à six angles obtus, plus alongées et comme rhomboïdales près de la tête.

Schneider a trouvé le pédicule des ergots cornés caché sous les écailles, à chaque côté

(1) Schneider dit très-improprement que cette ligne s'élargit sur le cou en forme de sac.

de l'anus. Cet auteur n'a pas donné le détail des principales dimensions du boa réticulé, ni du pays où il vit : il dit que les plaques antérieures de la tête sont bien représentées dans l'ouvrage de Seba, tom. II, pl. LXXIX, fig. 1. Quant aux creux des plaques labiales, il indique la figure 1, tom. II, pl. LXXX, et la figure 2, tom. I, planche LXII. Ces trois figures de Seba indiquent assez bien les réseaux du boa réticulé, et les deux premières laissent aussi voir les doubles plaques sous-caudales.

LE BOA BRODERIE (1).

LINNÆUS a désigné cette espèce de boa sous le nom latin d'*hortulana*, sans doute afin d'annoncer, par un seul mot, que ce serpent est orné de couleurs si agréables et si variées, qu'on peut le comparer à un parterre émaillé de fleurs; aussi Daubenton l'a-t-il appelé le *parterre*. Lacépède l'a ensuite nommé la *broderie*, afin d'indi-

(1) *Boa hortulana ; capite areolis elegantissimè picto , dorso lunulis fuscis albo marginatis modo paribus , modo imparibus , maculis lateralibus fuscis rhomboidæis ; caudâ* $\frac{1}{4}$.

Scutis abdominalibus 290. — *Scutis subcaudalibus* 128-418 selon Linnæus. — *Scutis abdominalibus* 280, *quorum* 75, 76, 77 *aut* 78 *scutellis*. — *Scutis subcaudalibus* 119-399 selon Schneider.

Boa hortulana. Lin. Syst. nat. — *Coluber hortulana*. Lin. Mus. Ad. Frid. tom. I, p. 37. — *Boa hortulana*. Gmel. Syst. nat. — Schneider, Amph. hist. fasc. 2, p. 244. — *Le parterre*. Daubent. Encycl. méth. Dict. erpét. — *La broderie*. Lacépède, Hist. nat. des serp. in-12, tom. II, p. 198, pl. VI. — *Le boa brodé*. Latreille, Hist. des reptiles, in-18, tom. III, p. 148. — Seba, Thes. tom. II, pl. LXXIV, fig. 1; et pl. LXXXIV, fig. 1 — Scheuchzer, Phys. sacr. pl. DCLXI, fig 9.

quer d'une manière plus précise la disposition de ses couleurs. Le dessus de la tête est couvert d'écailles rhomboïdales, unies et semblables à celles du dos. Un individu, placé dans la galerie du museum d'histoire naturelle de Paris, est long de deux pieds trois pouces six lignes, et la queue occupe le quart de ce total. La mâchoire supérieure n'a pas de crochets venimeux. Quoiqu'il soit décoloré dans les collections, Lacépède présume que ce boa est bleuâtre, tacheté d'un brun roux plus ou moins foncé, avec le ventre blanchâtre. Latreille appelle ce serpent *boa brodé*, et il donne les détails suivans sur les deux boas figurés par Seba, et regardés comme synonymes de cette espèce par Linnæus. « Le boa de la planche LXXIV venoit du Paraguay; sa robe est si élégante, qu'on ne peut la décrire exactement. Le dos est agréablement et inégalement taché, comme nué de brun foncé, de bai pourpre, de cendré foiblement blanchâtre, et ces taches imitent, par leur réunion, une sorte de chaîne. On remarque en dessus des narines une tache blanchâtre, pointillée; le ventre est aussi tacheté. Le boa de la planche LXXXIV est de la nouvelle Espagne, où il est désigné sous le nom mexicain de

tlehua ou *tleoa* (1), c'est-à-dire, *serpent de feu*. Il a sur le dos une raie d'un brun obscur disposée en zig-zag, avec une suite de taches sur chaque côté, de couleur baie, comme ocellées, ayant leur milieu évidé, et dans les intervalles quelques petites bandes et petites taches qui disparoissent vers la queue. Les écailles du dos sont d'un verd clair; mais les plaques du ventre sont jaunâtres, avec différentes raies rouges; la tête est très-ornée; les yeux sont grands et les dents petites. Il se nourrit de rats et de petits quadrupèdes semblables. Il n'est pas certain que ce soit la même espèce que celui de la planche LXXIV ».

Linnæus a d'abord regardé ce reptile comme une espèce de couleuvre, dans sa description du museum du prince Frédéric Adolphe.

La tête a la forme d'un cœur déprimé, obtus, plus large que le corps, entièrement couverte de petites écailles d'égale grandeur. Les yeux sont grands; les narines ont leur ouverture transversale; les dents antérieures sont plus longues et sans venin; le corps est comprimé et terminé par une queue courbée.

(1) Ce nom est aussi donné au crotale boiquira, selon Hernandez.

Schneider a trouvé deux individus dans la collection de Linck, trois dans celle de Lampi, et deux dans celle de Barby. Deux individus de la collection de Lampi étoient un peu décolorés, et paroissoient devoir en quelque sorte constituer une espèce séparée. Leur dos brunâtre étoit orné de lunules plus obscures bordées de blanc, et en nombre tantôt pair et tantôt impair; l'autre individu avoit sous le ventre deux cent quatre-vingts plaques, dont soixante-quinze à soixante dix-huit étoient doubles, et sous la queue étoient cent dix-neuf plaques entières. Un individu placé dans la collection de Barby étoit grand et très-beau. Son dos étoit orné de lunules ou de croissans, avec des taches brunes rhomboïdales, qui se prolongeoient depuis les lunules jusqu'au ventre; les écailles du milieu du dos étoient grandes et rhomboïdales, tandis que celles des côtés avoient une forme étroite, oblongue. Enfin, près des plaques les écailles étoient grandes et comme arrondies. Ces détails, donné par Schneider, me portent à croire que ce serpent est peut-être une espèce de bongare; mais, comme Schneider ne dit pas qu'il ait des crochets venimeux, je n'ose guère affirmer cette opinion.

A del. daudin del. Mc Tardieu

1. BOA ÉLÉGANT.

2. *Tronçon du corps du boa anacondo.*

3. *Tronçon du corps du boa porte anneaux.*

LE BOA ÉLÉGANT DE SURINAM (1).

Planche LXI, *fig.* 1, 2. *Planche* LXIII, *fig.* 1.

J'AI observé, dans la belle collection de Levaillant, une jolie espèce de boa qu'il a rapporté de Surinam, et que je n'ai trouvé décrit jusqu'à présent dans aucun ouvrage; je lui ai donné l'épithète d'*élégant*, à cause des taches régulières dont il est orné dessus le dos et toute la colonne vertébrale.

Ce boa réunit tous les caractères du devin; savoir, des petites écailles sur la tête; des dents aiguës, courbées en arrière, et plus longues en devant des mâchoires; le corps

(1) *Boa elegans; fusca, subtus albida densè fusco punctata, suprà lineis duabus flavis contiguis longitudinaliter multùm angulatis, aut rhombeis margine flavis cum circulo unico aut gemino flavo in medio; caudâ* $\frac{1}{5}$.

Scutis abdomin. 287. — *Scutis subcaud.* 120 - 407.

très-comprimé sur les côtés; l'anus simple et muni d'un petit ergot à chaque coin de son ouverture; enfin l'air féroce, et la faculté de se replier sur lui-même en des circuits réguliers.

La tête ressemble beaucoup à celle du coralle à tête obtuse; elle peut même être comparée à celle d'un petit chien carlin ou doguin. Elle est couverte en dessus et en dessous de petites écailles lisses, arrondies, très-nombreuses, avec une plaque rostrale, deux grandes plaques entre les narines, quatorze petites plaques sur chaque côté de la mâchoire supérieure, et autant sur ceux de l'inférieure, avec cette particularité remarquable, que les plaques marginales antérieures sont plus longues, et que les postérieures sont enfoncées; sous le devant de la mâchoire inférieure il y a un sillon longitudinal. Les côtés du museau, entre l'œil et la narine, ont des plaques; et l'œil est assez gros, proéminent, muni d'une pupille verticale, et entouré de petites écailles.

Le cou est mince; le corps est haut et très-comprimé; la queue est amincie, cylindrique et terminée en pointe; elle occupe la cinquième partie de la longueur totale.

Les écailles sont rhomboïdales, presque carrées, réticulées, imbriquées, très-petites, excepté celles près des plaques qui sont un peu plus distinctes. J'ai compté sous le corps deux cent neuf plaques entières, puis quatre doubles plaques, puis soixante-quatorze plaques entières; sous la queue il y a d'abord une double plaque, puis cent dix-neuf plaques entières. Ceci fait un total de quatre cent sept plaques, ce qui le rapproche un peu du boa broderie et du coralle à tête obtuse.

Le boa élégant est entièrement brun en dessus, jaunâtre très-pointillé de brun en dessous. On voit des traits jaunes derrière les yeux, et un grand triangle double, formé de deux traits jaunes qui vont du museau au dessus de chaque œil, et qui se réunissent au dessus de l'occiput. Enfin tout le dessus du cou, du dos et de la queue, est très-élégamment orné d'un double zig-zag jaune plus ou moins régulier, formant tantôt des angles nombreux, et tantôt des rhomboïdes marqués quelquefois dans leur centre d'un ou de deux petits cercles jaunes.

Dimensions du boa élégant placé dans la collection de Levaillant.

	pieds	pouces	lignes.
Longueur totale	1	10	«
Largeur de la tête	»	»	5
Longueur du museau à l'œil . . .	»	»	3
Longueur du museau à l'occiput, ou longueur de la tête	»	»	8
Longueur de la queue	»	4	6
Hauteur de la tête sur le museau, la bouche étant fermée	»	»	3
Hauteur de la tête sur le crâne . .	»	»	5
Hauteur du cou près la tête. . . .	»	»	3
Hauteur du corps à son milieu. . .	»	»	7
Hauteur de la queue à sa base. . .	»	»	3
Circonférence du museau près les yeux	»	1	»
Circonférence de la tête derrière les yeux	»	1	11
Circonférence du cou près la tête. .	»	»	9
Circonférence du corps dans son milieu.	»	1	6
Largeur du cou.	»	»	2
Largeur du corps	»	»	4
Largeur de la queue à sa base . . .	»	»	2

L'individu qui m'a servi à faire cette description est encore jeune, et je crois que les plaques deux cent dix, deux cent onze, deux cent douze et deux cent treize

de son ventre ne sont doubles que parce que le cordon ombilical avoit récemment disparu. Il paroît aussi certain que ce boa parvient à plusieurs pieds de longueur, mais je ne puis indiquer quelle est sa plus grande étendue. Il est sans doute très-rare dans la colonie de Surinam, car je ne l'ai observé que chez Levaillant, et je n'ai pu le découvrir dans la riche collection du museum d'histoire naturelle de Paris, qu'on ne m'a d'ailleurs pas permis d'examiner.

LE BOA OPHRIAS (1).

Linnæus est le seul naturaliste qui ait décrit ce boa d'après nature. L'individu qu'il a observé étoit placé dans la riche collection de De Géer, célèbre entomologiste suédois.

L'ophrias ressemble beaucoup au boa devin, et il n'en diffère que par sa couleur brune, ainsi que par le nombre de ses plaques. Il en a deux cent quatre-vingt-une sous le corps, et quatre-vingt-quatre sous la queue.

Nous invitons les naturalistes qui pourront observer ce serpent, d'examiner attentivement s'il n'est pas un boa déjà décrit, et

(1) *Boa ophrias ; fusca.*

Scutis abdominal. 281. — *Scutis subcaud.* 84 - 365.

Boa ophrias. Lin. Syst. nat. — *Idem*, Gmel. Syst. nat. p. 1084. — *Idem*, Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 251. — *L'ophrie.* Daubenton, Dict. erpét. Encycl. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. nat. des serpens, in-12, tom. II, p. 205. — *Le boa ophrie.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 147.

dont

dont la peau sera devenue entièrement brune, soit à cause de sa mauvaise préparation, soit par la vétusté, car il arrive quelquefois, sur certains reptiles, que les taches de leur peau s'effacent avec l'âge, et que leur couleur devient entièrement brune ou noirâtre. Je possède dans ma collection un grand tupinambis étoilé d'Afrique entièrement noirâtre, et une couleuvre vampum qui est totalement brunâtre, sans la moindre apparence de taches. Ces deux exemples ne doivent cependant pas empêcher qu'on ne puisse employer avec succès la disposition et la forme des taches dans les reptiles, comme un caractère spécifique très-avantageux.

LE BOA ENYDRE (1).

LINNÆUS a observé cette espèce de boa dans le cabinet de De Géer ; Boddaert l'a ensuite désigné sous le même nom, et personne, depuis ces naturalistes, ne l'a décrit d'après nature. Je suis parvenu à le découvrir dans la collection du museum d'histoire naturelle, où il est en partie gâté.

Sa longueur est de deux pieds quatre pouces, et la queue occupe dix pouces sur cette dimension totale.

(1) *Boa enydris ; cinereus, suprà sparsim fuscescente tinctus ; caudâ* $\frac{1}{3}$.

Scutis ventral. 270. — *Scutis caud.* 105-375.

Boa enydris. Lin. Syst. nat. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. — *L'enydre.* Daubenton, Dict. erpét. — *Idem.* Lacépède, Hist. des serpens, in-12, tom. II, p. 206. — *Boa enydre.* Latreille, Hist. des reptiles, tom. III, p. 147. — *Boa colore griseo variegata.* Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII, p. 18.

Latreille a donné par inadvertance à cette espèce 170 plaques abdominales au lieu de 270, et 115 plaques sous-caudales au lieu de 105.

Linnæus a observé que les dents de la mâchoire inférieure de ce boa sont plus longues à proportion que celles de la mâchoire supérieure; et j'ai vérifié moi-même cette observation remarquable.

Le boa enydre est d'un gris cendré en dessus, et blanchâtre en dessous; on voit çà et là sur son dos et sur sa queue des teintes irrégulières, disposées transversalement et plus foncées. Derrière les yeux et auprès des mâchoires il y a des taches qui sont oblongues et brunâtres; il a deux cent soixante-dix plaques ventrales, et cent cinq sous-caudales.

On le trouve dans l'Amérique méridionale; mais je ne sais pas au juste dans quelle contrée il habite.

Nota. Il ne faut pas confondre cette espèce avec les autres ophidiens, que je décrirai dans la suite de cet ouvrage sous le nom générique d'*enhydre*, d'après Latreille.

LE BOA ABOMA (1).

Planche LIX, *fig.* 1 *et* 2 ; *planche* LXII ; *fig.* 2.

LES naturalistes ont rangé jusqu'à ce jour dans le genre des boas ou devins tous

(1) *Boa aboma ; colore badio viridescente, cum maculis dorsalibus circà* 60 *flavidis circulo nigro circumdatis ; lateribus maculis rotundatis nigris suprà flavido et nigro marginatis abdomine immaculato flavescente, capite quinque lineato ; caudâ* $\frac{1}{7}$.
Scutis abdom. 175. — *Scutellis* 3. *Scutis* 85. — *Scutis subcaud.* 65 - 328.
—— 265. —— 57 - 322 selon Linnæus.
—— 260. —— 60 - 320 selon Houttuyn.
—— 209. —— 74 - 283 selon Gronov.
— *Aboma.* Stedman, Voyage à Surinam et en Guiane, in-8°, tom. II, p. 225 et suiv. pl. XIV. — Peut-être faut-il ranger ici comme synonyme la troisième variété du boa devin décrite précédemment d'après Latreille et Seba ?

Le devin, au Mexique. *Xaxathua*, *xalxalhua*, *l'empereur*, dans le même pays. *Tamacuilla huilia*, *aboma*, dans d'autres contrées d'Amérique. *Caçadora* ou *couleuvre chasseuse*, aux environs de l'Orénoque. *Jaruvucu*, *boiguacu*, *giboya*, *jiboya*, *jauca-acanga*, *la reine des serpens*, au Brésil. *Giarende*, *gerende*,

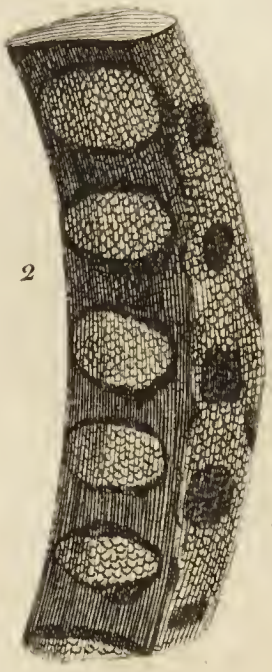

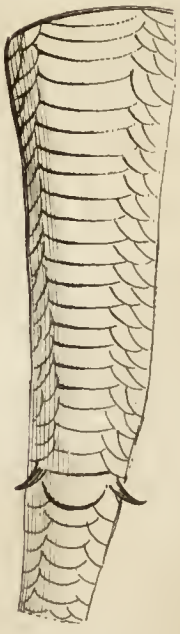

Pl. daudin del. J.B. Racine s.

1. BOA DEVIN.

2. Tronçon du corps du boa aboma.

3. Plaques sous le corps des boas.

les serpens de l'Inde, d'Afrique et d'Amérique dont la taille est colossale, et qui ont

---

gorende. — *Fedagoso, cobra de veado*, par les portugais. — *Serpent impérial.* — *Dépone*, dans plusieurs contrées. — *Boiguacu.* Ray, Synops. serp. p. 325. — *Xaxathua, boiguacu.* Valmont de Bomare, Dict. d'hist. nat. — *Boiguacu.* Pison, de Medicinâ brasiliensi, liv. 5, fol. 41. — *Idem.* Georges Marcgrave, Hist. rerum naturalium brasil. liv. 6, chap. 13, p. 219.

Nota. Cette synonymie, excepté les deux premiers articles, est extraite de celle que Lacépède a indiquée sous la description qu'il a donnée du devin. On peut encore y ajouter les suivantes :

Buio, aviofa, yacu-mama, ou *mère de l'eau.* Gumilla, Hist. nat. de l'Orénoque; Avignon, 1758, tom. III, p. 75. — *Cenchris boiguacu.* Hill, Nat. hist. of anim. p. 106. — *The ammodytes of Surinam.* Brookes, Nat. hist. tom. III, p. 202. — *Le sablonneux de Surinam.* Valmont de Bomare, Dict. d'hist. nat. — *Boa cenchris.* Lin. Syst. nat. — Mus. Adolph. Frid. tom. II, p. 41. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. p. 1083. — *Idem.* Schneider, Hist. nat. amphib. fasc. 2, p. 250. — *Boa flavescens ocellis albidis iride griseâ.* Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII, p. 18, n° 7. — *Le cenchris.* Daubenton, Dict. erpét. Encycl. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. nat. des serp. in-12, tom. II, p. 203. — *Le boa cenchris.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 145. — *An cenchris?* Gronov. Zooph. n° 135. — Scheuchzer, Phys. sacr. pl. DCXXVIII, fig. *e.*

des plaques entières sous le corps et la queue. Il ne faut pas s'étonner que toutes les descriptions de ces animaux, publiées jusqu'à présent, soient plus ou moins incomplettes, et qu'on ait confondu ensemble plusieurs espèces très-différentes ; car on ne peut posséder dans les collections ces grands animaux bien entiers dans des liqueurs. Linnæus a lui-même commis des erreurs assez graves dans son travail sur l'histoire naturelle des serpens. C'est ainsi, par exemple, qu'il a regardé comme synonymes les grands devins d'Afrique et d'Amérique ; non seulement ils diffèrent entre eux comme espèces, mais il y en a qui doivent appartenir à d'autres genres. Cependant l'aboma est un véritable boa de l'Amérique méridionale, qui parvient à une grandeur colossale, suivant le témoignage de plusieurs voyageurs dignes de foi. Ce serpent a été très-bien observé par Stedman, qui en a donné une bonne figure avec une description assez intéressante dans la Relation de son voyage à Surinam et dans l'intérieur de la Guiane. Comme je n'ai pas vu cet animal bien conservé, je ne crois donc pouvoir mieux faire que de citer ici les propres expressions de Stedman.

« J'étois, dit-il, étendu dans mon hamac, pendant un intervalle de ma fièvre, et le Caron se trouvoit à moitié chemin, entre les criques de Cormo etibo et de Barbaco eba, quand la sentinelle m'appela pour me dire qu'elle voyoit quelque chose de noir qui se remuoit sur le rivage dans des broussailles, et qui ne répondoit pas ; mais que d'après sa forme on devoit conclure que c'étoit un homme. Je fis aussitôt jeter l'ancre, et quoique je fusse malade, je descendis dans le canot, et je m'avançai vers le lieu désigné. Soupçonnant que l'objet vu par la sentinelle pouvoit être un espion, ou quelque rebelle détaché en avant, je pris terre pour m'en assurer : alors un des esclaves, nommé David, déclara que ce n'étoit pas un nègre, mais un grand serpent amphibie, qui sans doute n'étoit pas éloigné du rivage, et que j'aurois la facilité de le tuer si je voulois. La grosseur extraordinaire de l'animal, mon état de foiblesse, la difficulté de pénétrer à travers d'épais buissons au bord de l'eau me retinrent, et je donnai l'ordre de rentrer à bord. Alors David me demanda la permission de s'avancer pour tuer lui seul le serpent qui ne pouvoit pas être à une grande distance, et il m'assura qu'il n'y avoit

aucun danger. Sa résolution excita mon orgueil et mon émulation à tel point que je me décidai à suivre son premier conseil, et à tuer moi-même le serpent. J'exigeai cependant du nègre qu'il me montrât l'animal et qu'il demeurât à mon côté. Il consentit de bon cœur à tout.

» Je chargeai alors mon fusil à cartouche, et nous avançâmes. David traçoit le chemin en coupant les broussailles, et nous étions suivis d'un soldat de marine qui portoit trois fusils chargés pour servir au besoin.

» A peine avions-nous fait cinquante pas dans la vase et dans l'eau, que le nègre, qui observoit tout avec beaucoup de vivacité et avec la plus scrupuleuse attention, s'arrêta derrière moi et me dit : *moi voir le serpent!* En effet c'étoit cet animal couché sous des feuilles, et si bien couvert que je fus quelque tems avant de pouvoir distinguer sa tête éloignée de moi de plus de seize pieds; sa langue fourchue se remuoit dans sa bouche; et ses yeux, d'un éclat extraordinaire, sembloïent lancer des étincelles de feu. J'appuyai alors mon fusil sur une branche, pour viser sûrement, et je tirai : mais ayant manqué la tête, la balle s'enfonça dans le corps. L'animal, se sentant

blessé, s'agita en tous sens avec une vigueur étonnante, et telle qu'il coupa les broussailles dont il étoit entouré avec la facilité d'un homme qui fauche un pré. Il enfonçoit sa queue avec violence dans l'eau, et nous couvroit par ce moyen d'un déluge de vase qui voloit à une grande distance; cependant il ne fit pas sur nous l'effet de la torpille, et nous ne restâmes pas immobiles témoins de ce spectacle : nous prîmes la fuite à toutes jambes, et nous entrâmes précipitamment dans le canot.

» Revenus à nous, le nègre me pria de recommencer l'attaque : il me garantit que dans quelques minutes le serpent seroit tranquille, et qu'il n'avoit ni le pouvoir, ni l'intention de nous poursuivre. David, pour confirmer ce qu'il disoit, marcha devant moi jusqu'à ce que je fusse prêt à tirer. Je renouvelai donc l'épreuve, sur-tout d'après l'assurance de l'esclave qu'il n'avoit d'abord reculé lui-même que pour me faire place. Cette seconde fois je trouvai le serpent un peu dérangé de sa première position, mais fort paisible, et la tête cachée comme auparavant sous des feuilles, sous de l'écorce d'arbre pourrie et sous de la vieille mousse. A l'instant je fis feu, et avec

aussi peu de succès que précédemment. N'étant alors que légèrement atteint, cet animal nous envoya un nuage de poussière mêlée de boue, tel que je n'en ai jamais vu de pareil que dans un ouragan, et nous retournâmes bien vîte vers le canot.

» Dégoûté d'un semblable exploit, je donnai l'ordre de gagner la barge; mais David me renouvelant sa prière de lui permettre de tuer à lui seul l'animal, je me laissai entraîner à faire avec lui un troisième essai. Ayant découvert la retraite du serpent, nous déchargeâmes nos trois fusils à la fois, et l'un de nous eut le bonheur de tirer le monstre à la tête. David, enchanté de ce succès, courut sans perdre de tems vers la barge, et rapporta bientôt la corde de la chaloupe, afin d'entraîner notre proie dans le canot: mais ce n'étoit pas une entreprise aisée; car, quoique blessé mortellement, le serpent continuoit toujours à se tordre et à se replier de telle sorte qu'il étoit infiniment dangereux de s'avancer. Le nègre cependant, ayant fait un nœud coulant, parvint, après quelques efforts inutiles, à s'approcher et à le lui jeter avec beaucoup d'adresse au cou. Nous le tirâmes tous alors jusqu'au rivage, et nous l'attachâmes à la

poupe du canot pour le remorquer ainsi. Il vivoit toujours et nageoit comme une anguille. Je n'avois certes pas envie d'avoir à bord d'un esquif aussi frêle que le nôtre un semblable passager, dont la longueur étoit de vingt-deux pieds et quelques pouces, quoiqu'à mon extrême surprise les nègres me déclarassent que ce n'étoit qu'un jeune serpent qui n'avoit pris encore que la moitié de sa croissance : sa grosseur égaloit celle de mon petit nègre, âgé d'environ douze ans, dont je mesurai la veste sur la peau de l'animal.

» Arrivés près du Caron, nous cherchâmes la manière de placer ce monstre ; mais n'en trouvant point de convenable, nous prîmes à la fin la résolution de le conduire à Barbaco eba, pour l'y dépouiller sur le rivage et prendre sa graisse ou son huile, etc. Afin d'exécuter ce projet, le nègre David tenant en main le bout de la corde, grimpa sur un arbre, la plaça entre deux branches, et les autres nègres hissèrent le serpent jusqu'en haut, où il demeura suspendu. Cela fait, David quitta l'arbre ; tenant un couteau fort et pointu entre ses dents, il s'attacha au monstre qui tournoyoit toujours. Il commença l'opération par lui fendre

la peau près du cou ; ensuite il l'en dépouilla, et continua de la sorte en descendant jusqu'en bas. Quoique je visse bien que l'énorme bête étoit hors d'état de faire aucun mal, j'avoue cependant que je ne pus sans émotion voir un homme tout nu, noir et ensanglanté, serrer des bras et des jambes la peau luisante d'un monstre encore vivant.

» La chose ne fut pas toutefois sans utilité ; car, outre cette peau, David me procura par là plus de quatre gallons (environ seize pintes) de fine graisse clarifiée, ou plutôt d'huile, quoiqu'il y en eût encore une plus grande quantité de perdue. Je remis cette huile aux chirurgiens de l'hôpital de Devil's-Harwar pour les blessés, et j'en reçus leurs remercîmens, car elle fait un excellent remède, sur-tout pour les meurtrissures. Quand je témoignai ma surprise de voir l'animal toujours en vie, quoique privé de ses intestins et de sa peau, le vieux nègre Caramaca me dit, soit qu'il le sût par expérience, soit par tradition, qu'il ne mourroit qu'après le coucher du soleil. Les nègres le découpèrent pour l'accommoder et s'en régaler ; ils déclarèrent tous qu'il étoit excellent et très-sain ; mais, à leur grand chagrin, je refusai d'en goûter ; et après

leur repas nous descendîmes vers le Devil's-Harwar.

» On conserve plusieurs peaux de cette espèce dans le museum britannique et dans celui de M. Parkinson. Il est nommé *liboija* par Westley, *boa* dans l'Encyclopédie anglaise, et *aboma* par les habitans de la colonie de Surinam.

» Sa longueur, lorsque ce serpent a pris toute sa croissance, est quelquefois, dit-on, de quarante pieds, et sa circonférence plus de quatre. Il a le dos d'un noir verdâtre, et couvert de taches irrégulières, blanches et entourées d'une bande noire; les flancs sont d'un beau jaune brun, avec les mêmes taches, et le ventre est d'un blanc sale. Sa tête est large, plate, mais petite en proportion du corps; sa bouche est très-grande, et elle renferme une double rangée de dents; ses deux yeux sont noirs et saillans. Ce serpent est couvert d'écailles dont quelques-unes sont de la taille d'un schelling. Pour saisir et retenir sa proie, il est armé sous le ventre de deux fortes griffes assez semblables aux ergots d'un coq (1).

(1) Ce caractère indique bien clairement que l'aboma est un véritable boa.

» Cet animal est amphibie et se plaît dans les terres basses et marécageuses, où il se tapit, en se serrant en rond comme une corde, sous des monceaux de bois pourri, sous de la mousse et des feuilles. Il se cache ainsi pour prendre son ennemi par surprise, son immense étendue ne lui permettant pas de le poursuivre. Quand il est affamé, il dévore les animaux qu'il peut atteindre; il lui importe peu que ce soit un paresseux, un sanglier, un cerf ou un tigre. Au moyen de ses ergots il se cramponne et s'entortille autour de sa proie, de manière qu'elle ne peut lui échapper; il brise avec une force irrésistible les os du corps de l'animal qui lui sert de pâture. Pour rendre chaque morceau plus coulant, il l'enduit d'une bave ou de glaires qu'il tire de sa bouche; et enfin il y fait entrer le tout qui disparoît entièrement. L'aboma ne peut alors changer de situation: la proie qu'il a avalée forme une trop forte enflure dans cette partie du corps où elle reste pour être digérée, et elle empêche ce serpent colossal de ramper sur la terre. On m'a dit que des nègres en ont été dévorés, et je suis assez disposé à le croire; car si, lorsque la faim le presse, un homme se

trouvoit à sa portée, il le saisiroit certainement comme toute autre proie.

» Je suis porté à craindre que sa chair, qui est très-blanche et semblable à celle d'un poisson, ne soit pernicieuse pour l'estomac. Tous les nègres en mangèrent sans répugnance; mais je remarquai une sorte de mécontentement parmi les soldats de marine qui m'accompagnoient, de ce que j'avois laissé prendre leur chaudière pour la cuire. La morsure de ce serpent n'est pas regardée comme venimeuse, et l'on dit qu'il ne mord que lorsqu'il a faim.

» Je fis clouer la peau de ce serpent aboma au fond du canot, et je la couvris de cendres afin d'empêcher la corruption; puis je l'envoyai à un de mes amis à Paramaribo, qui ensuite la fit passer en Hollande comme un objet très-curieux ».

Le voyageur Levaillant a rapporté de Surinam, sa patrie, plusieurs espèces de boas très-remarquables, et j'ai trouvé parmi eux un jeune individu que je regarde comme le même que le boa aboma figuré par Stedman. Il ressemble beaucoup par sa forme et par ses écailles au boa devin qui vit en Afrique. Sa longueur totale est d'un pied cinq pouces six lignes.

	pieds.	pouc.	lignes
Tête	»	1	»
Corps	1	2	»
Queue.	»	2	6

La tête est revêtue en dessus et en dessous d'écailles lisses non imbriquées, hexagones, avec quelques autres un peu plus grandes et assez semblables à de petites plaques pentagones et hexagones dessus le museau. Celui-ci est muni à son extrémité par une grande plaque un peu triangulaire, échancrée en en bas; et il y a une autre plaque semblable à l'extrémité de la mâchoire inférieure. La lèvre supérieure a quatorze plaques très-petites sur chaque côté, et quinze sur chaque côté de celle d'en bas. J'ai compté cent soixante-quinze grandes plaques, puis trois doubles plaques, puis quatre-vingt-cinq grandes plaques sous le ventre, et soixante-cinq autres entières sous la queue, ce qui fait un total de trois cent vingt-huit. Comme l'animal étoit jeune, je présume que les trois doubles plaques qui sont vers le milieu de son ventre sont ainsi partagées à cause du cordon ombilical dont il s'étoit sans doute débarrassé dans l'œuf peu de tems avant sa mort. Les écailles du

corps

corps et de la queue sont hexagones, petites, lisses et réticulées entre elles.

Comme ce reptile est conservé depuis long-tems dans une liqueur spiritueuse, il est à croire qu'il y a subi une certaine altération par rapport à ses couleurs; mais la forme des taches est bien marquée; il est d'un bai roussâtre clair, avec une rangée longitudinale d'une soixantaine ou environ de taches rondes jaunâtres, bordées d'un cercle noir, disposées depuis l'occiput jusqu'à l'extrémité de la queue, qui est courte et amincie. Les flancs sont comprimés et ont des taches nombreuses parallèles, à la rangée dorsale; ces taches sont noires, arrondies, bordées en dessus par une teinte claire qui est elle-même surmontée d'un trait noir. Au dessous de ces taches il y en a d'autres noirâtres très-petites, situées auprès des plaques. Toutes ces rangées sont au nombre de cinq, dont les trois intérieures plus remarquables. On voit dessus la tête cinq traits noirs et longitudinaux, qui se prolongent depuis le museau ou depuis les yeux jusqu'à l'occiput. L'abdomen et la gorge sont jaunâtres et sans taches ni points; le dessous de la queue a la même couleur avec quelques légers points rembrunis.

J'ai vu dans sa bouche deux rangées marginales de petites dents aiguës à chaque mâchoire ; deux autres rangées palatales de dents semblables à la mâchoire supérieure, et une langue extensible, longue et très-fourchue.

Nous avons annoncé dans le courant de cet ouvrage que le boa devin est le serpent fétiche des nègres de Guinée ; il paroît que l'aboma, ou une espèce voisine, a aussi été en vénération chez les mexicains, selon Lacépède. Cet auteur cite un passage extrait de l'Histoire générale des voyages (1), duquel il résulte que la divinité suprême de ce peuple étoit représentée tenant dans sa main droite un serpent. Les temples et les autels de cette divinité, à laquelle ils faisoient des sacrifices barbares, offroient l'image d'un serpent.

Si l'on parcourt tout ce que les voyageurs ont écrit sur les boas monstrueux d'Amérique, on rencontre beaucoup de détails exagérés sur leur taille, mais très-peu de faits intéressans et vraisemblables sur leurs habitudes. Il paroît seulement que tous s'accordent à dire qu'ils se tiennent au bord des

(1) Hist. génér. des voyages, in-12, tom. XLVIII.

eaux, dans les endroits marécageux. Un missionnaire raconte qu'il vit un jour un serpent chasseur qui enfonçoit sa tête dans l'eau et l'y tenoit plongée pendant quelque tems pour y pêcher des poissons. Quelquefois on a vu cet animal entortillé à moitié autour d'une branche placée au dessus de l'eau, et se tenir en embuscade, prêt à lancer sa tête sur le premier quadrupède qui vient se désaltérer près de lui; ou sur les poissons qui s'élèvent à la surface de l'eau.

Lorsqu'un grand aboma a passé récemment dans un lieu couvert d'herbes, ou sur un terrain sablonneux et humide, on reconnoît facilement ses traces, car il forme par sa pesanteur considérable et par le frottement de son ventre une traînée large et plus ou moins profonde. On diroit que des nègres y ont fait passer le tronc d'un gros arbre.

Il faut évidemment rapporter à l'aboma le boa cenchris des naturalistes, et qui habite à Surinam. Linnæus dit, dans la dixième édition de son *Systema naturæ*, qu'il est jaunâtre, avec des taches ocellées, blanchâtres, entourées d'un gris cendré; il lui indique deux cent soixante-cinq plaques sous le ventre, et cinquante-sept sous la

queue. Il donne ensuite une description plus complette du même animal dans son ouvrage sur le museum du prince Frédéric Adolphe. La tête est ornée de cinq lignes longitudinales brunes; le corps est comprimé, long d'un pied (ce qui convient à un jeune individu), et jaunâtre; sur le dos il y a environ soixante taches blanchâtres, bordées d'un cercle gris; sur les côtés sont des taches grises, arquées en dessus : ceci convient parfaitement au boa aboma de Surinam.

On trouve ce même boa décrit dans le museum d'Houttuyn, comme ayant deux cent soixante plaques sous le ventre, et soixante sous la queue. Cet auteur y rapporte par mégarde comme synonyme le boa figuré dans l'ouvrage de Seba, tome II, planche XCVIII. C'est notre boa rativore.

Enfin il paroît encore qu'on doit rapporter ici le boa décrit comme il suit par Gronovius, n° 135, et regardé par Latreille comme très-voisin du boa cenchris. Il est long de vingt pouces. Sa tête est cordiforme, obtuse en devant, entièrement couverte, ainsi que le dessus du cou, du corps et de la queue, de petites écailles imbriquées. Ce boa est roussâtre, un peu jaune, ayant des taches

oblongues très-marquées, d'une forme particulière, blanchâtres, avec leurs bords très-noirs. Le corps est comprimé, plus étroit que la tête à son origine. Le ventre a deux cent neuf plaques, et le dessous de la queue soixante-quatorze. La queue est petite, un peu amincie, avec son extrémité obtuse et arrondie. Latreille rapporte encore à ce boa de l'Amérique méridionale la vipère figurée par Scheuchzer dans sa *Physica sacra*, pl. DCXXVIII, fig. *e*.

LE BOA EMPEREUR (1).

Je possède dans ma collection un morceau de la peau séchée d'une grande espèce de boa, qui me paroît être le même que l'*empereur* qui habite dans l'Amérique méridionale, principalement au Mexique. Cet animal a sans doute été observé par plusieurs naturalistes; mais je n'ai pas pu distinguer d'une manière précise ce qui est relatif à sa synonymie; c'est pourquoi j'invite provisoirement le lecteur à recourir à celle du boa aboma, dont la description précède celle-ci.

Le boa empereur parvient à une taille assez considérable; et si j'en juge par l'échantillon que j'ai sous les yeux, et qui a quatorze pouces de largeur, il doit avoir jusqu'à dix-huit ou vingt pieds de longueur. N'ayant pas vu l'animal entier, je ne puis pas en

(1) *Boa imperator; atro-fusca, rhombeis latis et conjunctis albis in unâ serie dorsali dispositis, cum duabus lineis albis in medio utriusque rhombi; caudâ....*

donner une description complette ; je me contenterai même de décrire ses couleurs, qui sont suffisantes pour constituer une espèce réellement différente de toutes les autres décrites dans cet ouvrage.

La couleur est d'un brun foncé un peu noirâtre, ornée en dessus par une série longitudinale de grandes losanges formées de deux traits blancs réunis à la suite les uns des autres ; ceux du dessus de la partie antérieure du corps sont très-échancrés en devant et en arrière, de manière à former des hexagones un peu irréguliers ; les losanges du milieu sont régulières, comme sur le dos du crotale à losange, mais ensuite elles deviennent ovales-oblongues dessus la queue, et les traits qui les forment y divergent aussi sur les côtés. Dans la description du boa devin nous verrons que ce boa est remarquable parce qu'il est orné, entre ses médaillons dorsaux et en dehors, de deux traits oblongs, parallèles et blancs : on trouve aussi deux traits semblables sur le dos du boa empereur ; mais au lieu d'être extérieurs ils sont placés au milieu de chacune des grandes losanges. Quelquefois il y a au centre des grands ovales de la queue une teinte d'un brun plus clair au lieu des deux traits blancs.

Sur chaque flanc on voit de plus une rangée de grandes taches ocellées.

Aussitôt que mon travail sur les boas fut livré à l'impression, on reçut au museum d'histoire naturelle de Paris une caisse de graines très-intéressantes, recueillies au Mexique, à Carthagène, et dans le royaume de Choco par le célèbre physicien Humbolt et par Bompland, jeune naturaliste très-zélé et rempli d'instruction. Parmi ces graines il y avoit deux peaux très-longues du boa empereur; mais comme elles avoient été fendues sous le ventre, je n'ai pas pu compter le nombre des plaques. Dans une note jointe à ces peaux, on annonce que ce boa est commun dans le royaume de Choco. Ces deux peaux ne diffèrent en rien de celle que je possède. J'ai reconnu par l'inspection des écailles dorsales et latérales que le boa empereur est plus voisin de l'aboma et de l'anacondo que du devin d'Afrique.

J'invite les naturalistes et les voyageurs, qui auront occasion d'observer ce boa, de ne rien négliger pour en donner une description complette, et d'y joindre, s'il est possible, quelques détails sur l'anatomie des principaux organes et des viscères de ce reptile.

LE BOA DE TERNATE (1).

On trouve dans la collection du museum d'histoire naturelle un boa de Ternate, que le professeur Lacépède a regardé comme synonyme du boa rativore, décrit par Seba et Linnæus, mais qui en diffère essentiellement, ainsi que l'a pensé Latreille dans son Histoire naturelle des reptiles.

L'individu que j'ai examiné est long de deux pieds neuf pouces, en comprenant la queue qui n'a que quatre pouces et demi. Il est semblable par la forme au boa rativore, mais il n'a ni les mêmes couleurs, ni le même nombre de plaques.

(1) *Boa ternatea ; virescens, quinque seriebus longitudinalibus macularum rufescentium ; tribus seriebus intermediis maculis puncto albo ocellatis, contiguis et subadnatis ; caudâ* $\frac{1}{7}$.

Scutis ventralibus 261. — *Scutis caudalibus* 63 - 324.

—— 264. —— 62 - 326 selon Van-Ernest.

— Lacépède, Hist. des serpens, in-12, tom. II, p. 196.

— Latreille, Hist. des reptiles, tom. III, p. 152, à l'article du *boa rativore*.

Il est en dessus d'un verd glauque et pâle, avec cinq rangées longitudinales de taches : la rangée intermédiaire est formée de taches d'un brun roussâtre, irrégulières, rapprochées ou même réunies dans quelques endroits, et blanches dans leur centre; les taches des deux rangées suivantes sont assez régulières, de couleur rousse, et marquées vers leur bord intérieur d'une lunule blanche; enfin les taches des deux autres rangées sont roussâtres, non ocellées, et situées vis-à-vis de l'intervalle qui est entre les taches de chaque rangée supérieure. Sur le derrière de la tête il y a encore cinq taches brunâtres, dont les deux extérieures s'étendent jusqu'aux yeux.

J'ai compté deux cent soixante-une plaques sous le ventre, et soixante-trois sous la queue.

Van-Ernest prétend que ce boa existe dans plusieurs des îles Moluques, et qu'il se nourrit de petits animaux, principalement de sauriens, de grenouilles et de limaçons. Un individu qu'il a observé avoit deux cent soixante-quatre plaques ventrales, et soixante-deux caudales.

LE BOA RATIVORE (1).

Le boa rativore est ainsi nommé parce qu'il mange une espèce de rat qui vit comme lui près des eaux en Amérique, selon Seba.

Sa taille devient quelquefois assez considérable, car j'en ai vu un individu long de dix pieds. Lacépède en a observé un petit

(1) *Boa murina ; colore glauco , maculis dorsalibus nigris modò geminis , modò imparibus , aliisque nigris medio albis in utroque latere ; abdomine albido , ad marginem maculis et punctis vario ; caudâ* $\frac{1}{7}$.

Scutis abd. 254. — *Scutis subcaud.* 65 - 319 selon Lin.
—— 254. —— 69 - 323 selon Gronovius.
—— 254. —— 71 - 325 selon Boddaert.
—— 265. —— 58 - 321 selon Schneider.
—— 261. —— 58 - 319 selon le même.
—— 248. —— 68 - 316 selon Houttuyn.

Boa murina. Lin. Syst. nat. — Mus. Ad. Fr. tom. II, p. 42. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. — Seba , Thes. tom. I , pl. LVI , fig. 4 ; tom. II , pl. XCVIII. — *Boa glauca , maculis nigris rotundatis* Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII , p. 17 , n° 2. — *Boa murina.* Schneider , Hist. amphib. fasc. 2 , p. 240. — Knorr ,

dont la longueur totale étoit de deux pieds et demi, et dont la queue avoit un peu plus de quatre pouces, ce qui fait environ la septième partie de l'animal. La tête est oblongue, peu obtuse, à quatre faces, et revêtue en dessus d'une vingtaine de plaques inégales dans leurs dimensions; la peau est garnie en dessus et sur les côtés d'écailles rhomboïdales, petites et nombreuses; sous le ventre de deux cent cinquante-quatre à deux cent soixante-une grandes plaques, et sous la queue de cinquante-huit à soixante-onze doubles plaques.

La couleur est en dessus d'un brun bleuâtre, ou plutôt elle est glauque, marquée sur le dos de taches noires arrondies, et disposées tantôt par paires et tantôt une à une, suivant la partie du corps qu'elles occupent. Sur les côtés il y a d'autres taches noires qui sont blanches dans leur milieu; le ventre est blanc, avec des petites taches

---

Délic. nat. pl. LVIII?— *Mangeur de rats.* Daubenton, Dict. erpét. Encycl. méth. — *Le rativore.* Lacépède, Hist. des serpens, in-12, tom. II, p. 196. — *Boa rativore.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 151. — *Cenchris.* Gronovius, Mus. p. 70, n° 44. — Houttuyn, Mus. p. 25, n° 189.

et des points épars, principalement sur ses bords; quelquefois le ventre est blanchâtre, marqué çà et là de points et de teintes noirâtres plus ou moins effacées.

Parmi les reptiles qui ont faits partie du museum de Hollande, j'ai trouvé deux individus de cette espèce assez bien conservés; mais il ne m'a pas été possible de compter les plaques dans le bocal qui les contient; j'ai cru seulement reconnoître soixante-onze plaques entières sous la queue de l'un d'eux.

Le naturaliste Lacépède a pensé que le boa rativore de Seba est le même qu'un boa envoyé de Ternate au museum d'histoire naturelle de Paris; mais je me suis assuré depuis que ces boas doivent former deux espèces voisines et séparées, principalement à cause des différences qui existent entre les taches de l'un et de l'autre. D'ailleurs, quoique je n'aie pas encore de renseignemens positifs sur la patrie de ce boa, je le crois de l'Amérique méridionale, plutôt que de l'Asie ou de l'Afrique.

Beaucoup de serpens paroissent rechercher les rats et les autres petits quadrupèdes du même ordre, de préférence à toute autre proie. Tel est entre autres le *serpent*

jaune du cap de Bonne-Espérance, qui se cache dans les trous des rats, au milieu des bois, après s'être nourri de ces animaux, selon Paterson (1).

Schneider, qui a vu plusieurs rativores dans les museum de Rebelt, de Bloch et de Ludwig, a reconnu avec raison que la planche de Seba (tom. II, pl. XCVIII.) doit être rangée dans la synonymie, au lieu d'être rapportée au boa devin comme variété à l'exemple de Linnæus, qui a placé par erreur sous le boa rativore deux autres planches de Seba (tom. II, planche XXIII, fig. 1; pl. XXIX, fig. 1.) qui ont été faites d'après deux jeunes serpens très-différens : cet auteur ajoute que le boa, n° 44, de Gronovius ne convient pas à celui dont je donne ici la description, et qu'on a eu également tort d'y rapporter aussi le serpent figuré par Scheuchzer, dans son Histoire naturelle (2) (planche DCVI, fig. A), car c'est, dit-il, une espèce d'un genre fort différent. Il observe avec raison que le vrai boa rati-

(1) Paterson, Relation de quatre voyages chez les hottentots, in-4°, p. 129.

(2) Scheuchzer, Phys. sacr. pl. DCVI, fig. A.

vore n'a pas d'écailles proprement dites, mais des plaques sur le devant de la tête : les écailles des lèvres sont creusées ; les dents antérieures de la mâchoire inférieure sont beaucoup plus longues et plus épaisses que les pareilles dents de la mâchoire supérieure; puis il ajoute qu'il y a des dents mobiles et des dents fixes renfermées dans le même fourreau membraneux, ce qui pourroit induire en erreur et faire croire que c'est un serpent venimeux, et par conséquent un scytale. Le rativore n'a pas de crochets venimeux, et il n'a pas besoin d'armes aussi dangereuses pour s'emparer de grandes proies lorsqu'il a atteint son entier accroissement : sa force extrême alors lui suffit.

Le serpent figuré par Seba, tom. I, pl. LVI, fig. 4, est encore notre rativore, selon Schneider, quoiqu'on lui ait indiqué des doubles plaques sous toute la queue : je pense que c'est plutôt le même animal que la couleuvre molure ; mais il ne faut pas s'étonner de cette inadvertance de Schneider qui n'a pas eu recours aux divers tégumens de la peau pour établir différens genres dans l'ordre des serpens, et qui a par

conséquent rangé parmi les boas plusieurs couleuvres, entre autres la molure, seulement parce que sa tête a la même forme que celle des boas. Il a vu dans la collection de Ludwig à Leipsick un serpent semblable à cette dernière figure de Seba, et muni de cinquante-quatre plaques sous la queue; son ventre étoit blanc, et avoit deux doubles plaques dans un endroit, et trois doubles plaques dans un autre parmi les plaques entières; ce qui provient sans doute d'un défaut de conformation ou d'un accident, et non pas d'un caractère propre à tous les individus de la même espèce.

Il existe enfin dans la collection de Lampi trois individus qui se rapportent parfaitement au rativore décrit par Linnæus dans le Museum du prince Frédéric Adolphe, tom. II, pag. 42, avec cette seule différence qu'ils avoient tous les trois, ainsi que le plus petit individu de la collection de Bloch, sur le milieu de la partie supérieure du dos des grandes écailles hexagones éparses entre de moindres écailles.

LE BOA ANACONDO (1).

Planche LXIII, *fig.* 2.

Le naturaliste Latreille a fait connoître, sous le nom de *boa géant* (*boa gigas*), un grand serpent de l'Amérique méridionale qui est très-voisin, par sa forme, ses couleurs et ses habitudes, du devin et de l'aboma. Il paroît, comme eux, susceptible

(1) *Boa anacondo; rufo-virescens, maculis rotundatis fuscis geminatis et numerosis suprà dorsum, aliisque fuscis albido ocellatis in utroque latere; abdomine punctato; capite quadrilineato; caudâ ferè* $\frac{1}{7}$.
Scutis abdom. 250. — *Scutis subcaud.* 60 - 310.
—— 250. —— 68 - 318.
—— 250. —— 70 - 320.
—— 165. —— 73 - 238 selon Schneider.

Boa géant. Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 136. — *An cenchris, et yellow-snake?* Browne, Hist. nat. de la Jam. p. 461. — *Boa scytale.* Lin. Syst. nat. edit. 12. — *Idem.* Gmelin, Syst. nat. ed. 13, p. 1084. — *Le schytale.* Daubent. Dict. erpét. Encyc. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. nat. des serp. in-12, tom. II, p. 204. — *Le boa scytale.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, tom. III, p. 148.

d'acquérir une taille considérable ; mais il est prouvé qu'il devient plus grand qu'eux. J'ai donc pensé qu'il seroit plus convenable de substituer au surnom de *géant*, qui ne lui appartient pas exclusivement, celui d'*anacondo*, sous lequel il est connu dans quelques parties de l'Amérique méridionale, principalement à Surinam, selon le témoignage de Levaillant. Ce voyageur a eu la complaisance de mettre à ma disposition toute sa collection de reptiles, qui est considérable et bien conservée dans de l'esprit de vin, et parmi elle j'ai remarqué un jeune boa de Surinam, que je regarde comme un véritable anacondo.

Latreille prétend avoir observé plusieurs individus de cette espèce, de tout âge et de toute grandeur, qui lui ont toujours présenté les mêmes caractères ; aussi me suis-je déterminé, à son exemple, d'en faire une espèce réellement distincte.

Le fond de la couleur, selon lui, est en dessus d'un gris brun tirant sur le verdâtre: la tête est garnie de petites écailles dans toute son étendue, comme au boa devin, et elle paroît d'un brun foncé. Il a trouvé à un individu, long d'environ dix-huit pieds, des mâchoires bien conservées ; leurs dents

étoient presque toutes égales, longues de près de quatre lignes, et au nombre de dix à douze à peu près sur chaque rangée. Elles n'avoient aucun crochet venimeux. Il a remarqué que les écailles du corps sont carrées, grandes, et bien différentes de celles du devin; plusieurs sont légèrement striées, d'autres sont lisses, et l'extrémité d'un très-grand nombre est relevé sans doute à cause de la dessication. Il prétend que cette espèce est bien caractérisée par une suite de grandes taches ovales d'un brun noirâtre, disposées transversalement deux à deux, et se confondant à leur côté interne tout le long du dos, de manière à former autant de bandes courtes placées en travers et en sens légèrement oblique; de plus, les côtés inférieurs et le dessous du corps sont jaunâtres. Il y a sur chacun des flancs une série de grandes taches arrondies, ou ovales, ou lunulées, irrégulières, jaunâtres, et entourées chacune d'une bordure noirâtre ou d'un brun foncé. Il y a quelquefois deux taches l'une sur l'autre, ce que j'ai aussi observé sur le boa aboma.

Le ventre est couvert de deux cent cinquante plaques entières, et sous la queue il y a soixante à soixante-huit des mêmes

plaques; celles de l'extrémité sont tellement petites, qu'on peut à peine les distinguer des écailles du dessus de la queue. Latreille a vu sur chaque plaque une ou deux lignes brunes, et dans le sens de la longueur, ce qui forme deux raies longitudinales et irrégulières ; il a aussi remarqué des petites écailles autour de l'anus.

Il a trouvé des peaux de ce boa qui ont plus de trente pieds de longueur; et celle qui lui a servi à faire cette description étoit longue de dix-huit pieds, et large de presque un pied et demi.

Le boa anacondo paroît habiter dans la Guiane, et l'on a envoyé de Cayenne, au museum d'histoire naturelle de Paris, une peau de grand serpent qui appartient sans doute à la même espèce. Latreille ne l'a pas vu figuré dans l'ouvrage de Seba.

Je présume qu'il faut rapporter à l'anacondo le serpent de la Jamaïque, nommé par les anglais *yellow snake* (serpent jaune), et désigné par Browne par la phrase suivante : *cenchris tardigrada, major, lutea, maculis nigris notata, caudá breviori et crassiori*, ce qui signifie que c'est un cenchris lent, assez grand, jaune, marqué de taches noires, avec sa queue courte et épaisse.

Browne ajoute que ce serpent parvient ordinairement à la longueur de seize ou vingt pieds. Lacépède l'a confondu par mégarde avec le boa devin.

Le jeune serpent anacondo, que m'a communiqué Levaillant, est long d'un pied deux pouces, et sa queue amincie occupe environ la septième partie de cette dimension. Sa couleur est d'un bai clair, tirant légèrement sur le verdâtre en dessus, avec environ soixante doubles taches rondes ou arrondies et brunâtres, disposées depuis l'occiput jusqu'au bout de la queue. Ces taches, arrangées deux à deux, sont opposées ordinairement, ou bien elles sont quelquefois alternes. Sur chaque flanc il y a une rangée longitudinale de cercles bruns, ocellés dans leur milieu de blanc jaunâtre, très-nombreux, et plus rapprochés que les taches dorsales. La tête est marquée de quatre traits bruns et longitudinaux, savoir, un dessus et un derrière chaque œil. Le dessous de l'animal est jaunâtre, parsemé de points bruns; un cordon ombilical, long de plus d'un pouce, sort du milieu du ventre. On voit sur chaque côté du corps, près de l'ouverture de l'anus, un petit ergot couché contre les écailles, et de plus on remarque hors de l'anus deux

appendices parallèles, longues de quatre lignes, dirigées en arrière, finement striées en travers, légèrement déprimées, et munies, chacune en dessous vers leur milieu, d'une autre appendice semblable et longue de deux lignes. Je n'ai pas pu examiner à quel usage l'animal doit employer ces appendices, si elles sont des organes sexuels, ou l'extrémité de quelque intestin particulier, et qui ne seroit apparent au dehors que lorsque l'animal est encore renfermé dans son œuf. Levaillant possède plusieurs œufs d'anacondo dont le plus grand diamètre est de trois pouces environ. Il paroît que l'individu qu'il m'a prêté a été tiré d'un de ces œufs lorsqu'il étoit prêt d'éclore. Je me suis abstenu de compter ses plaques abdominales et sous-caudales, afin de ne pas risquer de l'endommager.

Le boa anacondo a été rapporté par Linnæus, Gmelin, Schneider, Lacépède et Latreille, au boa scytale, ou plutôt Linnæus a d'abord donné une description exacte du boa scytale, dans la dixième édition de son *Systema naturæ*, puis il y a substitué, dans la douzième, celle du véritable boa anacondo, et les naturalistes plus modernes ont suivi son exemple ; ils ont ensuite

rapporté la description du boa scytale de la dixième édition à l'*anguis scutatus*, qui n'est, selon moi, que le véritable boa scytale, ainsi que je me propose de le démontrer bientôt, en faisant l'histoire de cet animal. Le scytale, ou plutôt l'anacondo, devient assez grand, suivant Linnæus, pour écraser des chèvres et des brebis, et pour les avaler ensuite. Schneider en a observé un dans la collection de Bloch à Berlin, qui a exactement les mêmes couleurs que le véritable anacondo, et qui ne paroît en différer que par le nombre de ses plaques, car il n'en a que cent soixante-cinq sous le ventre, et jusqu'à soixante-treize sous la queue. Je ferai connoître la description que Schneider en a donnée à l'article du *boa scytale*.

LE BOA SCYTALE (1).

Cette espèce, qu'il ne faut pas confondre avec les scytales ou boas venimeux, ne paroît pas exactement déterminée, ainsi que l'a reconnu Schneider, et les incertitudes qui règnent sur son histoire paroissent être occasionnées par une erreur de Gmelin qui a réuni sous le même nom des ophidiens très-différens.

Linnæus a décrit le premier ce boa dans la dixième édition de son *Systema naturæ*, et il lui indique deux cent cinquante plaques

(1) *Boa scytale; colore ex albo et nigro undulato, caudâ brevissimâ apice acuto* $\frac{1}{11}$.
— *Scutis abdomin.* 250. — *Scutis subcaud.* 26 - 276.
Boa scytale. Lin. Syst. nat. edit. 10. — *Scytale.* Gronov. Mus. tom. II, n° 10, p. 55. — Scheuchzer, Phys. sacra, pl. DCCXXXVII, fig. 1. — *Anguis scutata.* Laurenti, Synops. rept. p. 70, n° 132. — *Boa albida, fasciis atris.* Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII, p. 17, n° 1. — *Boa scytale.* Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, p. 248. — *Anguis scutatus.* Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, p. 336. — *Idem.* Gmelin, Syst. nat. p. 1122.

entières sous le ventre, et vingt-six autres semblables sous la queue; et il cite comme synonymes, 1° le n° 10, page 55, tome II du museum de Gronovius, en transcrivant les propres expressions de ce naturaliste; 2° la figure 1, planche DCCXXXVII de la *Physica sacra* de Scheuchzer; il nous apprend que le boa scytale habite en Amérique; que sa couleur est variée, et comme ondulée de noir et de blanc, avec de grandes plaques dessus la tête. Cette première synonymie et cette description du boa scytale données par Linnæus, ont ensuite été rapportées par Gronovius au serpent n° 88 de son *Zoophyllacium*, mais il lui indique soixante-dix plaques sous-caudales, ce qui établit une grande contradiction; et il préfère le regarder comme appartenant à un nouveau genre de couleuvres, à cause des grandes plaques polygones qui recouvrent sa tête, et à cause de sa queue épaisse, cylindrique. Le n° 89 du même auteur est un boa semblable au premier, mais il a cent quatre-vingts plaques entières sous le corps, et soixante-douze semblables sous la queue, avec des plaques sur la tête, comme aux couleuvres : Linnæus et Gmelin l'ont omis dans leurs descriptions.

Laurenti a ensuite rapporté à l'*anguis scutata* comme synonymes le n° 10 du museum de Gronovius, et la figure 1 de la planche DCCXXXVII de l'ouvrage publié par Scheuchzer. Cette confusion s'est ensuite accrue par une inadvertance singulière de Gmelin, qui a indiqué la synonymie de Gronovius et de Scheuchzer en même tems sous le *boa scytale*, et sous l'*anguis scutatus*, et qui a réuni au premier de ces deux ophidiens le boa blanchâtre à fascies brunes, observé par Boddaert. Enfin Linnæus, dans la douzième édition du *Systema naturæ*, a ajouté, à sa description du boa scytale, une phrase où il annonce que le corps est cendré, avec des taches noires arrondies sur le dos, des anneaux noirs ayant leur disque blanc sur les flancs, et des taches oblongues semblables à des points noirs, enchaînées ensemble sur le ventre.

Schneider, après avoir donné tous ces détails intéressans, fait observer qu'il a trouvé dans la collection de feu Bloch, de Berlin, un boa voisin du rativore, et semblable à la dernière description citée ci-dessus, d'après Linnæus. Le ventre avoit cent soixante-cinq plaques entières, et la queue en avoit soixante-treize en dessous:

des taches brunes arrondies, tantôt par paires, et tantôt alternes, couvroient le dos. Sur les flancs on voyoit des cercles ou anneaux disposés en long, et placés quelquefois l'un sur l'autre; et plus bas étoient des petites taches réunies qui bigarroient le ventre. L'individu, quoique nouvellement né, et encore muni de son cordon ombilical, avoit tous les caractères des vrais boas, même les ergots près de l'anus. On voyoit sur la tête de grandes plaques polygones, et sur le corps de petites écailles rhomboïdales.

Il résulte de toutes ces remarques, qu'il n'y a d'autres moyens d'éclaircir l'obscurité qui règne dans cette description du boa scytale, que de lui rapporter provisoirement la description qu'en a donnée Linnæus dans la dixième édition de son *Systema naturæ*. Quand au boa décrit par Schneider, je le regarde comme un synonyme du boa anacondo que j'ai observé dans la collection de Levaillant, sinon par le nombre de ses plaques, au moins par la forme et la disposition de ses couleurs.

La phrase spécifique du boa scytale de Schneider se rapporte elle-même à l'anacondo de Surinam; et si nous examinons plus en détail les opinions de cet auteur,

d'ailleurs judicieux, nous verrons qu'il s'est trompé en rapportant le premier boa scytale de Linnæus au genre des orvets. Ces derniers animaux forment un genre très-tranché dans l'ordre des ophidiens, et il ne paroît pas convenable d'y ranger des serpens munis de plaques en dessous, et qui n'ont d'autres rapports avec eux que d'avoir une forme cylindrique et la queue obtuse. Nous verrons dans le cours de ce travail, que Schneider a commis plusieurs fois cette méprise, que je me suis empressé de réparer en établissant deux genres nouveaux, voisins des véritables orvets; savoir, 1° *les éryx* ou orvets à plaques en dessous, et non venimeux; 2° et *les clothonies* ou orvets à plaques, et venimeux. Le boa scytale décrit par Gronovius et Schneider sous le nom d'*anguis scutatus* a, comme celui de Linnæus, deux cent cinquante plaques entières sous le corps, et vingt-six sous la queue. Sa longueur est de neuf pouces, y compris la tête qui a quatre lignes, et la queue qui a dix lignes.

La tête est oblongue, étroite, cylindrique, arrondie, obtuse en devant, convexe en dessus, et couverte de plaques polygones. Ces plaques sont disposées comme il suit, savoir : deux paires carrées entre le museau

et les yeux, puis une plaque centrale cordiforme, ayant sa pointe tournée en arrière, et sur chacun de ses côtés une petite plaque sous laquelle l'œil est placé; enfin sur la partie postérieure, deux grandes plaques triangulaires qui recouvrent entièrement l'occiput. Les côtés de la tête sont droits et convexes; la mâchoire inférieure est beaucoup plus courte; les yeux sont très-petits, arrondis, latéraux; le corps est très-mince, oblong, confondu avec la tête, et d'une largeur presque égale à l'anus; la queue est courte, à peine plus mince que le corps à sa base, et ensuite terminée en pointe. La couleur est variée d'anneaux noirs et blancs.

D'après les différens caractères que présente ce reptile, Gronovius a cru devoir en former un genre sous le nom de *scytale*, et il l'a regardé comme très-voisin des orvets par la forme de son corps et de sa queue, et de son genre cenchris (notre boa cenchris) par ses plaques sous-caudales.

Il est convenable d'annoncer ici que le boa scytale, décrit par Linnæus dans sa douzième édition du *Systema naturæ*, par Gmelin dans la treizième, par Lacépède et Latreille, est notre boa anacondo.

LE BOA DEVIN (1).

Pl. LIX, *fig.* 3; *pl.* LXII, *fig.* 1.

Les naturalistes ne sont pas d'accord entre eux sur l'espèce de boa qui doit porter le

(1) *Boa constrictor; flavescens, tæniâ latâ dorsali fuscescente, cum magnis maculis ovatis anticè et posticè crenatis circa 22, lateribusque ocellatis; abdomine punctato; capite trilineato; caudâ* $\frac{1}{10}$.

Scutis abd. 240. — *Scutis subcaud.* 60 - 300 selon Lin.
—— 240. —— 64 - 304 selon le même.
—— 240. —— 54 - 294 selon Gronovius.
—— 248. —— 60 - 308 selon le même.
—— 246. —— 54 - 300 selon Lacépède.
—— 242. —— 30 - 272 selon Boddaert.
—— 240. —— 52 - 292 selon Merrem.
—— 238. —— 58 - 296 selon moi.
—— 241. —— 58 - 299 selon Schneider.

Boa constrictor. Lin. Syst. nat. Amæn. acad. tom. I, p. 497, pl. XVII, fig. 3. — Mus. Adolph. Frid. tom. I, p. 38. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. p. 1083. — *Cenchris.* Gronov. Zooph. p. 26, n° 134. — *Boa maculis variegatis rhombœis.* Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. t. VII, p. 18, n° 5. — *Constrictor formosissimus.* Laurenti, Synops. rept. p. 107, n° 235. — Seba, Thes. tom. I, pl. XXXVI, fig. 5; tom. II, pl. CI. — *Constrictor rex serpentium.* Laurenti, Synops. rept. p. 107, n° 236. —

surnom de *devin*, ou du moins ils y rapportent plusieurs serpens très-différens par

---

Seba, Thes. tom. II, pl. xcix, fig. 1. — *Constrictor auspex.* Laurenti, Synops. reptil. p. 108, n° 237. — Seba, tom. I, pl. liii, fig. 1. — *Constrictor divinilo-quus.* Laurenti, Synops. rept. p. 108, n° 238. — Seba, Thes. tom. II, pl. c, fig. 1. — *Lamanda*, ou *roi des serpens*, à Java. — *Mambella* et *polonga*, à Ceilan. — Job Ludolph, Comment. ad histor. Æthiop. p. 166. — *Serpens peregrinus.* Car. Clusius, Exotic. liv. 5, p. 113, edit. 1605. — Mich. Bern. Valentin, Amph. zoo. pl. lxxxv, fig. 8. — *Le devin.* Daubent. Dict. erpét. Encycl. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. nat. des serpens, in-12, tom. II, p. 140, pl. v, fig. 1. — *Boa devin.* Latreille, Hist. des reptiles, in-18, tom. III, p. 111, fig. 1. — *Serpent géant.* Adanson, Voyage au Sénégal, in-4°, p. 152 et suiv. — *Serpent fétiche.* Paul Isert, Voyage en Guinée, p. 150. — *Koniglicher slinger* (*boa royal*). Merrem, Beytræge zur gesch. des amph. fasc. 2, p. 1, pl. 1.

Nota. Tous les noms donnés aux boas devins de l'ancien continent doivent être provisoirement rangés dans cette synonymie, et ceux des boas devins de l'Amérique sont reportés dans cet ouvrage au boa aboma. Je ne garantis pas cependant l'exactitude de toutes ces citations; le tems et de nouvelles observations faites par les voyageurs pourront seuls éclaircir convenablement ces doutes. Le boa devin est bien figuré dans Scheuchzer, Physica sacra, pl. dccxlvi, fig. 1. C'est le *boa constrictrix* de Schneider, Hist. amphib. in-8°, fasc. 2, p. 247; Iena, 1801.

leurs couleurs et par les pays qu'ils habitent. Ils ont confondu ensemble des espèces de l'Amérique méridionale, de l'Afrique et de l'Inde, toutes celles dont la taille est colossale. Cependant il est maintenant prouvé que le même reptile ne peut habiter en même tems dans l'ancien et dans le nouveau continent; d'ailleurs il est facile de se convaincre que le boa devin, qui est en grande vénération et même adoré des nègres en Afrique, ne ressemble en aucune manière par ses couleurs et par la disposition de ses taches aux serpens américains, entre autres au boa aboma dont Stedman a donné la figure dans la Relation de son voyage à Surinam. Il est aussi certain que l'aboma n'est pas le seul serpent colossal d'Amérique, et qu'il y en a d'autres aussi grands que le véritable devin en Afrique et en Asie. Cependant comme il existe encore une grande confusion dans la détermination de ces grandes espèces, je me propose de rapporter provisoirement au devin toutes celles de l'ancien continent qui ne me paroîtront pas suffisamment connues. D'après cette considération je crois qu'il faut supprimer de la synonymie tous les noms mexicains, brasiliens, etc. que Lacépède y rapporte; car ils paroissent

paroissent plutôt convenir aux boas anacando, empereur, ou aboma.

Le boa devin est d'une grande beauté, d'une force extrême; il est redoutable par sa voracité; lorsqu'il a saisi sa proie, il l'avale lentement sans la broyer entre ses dents acérées, qui ne peuvent servir qu'à retenir et non à triturer. « Parmi ce genre distingué dans l'ordre des serpens, dit Lacépède, le devin occupe le premier rang. La Nature l'en a fait roi par la supériorité des dons qu'elle lui a prodigués : elle lui a accordé la beauté, la grandeur et la force; elle lui a en quelque sorte tout donné, hors ce funeste poison départi à certaines espèces de serpens, presque toujours aux plus petites, et qui a fait regarder l'ordre entier de ces animaux comme des objets d'une grande terreur. Le devin est donc parmi les serpens comme l'éléphant ou le lion parmi les quadrupèdes; il surpasse les animaux de son ordre par sa grandeur comme le premier, et par sa force comme le second; il parvient communément à la longueur de plus de vingt pieds; et, suivant le témoignage de plusieurs voyageurs, on en trouve de plus grands. Peut-être même doit-on y rapporter cet énorme serpent qui fut tué

par l'armée de Regulus. C'étoit auprès des plaines sablonneuses d'Afrique qu'eut lieu ce combat remarquable ; le serpent devin existe dans cette partie du monde ; et comme c'est le plus grand des serpens, c'est un individu de son espèce qui doit avoir lutté contre les armées romaines ».

Le boa devin a une tête dont la forme a été comparée avec raison à celle des chiens de chasse par Seba et par Laurenti. En effet le sommet en est élargi et saillant derrière les yeux; le museau est prolongé, obtus en devant, très-comprimé sur les côtés et les joues ; les yeux sont assez gros et leurs orbites sont saillantes. Toute la tête est couverte dessus et dessous de petites écailles nombreuses, plus grandes, et assez semblables à des plaques sur le bord des lèvres (1) : l'extrémité du museau, qui est tronquée, a une grande plaque située dans une direction verticale, et échancrée inférieurement pour laisser passer la langue. Les écailles du dessus de la tête sont pentagones, régulières, carrelées entre elles, et celles de la

(1) Lacépède a compté quarante-quatre écailles sur la lèvre supérieure, et cinquante-trois sur l'inférieure.

gorge sont rhomboïdales et réticulées. Les narines sont situées latéralement au haut de l'extrémité du museau près de la plaque rostrale; la gueule est ample et peut s'élargir beaucoup au gré de l'animal; les mâchoires sont munies de dents alongées très-aiguës, qui garnissent les branches marginales et palatales; il n'y a aucun crochet venimeux. La tête, plus large que le cou, l'est moins que le milieu du corps, qui est assez fortement comprimé latéralement, et qui paroît avoir une grande propension à se rouler sur lui-même en forme de spirale, de manière que le ventre se trouve placé dans l'intérieur des spirales : les personnes qui ont vu des iules ou cloportes se rouler, comprendront facilement cette faculté du boa devin.

Comme dans les autres ophidiens, le nombre de ses plaques est sujet à varier; Lacépède en a trouvé deux cent quarante-six sous le corps et cinquante-quatre sous la queue; j'en ai compté à un jeune individu placé dans la collection de Bosc deux cent trente-huit sous le corps et cinquante-huit sous la queue. Toutes ces plaques sont bordées sur chaque côté par deux rangées longitudinales de grandes écailles lisses, imbriquées; les autres écailles sont très-petites,

nombreuses, lisses, ovales, arrondies et un peu imbriquées les unes sur les autres. La queue est un peu moins grosse que le corps, amincie à son extrémité, et courte, car elle n'occupe qu'un dixième de la longueur totale.

On prétend que, lorsque le boa devin est vivant, ses couleurs sont très-vives et superbes; mais il est au moins certain que ses taches sont très-belles et régulièrement disposées sur le milieu du dos et les flancs. Les couleurs du devin varient sans doute suivant l'âge des individus et la contrée de l'Afrique où il vit, mais je ne crois pas que les taches puissent éprouver de grands changemens dans leur forme; au reste, pour lever tous les obstacles, je regarde comme le véritable devin, à l'exemple de Lacépède et de Latreille, celui d'Afrique, qui a les couleurs suivantes.

Sa couleur en dessus est d'un gris cendré jaunâtre, avec une ligne longitudinale noirâtre partant du museau et prolongée entre le milieu de la tête jusques sur le cou; les côtés du museau ont chacun une tache noirâtre prolongée en une ligne longitudinale qui passe sur les yeux, et va sur les côtés du cou; quelquefois la ligne de la tête

est marquée d'une croix entre les yeux, selon Lacépède. Tout le dessus de son dos entre le corps et la queue est richement décoré de treize grandes taches ou environ, qui imitent des médaillons ovales, longs ordinairement de deux à trois pouces, échancrés à chaque bout, et d'une couleur claire, plus ou moins jaunâtre; ils sont suivis sur la queue par environ neuf bandes transversales de la même couleur ou d'un roux doré clair. Ces médaillons et ces bandes sont placés sur une grande bande en forme de ruban, largement festonnée au dessus des flancs, et d'un beau brun plus ou moins roux. Cette sorte de large ruban est bordée de chaque côté par une ligne blanche ou jaunâtre et longitudinale, qui est seulement apparente dans les intervalles des médaillons. Les flancs, qui sont larges, ont une rangée longitudinale de grandes taches écartées, brunes, plus foncées sur leur bord et ocellées de blanc ou de jaune dans leur milieu.

Au reste, quelle que soit la beauté de ces taches, je crois que les naturalistes modernes en ont trop exagéré l'éclat (1), et

(1) « Toutes ces belles taches, dit Lacépède, présentent les couleurs les plus agréablement mariées et

qu'ils ont sans doute eu tort de s'en rapporter au témoignage de Seba, qui n'a fait mention de ces couleurs que d'après des voyageurs peu véridiques. Le boa devin est en dessous d'un cendré jaunâtre, plus clair que le dos, parsemé de points noirs plus élargis sous la queue.

Les nègres des parties de l'Afrique où habite ce grand serpent, lui témoignent un grand respect; ils l'adorent même comme un dieu sur la côte de Mosambique. «Le serpent fétiche est la principale divinité des nègres de Guinée, et y est dans la plus grande vénération. Un européen ne se trouveroit pas bien de l'attaquer et de le tuer. J'en ai vu plusieurs, et c'est un superbe animal; il est de la longueur et de la gros-

---

quelquefois les plus vives. Les taches ovales sont d'un fauve doré, quelquefois noires ou rouges, et bordées de blanc; et les autres d'un châtain plus ou moins clair, ou d'un rouge très-vif, semé de points noirs ou roux, offrent souvent d'espace en espace ces marques brillantes que l'on voit resplendir sur la queue du paon ou sur les ailes des beaux papillons, et qu'on a nommées *des yeux*, parce qu'elles sont composées d'un point entouré d'un cercle plus clair ou plus obscur». (Lacépède, Hist. nat. des serpens, tom. II, p. 155.)

seur du bras; le fond de sa couleur est gris, entremêlé de raies jaunes et brunes. On diroit qu'il sait que personne n'ose lui faire du mal, car il va hardiment dans toutes les maisons. Ce n'est pas non plus un reptile nuisible; il ne fait de mal à personne. Me promenant un jour seul dans un jardin de Fida, j'en vis un roulé en peloton, qui dormoit au pied d'un arbre; je le considérai quelques instans avec ravissement, et j'étois sur le point d'aller chercher un vase pour le conserver dans de l'esprit de vin, lorsqu'à mon grand chagrin un nègre qui travailloit dans le jardin l'aperçut comme moi. Je fus par là privé de mon butin; il sortit du jardin avec une grande vîtesse, et revint bientôt avec un prêtre; celui-ci, à la vue du serpent, se coucha tout de son long le visage contre terre, la baisa trois fois, marmotta quelques mots, prépara sa ceinture pour y empaqueter la bête, la leva doucement de terre sans la réveiller, et la porta dans le temple, où il y a toujours de la nourriture préparée pour ces animaux, qui y viennent quelquefois lorsqu'ils ont faim ». (P. Isert, Voyage en Guinée, pag. 150.) Il préfère les lieux chauds et humides, où il trouve assez de nourriture pour se rassa-

sier, et où il est plus éloigné des endroits habités. Linnæus dit qu'il existe aussi dans les îles des Indes orientales.

On a beaucoup exagéré la férocité des grands boas, lorsqu'on a prétendu que rien ne peut les arrêter quand ils poursuivent leur proie : ils passent, dit-on, avec vîtesse à travers les broussailles, à travers les fleuves et les marais sans difficulté; il est au contraire bien prouvé qu'ils sont très-lents dans leurs mouvemens, et que toute leur vie se passe dans une torpeur qui s'accroît lorsqu'ils sont rassasiés. Les boas attendent paisiblement leur proie, et ne se jetent dessus que lorsqu'elle est arrivée auprès d'eux; si cette proie est grosse, alors le reptile s'entortille autour d'elle et l'étouffe dans les replis tortueux de son corps. On a écrit que les boas peuvent monter sur les arbres, et qu'ils se suspendent après les branches un peu élevées pour y guêter les quadrupèdes; on lit même dans l'histoire de l'Orénoque qu'il existe à Macassar, île des Indes orientales, des singes robustes et très-méchans, qui ne craignent d'autres bêtes que les serpens. Ceux-ci poursuivent les singes, ajoute-t-on, avec une vîtesse extraordinaire, et vont les chercher jusques sur les arbres;

puis ils les avalent tout en vie lorsqu'ils peuvent les attraper. Ces détails, sans être dénués de toute vraisemblance, peuvent cependant paroître un peu exagérés. Nous ne croyons pas devoir garantir davantage quelques-uns des faits suivans rapportés par différens voyageurs.

Lorsque Dellon voyageoit dans le Malabar pendant la récolte du riz, quelques personnes étant aller travailler aux champs, un jeune enfant qui étoit resté seul et malade à la maison, en sortit pour aller se coucher à quelques pas de la porte sur des feuilles de palmier, où il s'endormit jusqu'au soir. Ses parens, en revenant chez eux, le trouvèrent dans cet état, et s'occupèrent à préparer leur souper avant de le réveiller; mais bientôt ils lui entendirent pousser des cris à demi-étouffés, qu'ils attribuèrent d'abord à son indisposition; cependant, comme il continuoit de se plaindre, quelqu'un sortit et vit en s'approchant qu'un gros serpent assez long avoit commencé à l'avaler. L'embarras du père et de la mère fut aussi grand que leur douleur; on craignoit d'irriter le serpent, de peur qu'avec ses dents il ne coupât l'enfant en deux, ou qu'il n'achevât de l'engloutir; enfin on pré-

féra de couper le serpent par le milieu du corps, ce que le plus hardi exécuta fort heureusement d'un seul coup de sabre ; mais, quoique séparé en deux, il serra le jeune enfant entre ses dents acérées.... et le fit expirer quelques momens après (1).

On trouve dans Diodore de Sicile un passage très-curieux que nous allons citer, à l'exemple de Lacépède, sur la manière dont on prit en Egypte, sous un Ptolémée, un serpent extrêmement long. « Plusieurs chasseurs, encouragés par la munificence de Ptolémée, résolurent de lui amener à Alexandrie un des plus grands serpens. Cet énorme reptile, long de trente coudées, vivoit sur le bord des eaux, et y demeuroit immobile, couché à terre, et son corps replié en cercles ; mais lorsqu'il voyoit quelque animal approcher du rivage qu'il habitoit, il se jetoit sur lui avec impétuosité, le saisissoit avec sa gueule, ou l'enveloppoit dans les replis de sa queue. Les chasseurs l'ayant aperçu de loin imaginèrent qu'ils pourroient aisément le prendre dans des lacs et l'entourer de chaînes : ils s'avancèrent avec courage ;

(1) Description du Malabar, in-12, tom. XLIII, pag. 345, de l'Histoire générale des Voyages.

mais lorsqu'ils furent plus près de ce serpent démesuré, l'éclat de ses yeux étincelans, son dos hérissé d'écailles, le bruit qu'il faisoit en s'agitant, sa gueule ouverte et armée de dents longues et crochues, son regard terrible et féroce les glacèrent d'effroi ; ils osèrent cependant s'avancer pas à pas et jeter de forts liens sur sa queue ; mais à peine ces liens eurent-ils touché le monstrueux animal, que se retournant avec vivacité et faisant entendre des sifflemens aigus, il dévora le chasseur qui se trouva le plus près de lui, en tua un second par un coup de sa queue, et mit les autres en fuite. Ces derniers ne voulant cependant pas renoncer à la récompense qui les attendoit, et imaginant un nouveau moyen, firent faire un rêt composé de cordes très-grosses et proportionné à la grandeur de l'animal ; ils le placèrent auprès de la caverne du serpent, et ayant bien observé le tems de sa sortie et de sa rentrée, ils profitèrent de celui où l'énorme reptile étoit allé chercher sa subsistance pour boucher avec des pierres l'entrée de son repaire. Lorsque le serpent revint, ils se montrèrent tous à la fois avec plusieurs hommes armés d'arcs et de frondes, plusieurs autres à cheval, et d'autres qui fai-

soient résonner à grand bruit des trompettes et d'autres instrumens retentissans. Ce serpent, se voyant entouré de cette multitude, se redressoit et jetoit l'effroi, par ses horribles sifflemens, parmi ceux qui l'environnoient; mais effrayé lui-même par les dards qu'on lui lançoit, la vue des chevaux, le grand nombre de chiens qui aboyoient, et le bruit aigu des trompettes, il se précipita vers l'entrée ordinaire de sa caverne; la trouvant fermée, et toujours troublé de plus en plus par le bruit des trompettes, des chiens et des chasseurs, il se jeta dans le rêt, où il fit entendre des sifflemens de rage; mais tous ses efforts furent vains, et sa force cédant à tous les coups dont on l'assaillit, et à toutes les chaînes dont on le lia, on le conduisit à Alexandrie, où une longue diète appaisa sa férocité ».

Lorsque Carli voyageoit dans le royaume de Congo, et qu'il se promenoit un jour sous des arbres près de Kolumgo, les nègres de sa compagnie découvrirent un grand serpent qui passa la rivière de Quanza à la nage, et vint se poster dans un petit bois voisin de leur maison. Les nègres alors parvinrent à le tuer pour en manger la chair qu'ils trouvèrent excellente. Les nègres de

la Côte-d'Or aiment aussi beaucoup la chair des serpens, suivant Bosman.

Le boa devin est peut-être le même animal que celui qui porte, selon Dapper, le nom d'*embamma* dans le royaume d'Angola, et celui de *minia* dans le pays de Quojas. Sa gueule, au rapport de cet écrivain, peut tellement s'élargir qu'il parvient à avaler un bouc ou même un cerf entier. On le voit dans les chemins étendu comme une pièce de bois (1).

Bruce, en décrivant le céraste, fait mention d'un grand devin (2) ou boa long de vingt pieds et gros comme la cuisse d'un homme. Ce reptile habite dans l'Abissinie inférieure, et se tient dans les herbes qui sont auprès des grands étangs que forment les rivières dans le Kolla. Il se nourrit ordinairement d'antelopes et d'autres bêtes fauves qu'il brise entre ses dents, qu'il amincit, et qu'il avale ensuite. Ses mâchoires sont dépourvues de crochets venimeux.

---

(1) Histoire naturelle de Congo, d'Angola et de Bengale, Hist. génér. des voyages, in-12, liv. 13, tom. XVII, p. 249 et suiv.

(2) Bruce, Voyage aux sources du Nil, tom. V, in-4°, pag. 233.

Je présume qu'il faut encore rapporter au boa devin le serpent géant dont Adanson a donné une légère description dans la Relation de son voyage au Sénégal. « Vers le milieu du mois de septembre 1752 on me fit présent, dit-il, d'un jeune serpent de l'espèce du serpent géant. Il venoit d'être pris dans le Marigot de l'île du Sénégal, et il étoit très-vivant : il avoit un peu plus de trois pieds de longueur. Le fond de sa couleur étoit un jaune livide, coupé par une large bande noirâtre qui régnoit tout le long du dos, et sur laquelle étoit semées quelques taches jaunâtres assez régulières. Un lustre répandu sur tout son corps le faisoit briller comme s'il eût été vernissé. Sa tête n'étoit ni plate, ni triangulaire comme celle de la vipère, mais arrondie et un peu alongée. Ce serpent n'étoit qu'une foible image des gros, dont jamais je ne me serois formé une idée juste, si peu de tems après on ne m'en eût donné deux médiocres, dont le plus grand avoit vingt-deux pieds et quelques pouces de long, sur huit pouces de large. Un cendré noir, lavé de quelques lignes jaunes peu apparentes, étoit la couleur dominante de la peau, qui étant étendue avoit vingt-cinq à vingt-six pouces de largeur ;

elle me fut laissée toute entière avec un tronçon de chair, dont le reste devoit faire le repas du chasseur et de tout son village pendant plusieurs jours. La tête qui y tenoit encore égaloit en grandeur celle d'un crocodile de cinq à six pieds; ses dents étoient longues d'un demi-pouce, fortes et aiguës, et l'ouverture de sa gueule auroit été plus que suffisante pour avaler en entier un lièvre et même un chien assez gros sans avoir besoin de le mâcher.

» Les nègres auxquels j'étois redevable de ces deux serpens m'assurèrent qu'il n'étoit pas rare d'en trouver de plus longs à quelques lieues dans l'est de l'île du Sénégal, dont la grandeur égaloit celle d'un mât ordinaire de bateau. Des gens du Bissao dirent en avoir vu dans leur pays qui auroient surpassé de beaucoup ces pièces de bois. Il ne fut pas difficile de juger, par la comparaison de leurs récits avec les serpens que j'avois sous les yeux, que la taille des plus grands de cette espèce, appréciée à sa juste valeur, devoit être de quarante à cinquante pieds pour la longueur, et d'un pied à un pied et demi pour la largeur.

» La manière dont cet animal fait la chasse n'est pas moins singulière que son

énorme grosseur. Il se tient dans les lieux humides et proche des eaux. Sa queue est repliée sur elle-même en deux ou trois tours de cercle, qui renferment un espace rond de cinq à six pieds de diamètre, au dessus duquel s'élève sa tête avec une partie de son corps. Dans cette attitude, et comme immobile, il porte ses regards tout autour de lui, et quand il aperçoit un animal à sa portée, il s'élance sur lui par le moyen des circonvolutions de sa queue qui font l'effet d'un puissant ressort. Si l'animal qu'il a atteint, est trop gros pour pouvoir être avalé en son entier, comme seroit un bœuf, une gazelle, ou le grand bélier d'Afrique, après lui avoir donné quelques coups de ses dents meurtrières, il l'écrase et lui brise les os, soit en le serrant de quelques nœuds, soit en le pressant simplement du poids de tout son corps qu'il fait glisser pesamment dessus; il le retourne ensuite dans sa gueule pour le couvrir d'une bave écumeuse qui lui facilite le moyen de l'avaler sans le mâcher.

» Ce monstre, tout terrible qu'il paroisse, continue Adanson, ne fait pas tant de ravages que l'on pourroit le croire. Sa grosseur, qui le décèle par-tout où il est, fait la sûreté des

des animaux moins forts que lui. Son corps, roulé en spirale sur lui-même, paroît de fort loin comme la mardelle d'un puits, et c'est un indice suffisant aux voyageurs et aux bestiaux même pour détourner leur route. On n'entend pas dire qu'il attaque les hommes; du moins les exemples de ceux qui se sont laissé prendre sont assez rares. D'ailleurs la chasse aux grands animaux ne le flatte pas beaucoup; il mange plus volontiers d'autres serpens plus petits que lui, des lézards, des crapauds sur-tout, et des sauterelles qui ne semblent naître par nuages dans ce pays que pour assouvir sa faim insatiable. On peut dire enfin, à l'avantage de ces animaux, qu'ils font plus de bien que de mal, puisqu'ils purgent les terres où ils se trouvent d'une multitude innombrable d'insectes et de reptiles très-incommodes, qui feroient déserter les habitans des pays les plus fertiles où ils se sont établis, et que les nègres ont intérêt de les laisser vivre en paix». (Adanson, Voyage au Sénégal, in-4°, p. 152 et suivantes).

Le devin a sans doute les mêmes habitudes générales que les autres ophidiens. Le froid doit produire nécessairement sur lui une sorte de torpeur; mais, comme il est

placé dans des contrées brûlantes, cet engourdissement est nul ou de courte durée pendant la saison des pluies, qui est la plus froide. Lorsque cette saison est passée, l'animal change de peau et paroît avec un nouvel éclat. Les deux sexes alors se recherchent et s'accouplent. La femelle va ensuite pondre ses œufs sur le sable ou sous des feuilles exposées aux rayons du soleil, afin que la chaleur puisse les faire éclore. Ces œufs sont assez nombreux, et très-petits par rapport à la taille gigantesque du serpent, car ils n'ont que trois pouces au plus dans leur plus grand diamètre. Il en est de même des œufs du boa aboma et du boa anacondo de Surinam. J'ai observé plusieurs œufs de ce dernier reptile dans la collection de Levaillant.

En attendant que les naturalistes soient parvenus à débrouiller totalement l'histoire naturelle des grands boas, je vais indiquer ici succinctement, d'après Latreille, toutes les variétés que cet auteur a rapportées provisoirement au devin.

Première variété.

Ce devin a sa tête entièrement couverte en dessus de petites écailles semblables à

celles de la partie supérieure du corps, avec trois raies brunes. Son dos a une suite de très-grandes taches en forme de médaillons ovales sur un fond d'un brun roussâtre, et qui offre par intervalle, sur des avancemens latéraux, une ligne grisâtre ou blanchâtre; il y a sur les flancs de grandes taches d'un brun roussâtre, dont plusieurs en losange, avec une petite tache presque triangulaire, grisâtre ou blanchâtre au milieu. Le dessous du corps est tacheté de noirâtre. (Seba, Thes. tom. I, pl. XXXVI, fig. 5; pl. LIII, fig. 1; et tom. II, pl. XCIX, fig. 1; pl. CI. — Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, pag. 132, *a*.)

Seconde variété.

Ce serpent a des rapports avec le précédent. Le dessus de sa tête est couvert de petites écailles semblables à celles du dos, fascié et tacheté de roussâtre ou de bleuâtre; on y remarque une sorte de croix. Les écailles sont blanches, avec un ou plusieurs points noirs, et une infinité de taches roussâtres ou bleuâtres, ayant elles-mêmes, dans leur centre, de petites taches de la couleur du corps sur lequel elles sont placées. Le dessous du ventre est par-tout tacheté de noir.

(*L'empereur*. Seba, Thes. tom. II, planche c, fig. 1. — Latreille; Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, pag. 133, *b*.)

Troisième variété (1).

Ce devin a le dessus de la tête couvert en entier de petites écailles semblables à celles de la partie supérieure du corps, avec une sorte de chaîne d'un brun roussâtre sur le dos; ses flancs ont de grandes taches d'un brun roussâtre, ocellées, ou formées par un arc blanchâtre, surmonté d'un arc noirâtre. (Seba, Thes. tom. II, planche XCVIII, fig. 1. — Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, pag. 134, *c*.)

Quatrième variété.

Ce serpent a le dessus de la tête couvert en devant d'écailles plus grandes, d'un brun foncé, avec une ligne bleuâtre de chaque côté, traversant les yeux : il y a de grandes marbrures sur le dessus du corps, formées de grandes taches blanches ou d'un blanc jaunâtre, et entremêlées de brun foncé.

---

(1) Je soupçonne que cette variété doit être regardée plutôt comme un synonyme du boa aboma, qui existe dans diverses contrées de l'Amérique méridionale.

(Seba, Thes. tom. I, planche LXII, fig. 1; tom. II, planche CII. — Latreille, Hist. nat. des reptiles, tom. III, pag. 134, *d.*)

Cinquième variété.

Le dessus de la tête de celui-ci est couvert en devant d'écailles plus grandes; le fond du corps est grisâtre, avec des lignes noires très-irrégulières, formant un treillis ou une espèce de chaîne sur le dos, et avec des taches blanches, bordées de noir sur les côtés. (Seba, Thes. tome I, planche LXII, figure 2. — Latreille, Histoire des reptiles, in-18, tome III, page 135, *e.*)

Sixième variété.

Ce boa paroît se rapprocher beaucoup de la seconde variété, et il ne présente que les différences suivantes. On croit voir des écailles plus grandes sur le devant du museau; le dessus de la tête est noir, marqué d'un V blanc; le dos a des lignes noires, très-irrégulières, entrelacées, bordées de blanc sur un fond d'un roux brunâtre foncé; le ventre a des taches rouges. (Seba, Thes. tom. II, planche XCIX, figure 2. — Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, pag. 135, *f.*)

Blasius Merrem, au commencement du second fascicule de son ouvrage allemand sur les amphibies, a donné une description très-étendue de ce boa qu'il désigne sous le nom de *royal*. Il a commis les mêmes erreurs que tous ses prédécesseurs, en lui rapportant comme synonymes un grand nombre de citations qui ne peuvent lui convenir. Il lui a compté deux cent quarante plaques sous le corps, et cinquante-deux sous la queue. La figure qu'il donne du boa royal a été faite d'après un individu en partie décoloré.

Les taches sont disposées, ainsi que les médaillons, absolument de même que dans le boa devin, que j'ai décrit précédemment d'après nature; mais les médaillons échancrés ont en outre, chacun dans leur centre, une petite et une grande taches transversales, obscures sur les bords, éclaircies dans le milieu. Ce dernier caractère doit évidemment constituer une variété que je désigne ainsi qu'il suit:

Septième variété.

Le boa devin marqué de deux taches transversales foncées, au milieu de ses médaillons.

Voici ses principales dimensions d'après Merrem.

	pieds.	poue.	lign.
Longueur totale	1	2	6
Longueur de la tête	»	1	4
Largeur de la tête devant les yeux.	»	»	9
Longueur du corps.	»	10	1
Circonférence du corps.	»	3	3
Longueur de la queue	»	3	1

La description très-minutieuse de Merrem est terminée au bas de la page 12 par une vignette qui représente le dessous de la base de la queue, afin d'indiquer la difformité de quelques plaques, entre lesquelles on voit des écailles disposées irrégulièrement çà et là.

Schneider a décrit le boa devin sous le nom latin de *boa constrictrix*, et la phrase spécifique sous laquelle il l'a rangé ne peut réellement pas servir à le distinguer de plusieurs autres espèces. Il nous apprend néanmoins quelques particularités intéressantes relatives aux individus qu'il a observés.

Il a vu dans la riche collection de feu Bloch de Berlin un devin, qui avoit sous sa queue en devant huit plaques entières, puis six doubles plaques, ensuite cinq plaques entières, puis trois doubles plaques, et enfin cinquante-six plaques entières pro-

longées jusqu'à son extrémité : ce qui fait en tout sous la queue soixante dix-huit plaques variées. Un autre individu de la même collection avoit deux cent quarante-une grandes plaques entières sous le corps, cinquante-huit autres sous la queue, et deux ergots apparens près de l'anus. Un troisième individu, placé dans le museum de Gottingue, étoit remarquable par sa grande taille, et parce que ses narines placées dans une plaque nasale étoient grandes et triangulaires.

Linnæus, afin de mieux indiquer la forme de la tête, a dit dans ses Aménités académiques que la tête du devin est bombée postérieurement, avec ses orbites proéminentes; et cette expression a paru tellement équivoque à Schneider, qu'il a pensé que Linnæus a voulu parler du serpent figuré par Merrem dans le second fascicule de son ouvrage sur les amphibies, pl. III, pag. 24, et que je décrirai dans la suite de cet ouvrage sous le nom d'*acanthure cérastin*. Ce soupçon émis par Schneider est dépourvu de vraisemblance, car Linnæus a bien connu le boa devin, et il n'a pu commettre une pareille méprise.

Il ne faut pas confondre le boa *constrictrix*

de Schneider avec le boa *contortrix* de Linnæus dont Latreille a fait un scytale à cause de ses sacs à venin, et quoiqu'il soit dépourvu, dit-on, de crochets mobiles. Ce dernier ophidien de Linnæus me paroît devoir être séparé en deux espèces très-distinctes que je décrirai dans la suite, l'une sous le nom de *cenchris mokeson*, et l'autre sous celui de *couleuvre hétérodon*.

LE BOA
PORTE-ANNEAUX (1).

Planche LXIII, *fig.* 3.

On désigne par le mot *annelé* en histoire naturelle un trait ou une bande qui entoure la circonférence d'un objet : cette épithète ne peut convenir à la nouvelle espèce de boa, que je vais décrire d'après un individu très-bien conservé qui est dans ma collection d'histoire naturelle. Ce boa n'est pas annelé, mais il a des cercles ou anneaux noirs disposés sur un seul rang dessus tout le corps.

J'ai cherché, dans mon travail sur les ophidiens, si je pourrois le ranger comme variété de quelque boa connu, mais il diffère

(1) *Boa annulifer ; rufus circulis nigris circà* 50 *in unâ serie dorsali, maculisque fuscis suprà lineâ albâ ocellatis ; abdomine immaculato flavescente ; capite quinquelineato ; caudâ* $\frac{1}{7}$.

Scutis abdom. 244. — *Scutis subcaud.* 63 - 307.

essentiellement de tous; il a un certain rapport avec le devin d'Afrique par le nombre de ses plaques du ventre et de la queue, et avec l'aboma par les taches ocellées de ses flancs. C'est même avec ce dernier qu'il a plus d'analogie, soit par la forme de sa tête et des petites plaques nombreuses qui la recouvrent, soit parce qu'il a sur celle-ci cinq lignes noirâtres et longitudinales; mais il en diffère par ses taches dorsales.

Le boa porte-anneaux que je possède a environ deux pieds et demi de longueur totale, sur quoi sa queue occupe la septième partie. La tête est alongée, obtuse en devant, plus élargie en arrière, avec le cou étroit. Les plaques en dessus sont polygones, lisses, nombreuses, un peu plus grandes entre les yeux et vers le museau; celles des lèvres sont légèrement enfoncées ou creusées comme dans les autres boas. Toutes les écailles en dessus sont rhomboïdales, presque hexagones, un peu plus grandes vers la carène du dos et auprès des plaques du ventre : elles paroissent carrelées à côté les unes des autres comme sur un réseau, et non imbriquées : leur surface est lisse.

J'ai compté deux cent quarante-quatre

plaques entières sous le ventre, et soixante-trois sous la queue. L'anus est transversal, recouvert par une grande plaque demi-circulaire, attachée en devant. Les ergots sont très-petits, sans doute parce qu'ils ne sortent pas tout à fait au dehors.

La couleur est d'un brun roussâtre uniforme, avec une rangée longitudinale de grands cercles noirs au nombre d'environ cinquante, ordinairement réguliers et séparés avec un point noir vers leur centre sur chaque côté de la carène dorsale, ou quelquefois irréguliers, interrompus et réunis. Ces cercles forment une seule rangée longitudinale, et diffèrent beaucoup de ceux du boa aboma, parce que leur centre est d'un brun aussi foncé que les flancs. Le corps est très-comprimé, avec le dos caréné et presque tranchant; il y a sur chacun de ses côtés, au dessous de l'intervalle qui sépare les cercles, une grande tache noire surmontée seulement vers le haut d'un trait blanc bordé lui-même en dessus d'un trait noir, ce qui fait paroître ces taches ocellées; le dessous de l'animal est entièrement jaunâtre, sans aucune tache.

Le boa porte-anneaux parvient sans doute

à une taille bien supérieure à celle de l'individu qui m'appartient, et qui a été trouvé, je crois, dans l'Amérique méridionale. L. Dufrêne, aide-naturaliste au museum d'histoire naturelle, m'a fait l'amitié de me le donner avec plusieurs autres reptiles très-intéressans qu'il avoit achetés dans une vente; je lui dois déjà la connoissance de la tortue jouvencelle, de l'agame sourcilleux des Indes orientales, et celle de l'agame hérissé de la nouvelle Hollande, que j'ai fait connoître dans le quatrième volume de cet ouvrage, d'après White, et que je me propose de décrire plus complettement d'après nature, dans le dernier volume de ce même ouvrage. L'agame hérissé doit être placé dans la section des tapayes, à cause de son corps déprimé, élargi à peu près comme celui d'un crapaud.

J'ai découvert sur le dos de ce boa une nouvelle espèce d'ixode, qui est à peu près aussi gros que celui qui vit sur les chiens, et qui est infiniment remarquable par ses couleurs. Le genre ixode de Latreille renferme la mite ricin (*acarus ricinus* Fabr.) et toutes les espèces voisines qui ont l'habitude de se cramponner après la peau des

autres animaux pour se nourrir de leur substance.

L'ixode aurifère (1) est entièrement d'un brun rouge, de forme lenticulaire : il a le dessus de la tête et du corselet d'un noir velouté, avec un point en forme d'écusson d'une belle couleur dorée derrière le corselet.

---

(1) *Ixodes aurifer ; fuscus, capite et thorace suprà sub-hirsutè nigris, scutello aurato micante.*

LE BOA HYPNALE (1).

Ce joli serpent appartient au même genre que les précédens à cause des grandes plaques qui le recouvrent en dessous; mais il est très-petit, car il ne paroît parvenir qu'à deux ou trois pieds de longueur, en y comprenant la queue, qui a un huitième de cette dimension, et sa circonférence est d'environ un pouce et demi. Le fond du

(1) *Boa hypnale ; corpore flavido, fasciis albis fusco marginatis, per dorsum ; caudâ ferè* $\frac{1}{8}$.

Scutis abd. 179. — *Scutis subcaud.* 120 - 299 selon Lin.
—— 209. —— 74 - 283 selon Gronovius.

Boa hypnale. Lin. Syst. nat. — Mus. Ad. Frid. tom. II, p. 41. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. — *Hypnale.* Daubenton, Encyc. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. des serpens, in-12, tom. II, p. 188. — *Boa hypnale.* Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 243. — *Le boa hypnale.* Latreille, Hist. des reptiles, in-18, tom. III, p. 144. — Seba, Thes. tom. II, pl. XXXIV, fig. 1 et 2. — Gronov. Zooph. n° 135 — Scheuchzer, Phys. sacr. pl. DCXXVIII, E. — *Boa exigua.* Laurenti, Synops. rept. — *Boa flavescens, dorsi ocellis albis.* Boddaert, Act. nat. curios. tom. VII, p. 17, n° 4.

dessus du corps et de la queue est d'un blanc jaunâtre tirant sur le roux, et agréablement orné de petites taches blanchâtres, bordées d'un brun foncé. La tête est assez large, oblongue, obtuse en devant, et couverte de quatorze plaques en avant des yeux sur le museau; les lèvres sont bordées elles-mêmes de plaques concaves en dehors, de manière à former un sillon. Le dessous du corps est plus clair que le dos, et il a des taches noires suivant Seba, qui prétend sans fondement que la femelle diffère du mâle par sa tête plus large. Seba l'a rangé parmi les cérastes; mais il n'a pas, comme ces vipères, de doubles plaques sous la queue, des cornes sur la tête, ni des crochets venimeux. On assure qu'il habite dans le royaume de Siam, qu'il se nourrit de chenilles, d'araignées et d'autres petits insectes; et qu'il lui est permis d'entrer dans les habitations, parce qu'il y détruit beaucoup de petits animaux nuisibles. Linnæus lui a compté sous le corps cent soixante-dix-neuf plaques, et cent vingt sous la queue.

Schneider a observé, dans la collection de Bloch, un hypnale qui ressembloit à la seconde figure qu'en a donnée Seba; et il a remarqué que sa tête est ovale, un peu en

en cœur, rayée et munie en avant de chaque branche marginale de la mâchoire supérieure, de trois dents plus longues que les autres et épaisses. Il rapporte comme synonymes de l'hypnale, 1° l'espèce peinte par Scheuchzer, planche DCXXVIII, et indiquée par Gronovius au n° 135, comme ayant deux cent neuf plaques sous le ventre et soixante-quatorze sous la queue; 2° un individu en partie décoloré qu'il a vu dans le museum de Linck, n° 10; 3° le boa pygmée (*boa exigua*) de Laurenti; 4° et enfin le boa jaunâtre à taches ocellées blanches de Boddaert. Quoique j'adopte provisoirement l'opinion de Schneider sur cette synonymie, je crois cependant qu'il est permis de douter que le boa de Gronovius soit le même que l'hypnale de Linnæus; ces deux animaux présentent trop de différence par rapport au nombre de leurs plaques abdominales et sous-caudales, pour qu'il soit réellement permis de les réunir.

LE BOA ORNÉ (1).

Cette nouvelle espèce de boa est figurée dans l'ouvrage de Russel qui l'a trouvée au Bengale, où elle est regardée à tort comme dangereuse par les habitans, car elle n'a pas de crochets venimeux.

Sa tête est légèrement élargie près le cou, oblongue, arrondie, déprimée, un peu tronquée, comprimée vers les côtés du museau, couverte de petites écailles arrondies, mais non pas de plaques, si l'on en excepte une triangulaire placée au bout du museau, et deux très-petites entre les narines qui sont rapprochées l'une de l'autre. Les yeux sont

(1) *Boa ornata; fuscâ, tæniâ longitudinali et sinuatâ nigrâ subflavicante marginatâ, cum maculâ subrotundâ nigrâ in utroque sinu; scutis margaritaceis; caudâ brevissimâ* $\frac{1}{48}$.

Scutis abdom. 209. — *Scutis subcaud.* 19 - 228.

Padain - cootoo, *manooli - pampoo*, *mondi - poda.* Russel, Hist. nat. serp. ind. in-folio, p. 5, pl. IV. — *Boa conica.* Schneider, Hist. nat. amph. fasc. 2, pag. 268.

petits, situés sur les côtés de la tête, et orbiculaires.

La bouche est un peu large; ses mâchoires sont d'égale longueur; ses dents sont peu nombreuses, petites et courbées, et il y en a une rangée marginale à chaque côté de la mâchoire supérieure; ce qui démontre que ce serpent n'a pas de crochets, ni de sacs venimeux.

Le corps est rond, presque également épais, couvert de petites écailles orbiculaires, carénées, rapprochées et imbriquées, avec une ou deux rangées voisines des plaques, un peu plus grandes et non carénées. La queue est courte, pyramidale, épaisse, revêtue d'écailles carénées et rudes au toucher.

La longueur totale de ce reptile est de six pieds; sa circonférence près du cou est de deux pouces, et dans l'endroit le plus épais du corps de trois ou quatre pouces. La queue a un pouce et demi de longueur; ce qui fait la quarante-huitième partie de la longueur totale.

Le boa orné a deux cent neuf plaques entières et courtes sous le corps, et dix-neuf plaques semblables, très-courtes, sous la queue.

Sa couleur est légèrement brune, avec une très-large bande noire longitudinale en dessus, festonnée en zig-zag, et bordée de blanc jaunâtre. A chaque sinuosité de cette bande, sur les deux côtés du corps, il y a une tache arrondie et noire; on voit aussi une raie noire près de chaque œil, bordée en dessous par des écailles d'un blanc jaunâtre. Toutes les plaques qui recouvrent le dessous de cet ophidien sont à peu près de la couleur des perles.

Russel a reçu d'Anderson deux serpens de cette espèce; l'un d'eux venoit des environs de Madras où il est connu par les habitans sous le nom de *padain-coutou*; l'autre étoit nommé *manouli-pampou*. Un troisième individu fut envoyé bien portant à Russel du Vizagapatam, sous le nom de *mondi-poda*, et il ne donna aucun signe de venin, quoiqu'il mordît plusieurs fois avec fureur des poulets : c'est donc à tort, comme je l'ai dit précédemment, que le boa orné est regardé comme venimeux par les habitans trop crédules du Bengale, et même comme pouvant occasionner quelquefois par sa morsure une maladie assez semblable à la lèpre.

Schneider a décrit ce reptile sous le nom de *boa conique* dans son Histoire des am-

phibies; la phrase spécifique qu'il emploie pour le désigner est beaucoup trop longue. Il en a vu un individu qui fut envoyé des Indes orientales à Bloch par le missionnaire John, et qu'il plaça d'abord parmi les orvets, quoiqu'il ait des plaques abdominales entières dont il n'a pu déterminer le nombre, parce que le corps étoit rompu. Quelque-tems après il observa un second individu assez grand dans la collection de Barby, qui avoit un ergot à chaque côté de l'anus; et alors il plaça cet animal parmi les boas. Sans ce dernier caractère j'aurois rangé ce boa parmi les éryx ou orvets à plaques abdominales et sous-caudales, sans crochets venimeux.

LE BOA BOJOBI (1).

Ce beau serpent ne le cède guère en grandeur aux espèces précédentes, car il

(1) *Boa canina; suprà viridis maculis transversis albis, subtùs albescens; caudâ* $\frac{1}{5}$.
Scutis abd. 203. — *Scutis subcaud.* 77 - 280 selon Lin.
Scutis abd. 201. — *Scutellis subc.* 1. — *Scutis* 69 - 271.
—— 198. — *Scutis subc.* 76 - 274 selon Schneider.
—— 208. —— 77 - 285 selon Boddaert.
—— 205. —— 79 - 284 selon Gronovius.
—— 201. —— 76 - 277.

Boa canina. Lin. Syst. nat. — Mus. Frid. Adolph. tom. I, pl. III. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. p. 1082. — Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, p. 242. — Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII, p 17, n° 3. — Gronov. Zoophyl. p. 125, n° 136. — *Boa thalassina*, et *boa aurantiaca.* Laurenti, Synops. rept. p. 89, n°s 193, 194. — *Serpens bojobi brasiliensis, tetrauchoalt tleola. Lusitanis cobre verde.* Seba, Thes. tom. II, p. 101, pl. XCVI, fig. 2. — *Serpens bojobi ceilonica.* Seba, Thes. tom. II, p. LXXXI, fig. 1, p. 36. — *Le bojobi.* Daubenton, Dict. erpét. Encyclop. méthod. — *Idem.* Lacépède, Hist. natur. des serpens, tom. II, in-12, p. 191, pl. VI, fig. 1. — *Boa bojobi.* Latreille, Hist. des reptiles, in-18; tom. IV, p. 140.

n'est pas rare d'en trouver, dans les collections, qui ont dix ou douze pieds de longueur totale. S'il existe une grande confusion dans les différens ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur les boas, on ne peut cependant commettre d'erreur par rapport au bojobi, car il diffère essentiellement de toutes les autres espèces connues par la disposition de ses couleurs.

Le bojobi est un animal de l'Amérique méridionale, et non pas de l'Inde, comme l'a néanmoins prétendu Seba. Il n'est pas possible, ni vraisemblable qu'une même espèce de serpent puisse habiter deux continens aussi éloignés; et en effet le bojobi des grandes Indes n'est autre chose que le bojobi du Brésil dont la peau décolorée dans des liqueurs spiritueuses a pris une couleur rougeâtre. « Le premier, dit Latreille, est orangé en dessus; le second est d'un verd de mer; tous les deux ont une suite latérale de taches alongées, quelquefois en losange, en forme de petites bandes, et qui, commençant à quelque distance du cou, se prolongent jusqu'à la queue; mais là elles sont d'un jaune clair; ici elles sont blanches. Dans l'un et dans l'autre la disposition symétrique de ces taches produit un joli effet ».

Le boa bojobi a des dents aux deux mâchoires, même sur la rangée palatale : celles qui sont auprès du museau sont un peu longues et courbées en arrière, mais elles ne sont ni creuses, ni mobiles.

Les écailles du dos sont lisses, luisantes et rhomboïdales. Les plaques des lèvres sont plus grandes, et munies d'un sillon assez profond; aussi Schneider et Laurenti disent-ils que ces écailles sont concaves, de même qu'au boa rativore et à plusieurs autres espèces; il y a vingt-trois de ces plaques à la mâchoire supérieure, et vingt-cinq à l'inférieure. Linnæus a compté deux cent trois plaques sous le ventre, et soixante-dix-sept autres sous la queue. Il y a dans la collection du muséum d'histoire naturelle de Paris un boa bojobi dont la longueur est de deux pieds onze pouces, en y comprenant la queue, qui a elle-même près de sept pouces; ce qui fait la cinquième partie de la longueur totale.

Quelquefois ce serpent s'introduit dans la demeure des américains, dans les cases des nègres, et il y cherche sa nourriture, sans témoigner aucune envie de faire du mal; si cependant on l'irrite, il mord avec violence et occasionne une plaie très-doulou-

reuse, quoique l'animal soit dépourvu de crochets et de vésicules à venin. On ne doit pas être étonné que la morsure produite par les dents longues et très-acérées de ce boa ne puisse être très-difficile à guérir dans un pays où la chaleur excessive et l'humidité enveniment très-facilement la plus légère piquure.

Ce reptile est figuré dans l'ouvrage de Seba, tom. II, pl. XCVI, fig. 2, sous le nom de *bojobi du Brésil*; et pl. LXXXI, fig. 1, sous le nom de *bojobi des grandes Indes*. Le premier est le *boa thalassina*, et l'autre le *boa aurantiaca* de Laurenti; cet auteur les dit avec raison tous les deux d'Amérique, et il auroit dû aussi les réunir comme une seule espèce.

Boddaert a employé une expression inexacte en faisant mention de ce boa; car il prétend qu'il est verd, avec des taches blanches en anneaux; ces taches ne sont au contraire que des traits blancs disposés en travers, et terminés irrégulièrement sur les flancs par des points blancs.

Seba rapporte que ce serpent est surnommé par les habitans du Brésil non seulement *bojobi*, mais encore *tetrauchoatl tleola*, ce qui signifie *serpent de feu*, sans

doute à cause du vif éclat de ses couleurs et de ses écailles lorsqu'il est vivant et placé aux rayons du soleil. Quant au nom de *cobre verde* (couleuvre verte) qui lui est donné, suivant cet auteur, par les portugais du Brésil, il y a erreur; et je trouve que Seba a confondu une vipère avec le bojobi, qui n'est pas venimeux. Le cobre verde, selon le témoignage de Pison, est long d'une aune, et de la grosseur du pouce. Comme il est très-venimeux, et qu'on a beaucoup de peine à se guérir de sa morsure, on a recours à différens remèdes; mais le plus efficace consiste dans la racine noueuse d'une plante nommée *caa-apia*, qu'on pile et qu'on avale dans l'eau.

Schneider a vu dans la riche collection de feu Bloch de Berlin deux individus, dont l'un avoit une double plaque au devant de la queue. Cet auteur a remarqué que le bojobi a sa tête en forme de cœur, avec le museau saillant et recouvert de grandes plaques; des plaques creusées sur les lèvres, et les dents des deux mâchoires plus longues et immobiles. Linnæus rapporte, d'après Rolander, que le bojobi (*boa canina*) habite sur les arbres, entortillé aux branches, et qu'il est adoré par les américains. Schneider

pense qu'il faut y rapporter aussi le *buio*, qui vit dans les endroits humides près du fleuve de l'Orénoque, et qui parvient quelquefois à la longueur de quinze pieds, selon Philippe Fermin. Je présume au contraire que le buio est plutôt le boa aboma dont Stedman a donné la figure dans son Voyage à Surinam. Merrem a décrit sous le nom de *boa canina*, dans son ouvrage sur les amphibies, un serpent qui en diffère beaucoup par ses couleurs et par des doubles plaques qu'il a sous le cou; je l'ai nommé dans cette Histoire des reptiles, *le coralle à tête obtuse.*

LE BOA COURONNÉ (1).

Les pseudoboas forment dans l'ouvrage de Schneider un genre voisin des boas, ainsi que leur nom l'indique : leurs plaques abdominales et sous-caudales sont entières et plus larges que celles des boas proprement dits. Leur tête est revêtue de plaques à peu près de la même manière que celle des couleuvres ; et presque tous ont des crochets venimeux assez courts. Il résulte de l'exposé de ces caractères génériques, qu'ils sont trop peu importans pour servir à constituer un genre; et mes travaux m'ont convaincu que les pseudoboas ne peuvent conserver ce nom parce qu'ils appartiennent à plusieurs genres différens. Ainsi les pseudoboas fascié et bleu sont des bongares; les pseudoboas

(1) *Boa coronata ; corpore albo , capite nigro , collo nigro cum diademate albo radiato ; caudâ* $\frac{1}{3}$.

Scutis abdomin. 198. — *Scutis subcaud.* 88 - 286.

Pseudo - boa coronata. Schneider , Ampli. hist. fasc. 2 , in-8° ; Iena, 1801 , p. 286.

caréné et krait sont des scytales, et le pseudoboa *contortrix* ou à groin est le cenchris mokeson. Enfin l'autre espèce, nommée le *pseudoboa couronné* par Schneider, est évidemment une espèce nouvelle de boa, car cet auteur n'a pas pu lui découvrir des crochets venimeux.

Le boa couronné a la tête oblongue, convexe, obtuse à sa partie antérieure. Les écailles du corps sont lisses, rhomboïdales, arrondies; sous le ventre il y a cent quatre-vingt dix-huit plaques, et sous la queue quatre-vingt huit toutes entières.

La couleur du boa couronné est d'un blanc uniforme sur tout le corps, avec la tête noire ainsi que le cou; ce dernier est décoré en dessus d'une tache représentant un diadême blanc et radié.

Schneider a observé ce boa singulier dans la collection de Heyer, célèbre pharmacien de Brunswich.

LE BOA

A ÉCAILLES CARÉNÉES (1).

Schneider a observé cette espèce nouvelle d'ophidien, qu'il range parmi les boas, dont en effet elle a tous les caractères. Le premier individu qu'il vit dans la collection de Ludwig, à Leipsick, ressemble par sa forme et ses couleurs à celui figuré par Seba (tom. II, planche XXVIII, fig. 3 et 4.), mais il croit que le peintre lui a peint sous la queue des doubles plaques par erreur et sans copier la nature.

Un individu conservé dans le museum de Gottingue en diffère par ses couleurs, car des zones brunâtres, qui garnissent son

(1) *Boa carinata : griseo albida, zonis fascescentibus corpus et caudam cingentibus versùsque ventrem maculas ovales ex griseo albas includentibus ; squamis rhombeis carinatis ; caudâ....*

Scutis abdom. 168. — *Scutis subcaud.* 46 - 214.

Boa carinata. Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 261. — An Seba, Thes. tom. II, pl. XXVIII, fig. 3 et 4 ?

corps étroit, comprimé, d'un gris blanchâtre, sont plus apparentes sur la queue et s'effacent un peu vers le ventre où elles renferment de grandes taches ovales et d'un gris blanchâtre. La tête est couverte de points brunâtres; on voit les traces de fascies brunes qui passent sur les yeux. Les plaques de la tête sont polygones, et plus grandes devant les yeux qui sont grands; l'ouverture de chaque narine est presque triangulaire, percée dans la grande plaque angulaire du museau sous le bord latéral de la tête; le museau, rétréci depuis les yeux, est tronqué et comme coupé à son extrémité antérieure; la plaque rostrale est la plus grande et la plus large de toutes, avec deux taches brunes; la plaque du devant de la lèvre inférieure est grande, triangulaire, brune, avec deux taches blanches; entre la seconde et la troisième plaques labiales, il y a de chaque côté une autre tache blanche.

Les écailles du corps sont rhomboïdales, carénées, ce qui doit servir à séparer ce boa des autres espèces déjà connues. Sous le ventre il y a cent soixante-huit plaques entières, et quarante-six sous la queue; les ergots voisins de l'anus sont assez apparens. On voit une dent en devant de la mâchoire

supérieure, et deux en devant de l'inférieure, de chaque côté, qui sont plus longues que les autres, et qui peuvent être recouvertes par les gencives; les plaques des lèvres ne sont pas creusées, et c'est par ce nouveau caractère qu'il diffère des autres boas.

Un individu, placé dans la collection de Lampi, est semblable à la figure de Seba citée précédemment : il est brun, avec deux lignes blanches prolongées depuis les yeux jusqu'à l'extrémité de la queue; les plaques abdominales et sous-caudales sont dans leur milieu d'un gris blanchâtre, ponctuées de noir : près de ces plaques, sur la rangée d'écailles un peu plus grandes, il y a une ligne d'un gris blanc qui va jusqu'à l'anus; entre la ligne dorsale et celle du ventre, on distingue les traces de deux lignes de même couleur, interrompues çà et là. Sur un autre individu de la même collection on aperçoit des traces obscures de bandes transversales.

Enfin parmi cinq individus conservés dans la collection du duc de Brunswich, le troisième a des taches brunes et trigones sur le dos, et d'autres plus grandes entourent le corps; le quatrième est entièrement d'un brun foncé en dessus et en dessous, avec

plusieurs

plusieurs stries latérales blanches; les carènes de ses écailles sont d'un brun plus foncé que la couleur principale; enfin le cinquième, qui est le plus beau, a sur le milieu du dos des petites taches plus apparentes et d'un brun foncé, et parmi elles sont entrelacées deux zones plus larges et beaucoup plus pâles. Ces cinq individus ont des ergots à l'anus comme les autres. Cette description, que j'ai extraite de l'ouvrage latin de Schneider sur les amphibies, ne peut pas être regardée comme complette, car elle ne fait connoître ni la longueur des plus grands individus, ni les proportions de chaque partie, ni la forme des plaques qui recouvrent la tête et l'anus, ni le pays que ce boa remarquable doit habiter.

SECOND GENRE.

PYTHON; *python*.

Corps long, cylindrique; queue alongée, cylindrique : de grandes plaques nombreuses dessus la tête; des écailles nombreuses dessus le corps et la queue : des plaques entières sous le ventre; des plaques entières et des doubles plaques sous la queue; côtés du corps et de la queue bordés de deux rangées longitudinales d'écailles aux deux extrémités; anus transversal, bordé de petites écailles nombreuses, et muni à chaque extrémité d'un ergot ou éperon.

Des dents aiguës et recourbées en arrière à chaque mâchoire; pas de crochets venimeux.

Les naturalistes sont redevables à Russel de ce nouveau genre de serpens non venimeux qui ne paroît exister que dans l'Inde, et dont cet auteur anglais a récemment figuré et décrit deux espèces dans son bel ouvrage sur les serpens du Coromandel. Les

pythons présentent plusieurs caractères très-remarquables; mais celui de tous ces caractères qui mérite le plus de fixer notre attention, consiste dans leur anus qui est bordé d'une double rangée d'écailles. Comme les boas ils ont un ergot dur et corné, placé près de chaque extrémité de l'anus, qui peut à leur gré se retirer sous les écailles par des muscles particuliers, et qui paroît servir de défense à l'animal d'ailleurs innocent. Un médecin de Madras, en envoyant le python tigre à Russel, lui marque qu'il a vu une troisième espèce nommée *dursery pambou* dans le pays, laquelle avoit de chaque côté de l'anus un ergot semblable à celui d'une perdrix mâle, et qui lui servoit dans l'occasion comme d'arme offensive, ce qui forçoit de le lui couper de tems en tems.

Les pythons ressemblent beaucoup aux boas par leur forme; mais ils ne parviennent jamais qu'à une taille moyenne, car ils n'ont guère plus de dix à douze pieds de longueur totale. Comme les boas, on les voit quelquefois autour des branches d'arbres, sur les rochers et dans les pays montueux. Ils ne sont pas craints des habitans de l'Indostan; on les y connoît sous le nom de *serpens de rochers*. Les Snakemans, qui

les montrent en public, les habituent à avaler des poulets avec leurs plumes. Lorsqu'on les provoque, ils se mettent en fureur et sifflent assez fort; si on les prend avec la main, ils s'entortillent autour du bras avec une telle force qu'ils arrêtent la circulation du sang dans cette partie; et c'est par ce moyen qu'ils étouffent et qu'ils écrasent leur proie, lorsqu'elle est trop grosse.

Schneider rapporte qu'il a observé, en disséquant un boa aboma (qu'il a confondu par erreur avec le boa devin), un petit osselet recouvert d'un aiguillon corné semblable au petit ongle d'un épervier, situé dans chaque côté du corps près l'anus, entre le péritoine et les côtes. Ces deux ergots ne sont pas fixés aux côtes, mais ils sont seulement attachés par des muscles qui les font sortir et rentrer au gré de l'animal. Cet auteur a choisi ce caractère particulier pour constituer son genre boa; et quoiqu'il n'ait trouvé des éperons qu'à quelques espèces, il a cependant rangé dans ce genre beaucoup de serpens qui ne doivent réellement pas y rester. En 1792, il fit le premier mention de ces deux ergots; Bechstein indiqua aussi ce caractère dans un ouvrage allemand sur l'histoire naturelle, dès la

même année. Stedman, pendant son voyage à Surinam, l'a observé sur l'*aboma*; et en 1795, Russel sur le *pedda-poda*, et le *bora* de l'Inde.

Ces éperons ne paroissent pas être, à proprement parler, une arme très-dangereuse. Leur usage doit seulement consister à cramponner l'animal après la proie volumineuse qu'il veut retenir ou étouffer dans les circuits de son corps et de sa queue.

Les pythons sont munis de doubles plaques courtes sous la queue, et il y a aussi des plaques entières à leur base ou à leur extrémité : le python améthyste est le seul qui n'ait sous la queue que des doubles plaques; aussi a-t-il été rangé par quelques naturalistes parmi les couleuvres; cependant il a tous les autres caractères propres aux pythons.

LE PYTHON AMÉTHYSTE (1).

Je possède une peau de serpent assez mal conservée, et qui a sur la tête des plaques nombreuses, avec deux ergots près l'anus, qui est bordé postérieurement de deux rangées de petites écailles. Je lui ai compté sous le ventre trois cent deux plaques, et sous la queue cent trois doubles plaques. Ce reptile est évidemment un python analogue au *boa amethystina*, que Schneider a décrit d'une manière très-complette; et je vais

(1) *Python amethystinus; colore corporis cinereo-cœrulescente, albo et nigro fuscoque variegato.*
Scutis abdomin. 306. — *Scutellis subcaud.* 100 — 406.
—— 302. —— 103 - 405.
—— 306. —— 100 - 406.
—— 312. —— 93 - 405.

Boa amethystina. Schneider, Hist. amph. in-8°, p. 254. — Wurmb, Act. societ. indico-batav. 1787. — Lichtenberg, Promptuar. phys. tom. III, part. 3, p. 4 et suiv. — *Ular sawa* des javanais. — *La couleuvre jaune et bleue.* Lacépède, Hist. nat. des serp. in-12, p. 27, tom. II. — *Idem.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. IV, p. 160.

présenter ici la traduction de cette description.

Un individu, placé dans la collection de Bloch de Berlin, offre tous les caractères des boas par la forme de sa tête, par les plaques labiales un peu creusées, par ses dents antérieures plus alongées, par son corps comprimé, par ses plaques étroites, par un sillon sous la gorge, et par ses éperons cornés. Les yeux sont grands, les plaques de la tête sont polygones et assez grandes; sous le corps il y a trois cent six plaques entières, et cent doubles plaques sous la queue.

Sa couleur est d'un cendré bleuâtre, variée de petites taches blanches, et d'autres d'un brun noirâtre, disposées à peu près comme des bandes.

Schneider a pensé qu'il seroit convenable de rapporter à ce reptile celui que Wurmb a décrit dans les *Acta societatis indico-batavicæ*, et que Lichtenberg a ensuite inséré comme il suit, dans son *Promptuarium physicum*, tom. III, part. 3, pag. 4 et suivantes.

On trouve dans l'île de Java une très-grande couleuvre, que les habitans appellent *ular sawa*, parce qu'elle vit dans les

champs de riz. Lorsqu'on la rencontre dans ces champs, sa longueur est moins considérable que dans les bois ; car on trouve dans ces derniers lieux des individus longs de trente pieds au moins, selon les insulaires. L'individu observé par Wurmb avoit neuf pieds de longueur.

La tête est large, plate, couverte de plaques polygones, avec son museau épais et muni de narines oblongues sur ses côtés. Après la plaque rostrale et entre les deux plaques nasales, on en voit quatre autres. Onze autres plaques se prolongent jusqu'au coin de la bouche, dont une plus grande est placée sous chaque œil. Entre les yeux sont trois plaques de forme irrégulière, d'où partent quatre autres qui atteignent aux plaques nasales ; la paire postérieure de celles-ci est très-petite ; le reste de la tête est garni de petites écailles ; huit plaques entourent les yeux ; la pupille est étroite et verticale ; six plaques creusées bordent chaque côté de la lèvre inférieure, et sous la partie antérieure de la gorge, il y a un sillon longitudinal ; la bouche est ample, armée de dents nombreuses, aiguës, courbées en arrière, plus longues en devant, et cachées dans les gencives. Les os maxillaires ont la

faculté de s'écarter l'un de l'autre en devant : les deux branches palatales ont des dents semblables ; la langue est noirâtre ; le cou est plus étroit que la tête, cylindrique, de même que le corps, et la queue est courte, terminée en pointe. Sous le corps il y a trois cent douze grandes plaques entières, et sous la queue quatre-vingt-treize paires de plaques.

La couleur de la tête est d'un gris bleu, avec le museau et les lèvres jaunâtres. L'iris des yeux est jaune, et la pupille noire. Derrière chaque œil est un trait d'un bleu foncé, prolongé en arrière, qui va se réunir l'un à l'autre dessus le cou à un pouce environ derrière l'occiput. Une troisième bande étroite, d'un bleu foncé, se prolonge depuis le museau sur le milieu de la tête, et entoure derrière l'occiput une tache cordiforme jaune variée de bleu. On trouve cette disposition des couleurs bien rendue dans l'ouvrage de Seba, tom. II, pl. LXXIX et LXXX, fig. 1. Le menton, la gorge et le ventre sont d'un jaune blanchâtre. Le corps en dessus a des zones d'un bleu foncé, brillantes comme de l'améthyste, bordées de jaune ou de fauve, et disposées de manière à former des taches réticulées ou carrées, d'un gris obscur, à reflets verds,

jaunes et bleus, comme on le voit au serpent de Java figuré par Seba t. I, pl. LXX, fig. 1. Ces taches des côtés du dos sont d'un gris plus effacé; il y a des taches oblongues et blanches sur les flancs aux endroits où les zones se croisent. La queue est presque entièrement jaune avec des zones bleues, réticulées, de manière que les petites taches carrées sont d'un gris terni entre les zones.

La morsure de ce serpent n'est pas venimeuse; il se nourrit ordinairement de rats et d'oiseaux, et lorsqu'il est parvenu à une grande taille, il avale des animaux assez gros qu'il guette sur les montagne de l'île.

Dimensions principales de cet ophidien, selon Wurmb.

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur totale	9	1	6
Longueur de la tête	»	3	»
Largeur de la tête à l'occiput . . .	»	2	»
Intervalle d'un œil à l'autre. . . .	»	1	6
Intervalle d'une narine à l'autre. .	»	1	6
Longueur du bout du museau à l'œil	»	1	»
La même longueur jusqu'aux coins de la bouche	»	2	»
La même longueur jusqu'aux narines	»	»	3
Hauteur de l'occiput	»	1	2
Hauteur de la bouche fermée . . .	»	»	9
Diamètre des orbites	»	»	3

	pieds.	pouc.	lign.
Circonférence de l'occiput	»	5	»
Circonférence du cou	»	3	9
Circonférence du corps.	»	8	9
Circonférence de la queue	»	3	3

Wurmb paroît regarder cette espèce comme très-voisine de celles qui sont figurées dans l'ouvrage de Seba, tome II, planches LXXIX et LXXX, figures 1.

Cette espèce de python nous offre une preuve évidente que la seule considération des plaques abdominales et sous-caudales ne doit pas suffire pour former des genres parmi les serpens; c'est une couleuvre par la forme des plaques et par les mâchoires sans crochets venimeux, et c'est un python par les plaques nombreuses du dessus de sa tête, par ses ergots et par son anus bordé d'écailles.

LE PYTON BORA DU BENGALE (1).

PATRICK RUSSEL a donné, dans son ouvrage sur les serpens du Coromandel, une description soignée et une bonne figure de cette espèce remarquable de python, qui est connue sous le nom de *bora* au Bengale. Le dessin de la tête et de la queue a été envoyé en Angleterre, de Calcutta, par Alexandre Russel, en juin 1788.

La tête est un peu plus large que le cou,

(1) *Python bora; capite multiscutellato; colore suprà fusco, maculis dorsi rotundatis in medio dilutè fuscis et flavido fusco marginatis, lateribus albidis fusco maculatis, scutis abdominis brevioribus; caudâ ferè $\frac{1}{8}$, et apicè paulisper scutellato.*

Scutis abdominalibus 265. — *Scutellis anticè subcaudalibus* 36. — *Scutis medio subcaudalibus* 28. — *Scutellis apice subcaudalibus* 3 - 332.

Bora. Russel, Hist. nat. of indian serpents, p. 44, n° 39, pl. XXXIX. — *Boa orbiculata.* Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, p. 276.

oblongue, déprimée, avec son museau un peu comprimé, très-obtus; elle est couverte en dessus de plaques très-nombreuses (environ cinquante-deux) et assez grandes. La plaque rostrale est triangulaire; la plaque de chaque narine et la première paire intranasale sont carrées, oblongues; et l'autre intra-nasale postérieure est triangulaire, assez grande, alongée, avec les deux angles opposés, légèrement tronqués. Il y a deux plaques carrées entre la narine et l'œil; une autre plaque carrée, plus grande, est située entre l'œil et la plaque intranasale postérieure. Les yeux sont entourés chacun de sept plaques; et entre eux il y a une paire de grandes plaques qui forment un hexagone assez régulier, en y comprenant une très-petite plaque rhomboïdale située antérieurement. Derrière toutes ces plaques il y en a environ vingt-quatre autres qui recouvrent en partie le derrière de la tête; le reste de la tête est couvert de très-petites écailles semblables à celles du dos.

La bouche est large; les mâchoires sont d'égale longueur, avec les lèvres bordées de plaques nombreuses. Les dents sont courbées, aiguës et garnissent les branches mar-

ginales des deux mâchoires, ainsi que les deux branches palatales, comme dans les ophidiens qui ne sont pas venimeux. Les yeux sont latéraux, orbiculaires; les narines sont latérales et situées près de l'extrémité du museau.

Le cou et le corps sont cylindriques, couverts en dessus par des écailles petites, lisses, ovales, serrées et imbriquées; et il y a de plus deux rangées d'écailles plus grandes sur chaque côté du ventre. Les plaques abdominales sont plus courtes que les sous-caudales, et au nombre de deux cent soixante-cinq. L'anus est large, transversal, muni à chaque extrémité d'un ergot ou éperon corné, aigu, un peu courbé en dehors et long de trois lignes environ; et il est bordé d'une double rangée demi-circulaire composée de vingt-huit à trente écailles lisses et carrées.

Le boral, observé par Alexandre Russel, est long de quatre pieds dix pouces, y compris la queue, qui a sept pouces et demi, et qui est terminée en une pointe peu aiguë. La circonférence du cou est de deux pouces, et celle du milieu du corps de trois à quatre pouces.

La queue est cylindrique, garnie en des-

sus d'écailles semblables à celles du dos, et munie sous sa partie antérieure de trente-six doubles plaques, ensuite de vingt-huit plaques entières, et sous son extrémité de trois doubles plaques.

La couleur principale est brune; on voit sur toute sa longueur en dessus, des taches arrondies d'un brun plus clair dans leur milieu, et bordées d'un brun jaunâtre; les côtés sont variés de brun et de gris blanchâtre plus pâles auprès des plaques.

Le bora du Bengale ressemble beaucoup au pedda-poda représenté par Russel sur la planche XXIV de son ouvrage; mais il ne peut être regardé comme de la même espèce, car, indépendamment du nombre de ses plaques et des doubles plaques de sa queue, il en diffère par ses plaques abdominales plus étroites, et par les sous-caudales beaucoup plus larges. Il paroît certain que sa morsure n'est pas envenimée; et l'on peut aussi douter de l'assertion des habitans du Bengale, qui prétendent que les personnes mordues par ce serpent ont une éruption cutanée sur tout le corps au bout de dix ou douze jours.

Schneider l'a décrit sous le nom de *boa orbiculé*, sans doute à cause de ses taches

dorsales arrondies; il le regarde comme une espèce voisine du boa rativore, parce qu'il a des taches arrondies et des plaques entières mélangées de doubles plaques; mais cette opinion ne doit pas être adoptée, car le boa rativore n'a pas deux rangées demi-circulaires d'écailles autour de l'anus; le bora a beaucoup plus de rapports avec le python ordiné.

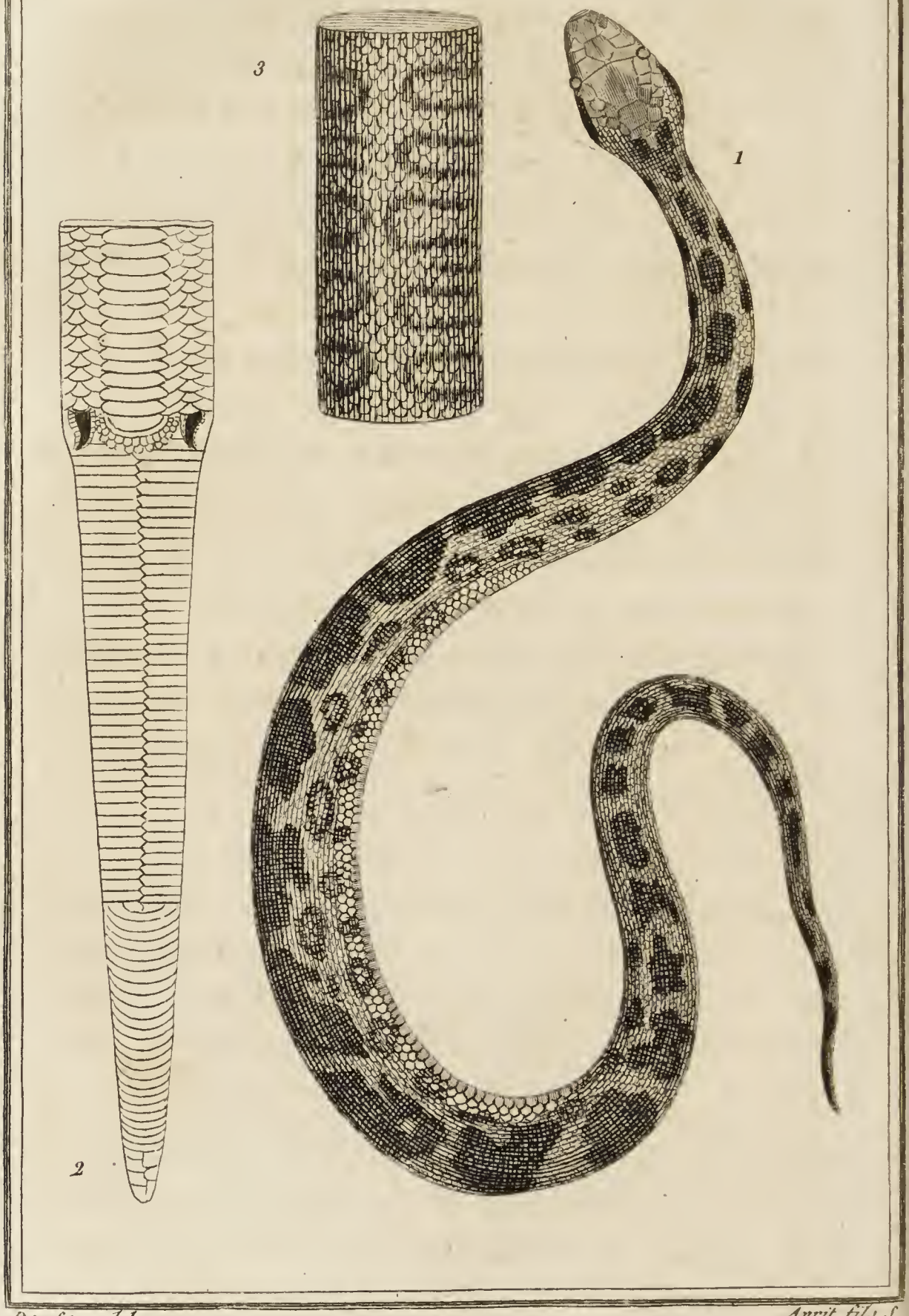

De Seve del. Avrit fils s

1. LE PYTHON TIGRE.

2. *Plaque sous le corps du Python boa.*

3. *Tronçon du corps du coralle à tête obtuse.*

LE PYTHON TIGRE

OU

LE PEDDA-PODA DU BENGALE (1).

Pl. LIX, *fig.* 4; *pl.* LXIV, *fig.* 1 *et* 2.

Les naturels du Bengale donnent le nom de *pedda-poda* à plusieurs serpens du genre des pythons, et dont Russel a décrit et

(1) *Python tigris; capite multiscutellato, colore suprà griseo-albescente, tæniâ post oculos, maculâque cervicali anticè bifidâ fuscis; serie dorsali circà 30 macularum irregulariter fuscarum margine nigro, aliisque maculis parvulis fuscis in utroque latere; scutis et scutellis brevibus; caudâ ferè* $\frac{1}{8}$.

Scutis abdom 252. — *Scutellis subcaud.* 62 - 314.
—— 252. —— 64 - 316.
—— 256. —— 69 - 325.

Pedda-poda. Russel, Hist nat. of indian serpents, p. 27, n° 22, pl. XXII. — *Boa cinerea.* Schneider, Hist. amphib. in-8°, fasc. 2, p. 270. — *Pedda-poda. A* Russel, Hist. nat. of indian serpents, p. 28, n° 23, pl XXIII — *Boa castanea.* Schneider, Hist. amphib. fasc. 2, p. 272. — *Pedda-poda. B.* Russel, Hist. nat. of indian serpents, p. 29, n° 24, pl. XXIV. — *Céraste de Siam.* Seba, Thes. tom. II, pl. XIX, fig. 1.

figuré trois individus qui doivent être considérés comme autant de variétés d'une même espèce, et non pas comme trois espèces distinctes, ainsi que l'a cependant fait Schneider dans son Histoire naturelle des amphibies. Cette espèce étant également remarquable par sa force, par ses dents aiguës et par les taches brunes dont sa peau est bigarrée, je lui ai donné le nom de *python tigre*.

La tête est plus élargie que le cou, ovale-oblongue, obtuse, déprimée, et comprimée entre les yeux et les narines; les plaques qui la recouvrent sont disposées de même que celles du python bora, mais elles sont moins nombreuses autour des yeux et vers le milieu de l'occiput. On voit sur le museau et sur le milieu de la tête douze plaques principales, et derrière elle une paire d'autres plaques qui forment un hexagone régulier, et qui sont entourées postérieurement d'environ quatorze petites plaques à peu près carrées; le derrière et les côtés de l'occiput jusques vers les yeux sont couverts de petites écailles lisses et orbiculaires. La bouche est large, très-fendue; ses mâchoires sont presque d'égale longueur, et ses lèvres sont épaisses, bordées l'une et l'autre de plaques assez nombreuses. Les dents sont régulières,

un peu courbées, amincies, pointues; la mâchoire supérieure est munie de deux rangées marginales de dents et de deux palatales. Les yeux sont larges, ovales, proéminens. L'ouverture des narines est ronde.

Le corps est cylindrique, légèrement enflé près du cou et décroissant vers la queue, revêtu de petites écailles lisses, arrondies, imbriquées en dessus; et celles qui avoisinent les plaques sur trois rangées longitudinales ont une forme plus large et ovale.

La longueur de cet ophidien est de deux pieds neuf pouces, et la queue cylindrique, courte et conique, occupe quatre pouces deux lignes sur cette longueur; ce qui fait à peu près la huitième partie. La plus grande circonférence du corps est de quatre pouces, et celle du cou de deux pouces. Les plaques entières et les doubles plaques sont également courtes; la forme de chacune est hexagone et disposée en travers. Russel prétend qu'il a deux cent cinquante-deux plaques entières sous le ventre, et soixante-deux doubles plaques sous la queue; cependant nous verrons bientôt que leur nombre est sujet à varier, de même que dans les autres ophidiens munis de plaques en dessous.

La couleur du dessus de la tête est d'un

gris clair, un peu incarnat, avec le museau cendré ; un trait brun est placé derrière chaque œil, et prolongé sur la tempe. Sur la partie antérieure du cou est une grande tache brune, oblongue et fendue en devant contre l'occiput. Tout le dessus du corps et de la queue est cendré, avec environ trente larges taches brunes irrégulièrement découpées, bordées de noir, et placées sur une seule rangée : les flancs et les côtés de la queue ont aussi d'autres taches irrégulières, petites et presque toutes marquées de blanc dans leur milieu. Les plaques sont blanches, avec leur bord légèrement rougeâtre. La partie postérieure de l'anus est bordée par deux rangées rapprochées, demi-circulaires, de petites écailles lisses. Le dessous de la queue est agréablement varié de blanc, avec de longues raies noires élargies.

Ce serpent possède une force considérable, car, lorsqu'on le tient, il s'entortille autour du bras d'une manière si serrée qu'il y arrête en partie la circulation du sang, et qu'il engourdit la main. Quoiqu'il soit très-vif, Russel a eu beaucoup de peine à lui faire mordre un oiseau, et il n'en est résulté qu'une douleur passagère. Si l'on met dans sa bouche la cuisse dépouillée de

plumes d'un poulet vivant, le serpent, au lieu de le blesser, semble plutôt disposé à l'avaler entier, et c'est effectivement ce qu'il fait lorsqu'il est en liberté, et après qu'il a étouffé sa proie dans les circuits de sa queue. Si le poulet est un peu trop gros, il le serre avec assez de force dans sa queue pour l'écraser un peu et lui briser les os.

Les hommes, dont le métier consiste à montrer dans l'Inde des serpens pour de l'argent et à faire danser des vipères à lunettes (1), donnent le nom de *serpent de rocher* au pedda-poda, au bora et à d'autres espèces voisines : ils ont coutume de donner au pedda-poda qu'ils font voir un poulet ; le serpent s'entortille aussitôt avec force autour du corps de l'oiseau, et l'avale ensuite très-lentement avec les plumes.

Il faut certainement rapporter à cette espèce, comme deux variétés remarquables, les deux autres pedda-podas figurés par Russel, et dont Schneider a ensuite fait par erreur deux espèces séparées.

---

(1) Les anglais désignent ces hommes sous le nom de *snakeman* (*homme-serpent*). Voyez la page 227.

Première variété.

LE PYTHON TIGRE, DE COULEUR MARRON; *python tigris castaneus.*

Ce serpent figuré par Russel, pl. XXIII, ressemble beaucoup au python tigre que nous avons précédemment décrit, et il n'en diffère que par quelques caractères que nous allons faire connoître.

La tête est un peu plus élargie que le cou, oblongue, arrondie en devant, déprimée en dessus, un peu comprimée vers le museau, couverte jusques entre les yeux de plaques semblables à celles du pedda-poda précédent; mais il n'y a pas de plaques nombreuses et disposées comme en rayons sur la partie postérieure de la tête; on voit à leur place et sur l'occiput des écailles ovales et lisses.

La bouche est large; les mâchoires sont presque d'égale longueur, avec leurs lèvres épaisses. Les dents sont régulières, courbées, minces; quelques-unes en devant de la mâchoire inférieure sont épaisses et plus longues que les autres : il y a deux rangées marginales et deux palatales de dents à la mâchoire supérieure. Les yeux sont larges, ovales, proéminens.

Le corps est cylindrique, couvert en dessus, ainsi que la queue et le cou, de petites écailles lisses, ovales, imbriquées, avec deux ou trois rangées d'écailles plus larges et orbiculaires auprès des plaques.

L'individu observé par Russel étoit long de sept pieds deux pouces six lignes; la plus grande circonférence du corps étoit de huit pouces. La queue cylindrique, amincie et terminée en pointe, avoit neuf pouces six lignes de longueur, et occupoit par conséquent environ la neuvième partie de la longueur totale.

Les plaques entières et les doubles plaques sont courtes.

La couleur de la tête est d'un cendré obscur, avec une raie oblique d'un brun foncé derrière chaque œil; la grande tache derrière l'occiput n'est pas fendue en devant, mais elle a dans son centre un trait plus clair. Le dessus de ce serpent est d'une couleur marron, avec une rangée longitudinale sur toute la colonne vertébrale de grandes taches brunes très-irrégulières, bordées de noir, et au nombre de trente environ; sur les côtés il y a d'autres taches semblables et plus petites; quelquefois les taches de la

queue sont plus claires que celles du dos. Le dessous de l'animal est d'un jaunâtre rembruni.

Patrick Russel a reçu ce pedda-poda de Ganjam, en 1788. Il lui fut envoyé par le capitaine ingénieur Gent, qui l'a nourri pendant quelque tems en captivité avec de la viande et des œufs. On mit dans la cage, qui servit à le transporter, un oiseau vivant pour le nourrir pendant le voyage; mais, au lieu d'avoir avalé l'oiseau, celui-ci lui donna impitoyablement de violens coups de bec sur la tête. Peut-être aussi ce serpent s'étoit-il apprivoisé par l'esclavage, car il paroissoit comme endormi. Cependant, lorsqu'on le provoquoit, il siffloit avec une sorte de fureur, et il ne mordoit alors qu'avec répugnance les oiseaux qu'on lui présentoit. Si l'on mettoit dans sa cage un pigeon ou un poulet, il cherchoit à s'enfuir et non à mordre.

Russel lui a compté deux cent cinquante-deux plaques sous le ventre, et soixante-quatre doubles plaques sous la queue.

Il faut évidemment rapporter à cette variété le serpent figuré par Seba, tome II, pl. XIX, fig. 1, sous le nom impropre de

céraste de Siam, et que Latreille a ensuite rangé, dans son Histoire des reptiles (1), parmi les boas moins connus.

Selon Seba, il a dessus le corps une marbrure formée de taches irrégulières, les unes alongées et sinueuses, les autres arrondies et toutes entourées d'un bord plus foncé. Sur chaque côté de la tête on voit une bande alongée brunâtre. Le dessous du corps est d'un jaunâtre cendré. Cet animal vit dans le royaume de Siam, et s'y nourrit d'oiseaux.

Seconde variété.

LE PYTHON TIGRE, BLANCHATRE; *python tigris albicans.*

Russel a figuré ce serpent très-exactement à la planche XXIV de son Histoire naturelle des serpens du Coromandel; voici comment il le décrit :

La tête est un peu plus élargie que le cou, oblongue, déprimée en dessus, un peu comprimée sur les côtés, très-obtuse, et couverte de plaques semblables à celles du pedda-poda décrit avant la première variété; mais sur

(1) Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 156, n° 2.

l'occiput et derrière les yeux il y a des écailles lisses et ovales.

La bouche est très-large, avec ses mâchoires presque d'égale longueur, et ses lèvres épaisses. Les dents sont disposées absolument de la même manière que celles de la variété précédente (1).

Le corps est couvert ainsi que la queue d'écailles ovales, lisses, imbriquées, excepté les deux rangées près des plaques où elles sont orbiculaires. Ces plaques sont oblongues, et les sous-caudales sont chacune hexagones, presque ovales, disposées en travers; les dernières sous-caudales sont entières et non pas doubles. L'anus est large, transversal, bordé postérieurement de deux rangées d'écailles en demi-cercle; et il y a aussi à chaque coin de son ouverture un ergot corné, un peu courbé en dehors, et long de trois lignes environ.

La longueur totale est de six pieds; la circonférence du corps est de sept pouces;

(1) Le python tigre parvient à plus de huit pieds de longueur; en conséquence celui qui est décrit comme le type de l'espèce, est un jeune individu dont les dents du devant de la mâchoire inférieure n'avoient pas encore acquis tout leur accroissement.

et la queue longue de neuf pouces occupe la huitième partie de la longueur totale ; elle est pointue et un peu conique alongée.

La couleur générale est blanchâtre ; et ses taches sont parfaitement semblables à celles de l'espèce principale, mais avec cette différence que les taches des flancs ne sont pas plus claires dans leur centre.

Cette variété a été prise en 1787 au Vizagapatam dans une écurie. Elle avoit deux cent cinquante-six plaques sous le ventre, et soixante-neuf doubles plaques sous la queue, excepté les dernières qui sont simples.

Les pedda-podas sont nommés par les anglais qui habitent dans l'Inde *rock-snakes* (*serpens de rochers*) : les naturels du pays ne les regardent pas comme venimeux. Ils parviennent à une longueur assez grande ; car Russel a vu un python tigre, blanchâtre, long de dix pieds. Cet auteur anglais n'a pas observé d'ergots cornés à l'anus de la première variété, sans doute parce qu'ils étoient retirés sous les écailles.

LE PYTHON ORDINÉ (1).

La description incomplette que Schneider a donnée de cet ophidien, qu'il a rangé parmi les boas, présente une très-grande analogie avec le python bora du Bengale; c'est pourquoi je me suis déterminé à le placer dans le même genre en attendant qu'on lui ait trouvé deux ergots et une double rangée d'écailles à l'anus.

Schneider en a observé plusieurs dépouilles dans la collection de Bloch de Berlin. Elles étoient ornées très-agréablement de taches dont il n'a pas su indiquer la disposition ; le fond est blanchâtre, varié de taches brunes. Il n'a trouvé dans l'ouvrage de Seba aucune figure qui puisse s'y rapporter.

(1) *Python ordinatus ; colore albicante , maculis fuscis eximiè ornatus , scutis abdominis brevioribus ; caudâ* $\frac{1}{8}$ *? et apice multùm scutellato.*

Scutis abdom. 252. — *Scutellis anticè subcaud.* 7. — *Scutis medio subcaudalibus* 5. — *Scutellis apice subcaudal.* 54 *aut* 56 - 318 - 320.

Boa ordinata. Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 260.

La lèvre inférieure est bordée de quarante-une plaques, et la supérieure en a vingt-sept. Sous la gorge il y a des rangées de plaques oblongues, au nombre de quatorze. Les plaques du ventre sont étroites, au nombre de deux cent cinquante-deux. Sous la queue on compte d'abord sept doubles plaques, puis cinq plaques entières, enfin cinquante-quatre à cinquante-six doubles plaques qui se prolongent jusqu'à son extrémité. La mâchoire supérieure a deux rangées marginales et deux palatales de dents aiguës, courbées et plus longues en devant de la bouche. La mâchoire inférieure n'a que deux rangées marginales de dents semblables. La tête ayant été beaucoup endommagée, Schneider n'a pas pu en compter les plaques. Sous la gorge il y a un petit sillon longitudinal; mais la peau n'avoit plus deux ergots cornés près l'anus; ils avoient sans doute été enlevés avec les chairs en le dépouillant.

On ne sait rien de particulier sur les habitudes de ce python; on ignore même dans quel lieu de la terre il habite.

LE PYTHON D'HOUTTUYN (1).

Houttuyn a seul observé jusqu'à ce jour cette espèce de serpent, qu'il a acheté sous le nom indien de *tjerri-tjerri*, et dont il a donné la description très-incomplette dans un ouvrage qu'il a composé en hollandais sur l'histoire naturelle, page 389. Ce python doit être placé à côté du python bora, parce qu'il a des doubles plaques au commencement et à l'extrémité de la queue. Il a cent quatre-vingt-dix-neuf grandes plaques sous le ventre, puis quatre doubles plaques sous la base de la queue, ensuite six plaques entières, et enfin soixante-quatre doubles plaques qui se prolongent jusqu'au bout de la queue. Celle-ci occupe environ

(1) *Python Houttuyni ; scutellis caudæ interruptis et numerosis ; caudâ vix* $\frac{1}{3}$.

Scutis abdomin. 199. — *Scutellis caudæ anticis* 4, *posticis* 64. — *Scutis caudæ intermediis* 6-273.

Tjerri-tjerri slang. Houttuyn, Zee natur. hist. p. 389. — Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 219.

un tiers de la longueur totale que le voyageur Houttuyn a oublié d'indiquer. Il n'a pas fait mention des deux éperons dont les côtés de l'anus de cet animal doivent être armés comme aux autres pythons. Sa tête est revêtue de grandes lames en dessus. Sa couleur principale est d'un gris blanchâtre, parsemé de taches irrégulières et foncées sur le dos. Il est à regretter que Houttuyn ne nous ait laissé qu'une description très-incomplette de cet ophidien.

TROISIÈME GENRE.

CORALLE; *corallus.*

Corps un peu épais, cylindrique; queue courte et cylindrique; des écailles nombreuses sous la tête, le corps et la queue, et sous la gorge; des rangées de doubles plaques sous le cou; des plaques entières et transversales sous le ventre et la queue; anus simple et transversal.

Des dents aiguës et écartées à chaque mâchoire; pas de crochets venimeux.

Les serpens que je place dans ce nouveau genre ont beaucoup de ressemblance avec les scytales par leur forme un peu raccourcie, et par leur air féroce et perfide. Ils doivent être même d'autant plus redoutés des animaux innocens, qu'ils ont une taille assez petite, et qu'ils peuvent guéter facilement leur proie dans des herbes touffues; c'est donc pour faire allusion à l'air traître et méchant de ces reptiles dangereux que j'ai donné à ce genre nouveau le nom de *coralle*, qui appartenoit anciennement à des

des peuples sauvages et barbares, dont Ovide décrit les cruautés dans ses Œuvres.

Il ne faut pas confondre dans ce genre les espèces de boas et de scytales qui ont de grandes écailles sous la gorge et en avant des plaques; les coralles ont des doubles plaques et non de grandes écailles sous le cou.

Les coralles ont la démarche lente, et ils ne paroissent se nourrir que de proie vivante.

Parmi les reptiles de l'ordre des ophidiens j'ai remarqué plusieurs espèces, principalement dans le genre des couleuvres, qui ont des plaques disposées deux à deux sous la gorge en avant du cou, et au premier aperçu on seroit tenté de les rapporter aux coralles; mais, si l'on examine la forme de ces plaques avec quelque attention, on reconnoîtra bientôt qu'elles ne ressemblent pas aux doubles plaques des coralles, soit parce qu'elles sont disposées en long et non pas en travers, soit parce qu'elles ne ressemblent pas aux grandes plaques ni par leur largeur ni par leur direction.

Les coralles sont dépourvus de plaques ou de lames sous la mâchoire inférieure; le

dessus du museau près des narines et en devant des yeux en est seul revêtu, de même que le bord des mâchoires. Les écailles ne sont pas carénées; la tête est assez grosse, bombée vers l'occiput, avec le cou étroit.

Nota. J'ai publié, il y a quelques mois, les caractères génériques des coralles, dans un Mémoire sur les ophidiens, qui est inséré dans le Magasin encyclopédique, rédigé par A. L. Millin, tom. V, pag. 434, année 1803.

LE CORALLE A TÊTE OBTUSE (1).

Pl. LIX, *fig.* 5, 6; *pl.* LXIV, *fig.* 3.

Les recherches que j'ai faites jusqu'à présent, dans les collections de Paris, m'ont convaincu que le boa bojobi (*boa canina* Lin.) est une espèce essentiellement différente par sa forme, ses couleurs, ses écailles et ses plaques, du serpent que Merrem a figuré dans son Histoire naturelle des amphibies, fasc. 2, pl. 11. Cet auteur l'appelle *boa à tête obtuse*, et paroît incertain qu'il soit une variété ou une espèce séparée des boas bojobi et enydre. J'ai remarqué, sous le cou de la figure de cet animal, que les

(1) *Corallus obtusirostris*; *suprà cinereo-cœrulescens fasciis transversim duplicatis et subcontortuplicatis fuscis, subtùs labiisque flavescentibus, fronte scutato, rostro obtuso; caudâ ferè* $\frac{1}{5}$.

Scutellis gutturalibus 2. — *Scutis abdomin.* 284. — *Scutis subcaud.* 109 - 395.

Stumpfkopfiger schlinger (*boa à tête obtuse*). Blasius Merrem, Beytræge zur gesch. des amph. fasc. 2, p. 13, pl. 11. — *Boa Merremi.* Schneider, Amphib. hist. fasc. 2, p. 259.

deux premières plaques sont doubles; et comme je crois que ce caractère est constant pour tous les individus, je m'en suis servi pour établir le genre *coralle*.

La description que je vais donner du coralle à tête obtuse a été extraite en partie de l'ouvrage de Blasius Merrem, et j'y ai joint des additions, et même j'y ai fait plusieurs changemens importans.

La tête du coralle dont il s'agit ici est assez grosse, plus large que le cou, légèrement déprimée, et un peu bombée derrière les yeux; ses côtés sont comprimés seulement sur les bords des lèvres, et sa partie antérieure est obtuse; la plaque rostrale est pointue vers le front et échancrée contre la bouche; sa forme est pentagone; il y a de plus sur le front contre les narines quatre grandes plaques à peu près triangulaires, et trois moyennes plaques en avant des yeux; la tête est d'ailleurs presque entièrement couverte de petites écailles arrondies; la mâchoire supérieure est bordée de quinze plaques, en y comprenant celle du coin de la bouche; l'inférieure est un peu plus courte, arrondie, et bordée d'un nombre de plaques presque égal à celui de la supérieure: celle-ci a trois dents pointues,

courbées et écartées sur chaque rangée marginale, et l'inférieure n'en a que deux; les dents antérieures sont plus grandes : les deux rangées palatales ont chacune deux dents semblables aux précédentes et plus petites; la langue est grande, très-fendue et noire; tout le dessous de la mâchoire inférieure est couvert de petites écailles rhomboïdales et lisses.

Le corps long, aminci vers la tête et vers l'anus, un peu comprimé sur les côtés, est couvert en dessus d'écailles rhomboïdales imbriquées. Il y a deux doubles plaques sous la gorge, deux cent quatre-vingt-quatre grandes plaques sous le corps, et cent neuf grandes plaques sous la queue; la plaque qui recouvre l'anus est assez grande et entière; le ventre est étroit; la queue a la forme un peu comprimée du corps, et elle s'amincit jusqu'à son extrémité, mais elle n'est pas exactement pointue.

Sa couleur est en dessus d'un cendré bleuâtre, avec des traits bruns en doubles zig-zags transversaux, rapprochés, parallèles; dessus la queue il y a des bandes brunes, transversales; tout le dessous de cet animal est jaunâtre sali, sans aucunes taches; les lèvres sont aussi jaunâtres; la partie pos-

térieure de la tête a quelques taches brunes, avec un trait brun derrière les yeux.

Dimensions de ce reptile, selon B. Merrem.

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur totale.	5	2	8 $\frac{5}{12}$
Longueur de la tête	»	1	7
Largeur de la tête à sa partie postérieure	»	1	» $\frac{8}{12}$
Largeur de la même devant les yeux	»	»	8
Circonférence du corps près de la tête	»	1	7
Circonférence du corps dans son milieu	»	4	»
Longueur de la queue	1	»	»

Blasius Merrem paroît croire que le coralle à tête obtuse habite dans l'Amérique méridionale, de même que le bojobi et l'enydre ; mais il ne l'affirme pas. Cet ophidien parvient sans doute à plus de six pieds de longueur ; sa morsure doit être très-douloureuse, à cause de ses dents alongées, pointues et crochues, mais elle n'est pas envenimée; il a dans la forme de sa tête, dans les plaques et les écailles qui la revêtent, toute l'apparence d'un reptile venimeux ; il n'est cependant que méchant. Par le nombre de ses plaques, il se rapproche assez du boa broderie (*boa hortulana* Lin.).

QUATRIÈME GENRE.

BONGARE; *bungarus.*

Le corps long et un peu cylindrique; la queue courte; la tête ovale, revêtue de plaques lisses, peu nombreuses en devant; le dessous du corps et de la queue couvert d'écailles ovales, imbriquées, avec une rangée longitudinale de grandes écailles hexagones en dessus; le dessous du corps et de la queue revêtu de grandes plaques entières et transversales, quelquefois avec une double plaque sous le milieu de la queue; l'anus transversal et simple.

Dents des mâchoires aiguës; des crochets à venin, et quelques dents simples à la souche des crochets.

Les naturalistes, en voyant les serpens qui m'ont servi à former ce nouveau genre, sentiront aussi bien que moi qu'il ne pouvoit appartenir à aucun ceux déjà établis. En effet, ils sont intermédiaires entre les boas et les couleuvres; et quoique participant de ces deux genres, ils ne ressemblent

à aucun d'eux ni par la disposition de leurs dents, ni par la forme comprimée des côtés de leur dos à peu près comme dans les boas et les crotales. Leur corps est long et presque d'égale grosseur par-tout; la queue est courte, grosse et à peine amincie à son extrémité; le cou est peu étranglé, et la tête a beaucoup de ressemblance avec celle des scytales.

Les bongares deviennent assez grands, et ils sont d'autant plus redoutables qu'ils paroissent aussi agiles à peu près que les couleuvres, et que leur morsure est regardée par les habitans du Bengale comme toujours mortelle. Ce genre est le cinquième de la notice sur les ophidiens, que j'ai publiée dans le n° 72 du Bulletin de la société philomathique.

Schneider a placé les bongares dans son genre *pseudoboa* (1).

---

(1) Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 281.

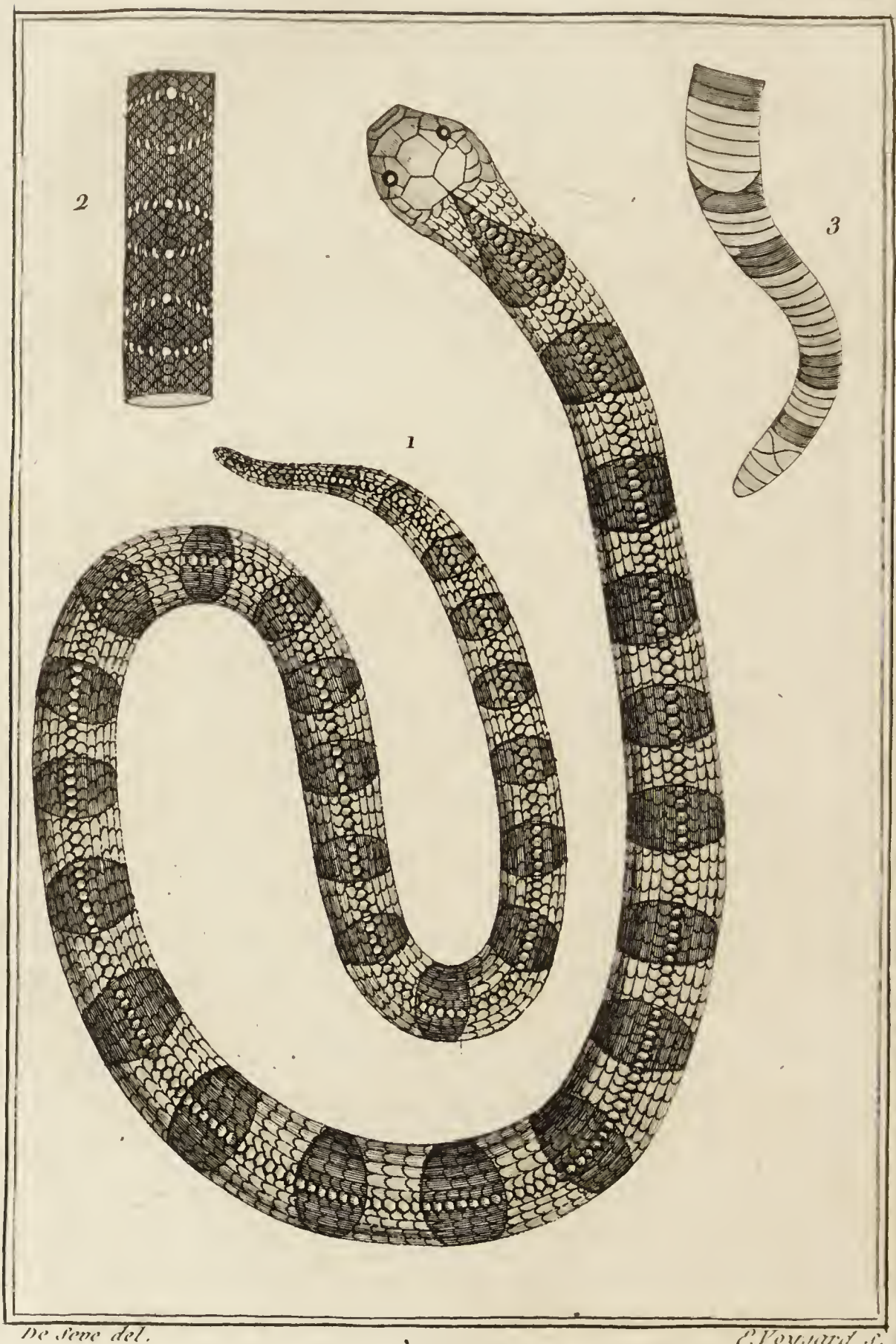

De Seve del. P. Voysard S.

1. BONGARE À ANNEAUX.

2. Tronçon du Bongare bleu.

3. Plaque sous son corps.

LE BONGARE A ANNEAUX (1).

Pl. LX, *fig.* 24. *Pl.* LXV, *fig.* 1, 3.

Les recherches que j'ai faites dans diverses collections m'ont procuré la découverte de plusieurs serpens du Bengale figurés par Russel, entre autres de celui que je place dans mon genre bongare, et qui est connu par les habitans du Bengale sous les noms de *bungarum-pamah*, de *sackeenee*, de *holadola* et *ransa-pam*.

La tête est petite, à peine élargie près du cou, ovale, déprimée en dessus : les joues sont un peu comprimées; le museau

(1) *Bungarus annularis; annulis latis et alternatim dispositis flavis et obscurè cæruleis ; caudâ apice cæruleâ* $\frac{1}{13}$.

Scutis abdom. 233. — *Scutis subcaud.* 35. — *Scutellis intermed. subcaud.* 1 - 269.

—— 207. —— 36 - 243.

—— 214. —— 46 - 260.

Bungarum-pamah ou *sackeenee*. Russel, Nat. hist. of serpens ind. in-fol. p. 3. — *Pseudoboa fasciata.* Schneider, Hist. amph. fasc. 2, p. 283. — *Boa.* Mus. Linckianum, Lipsiæ, p. 71. — Scheuchzer, Phys. sacra, pl. DCLV, fig. 8, n° 22.

est légèrement incliné, très-obtus et comme tronqué. Le nombre des plaques principales est de dix : la première est triangulaire, échancrée; la petite paire entre les narines est ronde; la paire suivante est de même forme, et un peu pointue; les trois plaques entre les yeux ont la forme d'un bouclier, et sont pointues; les latérales sont coniques. La dernière paire est large, arrondie, un peu en cœur et tronquée; le reste de la tête est revêtu de petites écailles suborbiculaires.

La bouche n'est pas large; les mâchoires sont presque d'égale longueur. Les dents de la mâchoire inférieure sont en nombre égal, régulières, courbées, très-courtes, et presque cachées dans les gencives. Russel a figuré, dans son ouvrage (planche XLV, fig. 11), la mâchoire supérieure de ce bongare. Il a remarqué que dans ce serpent le prolongement de la souche du crochet est encore plus long que dans le serpent à lunette, et est très-remarquable, parce qu'il y a trois dents crochues et simples qui y sont insérées, ce qui lui donne l'apparence d'une rangée marginale imparfaite, et ce qui ne se rencontre dans aucun autre serpent venimeux. Outre cette rangée marginale, il y

a encore une double rangée de dents palatales. Les yeux sont petits, latéraux, arrondis; les narines sont très-larges, et un peu éloignées vers l'extrémité du museau. Le corps est un peu trigone; le dos est saillant dans son milieu, incliné sur les côtés; le ventre est au contraire convexe. La rangée longitudinale du milieu du dos est formée d'écailles larges, carénées, hexagones et comme ciliées; les autres écailles sont petites, ovales, lisses, rapprochées et imbriquées.

L'individu observé par Russel est long de cinq pieds cinq pouces; la grande circonférence est de cinq pouces. La queue est trigone, courte, épaisse, et terminée en une pointe arrondie, émoussée; sa longueur est de cinq pouces.

La couleur de ce bongare est d'un bleu foncé sur la tête, avec une raie jaune oblique sur chaque côté, et avec de larges plaques jaunes sous la gorge. Le corps, le cou et la queue sont agréablement variés par de larges bandes alternativement jaunes et bleues, qui recouvrent les plaques du ventre où elles sont plus claires; le bout de la queue est bleu.

Le bongare à anneaux jaunes et bleus a

été envoyé à Russel par Gordon, de Mansoor-Cottah, en novembre 1788. Sa morsure est regardée comme très-mortelle par le peuple de Kimedy, qui la croit même être incurable. En langage vulgaire on le nomme *holadola*, et c'est le *ransa-pam* des gentous. Alexandre Russel en a envoyé un autre individu de Calcutta.

Russel a compté deux cent trente-trois plaques sous le ventre, et trente-six sous la queue, dont la trente-deuxième est double. L'anus est simple, revêtu en devant par une grande plaque demi-circulaire, et garni sur ses côtés par deux doubles plaques. Schneider a décrit cet ophidien remarquable sous le nom de *pseudoboa fascié*, et il a donné quelques détails intéressans sur les individus qu'il a observés.

Un individu, conservé dans la collection de Bloch, a une grande taille. Il lui a trouvé sous le ventre deux cent sept plaques entières, et trente-six plaques semblables sous la queue qui est obtuse, conique, et qui paroît avoir été rognée. Toutes ces plaques sont plus larges et plus grandes que celles de presque tous les boas.

Le corps est comprimé, couvert de chaque côté par sept rangées d'écailles rhomboïdales,

et la quinzième rangée, qui est sur le milieu du dos, est formée d'écailles assez grandes, hexagones. La tête est aplatie, obtuse, couverte de plaques comme dans la couleuvre à collier, etc., bordée de plaques lisses sur les lèvres; les yeux sont de moyenne grandeur; les narines ont leur ouverture elliptique, presque verticale; la bouche est petite. A chaque côté antérieur de la mâchoire supérieure, il y a un crochet venimeux qui est reçu dans une fente de la mâchoire inférieure lorsque la bouche est fermée, et qui est enfermé dans un fourreau charnu. Sa couleur est blanche, avec des bandes transversales brunes.

Il y a dans la même collection un individu qui ne diffère du précédent que comme d'un autre sexe ou comme variété; ses bandes transversales n'entourent pas entièrement le corps; il a deux cent quatorze plaques entières sous le ventre, et quarante-six sous la queue. Dans chaque fourreau de la mâchoire supérieure, Schneider a trouvé trois crochets venimeux, qui sont graduellement alongés.

Cet auteur a observé le même reptile dans le museum de Linck à Leipsick, parmi les boas; il est aussi représenté dans l'ouvrage de Scheuchzer, planche DCLV, fig. 8, n° 22.

LE BONGARE BLEU (1).

Pl. LX, *fig.* 26; *pl.* LXV, *fig.* 2.

Ce bongare paroît avoir beaucoup de rapports avec le précédent, et n'en diffère principalement que par la disposition de ses couleurs. Il a les plaques de la tête semblables, ainsi que les écailles hexagones du dos.

Son corps est bleu en dessus, avec des bandes transversales blanches et ponctuées, et il est blanchâtre en dessous. Un individu desséché de la collection de Schneider a deux cent trente plaques entières sous le ventre, et quarante sous la queue : un autre, envoyé des Indes orientales à Bloch, en a

(1) *Bungarus cæruleus, nigro-cærulescens, lineis dorsalibus transversis albis; subarcuatis et distantibus abdomine albido; caudâ* $\frac{1}{7}$.

Scutis abd. 209.—*Scutis subcaud.* 47-256 selon Russel.
—— 230. —— 40-270 selon Schneider.
—— 192. —— 43-235 selon le même.

Gedi-paragoodoo, et *pakta poola*. Russel, Serp. Ind. et Coromand. in-folio, p. 1, pl. 1. — *Pseudoboa cærulea*. Schneider, Amph. hist. in-8°, fasc. 2, p. 284.

cent quatre-vingt-douze sous le ventre, et quarante-trois sous la queue. Ses crochets venimeux sont cachés dans un fourreau charnu.

Les nombreux travaux de Russel sur des serpens de l'Inde, et principalement du Coromandel, ont jeté un grand jour sur l'histoire naturelle de ces animaux. Il en a décrit un assez grand nombre d'espèces plus ou moins remarquables dans le bel ouvrage qu'il a publié en 1796, en Angleterre, sur cette partie trop négligée jusqu'à ce jour par les zoologistes.

La première espèce qu'il a décrite est un scytale connu par les indiens sous les noms de *gedi-paragoudou*, et de *pakta-poula*, et que je désigne sous le nom de *bongare bleu*, parce que sa couleur est d'un bleu très-obscur ou même d'un noir bleuâtre, marqué sur le dos de lignes blanches transversales, très-étroites, séparées d'un pouce environ les unes des autres, et un peu arquées en sens contraire. En outre de ces lignes, il y a une rangée longitudinale de points blancs sur la colonne vertébrale, tous écartés d'un pouce environ les uns des autres, savoir un point dessus le milieu du cou, puis trois doubles points sur la partie antérieure du

corps; les lignes transversales commencent ensuite, et ont chacune sur leur centre un point blanc. Ces caractères singuliers sont très-bien indiqués sur la figure en couleur que Russel a publiée de cet animal. Les flancs sont brunâtres, et le dessous du corps et de la queue est d'un blanc jaunâtre.

La tête de ce serpent est un peu élargie vers le cou, petite, ovale, arrondie et déprimée. Son museau est comprimé, obtus. Le dessus de sa tête est revêtu de dix plaques, avec d'autres petites entre elles. La plaque située au bout du museau est triangulaire, et la paire de plaques placée sur le front entre les narines est ronde. La paire entre les yeux et les narines est plus large; et les trois plaques situées entre les yeux, sur le centre de la tête, sont assez semblables à un bouclier par leur forme. Les latérales sont oblongues et en croissant. Enfin la paire de plaques postérieures est un peu en cœur et entourée par quatre petites écailles; sur l'occiput il y a aussi un petit nombre d'écailles orbiculaires.

La bouche est de moyenne grandeur, avec la mâchoire inférieure plus courte que la supérieure, et garnie de dents moins nombreuses, aiguës et recourbées en arrière.

La

La mâchoire supérieure a ses deux branches palatales garnies d'un nombre égal de dents ; mais les branches extérieures ou marginales, comme dans les autres serpens venimeux, n'ont que des crochets ordinairement au nombre de deux, courts, minces, avec leur base munie d'un ou de deux sacs qui renferment le venin.

Le corps est cylindrique, d'une égale grosseur depuis le cou jusqu'à l'anus. Les écailles sont un peu imbriquées ; les plaques sont au nombre de deux cent neuf sous le corps, et de quarante-sept sous la queue, qui est alongée, amincie, et terminée en pointe.

La longueur totale du bongare bleu est de deux pieds cinq pouces, et la queue n'a que quatre pouces environ, ce qui fait à peu près la septième partie.

Ce bongare est rare au Vizagapatam : Russel dit que cet animal est connu au Masulipatam sous le nom de *cobra monil*. Les indiens ont beaucoup trop exagéré ses propriétés nuisibles, en prétendant que sa morsure cause sur le champ la mort ; car il résulte des nombreuses expériences de Russel que son venin a rarement tué des

poulets en moins d'une demi-heure, et des chiens en moins d'une heure et dix minutes, ce qui indique qu'on doit le regarder comme moins dangereux que les vipères à lunette et élégante.

CINQUIÈME GENRE.

HURRIAH; *hurria.*

Le corps et la queue longs, cylindriques. La tête couverte en dessus de plaques polygones, lisses et peu nombreuses (neuf à dix). Le dessus du corps et de la queue couvert d'écailles ovales ou rhomboïdales, et réticulées. Le dessous du corps et de la queue revêtu de plaques entières; celle-ci terminée de doubles plaques et sans ergot corné. L'anus simple et transversal.

Dents des mâchoires aiguës et courbées. Pas de crochets venimeux.

Les hurriahs ne peuvent être confondus avec les couleuvres, ni avec aucun autre genre de serpens : ils ont à la fois les caractères des boas et ceux des couleuvres; ils ont même beaucoup de rapports avec ces dernières, par leur principale conformation. Vers l'extrémité de leur queue seulement il y a des doubles plaques, comme à quelques pythons et l'acanthophis cérastin; mais ils en

différent parce que leur anus n'a pas d'ergots ni de rangées d'écailles sur son bord postérieur, et parce qu'il n'y a pas d'ergot corné à l'extrémité de la queue. Nous en connoissons déjà trois espèces; mais il est à croire qu'il en existe encore d'autres qui ne sont pas connues.

Les hurriahs sont des serpens innocens, comme les couleuvres, qui ne paroissent pas acquérir de grandes dimensions, et qui se nourrissent de petits animaux.

Le genre dont il est ici fait mention est le quatrième dans la notice sur les genres des ophidiens, que j'ai insérée dans le numéro 72 du Bulletin de la société philomathique.

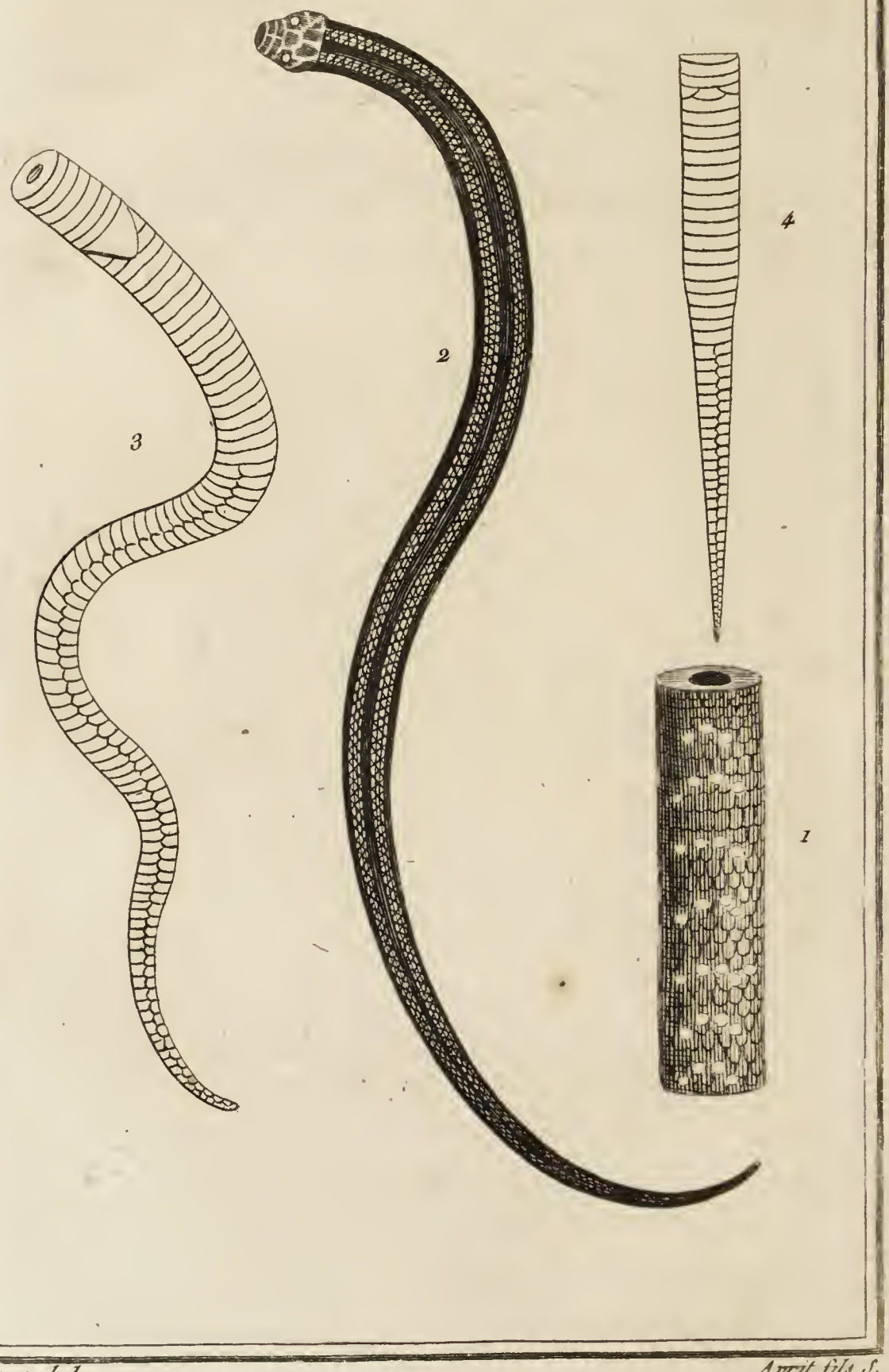

De Seve del. Avril fils S.

1. TRONÇON DU CORPS DE L'HURRIAH *faux boiga.*

2. L'HURRIAH À DEUX RAIES

3. Plaque sous le corps de l'Hurriah faux boiga.

4. Plaque sous le corps de l'Hurriah à deux raies.

L'HURRIAH FAUX-BOIGA (1).

Pl. LIX, *fig.* 8, 9. *Pl.* LXVI, *fig.* 1, 3.

Cette espèce, ainsi que son nom l'indique, a beaucoup de ressemblance par sa forme mince et très-longue avec la couleuvre boiga et avec les autres qui en sont voisines; mais ce n'est pas réellement une couleuvre, car elle réunit les caractères du genre hurriah d'une manière trop marquée pour qu'on puisse la regarder comme un individu qui a éprouvé une sorte de désorganisation, et qui n'a des plaques entières sous la base de la queue que par suite d'un accident. Ces caractères paroissent exister sans que la queue ait été mutilée; Merrem lui a donné le nom de *couleuvre irrégulière*,

(1) *Hurria pseudoboiga; tenuis, flagelliformis, suprà griseo-purpurascens, punctis albidis in seriebus transversis dispositis, subtùs flavescens; caudâ* $\frac{2}{9}$.

Scutis abdom. 258. — *Scutis anticis subcaud.* 17. — *Scutellis posticis subcaud.* 93 - 368.

Unregelmassige natter (*couleuvre irrégulière*). Blasius Merrem, Beytræge zur gesch. der amphib. in-4°, fasc. 2, p. 25, pl. IV.

afin d'indiquer qu'elle n'a pas une conformation pareille à celle des couleuvres.

La tête est ovale, un peu en cœur, assez grosse, peu déprimée, assez obtuse par devant; elle a une plaque rostrale triangulaire, quatre plaques frontales, une grande plaque pentagone entre les yeux, et deux grandes plaques pentagones irrégulières derrière les yeux, qui sont eux-mêmes bordées de petites plaques, ainsi que les mâchoires. Sous la mâchoire inférieure il y a d'abord une plaque triangulaire sur le bord antérieur; puis trois paires de plaques alongées qui vont jusques vers le milieu de la gorge; le reste est garni d'écailles oblongues qui se prolongent sur les côtés vers la base de cette mâchoire. L'intérieur de la bouche est brunâtre; dans ses mâchoires sont insérées deux dents petites, très-pointues et courbées en arrière. Sa langue est peu fourchue, et peut se contracter dans un fourreau cylindrique. Les narines sont assez ouvertes et presque circulaires.

Le corps est long, mince, comprimé sur les côtés, beaucoup plus mince vers la tête, ensuite presque également gros par-tout, et couvert en dessus d'écailles assez distinctes, lisses, alongées, rhomboïdales et pointues

postérieurement. Le ventre est assez plat, large et couvert de deux cent cinquante-huit grandes plaques entières qui se relèvent un peu sur les flancs; la plaque de l'anus est simple et assez large.

La queue est plus mince que le corps, terminée en pointe, presque pentaèdre, couverte en dessus d'écailles plus grandes et un peu plus larges que celles du corps, garnie sous sa partie antérieure de dix-sept plaques entières, et sous sa partie postérieure de quatre-vingt-treize doubles plaques.

La couleur de l'hurriah faux-boiga est en dessus d'un gris de foie un peu pourpré, plus rembruni sur le milieu du dos, avec des taches blanchâtres formées de points disposés irrégulièrement par séries transversales; le dessous et les lèvres des deux mâchoires sont d'un blanc sale un peu jaunâtre, et sans aucune tache.

Dimensions de cet ophidien, selon Merrem.

	pieds.	pouc.	lign.	
Longueur totale.	2	9	9	
Longueur de la tête	»	»	11	
Largeur de la tête.	»	»	7	
Longueur du cou et du corps .	2	1	9	
Circonférence du corps. . . .	»	1	3	$\frac{5}{12}$
Longueur de la queue	»	7	1	

On ne sait pas dans quelle partie du globe habite l'hurriah que nous venons de décrire, et qu'aucun naturaliste n'avoit fait connoître avant Merrem, qui en a donné une figure très-exacte, de même que toutes les autres qu'il a insérées dans son ouvrage. Le dessinateur qu'il a employé pour faire ses dessins d'après nature, F. Henning, a rendu avec une précision rigoureuse toutes les formes des écailles et des plaques, ainsi que leur disposition sur la peau. Il seroit à desirer qu'on mît toujours la même exactitude lorsqu'on peint des objets d'histoire naturelle. La vignette placée en bas de la page 27 du second fascicule indique la forme des plaques et des doubles plaques sous-caudales.

L'HURRIAH SCHNEIDÉRIEN (1).

L'ESPÈCE que je vais décrire, a été nommée par Schneider *elaps boæformis*, parce qu'elle a beaucoup de rapports avec les boas : elle est conservée dans la collection de l'université de Halle.

Sa tête est petite, oblongue, plus étroite et obtuse en devant, couverte de petites plaques. Les yeux sont petits, ainsi que les narines, dont l'ouverture est située un peu plus haut que l'endroit ordinaire. La fente de la bouche est étroite, un peu fléchie postérieurement vers le haut : on voit sur les branches maxillaires des dents courtes et petites.

Derrière les plaques nasales il y en a cinq

(1) *Hurria Schneideriana; capite oblongo, suprà scutis parvis tecto, colore cinereo maculis transversis nigris; caudâ....*

Scutis abdom. 146. — *Scutis anticè subcaud.* 4. — *Scutellis posticè subcaud.* 58 - 208.

Elaps boæformis. Schneider, Hist. amphib. in-8°, fasc. 2, pag. 301.

autres disposées en un cercle, et près d'elles entre les yeux est située une grande plaque oblongue, carrée, transversale ; derrière les yeux de petites plaques sont situées parmi les grandes; la plaque antérieure de la mâchoire supérieure est grande et pentagone. La gorge est munie d'un sillon glabre, alongé, bordé par trois paires de longues plaques. Toutes les écailles dessus le cou, le corps et la queue sont rhomboïdales et carénées; les plaques entières du ventre sont assez étroites et au nombre de cent quarante-six : sous la queue il y a d'abord quatre grandes plaques contre l'anus et ensuite cinquante-huit doubles plaques.

La couleur de la tête est cendrée en dessus, avec une bande noire, prolongée depuis chaque œil jusques vers les côtés du corps. Les lèvres sont blanches, excepté le bout de l'inférieure et du museau, qui est cendré. Le corps est en dessus cendré, avec des taches transversales noires, interrompues vers la queue, et représentant des zones sur le milieu du corps; ces taches sont enfin entières à l'endroit où la queue est un peu comprimée. On aperçoit aussi sur les côtés, entre la troisième ou la quatrième plaque entière, de petites taches noires; les

plaques elles-mêmes sont blanchâtres, variées de noir, presque comme celles de la couleuvre cobel (*coluber cobella* Lin.).

Cette espèce paroît non seulement intermédiaire entre l'hurriah faux-boiga et celui à deux raies jaunes par le nombre de ses plaques, mais elle l'est encore par la forme de sa tête; car dans le premier la tête est assez grosse, tandis que le second l'a très-petite, presque comme dans les orvets : l'hurriah schneidérien au contraire a cette partie alongée, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Nous ignorons dans quelle contrée de la terre habite cet ophidien, dont Schneider n'a pas indiqué les dimensions.

L'HURRIAH

A DEUX RAIES JAUNES (1).

Pl. LIX, *fig.* 7; *pl.* LXVI, *fig.* 2, 4.

Le naturaliste Russel, dans son Histoire naturelle des serpens du Coromandel, a décrit et très-exactement figuré cet ophidien sous le nom indien *hurriah*, et il l'a placé dans le genre des couleuvres.

Sa tête est à peine plus élargie que le cou et le corps, petite, ovale, obtuse, un peu déprimée en dessus, et comprimée sur les côtés du museau. Les plaques sont au nombre de dix, en y comprenant celle du museau, et elles recouvent tout le dessus de la tête; la plaque rostrale est triangulaire; la plaque de chaque narine est presque circulaire; la paire intermédiaire est oblongue-ovale; la

(1) *Hurria bilineata; suprà nigrâ lineâ flavescente in utroque latere dorsi, subtùs albida; caudâ* $\frac{2}{9}$.

Scutis abd. 145. — *Scutis anticis subcaud.* 21. — *Scutellis posticè subcaud.* 28 - 194.

Hurriah. Russel, Hist. nat. of serp. Coromand. p. 45, n° 40, pl. XL.

plaque entre les yeux est ovale; les latérales sont lunulées ou en croissant, et la paire postérieure est arrondie, terminée postérieurement en pointe. D'autres petites plaques bordent les lèvres, et garnissent le dessus de chaque côté de la mâchoire supérieure.

Les yeux sont petits, latéraux, orbiculaires, peu proéminens. La bouche est large, assez fendue, avec ses mâchoires presque égales en longueur, et obtuses en devant. Les dents sont très-petites et courbées; elles garnissent les rangées marginales et deux rangées palatales. Le cou et le corps sont cylindriques, d'une grosseur presque égale jusqu'à l'anus, et revêtus d'écailles ovales, très-petites.

La longueur totale de cet hurriah est d'un pied deux pouces; sa circonférence est d'un pouce, et la queue a elle seule trois pouces de longueur; ce qui fait près d'un cinquième de la dimension totale. La queue diminue graduellement vers l'anus; ensuite elle devient conique, et finit en pointe.

Russel a compté cent quarante-cinq grandes plaques entières sous le corps, une plaque demi-circulaire sur l'anus, vingt-une plaques entières sous la partie antérieure

de la queue, et vingt-huit doubles plaques sous sa partie postérieure.

La couleur de cet ophidien est noire en dessus, avec une ligne longitudinale un peu jaunâtre sur chaque côté du dos dans toute la longueur de la colonne vertébrale; tout le dessous du corps, de la gorge et de la queue est d'un blanc de perle.

Ce serpent a été trouvé à Hyderabad par Alexandre Russel, qui a remarqué que c'est une espèce rare, et qui n'est pas réputée venimeuse. Les rangées marginales de petites dents, dont sa mâchoire supérieure est pourvue, prouvent même qu'il est innocent.

SIXIÈME GENRE.

ACANTHOPHIS; *acanthophis.*

Le corps et la queue un peu alongés, cylindriques. La tête arrondie, obtuse, un peu bombée sur les yeux, couverte en devant de plaques polygones, lisses et peu nombreuses (neuf à dix environ). Le dessus du corps et de la queue couvert d'écailles rhomboïdales, réticulées; le dessous du corps revêtu de plaques entières et transversales; la queue ayant aussi des plaques entières, et terminée par des doubles plaques et par une pointe cornée en forme d'ergot. L'anus simple et transversal.

Dents des mâchoires aiguës, courbées. Des crochets venimeux?

Dans une notice publiée il y a quelques mois sur les ophidiens, j'ai donné au douzième genre le nom d'*acanthure*; mais, comme ce nom est déjà employé par Lacépède pour un genre de poisson, je substitue ici le nom d'*acanthophis*, à cause d'un ergot corné à l'extrémité de la queue,

ainsi que l'indique le nom formé de deux mots grecs. Le reptile que j'ai cité pour exemple est figuré dans l'ouvrage de Merrem, et me paroît devoir être écarté des couleuvres et rapproché des scytales à cause de ses plaques entières sous la base de la queue : je lui crois même des crochets venimeux, si j'en juge sur-tout par la forme de sa tête et par le dessus de ses yeux, qui est saillant comme aux vipères céraste et cornue. Le caractère pris des deux sortes de plaques sous la queue le rapproche aussi des hurriahs, et me paroît très-avantageux pour constituer ce nouveau genre; quant à l'ergot corné qui la termine, c'est un caractère que je n'offre que comme secondaire, car il existe dans d'autres serpens de genres très-différens, tels que la couleuvre à collier, la couleuvre noire et blanche, la vipère commune, les scytales piscivore et ammodyte, etc. etc. Cet ergot corné est fixe au bout dans la queue, et ne paroît pas avoir la même utilité que les deux ergots cornés qui sont rétractiles sous les écailles à chaque côté de l'anus des boas et des pythons.

L'ACANTHOPHIS

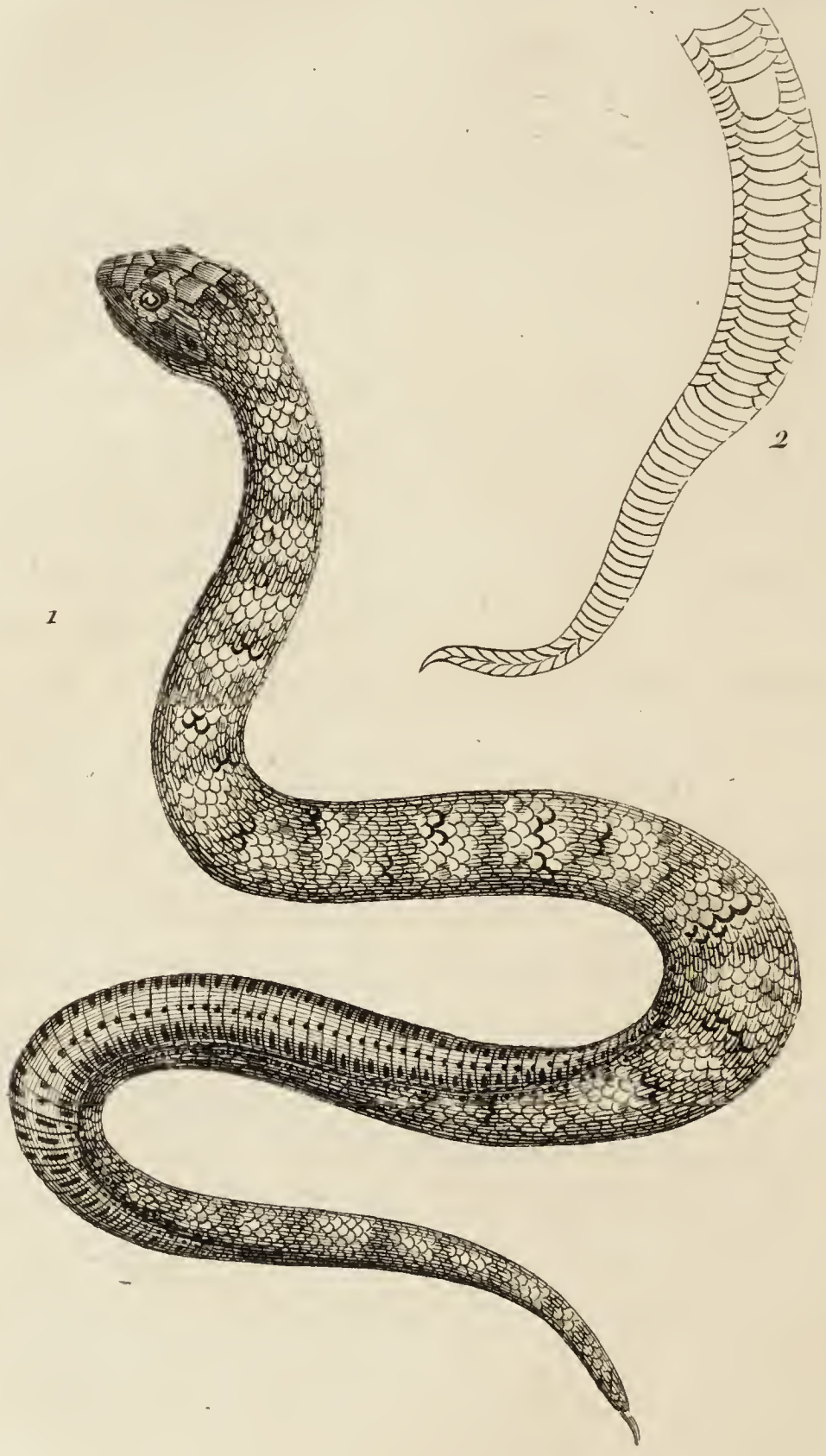

De Seve del. J.B Racine S.

1. ACANTHOPHIS CÉRASTIN.

2. plaque sous le corps de l'Acanthophis cérastin.

L'ACANTHOPHIS CÉRASTIN (1).

Pl. LIX, *fig.* 10, 11. *Pl.* LXVII, *fig.* 1, 2.

La description que Blasius Merrem a donnée de ce singulier reptile, dans son ouvrage sur les amphibies, offre des caractères si remarquables, que cet auteur n'a pas craint de la citer comme suffisante pour renverser la méthode que Linnæus et les autres naturalistes plus modernes ont adoptée pour la classification des serpens en plusieurs genres.

« Ce serpent remarquable fournit, dit-il, une preuve frappante, qu'on ne doit pas s'en rapporter pour la distinction des genres, en histoire naturelle, aux caractères peu essentiels. Linnæus a employé, par rapport aux serpens, ceux que lui offroient

(1) *Acanthophis cerastinus*; *orbitis subgibbosis, pallidè griseus fasciis transversis subcœruleis, subtùs pallidè rufescens serie duplici punctorum nigrorum; caudâ ferè* $\frac{2}{9}$.

Scutis abdominalibus 112. — *Scutis subcaudal.* 38. — *Scutellis sub apice caudæ* 13 - 163.

Schlingende natter (*couleuvre boa*). Bl. Merrem, Beytræge zur gesch. der amph. fasc. 2, p. 20, pl. III.

le ventre et la queue d'après la forme des tégumens qui les recouvroient l'un et l'autre. Les boas ont, par exemple, des plaques entières sous le corps et la queue, tandis que les couleuvres ont des plaques entières sous le corps et des doubles plaques sous la queue. Si c'étoit là les deux seuls caractères distinctifs, le serpent dont il va être ici question les réuniroit en un même genre, car la queue est antérieurement couverte de plaques entières, et à son extrémité elle a au contraire des doubles plaques. Les signes employés par Laurenti, qui sont pris dans la manière dont la tête est couverte, et dans sa forme, dans les tégumens du corps et de la queue, sont la plupart trop généraux et trop compliqués pour pouvoir être mis en usage avec fruit, et ces défauts sont cause qu'il a trop multiplié les espèces. Pour se servir avec avantage des caractères pris des dents, à l'exemple de Klein, il faudroit pouvoir les observer dans un très-grand nombre d'espèces, et alors on parviendroit sans doute à donner des caractères génériques plus certains.

» Je ne crois pas, continue Merrem, qu'on soit parvenu jusqu'à présent à établir une division parfaite de tous les ser-

pens ; c'est pourquoi je ne suis contenté de suivre la méthode employée par Linnæus, et de ranger les espèces, non d'après le nombre des plaques, mais plutôt selon la forme générale de leur corps. C'est donc en conséquence de ce principe que je range le serpent, qui va être décrit, parmi les couleuvres à cause de la forme de sa tête, de son corps et de sa queue, quoiqu'il ait plus de ressemblance par ses plaques avec les boas » (1).

Cette traduction fidelle de l'opinion de Merrem présente des remarques judicieuses, mais on n'y voit cependant pas un motif assez puissant pour condamner la méthode de Linnæus ; car si on ne considère que le facies, on ne peut se dispenser de ranger quelques couleuvres parmi les orvets, plusieurs d'entre elles ayant le corps cylindrique et la queue obtuse. Je suis convaincu au contraire que les tégumens des ophidiens sont des organes plus importans que Merrem ne paroît le penser, car ils jouent le principale rôle dans leurs mouvemens progressifs et leur tiennent lieu de pieds. Les caractères pris de ces organes du mouve-

(1) Merrem, *loco suprà citato.*

ment sont plus invariables qu'on pourroit le croire ; et si l'on rencontre quelquefois des véritables couleuvres munies de quelques plaques entières sous la queue, etc., ce sont des anomalies ou des jeux de la nature qui ne sont pas propres à tous les individus d'une même espèce : si au contraire on observe constamment des plaques entières et des doubles plaques sous la queue de tous les individus, on peut sans aucun risque se servir de cette sorte d'organisation comme d'un caractère générique, et c'est ce que j'ai fait dans cette Histoire naturelle des reptiles.

L'acanthophis cérastin est ainsi appelé, parce qu'il a quelque ressemblance avec le céraste à cause de sa forme raccourcie, de sa tête grosse, courte, et munie d'une écaille bombée sur chaque œil.

Sa tête est moyenne, légèrement déprimée, obtuse et arrondie par devant. Les plaques sus-oculaires sont grandes et s'élèvent au dessus des yeux en forme de cœur. L'œil est petit, rond, et entouré de cinq petites plaques. Il y a une plaque rostrale triangulaire, échancrée en en bas, quatre plaques frontales à peu près carrées, deux plaques oblongues et irrégulièrement pen-

tagones entre les yeux, deux grandes plaques carrées sur le sommet de la tête près des yeux, et une autre petite plaque oblongue derrière chaque œil. Les narines sont percées dans une plaque sur les côtés du museau qui est arrondi, obtus. Toute la moitié postérieure de la tête en dessus est couverte de petites écailles semblables à celles du dos. La mâchoire supérieure est plus courte que l'inférieure, arrondie, et munie antérieurement d'une plaque. Il y a ensuite trois paires de plaques qui se suivent; savoir, une paire moyenne et en losange sous le menton, et deux paires alongées sous la gorge : entre ces dernières paires et les plaques labiales on voit deux plaques assez grandes; derrière toutes ces plaques il y a quelques écailles qui paroissent imbriquées, et qui les séparent des plaques transversales du cou.

Merrem n'a pas observé si cet animal a des crochets venimeux à la mâchoire supérieure, et il a omis également de décrire la disposition des dents sur les mâchoires, en sorte qu'on ne sait pas si cet ophidien est venimeux, quoiqu'il ait l'aspect aussi méchant que les vipères. Son analogie avec le céraste et la vipère cornue de Paterson

semblent d'ailleurs indiquer qu'il est dangereux. L'intérieur de la bouche est d'un rouge brun. La langue est très-fendue, extensible, noire, et ordinairement retirée dans une sorte de fourreau cylindrique muni en dessous d'une ouverture.

Le corps est cylindrique, plus épais vers son milieu, aplati en dessous. Le cou est plus mince que la tête. Les écailles qui garnissent le dessus du cou, du corps et de la queue sont hexagones, alongées, réticulées sur la peau, plus grandes vers le milieu de la longueur totale et près des plaques abdominales. Ces plaques sont larges et au nombre de cent douze. L'anus est recouvert par une seule plaque assez grande et arrondie sur son bord postérieur. La queue est cylindrique en dessus et plate en dessous, et elle occupe les deux neuvièmes de la longueur totale. Elle paroît avoir été rompue et être repoussée depuis, car aux trois cinquièmes de sa longueur elle devient tout à coup plus mince et plus étroite; mais c'est cependant un caractère propre à l'espèce, car si cette extrémité étoit repoussée après avoir été cassée, elle ne seroit pas terminée par une pointe en forme d'ergot comme celle de la vipère commune et de

quelques couleuvres. Cette pointe est fine, petite, comprimée, très-aiguë, un peu recourbée vers le ciel, et longue d'une ligne et demie. On compte sous la partie antérieure de la queue trente-huit plaques entières, et treize doubles plaques sous la partie postérieure.

L'acanthophis cérastin est en dessus d'un gris bleu, plus foncé sur la tête, avec des bandes transversales blanchâtres. Un trait blanchâtre règne en long derrière les plaques de la partie postérieure de la tête. Les plaques frontales, sus-nasales, la plaque rostrale et celles des mâchoires sont brunâtres. Le dessous de l'animal est entièrement jaunâtre : sur la cinquième plaque des bords de la mâchoire supérieure est un point d'un noir de poix, et il y a sur la sixième ainsi que sur la septième une ligne de même couleur. Sur les plaques du côté de la mâchoire inférieure est une raie noire oblique. Sur la troisième et jusqu'à la septième plaque du bord de cette mâchoire, sur la grande écaille située derrière la troisième plaque du bord et sur les écailles qui bordent les plaques abdominales, sont des points noirs. Au milieu de la première plaque abdominale est encore un point noir, ainsi

qu'aux deux extrémités de chaque autre plaque; mais sous la queue ces points oblongs manquent à la plupart des grandes plaques et aux doubles plaques. La partie couverte de plaques entières est plus brune, et la pointe en forme d'ergot est blanchâtre, bordée d'une raie noire.

Dimensions principales de cet acanthophis, selon Merrem.

	pieds.	pouc.	lign.	
Longueur totale.	1	2	10	$\frac{4}{12}$
Longueur de la tête	»	»	11	$\frac{4}{12}$
Largeur de la tête.	»	»	7	$\frac{2}{12}$
Longueur du corps	»	10	6	$\frac{4}{12}$
Circonférence du cou très-près de la tête.	»	1	2	
Circonférence du milieu du corps	»	2	6	
Longueur de la queue	»	3	3	$\frac{8}{12}$
Longueur de la pointe en forme d'ergot.	»	»	1	$\frac{1}{12}$

Merrem ne sait pas dans quel pays habite cet ophidien, ni quelles sont ses habitudes. Il ne paroît pas qu'aucun naturaliste en ait fait mention, de même qu'aucun voyageur.

On peut voir un dessin exact de la tête vue en dessus et en dessous à la pl. LIX, fig. 10 et 11, de ce volume.

SEPTIEME GENRE.

Crotale ; *crotalus.*

Le corps robuste, alongé, cylindrique ; la queue courte, cylindrique, un peu grosse, et terminée par plusieurs anneaux ou grelots cornés, mobiles, sonores et placés à la suite les uns des autres. La tête grosse, couverte en devant de petites plaques nombreuses, et en arrière d'écailles carénées et réticulées, qui sont plus grandes dessus tout le corps et la queue, principalement sur le milieu du dos. Tout le dessous du corps et de la queue garni de plaques entières et transversales. L'anus transversal et simple.

Des dents aiguës à chaque mâchoire ; des crochets venimeux à la mâchoire supérieure.

Plusieurs naturalistes se sont occupés vers la fin du siècle dernier de faire des recherches sur l'anatomie, sur les habitudes et sur le venin des serpens à sonnettes ; et il est résulté de leurs observations que l'histoire naturelle de ces reptiles venimeux est parvenue à un certain dégré de perfection. On a reconnu

la structure de leurs organes venimeux; les circonstances qui concourent à rendre leur venin plus actif, ou qui en modèrent l'effet; l'action plus ou moins prompte de ce venin sur différens animaux; la manière dont ils se roulent en plusieurs tours de spirale pour se tenir prêts à s'élancer lorsqu'on veut les attaquer; l'effet extraordinaire que produit la musique sur ces êtres qui nous paroissent également stupides et redoutables. Nous avons appris comment ils passent la saison froide sous des mousses dans des lieux humides près des eaux. Tous ces faits consignés dans le cours de cet ouvrage nous ont convaincus que l'histoire de ces animaux dangereux n'est pas aussi dépourvue d'intérêt qu'on pourroit le penser; il nous reste encore à donner la description des différentes espèces existantes, et nous verrons qu'il y a, relativement à cette dernière partie de leur histoire, des lacunes et des doutes que le tems et de nouvelles observations pourront éclaircir.

Les serpens à sonnettes forment le huitième genre dans une notice sur les ophidiens que j'ai publiée (Bull. de la soc. phil. n° 72). Mes recherches sur ces reptiles m'ont conduit à reconnoître qu'ils ont ordi-

nairement des doubles plaques sous l'extrémité de leur queue, immédiatement avec les grelots sonores qui la terminent.

Il y a maintenant un certain nombre de serpens connus qui sont munis en dehors d'appendices ou d'excroissances de la même nature à peu près que la corne. Nous avons vu, dans le commencement de ce volume sur les ophidiens, que les boas et les pythons ont un ergot ou éperon corné sur chaque côté de l'anus, et que les acanthophis ont une pointe cornée au bout de la queue. Les serpens à sonnettes, appelés *crotalophores* par Seba et Gronovius, ou les *crotales* des naturalistes plus modernes, sont remarquables parce que leur queue est terminée par des anneaux ou grelots cornés réunis à la suite les uns des autres par une articulation mobile, cornée; et lorsque ces grelots sont mis en mouvement, ils produisent un bruit qu'on entend à plus de soixante pieds de distance, et que quelques observateurs ont comparé au froissement du parchemin (1).

(1) Lacépède dit que ce bruit ressemble plutôt à celui que produit la détente du grand ressort d'une montre; mais cette comparaison n'est pas aussi exacte que la précédente.

(Voyez la description des grelots du serpent à sonnettes, tome I, pag. 87 et suiv.) Lorsqu'un voyageur passe imprudemment trop près d'un crotale, l'animal aussitôt se roule en spirale, agite et fait résonner ses grelots, puis il attend qu'on le provoque pour s'élancer sur le téméraire, et pour lui enfoncer dans les chairs les crochets envenimés qui sont situés sur le devant des branches externes de sa mâchoire supérieure. Ces crochets peuvent percer des bottines et des gants; et le venin est tellement actif, qu'on a vu un chien périr quinze secondes après avoir été mordu; mais on connoît plusieurs moyens curatifs pour guérir du venin des crotales, à moins que la morsure ait pénétré dans une artère; dans ce dernier cas le mal est incurable, si le secours de la succion n'est pas employé aussitôt après. (Voyez ce que j'ai dit sur le venin des serpens, tom. I, p. 123; et tome V, pag. 70 et 76.)

Non seulement il est prouvé que le venin des reptiles ne peut être dangereux lorsqu'il est bu, même en certaine quantité; mais tout le monde sait aussi que la chair de tous les serpens est bonne à manger, et que dans plusieurs contrées policées on

mange les couleuvres et les vipères après en avoir ôté la tête et la peau. W. Bartram rapporte aussi que plusieurs anglo-américains aiment beaucoup la chair du serpent à sonnettes ; mais il est à croire que c'est plutôt par dégoût que par la crainte du venin qu'ils refusent la chair de ce même animal lorsqu'il s'est mordu lui-même avant de mourir, car le serpent doit dans ce cas se corrompre promptement, l'effet du venin consistant à décomposer la masse du sang, et à en séparer tout le sérum, ainsi que l'a prouvé Sténon par une expérience que j'ai rapportée dans cet ouvrage, tom. I, p. 142.

Les crotales sont tellement dangereux, qu'il est prouvé que la plus légère morsure faite par leurs crochets venimeux peut tuer de très-grands animaux ; cependant on a beaucoup trop exagéré la malignité de ces animaux qui ne peuvent ramper assez vîte pour atteindre un homme à la course, et ne mordent jamais l'homme que lorsqu'ils sont provoqués ou lorsqu'ils se croient en danger ; il est même reconnu qu'ils font entendre le bruit de leurs sonnettes quelques instans avant de se venger contre leurs agresseurs. Dans l'intéressant Mémoire de Palisot Beauvois, placé au commencement

du tome V de cette Histoire naturelle des reptiles, nous avons vu qu'il est possible de prendre des crotales vivans et non engourdis à la main, en ayant soin de ne les pas serrer fortement, et en se tenant très-attentivement sur ses gardes. Il est souvent arrivé à des voyageurs de passer très-près d'un crotale, et de le toucher presque avec le pied sans en être mordu. L'animal se roule aussitôt en spirale, et attend de nouvelles provocations pour s'élancer. Si l'on s'éloigne, il s'alonge doucement et rampe en ligne droite, en tenant ses sonnettes redressées, et en les secouant de tems en tems pour donner le terrible avis. Si on le provoque de nouveau, il s'arrête et se roule en spirale, il fait mouvoir avec vîtesse ses sonnettes, sa tête et son cou s'aplatissent, ses joues s'enflent, ses lèvres se contractent, ses mâchoires très-écartées laissent voir leurs crochets redoutables; il darde fréquemment sa langue longue et fourchue, son corps se gonfle et s'affaisse successivement par la colère; il menace, mais il ne s'élance jamais qu'il ne soit sûr d'atteindre son ennemi.

Les crotales, de même que les autres ophidiens, sont très-lents dans leurs mouvemens, et ne sont réellement redoutables

que pour les animaux dont ils se nourrissent, et pour ceux qu'une audace aveugle porte à les provoquer sans se mettre à l'abri du danger. Ces terribles reptiles se retirent sous des arbres, dans les lieux humides et ombragés, se cachent dans les hautes herbes et y guettent leur proie. On a prétendu qu'ils répandent autour d'eux une odeur fétide particulière qui sert à indiquer les lieux où ils sont : Kalm et Tyson nous ont laissé quelques détails sur ce fait ; mais il paroît qu'on l'a beaucoup trop exagéré.

Dans les parties de l'Amérique septentrionale, où le froid devient un peu vif et où l'hyver est rigoureux, les crotales et plusieurs autres reptiles y passent quelque tems engourdis près des sources, dans des lieux couverts qui ne peuvent être pénétrés par la gelée.

LE CROTALE DURISSUS (1).

Planche LXVIII, *fig.* 1, 2.

Les contrées les plus tempérées de l'Amérique septentrionale sont habitées par un plus grand nombre d'espèces de crotales que l'Amérique méridionale, et il me paroît maintenant bien prouvé qu'aucune espèce

(1) *Crotalus durissus; cinereo-flavescens*, 25 *aut* 26 *fasciis dorsalibus irregulariter-transversis nigris, cum maculâ nigrâ ad utrumque apicem; caudâ nigrâ* $\frac{1}{11}$.
193. — *Scutis abd.* 172. — *Scutis caud.* 21. — *Crepit.* 0 - selon Linnæus.
200. — 170. — 30. — 0 - selon Weigel.
196. — 174. — 22. — 0 - selon Gronov.
183. — 163. — 20. — 0 - selon Vosmaer.
199. — 170. — 29. — 0 - selon le même.
190. — 172. — 16. — *Scutellis apice caudæ* 2. — *Crepit.* 5 - 195.

Crotalus durissus. Lin. Syst. nat. — *Idem.* Amæn. acad. tom. I, p. 500. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. p. 1081. — *Idem.* Weigel, Act. soc. Hal. tom. I, p. 7. — Kalm, Act. Stockh. 1752, p. 310; 1753, p. 52, 185. — Catesby, Carol. pl. XLI. — *Caudisona durissus.* Laurenti, Synops. rept. p. 93, n° 204. — *Crotalophorus*, n° 3. Gronov. Mus. tom. II, p. 70, n° 45. — de

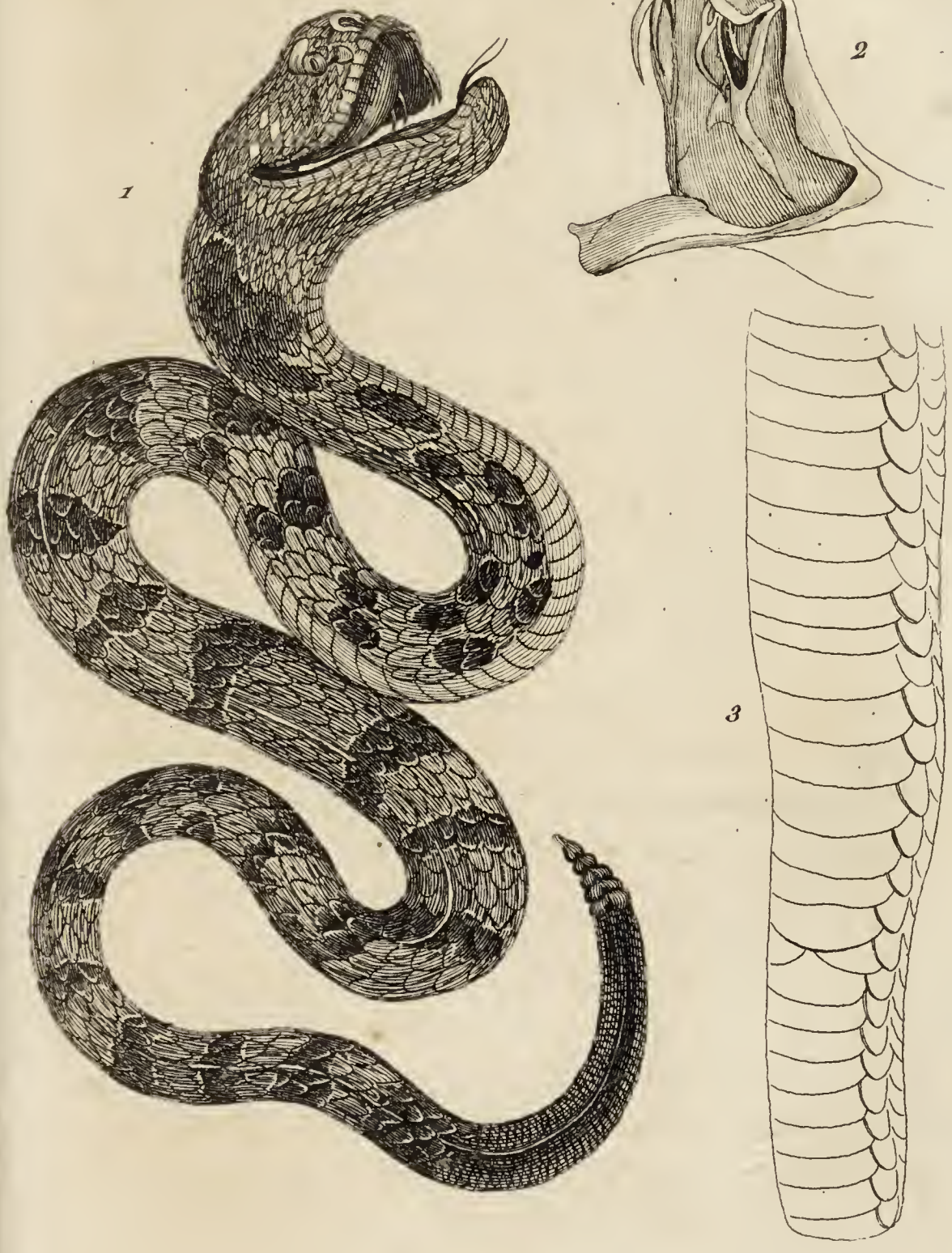

Adol. Audin del. Mc Tardieu S.

1. CROTALE DURISSUS.

2. Mâchoire de ce crotale,

3. Plaque sous le corps des crotales.

de crotale ne vit également dans ces deux parties du nouveau continent. Le crotale boiquira, par exemple, a sur le dos de petites losanges noires, séparées, et ne peut être regardé comme le même que le crotale à losanges jaunes et contiguës (*crot. rhombifer*) des Etats-Unis que Palisot Beauvois y a découvert, et dont il m'a communiqué la peau séchée. Je crois donc que mon collègue Latreille, dont les talens et les travaux sur l'histoire naturelle lui ont acquis une réputation méritée, n'a cependant pas vu le boiquira véritable de l'Amérique méridionale, et dont j'ai reçu un individu de Surinam; car il lui rapporte le crotale à losanges (1) dont je viens de parler.

Le crotale durissus n'est jamais plus long que de trois pieds et demi à quatre pieds. Sa

---

— *Caudisona Gronovii.* Laurenti, Syn. rept. p. 94, n° 205. (*Nota.* Ce serpent à sonnettes de Gronovius est une espèce mal décrite et indéterminable.) — Vosmaër, Monogr. crot. 1767. — *Le durissus.* Lacép. Hist. des serpens, in-12, tom. II, p. 246, pl. VII, fig. 3. — *Le crotale durissus.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 190; tom. IV, p. 313.

(1) Voyez l'ouvrage de Latreille sur les reptiles, tom. IV, p. 322; et son addition aux articles de *crotales boiquira* et *duriseus*, tom. IV, p. 313.

couleur est d'un cendré légèrement jaunâtre ou verdâtre, avec vingt-cinq ou vingt-six taches transversales noires irrégulières, entourées d'une teinte claire, échancrées en devant, sur le dos, et terminées à chaque extrémité sur les flancs d'une tache de même couleur arrondie ou presque carrée, qui n'est réunie à la dorsale seulement que sur le tiers postérieur du corps. La queue est entièrement noire, même en dessous, ainsi qu'au crotale à queue noire. Le dessous de l'animal est d'un blanc jaunâtre, parsemé et comme sablé de points noirs très-petits, rapprochés et situés vers chaque extrémité des plaques. Les écailles sont rhomboïdales, carénées, principalement les dorsales, et forment vingt-une stries longitudinales; il y a de plus au bas de chaque flanc contre les plaques une rangée d'écailles arrondies, plates, lisses et plus grandes que les autres, ce qui fait en totalité vingt-trois rangées longitudinales d'écailles.

Linnæus a compté cent soixante-douze plaques abdominales et vingt-une caudales; Kalm en a trouvé cent soixante-treize au ventre et vingt-six à la queue; ensuite Latreille en a vu, 1° à un gros individu, soixante-sept sous le ventre, et vingt-

trois à vingt-quatre sous la queue; 2° à sept jeunes individus, cent soixante-quatorze plaques sous le ventre, et dix-neuf à vingt caudales; un crotale durissus que m'a prêté Palisot Beauvois avoit cent soixante-douze des premières plaques, et dix-huit des autres, dont les deux dernières doubles. Sans doute que ce dernier caractère n'est propre qu'à l'individu que j'ai observé : il avoit sa sonnette composée de cinq grelots, dont le dernier presque double; mais on trouve quelquefois des durissus qui en ont un plus grand nombre, savoir jusqu'à douze et même au delà. Sa queue occupe la onzième partie de la longueur totale.

Latreille a décrit, ainsi qu'il suit, un crotale durissus qui fait partie de la collection que Bosc a recueillie dans la Caroline. « De même que dans plusieurs autres crotales, les écailles (plaques) qui recouvrent le bord de son museau, et celles qui recouvrent les yeux, sont grandes et lisses; les autres sont semblables à celles du dos.

» Le fond de la couleur est d'un gris brun ou rougeâtre; le museau est marqué de deux taches, et le cou de quatre raies noires; le dos a des bandes transversales noires, irrégulières, qui m'ont paru, dans

l'individu appartenant à Bosc, bordées de grisâtre; les côtés ont aussi des taches noires; le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre. Bosc a tué un individu qui avoit quatre pieds de longueur. Il retira de son estomac le lièvre désigné sous le nom spécifique d'*américain* (*lepus americanus*). On recherche beaucoup les sonnettes de ce reptile, suivant le même naturaliste, parce qu'on les prescrit réduites en poudre dans les accouchemens laborieux ».

Cette description convient parfaitement au durissus, à l'exception des quatre raies noires du cou, que je n'ai observées jusqu'à présent à aucun individu : mais je pense avec Latreille que les caractères assignés comme il suit, par le professeur Lacépède, ne sont pas propres au durissus, mais bien au boiquira. « Ce serpent, dit-il, a le dessus du corps varié de blanc et de jaune, avec des taches rhomboïdales noires, et blanches dans leur centre ».

L'Amérique septentrionale est la seule patrie du durissus; on a trouvé ce dangereux serpent jusqu'au quarante-cinquième dégré de latitude; et comme il est encore assez commun dans certaines contrées, il me paroît qu'il faut lui rapporter toutes les

observations publiées sur les serpens à sonnettes en général, par Kalm, Catesby, Palisot Beauvois et par les autres naturalistes qui ont séjourné dans l'Amérique septentrionale : nous devons donc renvoyer le lecteur à l'article sur les serpens, qui est placé vers le commencement de ce cinquième volume, et nous nous contenterons d'ajouter ici quelques faits.

Lorsque les crotales traversent un lac ou une rivière à la nage, ils gonflent leur corps, de telle manière qu'ils surnagent comme une vessie. On prétend qu'il est alors dangereux de les attaquer, parce qu'il leur est bien facile de s'élancer dans le bateau.

Autrefois les américains avoient un très-grand respect pour le serpent à sonnettes; et la superstition contribuoit ainsi à propager cet animal; mais depuis leurs relations avec les européens, ils ont abandonné leurs pernicieuses idées, car on les tue à présent sans scrupule.

Le crotale durissus a, selon la remarque de Beauvois, un seul crochet venimeux à chaque branche externe de la mâchoire supérieure; six dents ordinaires à chaque branche intérieure de la même mâchoire, et cinq dents à chaque côté de la mâchoire

inférieure, ce qui fait un total de vingt-quatre dents. Ce reptile mange des écureuils, des lièvres, une espèce de loutre appelée *mink*, qui a la grandeur, la forme et la couleur de la marte, des rats, des souris et des oiseaux de différentes espèces.

Gmelin regarde comme variété de ce crotale, 1° un crotale très-mal décrit par Gronovius, et qui avoit le corps ainsi que les sonnettes aplatis, sans doute par suite de quelque accident; 2° un autre crotale, décrit par Vosmaër, en 1767, dans une Monographie particulière : ce reptile avoit deux fascies ou bandes noires sur la tête et le cou. J'ai indiqué ces deux prétendues variétés dans la synonymie du crotale durissus.

Peut-être faut-il lui rapporter plutôt comme variété le crotale à queue noire, que je regarde cependant comme une espèce nouvelle et distincte, d'après mon collègue Bosc, en attendant de nouveaux renseignemens.

Adel. daudin del. Bigant S.

1. CROTALE BOIQUIRA.

2. *Tronçon du corps du crotale à losange.*

LE CROTALE BOIQUIRA

DE L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE (1).

Planche LXIX, *fig.* 1.

Le véritable boiquira, nommé *boicinininga* par Pison et Marcgrave, et *teuhtlacot zauhqui*

(1) *Crotalus horridus; cinereus collo longitudinaliter nigro quadrilineato; 22 aut 24 rhombis dorsalibus nigris medio et margine flavescentibus; caudâ nigrâ* $\frac{1}{9}$.
194. *Scutis abd.* 171. — *Scutis caud.* 19. — *Scutellis* idem 4. — *Crepit.* 6 - 200.

193. —— 169. —— 20. —— 4. —— 10 - 203.
194. —— 168. —— 22. —— 4. —— 1 - 195.
190. —— 167. —— 23. —— 0 - sel. Lin.
200. —— 170. —— 30. —— 0 - sel. Bodd.

Crotalus horridus. Lin. Syst. nat. — Mus. Adolph. Frid. tom. I, p. 39. — *Idem.* Gmel. Syst. nat. p. 1080. — Boddaert, nov. Act. acad. Cæs. tom. VII, p. 16, nos 1 et 2. — Bradley, Natur. planche IX, fig. 1. — Michaël, Goetting - Magaz. tom. IV, I, p. 90. — Seba, Thes. tom. II, pl. XCV, fig. 1. — *Caudisona terrifica.* Laurenti, Synops. rept. p. 93, no 203. — *Boiquira, boicinininga* par les brasiliens. *Cascavela* par les portugais du Brésil. *Tangedor*, par les espagnols. *Rattle snake*, par les anglais. *Teuhtlacot zauhqui*, par les mexicains. — *Serpent à sonnettes.*

par Hernandez, ou *cascavela* par les portugais établis au Brésil, ne se rencontre pas dans l'Amérique septentrionale, mais seulement dans les contrées méridionales de ce vaste continent, où il est très-répandu. J'en ai observé plus de dix individus dans diverses collections de Paris, et j'en possède un très-bien conservé qui m'a été donné par Marin Debaize, médecin à Surinam.

Le crotale boiquira a la tête très-grosse, en arrière, et un peu amincie vers le museau qui a une plaque pentagone à son bout. Il y a trois plaques moyennes et deux petites entre la narine et le museau sur chaque

---

Daubenton, Dict. erpét. Encycl. méth. — *Boiquira.* Lacépède, Hist. des serpens, tom. II, p. 209, pl. VII, fig. 1. — *Crotale boiquira.* Latreille, Hist. des rept. in 18. tom. III, p. 186, fig. — *Vipera Brasiliæ caudisona.* Mus. Kircher, class. 2, p. 35. pl. IX, fig. 43. — *Vipera caudisona, et anguis crotalophorus.* Ray, Synops. anim. p. 291. — *Boiquira ayug.* Marcgrave, Hist. nat. bras. lib. 6, p. 240.

Nota. Teuhtlacot zauhqui est le nom que les mexicains donnent au boiquira, et il signifie *regina serpentum* ou *reine des serpens*, selon Hernandez. Cet ancien auteur prétend que la graisse du serpent à sonnettes peut être employée avec beaucoup de succès pour résoudre les tumeurs et les squirres.

côté ; une grande plaque presque carrée est située entre l'œil et la narine ; le dessus de chaque œil est recouvert par une grande plaque elliptique blanchâtre, avec ses deux extrémités noires. J'ai de plus compté sept plaques sur le front et entre la partie antérieure des deux yeux. Sous la partie antérieure de la mâchoire inférieure, il y a une plaque triangulaire suivie par deux paires de plaques carrées : tout le dessous de la tête est ensuite couvert d'écailles nombreuses, petites, rapprochées, très-carénées ; et tout le dessous est revêtu d'écailles ovales ou hexagones, et lisses.

Le corps est garni en dessus de vingt-neuf rangées longitudinales d'écailles plus ou moins hexagones, dont les vingt-sept intermédiaires sont carénées.

Le dessus du boiquira est de couleur cendrée, avec quatre raies noires qui prennent naissance derrière, et qui se prolongent sur les côtés du cou, de manière à occuper environ la huitième partie de la longueur totale ; au dessous des raies du cou il y a une rangée de points noirs disposés longitudinalement. On voit ensuite dessus le corps vingt-deux à vingt-quatre rhomboïdes noirs, séparés, ayant leur centre et leurs bords

d'un blanc jaunâtre; le ventre est d'un blanc jaunâtre, sans aucunes taches; la queue est noirâtre, à peu près d'un neuvième de la longueur totale, et terminée par des grelots dont le nombre varie depuis un jusqu'à treize ou environ.

Il paroît que le crotale boiquira a les mêmes habitudes que le durissus, si l'on examine tout ce qui a été écrit jusqu'à présent par Marcgrave, Pison, Kalm, Beauvois sur ces deux animaux. Le durissus a quelquefois quatre pieds de longueur; et le boiquira peut avoir jusqu'à cinq ou six pieds, de même que le crotale à losanges. On a fait beaucoup de contes ou écrit des absurdités sur le boiquira, mais il est inutile d'en faire ici mention; je me bornerai seulement à rapporter l'opinion suivante, également ridicule et invraisemblable. Pison prétend que la pointe de la queue de ce reptile, introduite dans le fondement d'un homme, lui donne la mort plus promptement encore que le poison des crochets venimeux.

Je n'ai observé aucune variété du boiquira dans les collections que j'ai visitées; mais je pense que Boddaert en a décrit une dans les *Acta academiæ Cæsareæ*, tom. VII, pag. 16, n° 1. C'est son crotale à taches

brunes trigones, et je regarde au contraire comme synonyme du boiquira le crotale blanc à taches rhomboïdales du même auteur (n° 2), pris à tort par Gmelin comme synonyme du durissus.

La description du crotale boiquira, donnée par Latreille dans ses additions à l'Histoire naturelle des reptiles tom. IV, pag. 313, paroît se rapporter en partie au crotale à losanges, découvert par Beauvois, au moins à cause du nombre des plaques.

Latreille rapporte que le boiquira a six à dix grelots; mais, comme il y a un jeune individu, dans la collection de Levaillant, qui n'a qu'un grelot, et un autre qui en a treize, j'ai annoncé dans ma description que la sonnette a depuis un jusqu'à treize grelots.

LE CROTALE
A QUEUE NOIRE (1).

LORSQUE Bosc étoit en Amérique, il trouva dans la Caroline l'espèce nouvelle de crotale dont nous allons donner ici la description d'après celle qu'il a faite sur l'animal vivant.

La tête de cet ophidien est d'un gris verdâtre, et elle a, sur sa partie postérieure, deux taches brunes et oblongues. Ses écailles sont très-nombreuses, et toutes surmontées par une carène ou arête; leur forme est rhomboïdale. Le dessus du corps est d'un gris rougeâtre, parsemé de points bruns, et

(1) *Crotalus atricaudatus ; griseo-rubescens , lineâ longitudinali et dorsali fulvâ ; fasciis 24 dorsalibus et transversis fuscis , angulatis , et antè utramque fasciam maculis duabus pallidioribus ; caudâ nigrâ* $\frac{1}{8}$.
196. — *Scutis abdomin.* 170. — *Scutis caudal.* 26. — *Crepit.* 8 - 204.

Crotalus atricaudatus. Bosc , Description manusc. communiquée. — *Crotale à queue noire.* Latreille , Hist. des reptiles , in-18 , tom. III , p. 209.

traversé par vingt-quatre taches ou bandes alongées, brunes, anguleuses, irrégulières, souvent en forme de chevrons : ces taches transversales sont accompagnées de chaque côté par deux taches plus claires, également irrégulières, séparées du côté de la tête, réunies vers la queue. Sur le dos il y a une raie longitudinale fauve, large de quatre lignes.

Le ventre est blanchâtre, couvert de cent soixante-dix plaques entières, et la queue de vingt-six. Celle-ci est noire, et elle a huit grelots à son extrémité.

Le crotale à queue noire est très-venimeux. C'est une petite espèce assez voisine du crotale millet (*crotalus miliarius*); j'en ai vu, il y a deux ans, une peau assez mal conservée au museum d'histoire naturelle : elle avoit été apportée, je crois, par Michaux père, naturaliste également célèbre par ses voyages dans les quatre parties du monde, et par ses découvertes en botanique.

LE CROTALE BRUYANT (1).

Les crotales sont évidemment des reptiles propres au continent de l'Amérique, et les espèces y sont plus nombreuses que quelques naturalistes ont paru le croire : c'est donc par erreur que Seba, qui a seul figuré cette espèce remarquable, lui assigne pour véritable patrie les Indes orientales et l'île de Ceilan.

Latreille a décrit, d'après Seba, cette espèce sous le nom de *crotale sans taches*; et il en a observé un individu décoloré dans la collection du museum national d'histoire

(1) *Crotalus strepitans; albidus, dorso flavo, rufescentibus maculis dilutè atris; crepitaculis numerosis; caudâ* $\frac{1}{6}$.

Scutis abd....— Scutis caud.... Crepit. 30 *et ampliùs.*

Serpent à sonnettes des Indes orientales. Seba, Thes. tom. II, pl. xcv, fig. 3; et pl. xcvi, fig. 1, 2. — *Crotale sans taches.* Latreille, Hist. des reptiles, tom. III, p. 201. — *Caudisona orientalis* ? Laurenti, Synops. p. 94, n° 217.

naturelle : on doit regretter qu'il n'ait pas pu compter le nombre de ses plaques abdominales et sous-caudales; et il ne m'a pas été permis de le faire.

La tête est grosse, courte, obtuse, recouverte en devant de petites plaques, et en arrière d'écailles rhomboïdales, carénées, nombreuses, et semblables à celles du dessus du corps : comme dans la plupart des autres serpens, les écailles sont un peu plus grandes à proportion vers le milieu du corps que vers les extrémités.

La couleur est d'un jaune roussâtre clair, avec des taches effacées d'un brun noir. Le dos est d'un roussâtre plus foncé; le dessous du corps est d'un cendré clair. La sonnette est composée de plus de trente grelots, et c'est à cause de cela que je lui ai donné l'épithète de *bruyant*.

Seba prétend que cet animal dangereux parvient quelquefois jusqu'à trois coudées de longueur totale; mais l'individu, placé dans la galerie du museum d'histoire naturelle de Paris, n'a que deux pieds environ de longueur.

Je pense qu'il convient de rapporter provisoirement au crotale bruyant, comme une variété légèrement décolorée, celui qui est

décrit sous le nom de *dryinas* (1) dans les Aménités académiques, et que Latreille croit avoir vu au museum.

Le dryinas, selon Linnæus, a cent soixante-cinq grandes plaques sous le ventre, et trente sous la queue. Il est blanc, avec quelques taches jaunâtres. Il habite en Amérique.

Le dryinas, observé par Latreille, a la tête grosse, très-obtuse, et garnie de petites plaques sur son museau. Il est blanchâtre, avec quatre rangées longitudinales de taches d'un brun clair, assez grandes et ovales. Ce naturaliste et Linnæus ont oublié d'indiquer le nombre des anneaux de la sonnette.

---

(1) Var. A. *Crotalus dryinas*; *albescens*, *seriebus quatuor longitudinalibus macularum ovalium et fuscescentium*; *caudâ* $\frac{1}{6}$.

195. — *Scutis abd.* 165. — *Scutiscaud.* 30. — *Crepit....*

Crotalus dryinas. Lin. Amæn. acad. tom. I, p. 297. — *Idem.* Syst. nat. — *Idem.* Gmelin, Syst. nat. — *Caudisona dryinas.* Laurenti, Synops. rept. p. 94, n° 216. — *Le serpent à sonnettes.* Daubenton, Dict. erpét. Encyc. méth. — *Le dryinas.* Lacépède, Hist. nat. des serpens, in-12, tom. II, p. 245. — *Le crotale dryinas.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p 200.

Lacépède a regardé le dryinas comme le même animal que celui que Latreille a nommé *le crotale sans taches.*

LE

LE CROTALE CAMARD (1).

Il existe, dans les galeries du museum d'histoire naturelle de Paris, un crotale qui a fait partie de la collection de Seba, et que cet auteur a figuré dans son ouvrage sous le nom de *serpent à sonnettes de Ceilan.* Ce reptile a paru, au naturaliste Latreille, devoir constituer une espèce particulière; c'est en effet ce que j'ai reconnu récemment sur un individu apporté de l'Amérique méridionale par Debaize, et qu'il a bien voulu me communiquer pendant son séjour à Paris; mais ce crotale avoit cinq anneaux à la queue, et non pas un seulement.

(1) *Crotalus simus; naso obtuso, cinereo-cœrulescens lineis binis nigris in utroque latere capitis et colli, maculis dorsalibus et lineis furcatis nigris in utroque latere corporis; caudâ* $\frac{1}{5}$.

182. — *Scutis abdomin.* 163. — *Scutis caudal.* 19. — *Crepit.* 5 - 187.

Serpent à sonnettes de Ceilan. Seba, Thes. tom. II, pl. XLV. — *Le crotale camard.* Latreille, Hist. des reptiles, tom. III, p. 202.

Latreille a remarqué que ce serpent, auquel je donne d'après lui l'épithète de *camard*, parce que la tête a le museau tronqué, est de moitié moins grand que le boiquira; que sa couleur est en dessus d'un gris cendré un peu bleuâtre, avec deux lignes noirâtres et parallèles sur chaque côté de la tête et du cou; il y a dessus tout le corps une rangée longitudinale de figures en losanges, formées par des traits noirâtres bordés de grisâtre; les flancs ont chacun treize chevrons noirâtres bordés de grisâtre. Le dessous de l'animal est blanchâtre.

Le crotale camard se nourrit de rats de bois et d'autres petits quadrupèdes, d'oiseaux, de rainettes et de sauriens.

LE CROTALE A LOSANGES (1).

Pl. LX, *fig.* 22, 23; *pl.* LXIX, *fig.* 2.

Le naturaliste Palisot Beauvois, dont j'ai déjà cité plusieurs fois les observations dans cet ouvrage, m'a communiqué la peau d'un grand crotale, long de cinq pieds quatre pouces, qu'il a découvert et rencontré dans les diverses contrées méridionales des Etats-Unis de l'Amérique qu'il a parcourus, et qu'il regarde avec raison comme une espèce nouvelle, très-distincte du boiquira et du durissus, que j'ai aussi dans ma collection. Ses écailles dorsales sont grandes, plus longues que larges, carénées, ovales et presque hexa-

(1) *Crotalus rhombifer*; *rhombis dorsalibus magnis et contiguis, ex duplici lineâ pallidiore formatis; abdomine albido; caudâ* $\frac{1}{6}$.

164. 165. — *Scutis abd.* 142. — *Scutis caud.* 22-23. — *Crepit.* 0-0. — 15 à 18 selon Latreille.

Crotale à losanges. Latreille, Hist. des rept. in-18, tom. III, p. 197; tom. IV, p. 322. — *An teutlacotzouphi?* Seba, Thes. tom. II, pl. xcv, fig. 2.

gones, d'un gris légèrement brunâtre; mais ce qui doit contribuer principalement à le distinguer des autres crotales déjà connus, c'est qu'il a dessus le corps deux raies jaunâtres, larges de deux lignes environ, qui sont disposées et croisées entre elles, de manière à former en dessus de grandes losanges très-régulières et contiguës à la suite les unes des autres.

Le dessous du corps est d'un gris blanchâtre et sans taches. La queue est courte, un peu grosse, et plus brune que le reste du corps; elle occupe la sixième partie de la longueur totale.

Palisot Beauvois a compté sous le corps cent quarante-deux plaques, et vingt-deux ou vingt-trois sous la queue; mais il n'a pas pu compter le nombre des grelots.

Le crotale à losanges recherche les lieux bas et voisins des eaux; et c'est à cause de cela que les anglo-américains le nomment *watter-rattle-snake* ou *serpent à sonnettes d'eau*. Sa morsure est regardée comme plus venimeuse que celle du crotale durissus.

Mon collègue Latreille, dans son ouvrage sur les reptiles, a fait un grand nombre de changemens utiles aux travaux de ses pré-

décesseurs; mais il me paroît qu'il n'a pas eu la facilité de comparer entre elles certaines espèces peu connues, car dans la description qu'il a donnée du crotale à losanges, il a d'abord émis différens doutes, puis il a fini par le rapporter au boiquira de l'Amérique méridionale, dont cependant il diffère essentiellement, ainsi qu'on peut s'en assurer.

Il décrit d'abord sous le nom de *crotale à losanges* un serpent à sonnettes, qu'il a vu dans la galerie du museum d'histoire naturelle de Paris, et qui lui a paru être plus petit d'un tiers environ que le durissus. Sa tête est plus courte; son museau est couvert en dessus de plaques; le fond de la couleur du corps est d'un gris jaunâtre, et le dos présente deux raies d'un brun rougeâtre formant à elles deux une suite de losanges très-distinctes. La sonnette est composée de quinze à dix-huit grelots. Il rapporte à ce crotale du museum, et comme synonyme, le *teutlacot zouphi* de Seba, tom. II, pl. XCV, fig. 2, que Linnæus, Daubenton et Lacépède ont pris pour le durissus.

Je pense que ce crotale décrit par Latreille

est un jeune individu, ou même une variété de celui découvert par Beauvois.

Il décrit ensuite celui observé par Beauvois, et il ajoute qu'il le croit le même que le boiquira; puis à la fin du quatrième volume, page 322, il assure, d'après un examen ultérieur, que c'est le boiquira.

Le boiquira et le durissus ont sur le dos des taches noires, distantes et régulières; tandis que le nouveau crotale a des losanges jaunâtres, régulières et contiguës, avec des plaques moins nombreuses : on doit donc le regarder comme une espèce réellement distincte.

Les boas sont les plus grands serpens qui habitent dans l'Amérique méridionale; mais on n'en trouve que de petits dans les parties septentrionales de ce vaste continent, où les crotales sont au contraire d'une taille assez considérable, puisque W. Bartram en a vu de gros comme la cuisse d'un homme et longs de six pieds, et qu'il a ouï-dire que, dans les premiers tems de l'établissement de la Géorgie, on en avoit vu de sept, huit et même dix pieds de longueur, sur huit pouces de diamètre dans l'endroit le plus gros du corps. Il seroit très-facile de

penser, d'après cette citation de Bartram, que sa remarque peut se rapporter au crotale à losanges dont je viens de donner la description d'après Beauvois, et qui doit sans doute parvenir à des dimensions plus grandes que celles de cinq pieds quatre pouces, indiquées précédemment.

Le crotale à losanges, suivant Beauvois, se nourrit de lapins, d'écureuils, de rats, de souris et d'oiseaux.

LE CROTALE MILLET (1).

CETTE espèce est la plus petite qui soit connue des naturalistes, car elle ne parvient ordinairement qu'à dix-huit pouces au plus de longueur; aussi les habitans des Etats-Unis d'Amérique la désignent-ils sous le

(1) *Crotalus miliarius; suprà sub-ruber, maculis ovalibus nigris albo marginatis in dorso, et serie duplici macularum parvarum et nigrarum in utroque latére; abdomine albo nigris maculis; caudâ* $\frac{1}{8}$.

164. — *Scutis abdom.* 132. — *Scutis caudal.* 32. — *Crepit.* 11 - 175.

0. —— 9 selon Mauduyt.

163. —— 132. —— 31. —— 0 - 163 selon Lin.

0. —— 0. —— 3 selon Bartram.

Crotalus miliarius. Lin. Syst. nat.—*Id.* Gmel. Syst. nat. pag. 1080. — *Le millet.* Daubenton, Dict. erpét. Encycl. méth. — *Id.* Lacépède, Hist. nat. des serpens, in-12, tom. II, p. 243 et suiv. — *Crotale millet.* Latr. Hist. nat. des rept. in-18, tom. III, p. 205. — Catesby, Hist. Carol. pl. XLII. — Bartram, Voyages dans l'Amér. septentr. in-8°, tom. II, p. 15. — Mauduyt, Journal de physique, 1774, p. 284, fig. mauvaise.

nom de *petit serpent à sonnettes*. Le museau et le front sont revêtus de neuf plaques lisses et disposées sur quatre rangs ; les écailles sont oblongues, hexagones presque ovales, et carénées.

Le dessus du corps est d'un gris rougeâtre ; le dos est d'un rouge moins pâle, avec une série longitudinale de taches noires, arrondies et bordées de blanc ; les flancs sont marqués de deux rangées au moins de petites taches noires : le ventre est blanc, parsemé d'autres petites taches semblables. Il y a cent trente-deux plaques sous le ventre, trente-deux sous la queue, et onze grelots à la sonnette. La queue occupe la huitième partie de la longueur totale.

Voici comment Mauduyt a décrit ce serpent, qu'il regarde comme une nouvelle espèce, dans le Journal de physique, année 1774, page 284. « Ce serpent de la Louisiane, dit-il, est du genre de la vipère, comme il est aisé de s'en convaincre par la forme triangulaire et aplatie de sa tête, et sur-tout par l'inspection des deux crochets, entourés d'une vésicule à venin à leur base, dont sa mâchoire supérieure est armée ; sa longueur, de l'extrémité de la tête à celle

de la queue, est de dix-sept pouces : il a dix-neuf lignes de circonférence, mesuré vers le milieu de la longueur du corps ; de ce point, en s'éloignant vers les deux extrémités, il diminue considérablement de volume ; mais le côté de la queue sur-tout se rétrécit subitement au dessous de l'anus, et finit en un fouet de la grosseur d'une ficelle ; le dessus du dos, depuis la base du crâne jusqu'à la queue, est relevé par une sorte d'arête ou de crête ; et les côtés étant déprimés, le dos entier paroît triangulaire ; le ventre est arrondi et légèrement déprimé, comme il a coutume de l'être dans les serpens ; les écailles qui recouvrent le dos sont grises sur les côtés, mêlées de distance en distance de deux écailles noires à côté l'une de l'autre, qui forment une rangée de taches le long des flancs ; les écailles qui recouvrent la saillie ou la protubérance qu'on remarque sur le dos sont brunes, et mêlées aussi de distance en distance de trois écailles noires à côté l'une de l'autre, qui forment également une rangée le long du corps ; les écailles (plaques) qui recouvrent le ventre sont d'un blanc gris, traversées par des bandes ou taches noires inégales et

sans ordre; ce qui fait paroître tout le ventre comme marbré. La queue qui, dans le serpent que nous considérons, est la parure la plus remarquable, est terminée par une appendice de substance cornée, composée de neuf anneaux : ces anneaux et l'appendice entière ont la même forme, et sont de la même substance que l'appendice et les anneaux qui terminent la queue des serpens à sonnettes. Ils sont articulés de même; et en comparant les choses à côté les unes des autres, il n'y a de différence entre l'appendice du serpent que je considère et celle du serpent à sonnettes ordinaire que le volume; les sonnettes de celui-ci sont infiniment plus petites, dans la proportion des dimensions de son corps, que ne le sont celles du serpent à sonnettes commun, dans la proportion de sa taille générale ».

On ne trouve le crotale millet que vers les contrées les plus tempérées de l'Amérique septentrionale, sur-tout dans la Caroline, la Louisiane et la Floride; mais on n'en a jamais observé dans aucune partie de l'Amérique méridionale. Cet animal est d'autant plus dangereux qu'il est petit,

d'une teinte sombre, et que ses sonnettes ne font pas beaucoup de bruit; son venin est aussi beaucoup plus actif que celui des grands crotales, suivant Lebeau, car il a remarqué que le succès du remède est douteux au bout de trois heures, tandis qu'on peut guérir encore une personne lors même qu'il y a six heures qu'elle a été mordue par le boiquira. Lebeau a remarqué, en voyageant chez les acatapas, peuple de la Louisiane, que l'alkali volatil est un excellent remède contre la morsure du crotale millet.

Il faut sans doute rapporter au crotale millet l'espèce qui est connue aux États-Unis, selon Bartram, sous les noms de *serpent à sonnettes bâtard* et de *serpent à sonnettes de terre*. Il dit que la morsure de ce petit serpent est mortelle, si l'on n'y porte un prompt remède. Il a beaucoup de rapports avec les grands serpens à sonnettes par sa forme et ses couleurs, mais il est moins brillant et moins régulièrement marqueté. Sa tête est courte et plus large à proportion que les autres parties de son corps. Il a le museau saillant et relevé; sa queue s'amincit brusquement depuis l'anus

jusqu'à sa pointe, qui se termine par trois petits grelots. Lorsqu'il est irrité, il agite sa queue avec une vîtesse extrême ; mais elle fait un bruit tellement léger qu'on le distingue à peine ; on croit cependant assez généralement que ce serpent produit ce bruit singulier qu'on entend souvent dans les forêts en Amérique pendant les chaleurs de l'été et de l'automne, et qui cause quelque effroi aux voyageurs. Bartram paroît croire que c'est plutôt le cri d'une cigale ou petit cercopis noir. Ce serpent a huit ou dix pouces de longueur, sur une épaisseur proportionnée. Dans sa colère il forme une petite spirale ; il gonfle et rétrécit alternativement son corps et darde continuellement sa tête ; puis il s'élance d'un saut à une distance plus grande que la longueur de son corps. Quoiqu'on en détruise tous les ans une grande quantité, il est cependant très-nombreux, même dans les contrées peuplées depuis long-tems. Il se nourrit, selon Beauvois, de sauterelles, d'autres insectes et de vers.

HUITIÈME GENRE.

SCYTALE; *scytale.*

Le corps robuste, alongé, cylindrique; la queue assez courte, épaisse et cylindrique. La tête grosse, obtuse, renflée postérieurement, couverte en devant de petites plaques et en arrière de petites écailles rhomboïdales, carénées et réticulées, qui sont plus grandes sur le dos et aussi petites dessus la queue; pas de grelots sonores à l'extrémité de celle-ci; tout le ventre et le dessous de la queue garnis de plaques entières et transversales. L'anus transversal et simple.

Dents des mâchoires aiguës : des crochets à venin à la mâchoire supérieure.

Les naturalistes ont long-tems confondu, à l'exemple de Linnæus, ces ophidiens parmi les boas, parce qu'ils n'en diffèrent que par l'absence des ergots cornés près l'anus, et par la présence des crochets venimeux. Latreille les en a justement séparés, d'après

ces caractères; et d'ailleurs les scytales n'ont pas la même grosseur que les boas, ces derniers ayant le corps ordinairement comprimé. Les boas détruisent d'autres animaux par la force en les étouffant ; les scytales au contraire sont foibles et traîtres ; ils ne font périr leur proie que par une morsure imprévue, qui répand aussitôt leur venin subtil et mortel dans le sang.

La taille des scytales est petite, sur-tout si on la compare avec celle des boas. Ils ne paroissent pas avoir plus de six à sept pieds de longueur, et ressemblent assez en cela aux serpens à sonnettes ou crotales ; par leur forme ils tiennent de la vipère et du crotale. Retirés sous l'herbe ou sous des racines dans des bois sombres ou humides, ils guettent dans le calme tous les animaux de petite taille qui passent devant eux.

D'après les caractères que j'ai assignés aux scytales, j'ai cru devoir en séparer le scytale groin de Latreille, à cause des doubles plaques qu'il a sous la partie antérieure de la queue, et je l'ai nommé le *cenchris mokeson*. J'ai ensuite rangé parmi les lachésis le scytale à chaîne du même auteur ou le *muet* de Lacépède, parce que sa queue est

terminée par plusieurs rangs d'écailles pointues. Enfin j'ai placé dans le genre que j'ai appelé *bongare* des serpens venimeux du Bengale, qui seroient des scytales s'ils n'avoient sur le milieu du dos une rangée longitudinale de grandes écailles hexagones.

Les scytales forment le second genre dans la notice sur les ophidiens, que j'ai insérée dans le Magasin encyclopédique, tome V, page 433, année 1803, et dans le n° 72 du Bulletin de la société philomathique. Il ne faut pas les confondre avec le boa scytale que j'ai déjà fait connoître, ni avec l'orvet du même nom, qui sont dépourvus de crochets venimeux.

LE SCYTALE KRAIT (1).

John Williams est le seul naturaliste qui ait observé cette espèce de scytale, dont il a donné une description abrégée dans les Recherches asiatiques, tome II, page 328, sous le nom de *boa krait*. Schneider l'a ensuite rangé sans aucun motif parmi ses pseudoboas, et l'a appelé *krait*, nom sous lequel il est connu des indiens tamouls.

Il a deux pieds et demi de longueur; il est très-agile dans ses mouvemens. Ses deux crochets répandent dans les morsures qu'ils font, un venin très-subtil et mortel, suivant le témoignage de John Williams.

Sa couleur est d'un brun effacé sur le

(1) *Scytale krait; corpore suprà dilutè fusco, subtùs albo; caudâ.....*

— *Scutis abdomin.* 208. — *Scutis subcaud.* 46 - 254.

Boa krait. John Williams, Aseatik researches, tom. II, p. 328. — *Pseudoboa krait.* Schneider, Amph. hist. fasc. 2, p. 288.

corps, et blanche en dessous. Il a deux cent huit plaques abdominales entières, et quarante-six sous la queue.

Cette description n'est pas suffisante; il seroit intéressant que quelque voyageur s'occupât dans la suite de le faire peindre et de le décrire plus en détail.

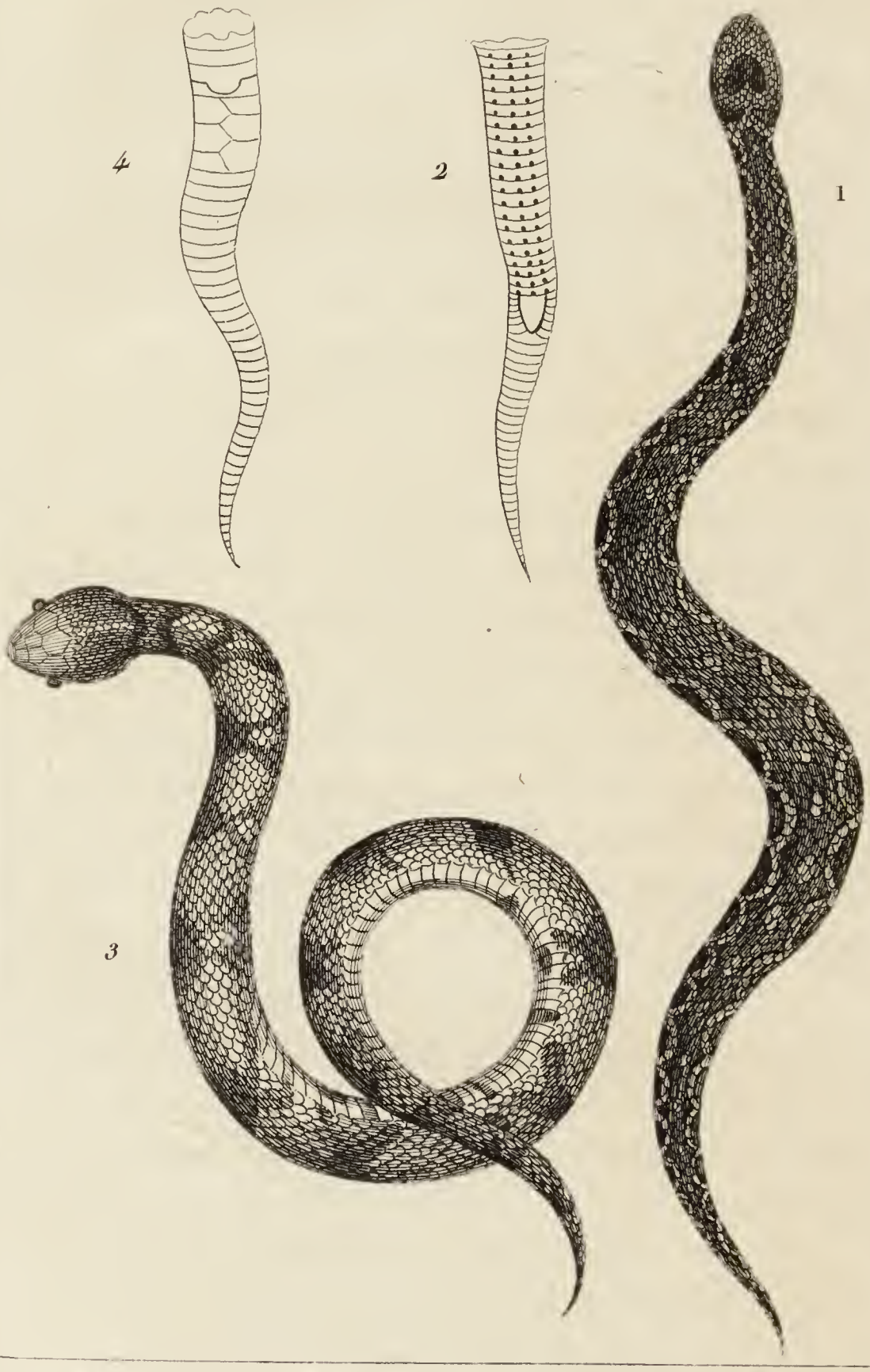

De Seve del. Mc. Tardieu sc.

1. SCYTALE ZIG-ZAG.

2. *Plaque sous le corps du zig-zag.*

3. CENCHRIS MOKESON.

4. *Plaque sous le corps du Cenchris mokeson*

LE SCYTALE ZIG-ZAG (1).

Pl. LX, *fig.* 27 ; *pl.* LXX, *fig.* 1 *et* 2.

Cette espèce nouvelle de serpent venimeux est nommée *horatta-pam* par les indiens qui habitent au Coromandel, selon Russel.

Sa longueur totale est d'un pied six pouces.

La tête est élargie près le nez, déprimée, obtuse, ovale-élargie, couverte de petites écailles carénées nombreuses. La bouche est petite, avec la mâchoire inférieure plus courte. La mâchoire supérieure a ses deux branches intérieures garnies de petites dents, tandis que les extérieures ont des crochets venimeux et pas de dents. Les

(1) *Scytale bizonatus ; suprà fuscus lineis duabus zonatis flavescentibus et longitudinalibus, parvis maculis flavis in medio; subtùs albescens nigro punctatus; caudâ* $\frac{1}{12}$.

— *Scutis abd.* 150. — *Scutis subcaud.* 25-175.

Horatta-pam. Russel, Hist. nat. of. ind. serp. p. 2, pl. 11. — *Pseudoboa carinata.* Schneider, Amphib. hist. fasc. 2, p. 285.

yeux sont placés sur les côtés de la tête et un peu saillans.

Le corps est renflé graduellement après le cou, et il s'amincit ensuite légèrement vers la queue; il a deux pouces et demi de circonférence à l'endroit le plus gros. Les écailles sont carénées, ovales, imbriquées en dessus, et celles placées contre les plaques sont plus grandes que les autres, et lisses.

La queue est longue d'un pouce et demi, ce qui fait la douzième partie de la longueur totale. Sa forme est pyramidale, presque subitement amincie et pointue.

Mais, de tous les caractères qui doivent servir à distinguer ce scytale des autres espèces déjà connues, celui qui est le plus apparent consiste dans la disposition des couleurs. Il est d'un brun foncé, avec une ligne longitudinale en zig-zag et jaunâtre, bordée de noir, sur chaque côté du dos. Il y a en outre sur le milieu du dos une rangée longitudinale de petites taches jaunâtres, bordées de noir. Le dessus de la tête est jaunâtre, avec un grand et large chevron brun, et deux taches brunes à chaque extrémité du chevron, qui est bordé de noir. Le dessous est d'un blanc jaunâtre, avec

trois ou quatre points obscurs sur chaque côté des plaques.

Le scytale zig-zag est très-joli par ses couleurs, mais il est sujet à varier un peu par le nombre de ses taches et des plaques qui garnissent le dessous du corps et de la queue. Russel n'a pas fait d'expériences sur les effets du venin de ce serpent, qui est regardé comme presque aussi dangereux que le *viryen pampou* des tamouls. En 1778, le major Bonniveaux lui a envoyé d'Arni ce serpent dans l'esprit de vin.

Schneider l'a décrit sous le nom de *pseudoboa caréné*.

LE SCYTALE NOIR (1).

On doit ranger parmi les scytales le *black-snake* des anglo-américains, ou *la vipère noire* de Catesby : j'en ai observé un individu très-endommagé dans la collection du museum d'histoire naturelle de Paris ; et quoique je me sois assuré, à travers le bocal où il est renfermé, qu'il a des plaques entières sous la queue, et l'anus simple sans ergot, il ne m'a pas été permis de compter le nombre des plaques abdominales et sous-caudales.

Sa longueur est d'environ deux pieds, et sa queue est courte. Son corps est trapu, et cependant moins gros que la tête, qui est courte et élargie, sur-tout près du cou.

(1) *Scytale niger ; capite latiore, colore nigro aut subrufescente ; caudâ brevi.*

— *Scutis abd.* — *Scutis subcaud.*

Black snake, et *vipère noire.* Catesby, Hist. nat. of Carol. pl. XLIV.

Sa couleur est toujours d'un noir sombre tirant quelquefois un peu sur le roussâtre.

Cet ophidien, suivant Catesby, a un aspect effrayant; son regard est menaçant, principalement lorsqu'il est irrité; car il aplatit alors et élargit sa tête en jetant des sifflemens. Sa morsure est venimeuse et mortelle; mais heureusement on le trouve rarement dans l'Amérique septentrionale, car Palisot Beauvois et Bosc ne l'ont pas observé; les naturalistes n'ont pas fait mention de ce scytale de Catesby, qui habite de préférence les pays élevés.

On désigne aussi sous le nom de *black-snake* aux Etats-Unis la couleuvre lien, à cause de sa couleur noire.

LE SCYTALE PISCIVORE (1).

Lacépède a rangé parmi les crotales ce reptile, qui n'a été observé jusqu'à présent que par Catesby. Ce n'est cependant pas un crotale, car il n'a pas de grelots sonores au bout de la queue, ni une vipère, quoique les anglo-américains l'appellent *vipère d'eau* (*the water viper*), car sous sa queue il y a des plaques entières; enfin c'est réellement un scytale, ainsi que Latreille l'a reconnu le premier dans son Histoire des reptiles.

Catesby l'a figuré planche XLIII de son ouvrage sur l'Histoire naturelle de la Caroline : il parvient quelquefois à cinq ou six

(1) *Scytale piscivorus; suprà fuscus; subtùs flavis et atris fasciis; caudâ* $\frac{1}{6}$, *apice calcaratâ.*

— *Scutis abdom.* — *Scutis subcaud.*

The water viper, et *vipère aquatique.* Catesby, Hist. nat. of Carol. pl. XLIII. — *Le piscivore.* Lacépède, Hist. nat. des serpens, in-12, tom. II, p. 248. — *Le scytale piscivore.* Latreille, Hist. nat. des reptiles, in-18, tom. III, p. 163.

pieds de longueur totale. Sa tête est grosse, son cou est aminci, et la partie antérieure de sa mâchoire supérieure est munie de crochets venimeux assez longs. Sa couleur est brune en dessus, noire sur le ventre et sur les côtés du cou, avec des bandes irrégulières, jaunes et transversales.

On trouve le scytale piscivore dans la Caroline; il a, suivant Catesby, le dessous du corps et les côtés du cou ornés de larges bandes transversales alternativement noires et jaunes.

Le caractère le plus remarquable que présente ce scytale consiste dans un ergot corné, obtus et long d'environ un demi-pouce, ce qui lui donne quelque ressemblance avec l'acanthophis cérastin, la vipère commune, etc.

Ce reptile préfère le voisinage des eaux, et y saisit adroitement les poissons qui viennent nager auprès de lui. Pendant l'été, on le voit en petites troupes, entortillé après des branches d'arbres placées au dessus des eaux, et dès qu'il entend quelqu'un s'approcher de lui, ou dès qu'un oiseau de proie se perche sur le même arbre que lui, il s'en détache et plonge avec agilité. Il est

très-redouté à cause de son venin. Quelques personnes croient, mais à tort, que l'ergot placé au bout de sa queue est une arme aussi dangereuse que ses crochets, et qu'il s'en sert pour blesser mortellement les hommes et de grands animaux, ou qu'il fait même périr par ce moyen les arbres dont il a percé l'écorce. Il paroît avoir beaucoup d'analogie avec le serpent pin ou taureau, ou serpent à corne, observé par Bartram dans la Floride, et que j'ai nommé *couleuvre noire et blanche*.

Le scytale piscivore se jette, dit-on, quelquefois sur la tête des hommes qui passent dans un bateau, du haut des branches où il se suspend. On ne connoît pas le nombre de ses plaques abdominales et sous-caudales.

LE SCYTALE AMMODYTE (1).

Je place dans le genre des scytales, d'après Latreille, le serpent que Seba appelle *ammodyte*, et qu'il a figuré dans son ouvrage, tome II, pl. LXXVI, n° 1.

Il a sa tête grande, et le front large, garni de petites écailles, minces, arrondies, jaunes ou rousses, avec des points noirs placés à quelque distance les uns des autres. Chaque côté de la tête est marqué de raies ou de bandes noires qui se prolongent jusqu'au cou. Le corps est entièrement d'un cendré blanchâtre, avec des grandes taches polygones brunes ou noirâtres, plus claires sur le disque, et qui forment une rangée

(1) *Scytale ammodytes ; cinereo - albidus, lineis nigris in utroque latere capitis, cùm maculis angulatis nigricantibus in dorso ; caudâ apice calcaratâ.*

— *Scutis abdom.* — *Scutis subcaud.*

Le scytale ammodyte. Latreille, Hist. nat. des rept. in-18, tom. III, p. 165. — *L'ammodyte de Ceilan.* Seba, Thes. tom. II, pl. LXXVI, n° 1.

longitudinale sur le dos. La queue est tachetée de brun, et son extrémité est munie d'une pointe dure et cornée.

Le scytale ammodyte existe dans la collection du museum national d'histoire naturelle de Paris, où il a été observé par Latreille; mais ce naturaliste n'a pu compter le nombre des plaques du ventre et de la queue.

Seba croit qu'il habite à Ceilan.

NEUVIEME GENRE.

LACHÉSIS ; *lachesis.*

Corps un peu épais, cylindrique ; queue courte et cylindrique ; des écailles nombreuses sur la tête, le corps et la queue, et sous la gorge ; des plaques entières et transversales sous le ventre et la queue ; celle-ci terminée par quatre rangées d'écailles pointues ; anus simple et transversal.

Des dents aiguës à chaque mâchoire ; des crochets venimeux à la mâchoire supérieure.

Le nom d'une des parques qui tenoient entre leurs mains le fil de nos destinées, selon l'expression des poëtes anciens, peut convenir au nouveau genre d'ophidiens dont je vais donner la description, puisqu'il ne renferme que des animaux très-redoutables par leur morsure envenimée et souvent mortelle.

Les lachésis ont beaucoup de rapports avec les crotales par la forme et les pro-

portions comparatives de leur tête, de leur corps et de leur queue ; mais ils en diffèrent essentiellement, parce qu'ils n'ont pas de grelots ou de sonnettes à l'extrémité de la queue, qui est au contraire garnie de quatre rangées d'écailles pointues.

On n'a trouvé jusqu'à présent ces ophidiens que dans les parties intérieures de la Guiane où ils sont assez rares, puisque je n'ai observé que trois individus seulement dans les collections qu'il m'a été permis d'examiner. Je ne crois pas qu'ils puissent parvenir à une taille aussi considérable que certains boas, mais ils ont quelquefois jusqu'à huit pieds de longueur totale.

Les lachésis sont placés dans le septième genre du tableau des ophidiens que j'ai publié dans le numéro 72 du Bulletin de la société philomathique, et dans le tome V du Magasin encyclopédique, année 1803, page 435.

LE LACHÉSIS MUET (1).

LINNÆUS paroît être le seul auteur qui ait décrit cet animal d'après nature, car les descriptions données par les naturalistes plus modernes sont copiées d'après la sienne; cependant ce serpent, quoique rare dans la Guiane, est d'autant plus facile à trouver dans les parties de l'Amérique méridionale où il habite, qu'il parvient jusqu'à sept ou huit pieds de longueur totale. La description donnée par Linnæus est trop courte, mais cependant assez claire, et ne

(1) *Lachesis mutus; pallidè-griseus, lineâ dorsali et longitudinali macularum, maculis rhombeis et connexis nigris, lateribus non punctatis; caudâ* $\frac{1}{6}$.
Scutis abd. 217. — *Scutis caud.* 34. — *Squamis acutis caud.* 4 - 255.
—— 219. —— 36. —— 4 - 259.
Crotalus mutus. Lin. Syst. nat. — *Le muet.* Daub. Dict. erpét. Encyc. méth. — *Idem.* Lacépède, Hist. des serp. in-12, tom. IV, p. 207. — *Scytale à chaîne.* Latreille, Hist. nat. des rept. in-18, tom. III, p. 162.

peut évidemment se rapporter à plusieurs espèces différentes; j'ai d'ailleurs observé il y a deux ans, au museum d'histoire naturelle de Paris, deux peaux longues de huit pieds, et qui avoient sur le milieu du dos une rangée longitudinale de grandes taches rhomboïdales, noires, réunies toutes ensemble, très-nombreuses, et placées sur un fond d'un gris blanchâtre; le dessus étoit blanchâtre, et sur les flancs on ne voyoit pas de points noirs, mais seulement des taches effacées et disposées irrégulièrement. J'ai trouvé à l'une d'elle deux cent dix-neuf plaques sous le ventre, et trente-six sous la queue, qui occupe un sixième de la longueur totale. Linnæus a bien reconnu sous l'extrémité de la queue de ce serpent quatre rangées d'écailles anguleuses, carénées, pointues; mais il n'a pas indiqué le nombre de ces écailles, qui est de dix ou douze au plus.

Les crochets venimeux de la mâchoire supérieure de ce reptile sont d'une grandeur démesurée, selon Linnæus, et par conséquent il doit être très-venimeux.

Comme cette espèce ressemble beaucoup à un serpent à sonnettes, quoiqu'elle n'ait pas

pas de grelots à la queue, Linnæus l'a rangé dans le même genre, et par erreur sous le nom de *crotale muet*; Daubenton et Lacépède l'ont ensuite placé parmi les boas sous le nom de *muet*; et Latreille l'a récemment mis dans son genre *scytale*, sous le nom de *scytale à chaîne* (*scytale catenatus*).

Sur l'une des peaux que j'ai examinées, il y avoit une étiquette portant que ce serpent est une grande vipère des bois de la Guiane, très-redoutée des sauvages à cause de sa morsure incurable.

LE LACHÉSIS SOMBRE (1).

L'ESPÈCE nouvelle dont je donne ici la description, a été trouvée dans la colonie hollandaise de Surinam, par Marin Debaize, qui a bien voulu me la communiquer. Sa longueur totale est de deux pieds et demi; sa queue est très-courte, assez grosse à sa base, et n'a que cinq pouces de longueur; elle est terminée par quatre rangées formées chacune par quatre écailles rhomboïdales, carénées et pointues; les plaques abdominales sont au nombre de deux cent neuf, et les caudales de vingt-six.

La couleur de ce lachésis est brunâtre en dessus, d'un cendré pâle en dessous; il

(1) *Lachesis ater; fuscescens, lineâ longitudinali et dorsali macularum 14, maculis nigris et rotundatis sub-connexis; lateribus sparsim nigro punctatis; caudâ $\frac{1}{6}$.*

— *Scutis abd.* 209. — *Scutis caud.* 26. — *Squamis acutis caud.* 4-239.

a sur tout le dos jusqu'au bout de la queue une rangée longitudinale de quatorze taches noires, arrondies et presque adhérentes les unes aux autres; les côtés de la tête ont chacun deux lignes parallèles et longitudinales noirâtres; les flancs sont parsemés çà et là de petites taches et de points noirâtres.

Le lachésis sombre se nourrit de petits rats de bois, d'oiseaux, et même quelquefois de grenouilles, de rainettes et de lézards.

DIXIÈME GENRE.

CENCHRIS ; *cenchris.*

Corps un peu épais, cylindrique ; queue courte et cylindrique ; des plaques sur le devant de la tête ; des écailles nombreuses sur la partie postérieure de la tête, sur le corps, la queue et sous la gorge ; des plaques entières sous le ventre ; des doubles plaques sous la partie antérieure de la queue, et des plaques entières sous le reste ; anus transversal, simple et sans ergots.

Des dents aiguës à chaque mâchoire ; des crochets venimeux à la mâchoire supérieure.

Je désigne sous le nom générique de *cenchris* tous les ophidiens qui paroissent différer des scytales (ou boas venimeux), seulement parce qu'ils ont quelques doubles plaques sous la base de la queue, immédiatement après l'anus. Les cenchris sont très-dangereux par leur morsure ; mais, heureusement pour l'homme, ils ont une démarche

lente et ils fuient à son approche, à moins qu'ils ne soient irrités. Ils ne se nourrissent guère que de proie vivante qu'ils suivent ordinairement à la piste, après l'avoir mordue avec leurs crochets venimeux. Il ne faut pas confondre dans le même genre le boa cenchris des naturalistes modernes; c'est un serpent innocent.

Le genre cenchris est le neuvième du tableau des ophidiens, que j'ai publié dans le n° 72 du Bulletin de la société philomathique, et dans le Magasin encyclopédique, tom. V, année 1803. Je n'en connois encore qu'une espèce qui vit dans l'Amérique septentrionale, et je présume qu'il doit en exister encore d'autres sur le même continent.

LE CENCHRIS MOKESON (1).

Pl. LX, *fig.* 25 ; *pl.* LXX, *fig.* 3 *et* 4.

Il résulte des recherches faites par Palisot Beauvois, dans les Etats-Unis d'Amérique, sur les serpens, que les naturalistes modernes ont confondu, sous le nom de *groin*, deux espèces essentiellement distinctes, puisqu'elles n'appartiennent pas au même genre, ainsi que je l'ai reconnu moi-même. Le *boa contortrix* de Linnæus paroît être le même animal que le *hog-nose* (2) des anglo-américains, tandis que le serpent figuré par Catesby, sous le nom de *hog-nose*, tom. II, pl. LVI, est plutôt un synonyme du serpent dont je vais donner ici la description, et

(1) *Cenchris mokeson ; fusco rufescens ; collo coarctato, tæniis latis et nigris* 14 *aut* 16 *in medio subcoarctatis suprà corpus ; subtus albescens maculis nigris ; anu simplici ; caudâ* $\frac{1}{5}$.
— *Scutis abd.* 157 — *Scutellis ad basim caudæ* 3. — *Scutis caudalibus* 32 - 192.
Hog-nose snake. Catesby, Carol. tom. II, pl. LVI.

(2) C'est la couleuvre hétérodon.

qui est connu des anglo-américains sous le nom de *mokeson*, parce qu'il est de la couleur de cette chaussure des indiens.

Le mokeson a beaucoup de ressemblance avec un crotale privé de ses sonnettes ou grelots. Sa tête est grosse, couverte en devant par neuf plaques lisses; et sur sa moitié postérieure, ainsi que dessus tout son corps, d'écailles petites, nombreuses, réticulées entre elles et légèrement carénées; le cou est étroit; le corps grossit insensiblement jusqu'au tiers postérieur de la longueur totale; l'animal a ordinairement un pied et demi de longueur totale; et sa queue occupe la cinquième partie de cette longueur.

D'après un dessin que j'ai sous les yeux, et qui a été fait d'après nature par Peale, propriétaire et directeur du museum de Philadelphie, il paroît que le cenchris mokeson est d'un brun roussâtre marqué, en dessus du corps et de la queue, de quatorze à seize larges bandes transversales noirâtres, un peu étroites dans leur centre et plus foncées sur leur bord; les deux côtés postérieurs de la tête, à l'insertion des mâchoires, sont très-renflés et noirâtres. Le dessous de l'animal est blanchâtre, et par-

semé de taches noirâtres de moyenne grandeur ; il est garni de plaques entières, avec trois doubles plaques sous la base de la queue, et avec une grande écaille arrondie sur le bord antérieur de l'anus. La figure n'indique pas le nombre des plaques abdominales et sous-caudales ; mais j'ai trouvé parmi les notes qui m'ont été communiquées par Van-Ernest, « qu'un *boa contortrix*, placé dans le cabinet du stathouder en Hollande, avoit cent cinquante-sept plaques sous le ventre, et trente-cinq sous la queue, dont les trois antérieures doubles » ; ceci se rapporte évidemment au cenchris mokeson.

Le reptile nommé par Catesby le *kognose*, et autrement le *serpent à tête de vipère*, n'a qu'un pied et quelques lignes de longueur. Il a un aspect hideux et même effrayant à cause de sa tête courte et grosse, sur-tout en arrière, comme les vipères, les crotales, etc. ; les narines sont légèrement saillantes; le corps est gros. Catesby le regarde comme venimeux, quoiqu'il n'ait trouvé aucun crochet dans l'individu qu'il a peint, et qu'il regarde à cause de cela comme un jeune reptile. Palisot Beauvois a trouvé des crochets au mokeson, qui a

d'ailleurs une démarche lente et tous les caractères particuliers aux serpens venimeux. Le dessus de la tête et du dos est brun, avec des rangées transversales de grandes taches noires, un peu adhérentes deux à deux; sur la tête il y a trois taches noires et disposées en travers; on voit, entre les taches noires qui occupent la partie postérieure du corps, quelques stries transversales jaunes, selon Catesby. Le dessous de l'animal est d'un blanc sale, avec de moindres taches noires.

Fin du cinquième Volume.

TABLE

De ce qui est contenu dans ce cinquième Volume.

AVERTISSEMENT. Page 5
Ordre premier. Les ophidiens. 9
Observations sur les serpens. 47
Extrait des observations et des expériences de Russel sur les serpens venimeux qui habitent au Bengale. 76
Effets de la musique sur les serpens. 100
Culte rendu aux serpens. 103
Premier genre. Boa. 106
Le boa réticulé. 116
—— *broderie.* 119
—— *élégant de Surinam, planches* LXI *et* LXIII. 123
—— *ophrias.* 128
—— *enydre.* 130
—— *aboma, pl.* LIX *et* LXII. 132
—— *empereur.* 150
—— *de Ternate.* 153
—— *rativore.* 155
—— *anacondo, pl.* LXIII. 161

Le boa scytale. 168
—— *devin, pl.* LIX *et* LXII. 174
Première variété. 194
Seconde variété. 195
Troisième variété. 196
Quatrième variété. ibid
Cinquième variété. 197
Sixième variété. ibid
Septième variété. 198
Le boa porte-anneaux, pl. LXIII. 202
—— *hypnale.* 207
—— *orné.* 210
—— *bojobi.* 214
—— *couronné.* 220
—— *à écailles carénées.* 222
Second genre. Python. 226
Le python améthyste. 230
—— *bora du Bengale.* 236
—— *tigre ou le pedda-poda du Bengale, pl.* LIX *et* LXIV. 244
Première variété. Le python tigre, de couleur marron. 246
Seconde variété. Le python tigre, blanchâtre. 249
Le python ordiné. 252
—— *d'Houttuyn.* 254
Troisième genre. Coralle. 256

Le coralle à tête obtuse, pl. LIX *et* LXIV. 259
Quatrième genre. Bongare. 263
Le bongare à anneaux, pl. LX *et* LXV. 265
—— *bleu, pl.* LX *et* LXV. 270
Cinquième genre. Hurriah. 275
L'hurriah faux-boiga, pl. LIX *et* LXVI. 277
—— *schneidérien.* 281
—— *à deux raies jaunes, pl.* LIX *et* LXVI. 284
Sixième genre. Acanthophis. 287
L'acanthophis cérastin, pl. LIX *et* LXVII. 289
Septième genre. Crotale. 297
Le crotale durissus, pl. LXVIII. 304
—— *boiquira de l'Amérique méridionale, pl.* LXIX. 311
—— *à queue noire.* 316
—— *bruyant.* 318
—— *camard.* 321
—— *à losanges, planches* LX *et* LXIX. 323
—— *millet.* 328
Huitième genre. Scytale. 334
Le scytale krait. 337

Le scytale zig-zag, pl. LX *et* LXX. 339
—— *noir.* 342
—— *piscivore.* 344
—— *ammodyte.* 347
Neuvième genre. Lachésis. 349
Le lachésis muet. 351
—— *sombre.* 354
Dixième genre. Cenchris. 356
Le cenchris mokeson, pl. LX *et* LXX. 358
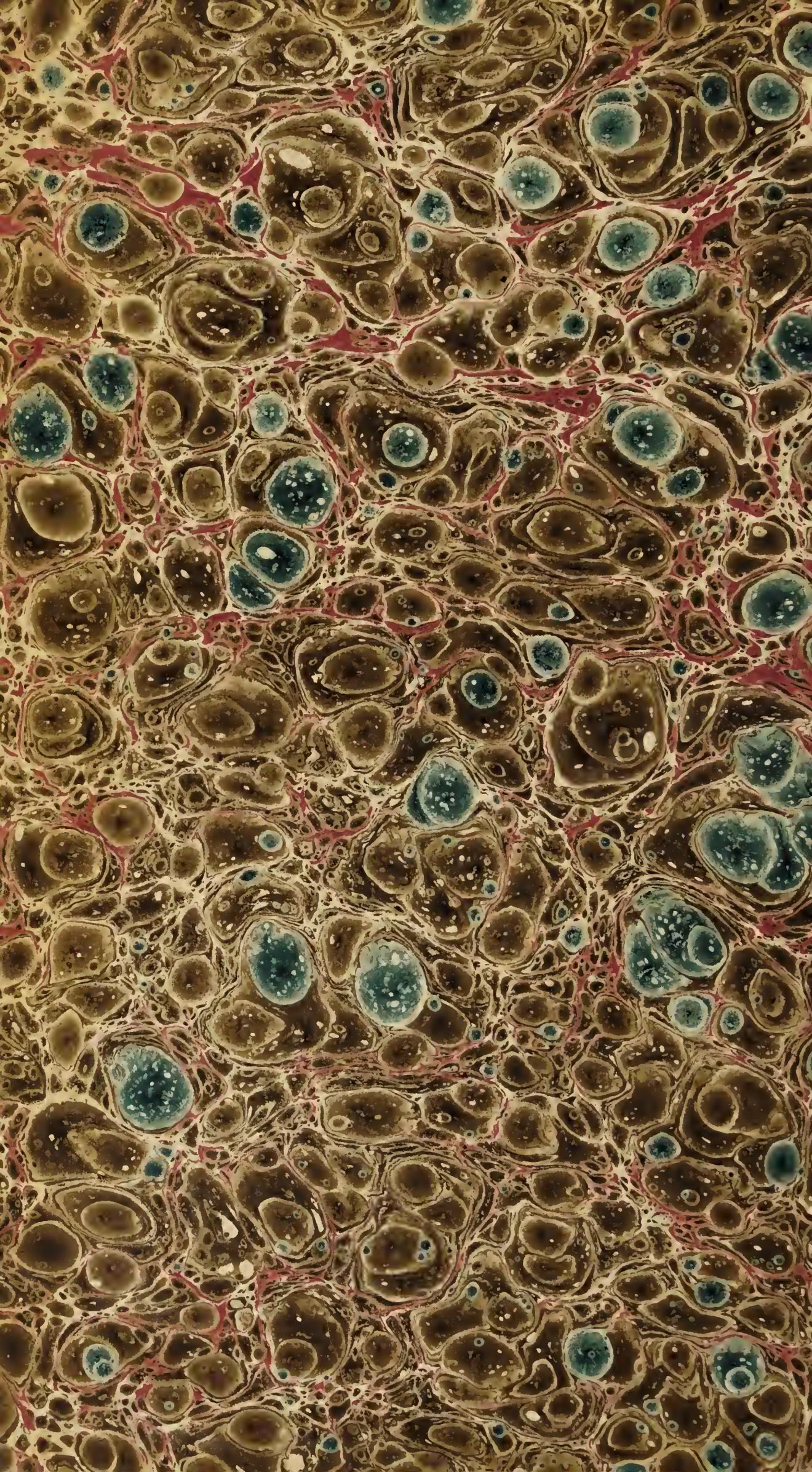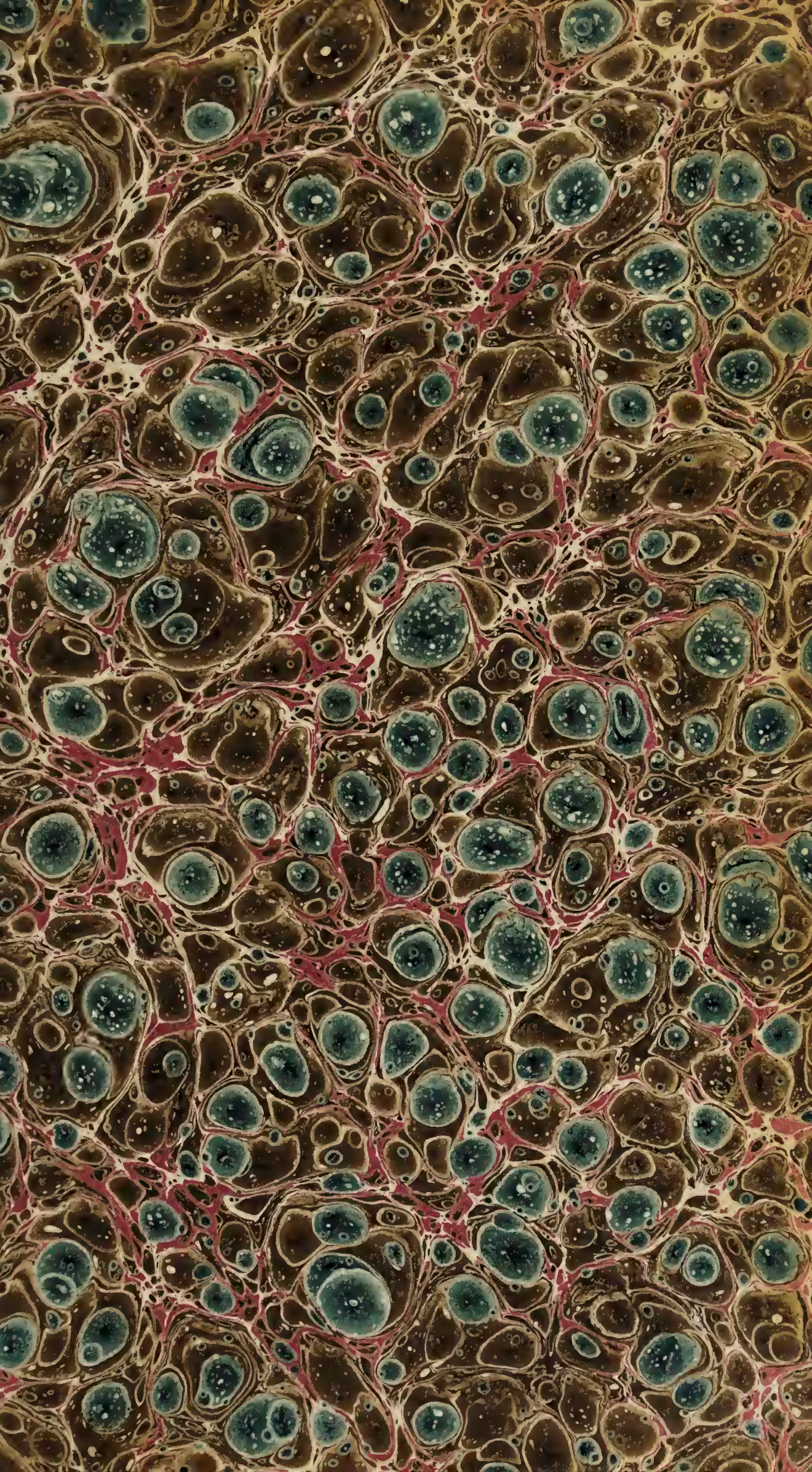
Fin de la Table.